

P. Rouvier inv. et del. C. Boily sculp.

SOYEZ LIBRES ET CITOYENS.

LA CAUSE
DES ESCLAVES NÈGRES
ET
DES HABITANS DE LA GUINÉE,

Portée au Tribunal de la Justice, de la Religion, de la Politique;

OU

HISTOIRE de la Traite & de l'Esclavage des Nègres; PREUVES de leur illégitimité, MOYENS de les abolir sans nuire ni aux Colonies ni aux Colons.

Par M. FROSSARD, DOCTEUR EN DROIT DANS L'UNIVERSITÉ D'OXFORD, MINISTRE DU SAINT-EVANGILE, Membre des Académies & Sociétés d'Agriculture de Villefranche, Bourg-en-Bresse, Bath, Manchester; Correspondant de la Société Royale des Sciences de Montpellier; Secretaire de la Société Royale d'Agriculture de Lyon pour la Corresp. Etrang. &c.

TOME PREMIER.

A LYON,

De l'Imprimerie d'AIMÉ DE LA ROCHE, Imprimeur de la Société Royale d'Agriculture.

M. DCC. LXXXIX.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

TABLE

DES INDICATIONS MARGINALES

Du premier Volume.

Fin de la Table du Tome premier.

« Un temps peut arriver, » & il est arrivé pour la France, « où les Princes, lassés de l'ambition qui les » agite & de ce retour habituel des mêmes inquiétudes » & des mêmes projets, tourneront davantage leurs regards » vers les grandes idées d'Humanité. Si les hommes du temps » présent ne doivent pas être spectateurs de ces heureuses » révolutions, il leur est permis du moins de s'unir par » leurs vœux à la perfection des Vertus morales & aux » progrès de la Bienfaisance publique.

De l'administration des Finances de France, par M. Necker.



LA CAUSE DES ESCLAVES NEGRES ET DES HABITANS DE LA GUINÉE.

INTRODUCTION.

IDÉE générale de l'Ouvrage; Efforts faits jusqu'à présent pour abolir l'esclavage des Nègres; Succès des Quakers Américains; Auteurs qui ont écrit sur cette matière; Sociétés établies pour cet objet.

NOTRE siècle est le siècle de la bienfaisance, comme celui des lumières. Il n'est aucun genre d'infortunés, qui ne soit devenu en France l'objet de l'attention des philosophes & du zèle des hommes sensibles. Quarante mille enfans abandonnés par des parens pauvres ou inhumains, ne paient plus le vice de leur naissance par une mort précoce. Après avoir assuré leur existence

Etablissemens fondés en France en faveur des malheureux.

physique, on travaille à les retirer de l'avilissement auquel les ont condamnés jusqu'à présent les lois, les mœurs, les préjugés civils & religieux (1). Les mères qui désirent d'obéir au vœu de la nature en allaitant leurs enfans, ne sont plus arrêtées par la pauvreté; & on les indemnise de la suspension de leur travail, pendant qu'elles se livrent à cette douce fonction (2). La

---

(1) L'Académie de Metz, célèbre par l'importance des questions qu'elle propose, vient de décerner un prix à M. de Bousmard, capitaine au corps royal du génie, qui a indiqué *les moyens compatibles avec les bonnes mœurs, d'assurer la conservation des bâtards & d'en tirer une plus grande utilité pour l'état?* Il propose de renouveller l'adoption, & moyennant 120 liv. données par le gouvernement à chaque bâtard, au lieu de 150 qu'ils lui coûtent, de les incorporer dans des familles honnêtes où ils soient confondus avec les autres enfans. L'hôpital de la charité de Lyon entretient annuellement 9000 enfans trouvés ou orphelins, & s'attache à leur donner un métier.

(2) Il s'est formé en 1784, à Lyon, un institut de bienfaisance, qui accorde à chaque mère indigente, qui désire d'allaiter son enfant, 9 liv. par mois, pendant cette époque. Cet établissement, consolidé en 1786 par des lettres-patentes du Roi, vient d'être imité à Paris, & il le sera sans doute bientôt dans toutes les grandes villes du royaume.

jeunesse trouve dans les écoles publiques des maîtres habiles, qui s'attachent également à cultiver son esprit & à former son cœur. Les malades sont accueillis dans des maisons de charité où tous les secours de l'art sont rassemblés pour leur rendre la santé, cette première source du bonheur; & ces hôpitaux, autrefois si mal dirigés, le sont maintenant avec une sagesse qui annonce le désintéressement de leurs administrateurs, & qui mérite la confiance de tous les citoyens (1). Il n'est point d'infirmités qui ne trouvent ou leur guérison, ou des consolations très-propres à les adoucir. Ceux auxquels la nature a refusé un organe précieux, les muets (2),

(1) Le bureau de l'Hôtel-Dieu de Lyon désirant que tous les malades soient couchés seuls dans des lits de fer, ouvrit en 1786 une souscription, par laquelle il demandoit 90,000 liv. pour 300 nouveaux lits. Ce projet étoit si sage, que tous les citoyens s'empressèrent d'y concourir; & dans moins d'un mois on obtint soixante mille livres au delà de la somme demandée. Peu de temps après le Roi désirant de bâtir à Paris quatre nouveaux hôpitaux sur un plan proposé par l'Académie des sciences, il se forma aussi une souscription dont les dons sont montés à 2,800,000 liv.

(2) Qui n'a pas entendu parler de l'Abbé de l'Épée? Qui ne sait qu'il possède l'art sublime de rendre l'ouïe

les aveugles (1), reçoivent une éducation bien faite pour les dédommager de la perte de ces facultés. Les vieillards, les pères, chargés d'une nombreuse famille, les orphelins (2), ne sont point oubliés

aux sourds & la parole aux muets, c'est-à-dire, de remplacer ces deux facultés par d'autres facultés qu'il a lui même créées ? Il a fait plusieurs élèves.

(1) Il y a un établissement à Paris, dont le but est d'enseigner aux aveugles-nés des arts mécaniques. On est parvenu, par exemple, à en faire d'excellens imprimeurs, & j'ai entendu dernièrement, dans cette ville, un concert d'aveugles, qui offroit le tableau le plus attendrissant.

(2) M. le chevalier Pawlet a fondé à ses frais, à Paris, une école gratuite pour les orphelins de militaires, où ils sont élevés dans une subordination qui y entretient le plus grand ordre. Le régime de cette maison est admirable. Elle renferme 200 élèves qui y apprennent tout ce qui convient à leur naissance & à leur destination. Il y a outre cela plus de 100 jeunes gens qui sont en apprentissage de divers métiers hors de la maison. M. Pawlet désirant de porter à 800 le nombre de ses élèves, & de rassembler autour d'eux tous les secours qui achèvent l'éducation des jeunes gentilshommes, & les atteliers de tous les arts & métiers; le Roi, satisfait du compte qu'on lui a rendu des qualités personnelles & du zèle louable de cet excellent instituteur, lui a accordé une somme annuelle de 32000 l.

dans cette ligue formée pour secourir tout ce qui porte le nom de malheureux. La Providence, dans ses décrets souvent incompréhensibles, mais toujours dirigés par la plus profonde sagesse, afflige-t-elle quelques-uns de ses enfans par des calamités publiques ou particulières, leurs concitoyens s'empressent aussi-tôt à alléger le poids de leurs maux. Un incendie consume-t-il la cabane du pauvre, elle est aussi-tôt rétablie par la main du riche. Une manufacture ne peut-elle plus occuper ses ouvriers, soit parce qu'elle manque de matière première (1), soit parce qu'une fatale concurrence diminue ses exporta-

---

M. Pawlet avoit commencé son établissement avec une fortune bornée. Un héritage considérable vint, en 1773, seconder ses bonnes dispositions. Il fit vœu d'être pauvre toute sa vie Il consacra entièrement & sa personne & sa fortune à la nombreuse famille qu'il adoptoit, & son succès le dédommage amplement des sacrifices qu'il a eu le courage de faire.

(1) La récolte des soies ayant manqué en 1787, Lyon a vu tout-à-coup vingt mille ouvriers dans la plus affreuse indigence. Mais des secours abondans leur ont été distribués par le gouvernement, par la ville, par les magistrats, par tous les citoyens. Nîmes a offert le même exemple de misère & de bienfaisance.

tions (1), auſſi-tôt le gouvernement & tous ceux que ces fabriques ont enrichis dans des temps plus heureux, mettent fin à ce fléau momentané. Une grêle meurtrière vient-elle ſaccager les campagnes & ravir aux laboureurs l'eſpoir d'une prochaine récolte, les ſecours les plus généreux leur ſont offerts avec un empreſſement qui en augmente le prix (2). La bienfaiſance eſt devenue un beſoin de l'ame, & cette vertu prend toutes les formes pour parvenir à ſon but. Tantôt elle

---

(1) Le traité de commerce avec l'Angleterre ayant diminué pendant quelque temps la conſommation des étoffes fabriquées à Rouen, à Amiens, à Elbeuf, à Abbeville, à Louviers, à Sedan, &c. le gouvernement eſt venu au ſecours de ſes manufactures, & pendant cette époque les fabricans de Sedan ont entretenu tous leurs ouvriers avec une générolité digne des plus grands éloges.

(2) Le Journal de Paris, cet organe de la bienfaiſance publique & particulière, n'a pas plutôt annoncé le déſaſtre cauſé par une grêle, tombée le 13 juillet aux environs de Paris, qui a détruit toutes les eſpérances & même toutes les reſſources d'un nombre infini de cultivateurs, qu'il s'eſt auſſi-tôt ouvert une nouvelle ſource de bienfaits, très-propres à alléger le poids de tant de maux.

embrasse la cause de l'opprimé (1); tantôt, loin d'attendre que de funestes catastrophes la provoquent, elle les prévient en étendant sa sollicitude jusques dans l'avenir le plus reculé (2). Mais

---

(1) Il vient de se former à Paris, sur le plan de M. Boucher d'Argis, une société philantropique dont le but est de poursuivre devant les tribunaux les droits de l'indigent lorsqu'ils sont bien constatés. Depuis long-temps les pauvres de Lyon éprouvent les effets salutaires du Conseil charitable, qui règle à l'amiable toutes les contestations sur lesquelles on s'en rapporte à sa décision. Il se charge encore des procès bien fondés de ceux que l'indigence met hors d'état de les poursuivre eux-mêmes.

(2) La misère à laquelle la cherté des soies avoit plongé la plupart des ouvriers de Lyon, a engagé quelques négocians de cette ville, toujours disposés à faire le bien, à la tête desquels est M. Terray, intendant de la généralité, qui a contribué pour une somme considérable, à fonder une Caisse philantropique dont le capital: de 800,000 livres, sera constitué sur un grand nombre de têtes choisies dans l'emprunt de novembre dernier. Suivant les probabilités de la vie humaine, ce capital doit être remboursé en totalité dans 13 ans aux actionnaires, avec les intérêts à 5 pour %. A cette époque la société sera propriétaire d'environ 78,000 livres de rente. Sur cela elle prélevera annuellement 50,000 liv. qui, accumulées avec les intérêts, donneront au bout

comme la pauvreté est sans cesse à côté de l'abondance, & qu'une moitié de la société a constamment besoin des secours de l'autre moitié, les actes publics de bienfaisance ne sont rien en comparaison de ceux qu'on fait en secret; & pour être moins éclatans, ceux-ci ne sont ni moins utiles, ni moins louables. En vain donc reproche-t-on à notre siècle un égoïsme dont il n'a peut-être que les apparences; car mille établissemens soutenus avec le zèle le plus actif, s'élèvent en témoignage du contraire. On rougiroit maintenant de repousser un infortuné; on fait plus: on pénètre dans les sombres retraites de l'indigence, on arrache le secret de ceux qui l'habitent, on s'empresse de les secourir. Les richesses, loin d'être un vice social, funeste, & à ceux qui en jouissent, & à ceux qui les ambitionnent, deviennent dans la main de la plupart de leurs

---

de 10 ans, avec les intérêts, une somme d'environ 630,000 livres, suffisante pour parer aux besoins des ouvriers dans les temps de calamité. Le surplus de la rente sera placé à intérêt, & formera au bout de 43 ans un capital d'un million, qui rendra le secours perpétuel, même après la mort de toutes les têtes. On a formé à Nîmes un établissement sur le même plan.

possesseurs, un des canaux par lesquels la Providence répand ses bienfaits sur le genre humain. Pour exciter leur commisération, il suffit d'être vraiment malheureux. La voix pathétique de l'humanité souffrante parvient aisément jusqu'à leur cœur; elle y porte une salutaire émotion; elle plaide victorieusement sa cause; elle les engage aux plus nobles sacrifices pour la soulager.

Les Nègres n'ont point encore participé à cette bienfaisance générale.

Malgré cette confédération générale en faveur de tout être souffrant, il existe sous notre domination un peuple infortuné, qui a été jusqu'à présent abandonné à sa cruelle destinée, sans qu'on se soit jamais occupé de soulager ses peines, ou plutôt d'en tarir la source, sans même qu'il ait eu jusqu'ici un vengeur. Je parle des Nègres employés à la culture des Colonies Américaines. Leur triste condition frappe d'autant moins notre sensibilité, qu'ils sont très-éloignés de notre vue, & que nous n'avons encore calculé que légèrement leur misère. -- Que dis-je? -- Leur misère est notre propre ouvrage. C'est pour satisfaire la cupidité, le luxe de l'Europe, qu'on a réduit un million & demi de nos semblables à la plus vile servitude. Dès le commencement de ce commerce odieux, on a infecté les vastes régions de

Tableau de leur misère.

la Guinée, de tous nos vices, de toutes nos passions. On a fait périr plus de soixante millions d'habitans par la faim & la fatigue, par le chagrin, par un air corrompu, par la guerre, par les plus mauvais traitemens. On y excite, on y encourage le despotisme, les pirateries, les attentats les plus odieux, les crimes les plus atroces. On saccage annuellement de vastes campagnes; on dépeuple des villes entières; on réduit en cendres des villages nombreux; on égorge ceux qui osent résister à cette violation des droits de la nature, de la justice; on enlève le laboureur sans défiance de son humble chaumière, le fils du Roi de son palais, le père des bras de ses enfans affamés, la mère au nourrisson qu'elle allaite; on arrache ces Africains doux & paisibles à leurs amis, à leurs possessions, à leur patrie, à tous leurs privilèges civils & nationaux; on les engouffre dans un vaisseau où, amoncelés dans un cachot rempli de miasmes pestilentiels, chargés de chaînes, dénués de vêtemens, ils nagent dans la fange & ont sans cesse la mort à leurs côtés. Là, traités avec la dernière barbarie, nourris avec une parcimonie d'autant plus incompréhensible que les suites en sont plus funestes, punis pour la moindre faute avec une sévérité digne des Cannibales, ils n'ont

d'autre ſoulagement que dans la mort de ceux qui les entourent, & d'autre eſpoir que celui de ſubir bientôt le même ſort. Ce n'eſt néanmoins que le commencement de leur misère. Reſiſtent-ils aux horreurs de la traverſée, & combien n'y ſuccombent pas? Arrivent-ils dans nos Colonies ſans avoir pu mettre un terme à leur malheur, ils ſont auſſi-tôt traînés au marché, ils ſont vendus à l'encan comme des pièces de bétail, ſans recevoir le prix auquel on les eſtime; on les marque d'un fer chaud, ſans qu'ils aient commis de crimes; on leur prononce l'arrêt d'une captivité éternelle, comme s'ils n'étoient pas nés auſſi libres que leurs tyrans. Dès le premier moment on ne craint pas de leur faire ſentir par les plus durs traitemens, à quel point ſera miſérable l'exiſtence à laquelle ils ont été condamnés. Auſſi le ſouvenir de leur patrie & de leurs amis, la douleur qui naît de la perte de leur liberté, la nourriture groſſière & peu abondante qu'on leur donne, l'inclémence des ſaiſons à laquelle on les expoſe, les travaux pénibles dont on les accable & dont ils ne recueillent point les fruits; tous ces maux, en un mot, trompent-ils notre avarice en donnant la mort à un quart de ces malheureux, dans les deux premières années de leur ſéjour dans les Iſles. Si la force de leur

constitution leur fait surmonter tant de dangers; dès-lors levés avant l'aurore, assujettis aux fonctions les plus pénibles, tremblant à l'aspect de leurs tyrans, humiliés, dégradés, considérés comme une classe d'êtres intermédiaires entre l'homme & la brute, ils n'ont de repos que quand leurs facultés intellectuelles sont rabaissées au niveau de leur situation; que, quand à force de mauvais traitemens, on a endurci leur ame au point de n'avoir plus rien de l'homme, & de ne plus sentir l'horreur de leur captivité.

Tels sont les infortunés en faveur desquels je désire intéresser tous les hommes sensibles, & sur-tout ceux qui peuvent adoucir leur condition. Ce sujet est trop beau, trop touchant pour être neuf. Aussi la cause de l'Africain a-t-elle été plaidée plus d'une fois avec une éloquence bien propre à produire la plus heureuse révolution dans son sort. Mais jusqu'à présent les efforts de ces généreux défenseurs ont été vains. Les mêmes injustices se reproduisent toutes les années. On continue à violer sans pudeur les lois les plus sacrées de la nature, de la justice, de la religion, à porter le fer & le feu dans la Guinée, à y favoriser tous les attentats; & si l'on a retranché quelques atrocités du traitement des Nègres; on

ne se fait encore nul scrupule de les arracher du sein de leur patrie, de les vendre sans leur consentement, de condamner leur postérité à un esclavage éternel, en un mot de dévaster leur malheureux pays pour cultiver des contrées dépeupiées par le crime de nos ancêtres.

Raisons pour lesquelles ils n'intéressent que foiblement.

Comment est-il possible qu'un systême si barbare se soit propagé jusqu'à nous, sans avoir excité une réclamation universelle, sans que tout ce que l'Europe renferme d'hommes sensibles & vertueux se soient ligués pour combattre les funestes sophismes de ses partisans, pour forcer ceux qui refusent d'ouvrir leur cœur à la conviction, de faire par obéissance ce qu'on ne sauroit obtenir d'eux par sentiment? C'est qu'il en est de la traite des Nègres & de l'oppression dans laquelle ils vivent, comme de tous les évènemens tragiques dont le théatre est hors de notre vue. Un tremblement de terre a-t-il renversé des cités superbes? Une armée nombreuse est-elle tombée sous les coups d'un ennemi formidable? Une peste depeùple-t-elle des provinces entières? Tous ces désastres, quand la scène en est fort éloignée, excitent moins notre sensibilité qu'un incendie qui consume à notre vue la maison d'un voisin, que la mort violente d'un compatriote,

qu'une grêle qui détruit dans un inſtant de riches moiſſons. Pourquoi cela? C'eſt que la ſenſibilité appartient aux organes phyſiques plus encore qu'aux facultés morales; c'eſt que nous ne ſommes vraiment émus que quand nous avons devant les yeux le ſpectacle mélancolique du malheureux, que quand notre oreille eſt frappée par ſes plaintes amères. Alors notre cœur eſt touché. Il eſt déchiré. Nous cherchons à exhaler notre douleur. Nous communiquons notre émotion à tous ceux qui en ſont ſuſceptibles. Nous leur tranſmettons le plus vif intérêt. Cette ſituation eſt terrible. Nous brûlons d'y mettre fin. Nous ſentons que nous n'y parviendrons qu'en détruiſant ſa cauſe: & ſi nous avons le pouvoir de le faire, qui de nous héſite un inſtant?

Mais les Nègres, tranſportés en Amérique, ſont trop loin de nous pour produire dans notre ame ces ſalutaires mouvemens. Leurs ſouffrances n'y excitent donc pour l'ordinaire qu'une compaſſion paſſagère, bientôt diſtraite par une foule d'évènemens qui nous touchent davantage. Nous écoutons, je le veux, avec attendriſſement les récits qu'on nous en fait, nous nous identifions un inſtant à leur ſort, nous partageons leurs peines, nous déplorons l'aveuglement de ceux qui en

ſont les auteurs. Mais cette émotion reſſemble fort à celle que nous inſpirent une tragédie touchante, un roman pathétique, & l'effet en eſt exactement le même. Cependant que cet intérêt ſoit ſouvent rénouvellé; que, loin de ſe borner à exciter en nous un ſentiment momentané, on parvienne enfin à convaincre notre raiſon, à frapper notre conſcience, à nous faire entendre la voix impoſante de la juſtice, de la religion: alors ces efforts auront les ſuites les plus ſalutaires. Notre commiſération fixée par ces motifs puiſſans deviendra plus active; & pour être plus retardée elle ne ſera que plus ardente, plus efficace.

Il eſt eſſentiel de porter leur cauſe au tribunal de l'opinion publique.

Il eſt vrai qu'il n'eſt pas au pouvoir de toutes les perſonnes ſenſibles d'adoucir le ſort des Nègres en Amérique, & qu'un grand nombre avec une fortune conſidérable & des vues bienfaiſantes, ſont néanmoins hors d'état d'influer ſur leur bonheur. L'injuſtice qu'ils éprouvent, eſt l'erreur ſoit des marchands qui en font un commerce odieux, ſoit des planteurs qui encouragent ce trafic en les employant à la culture de leurs poſſeſſions. C'eſt donc eux qu'il faut ſur-tout entreprendre de perſuader. Mais il eſt des révolutious que l'opinion détermine ſouvent par ſon univerſalité. Lorſqu'un abus eſt évident, lorſque le public le

connoît, & en fait la censure, lorsque tous les gens estimables s'unissent pour le condamner ; ceux qui s'en rendent coupables sont bientôt obligés d'y renoncer. Sans cela leur erreur se changeroit en crime. On n'accuseroit plus leur raison, mais leur cœur. On ne verroit plus dans leur faute le délire de la passion ou l'empire de l'habitude, mais le résultat d'une maladie morale, d'autant plus difficile à guérir qu'ils ne peuvent se faire illusion ni sur sa cause, ni sur ses conséquences.

Il est donc nécessaire que la turpitude attachée au commerce des Nègres, & la barbarie avec laquelle ils sont traités par la plupart des cultivateurs Américains, soient portées au tribunal de l'opinion publique. Quand elle aura prononcé que cet infame trafic est inutile, & sur-tout qu'il est injuste, ceux qui le continueront, seront regardés par tous les amis de la vérité & de la vertu comme des monstres d'autant plus odieux qu'ils sont capables de sacrifier sans honte, délicatesse, pudeur, conscience, religion même à l'appât d'un gain souvent illusoire. Alors, dénoncés comme des infracteurs des droits les plus sacrés de l'humanité, ils tomberont dans un tel avilissement qu'ils n'auront désormais d'autre alternative que

d'adopter

d'adopter des principes plus généreux, ou de payer leurs richesses par le blâme universel. Un autre motif fait désirer que le Public juge en premier ressort entre le maître & l'esclave : c'est que son avis forcera l'exécution de tous les projets tendans à rétablir dans les Colonies l'équilibre de la justice. Il est vrai que l'abolition totale de la traite des Nègres & leur affranchissement graduel ne peuvent s'opérer sans l'intervention du Gouvernement, & cette grande cause va sans doute fixer d'autant plus fortement son attention, que de son jugement dépendra le sort d'un grand nombre d'hommes relégués par la main de l'avarice au rang des brutes. Mais les personnes intéressées aux sages lois qu'il ordonnera, peuvent en faciliter l'exécution, ou les rendre inutiles en se faisant justice à elles-mêmes, en préférant une bonne réputation à des richesses acquises par cet odieux moyen. Ce qui autorise encore les Avocats des Nègres à donner la plus grande publicité à leurs réclamations, c'est qu'elle est le seul moyen d'instruire le procès de la maniere la plus complète, & que l'administration ne se décidera à produire cette réforme, qu'autant qu'il sera démontré que ses avantages politiques ne sont point inférieurs à son impor-

tance morale. Il eſt des réformes que le Gouvernement ne peut exécuter que ſous le voile du ſecret le plus profond. Tant d'intérêts contrarient ſouvent ſes plans les plus ſages, que s'il les annonçoit avant de les réaliſer, il ſeroit accablé de réclamations qui déconcerteroient ſes meſures, & de ſophiſmes qui dénatureroient ſes meilleures diſpoſitions. Mais ici, pour obéir à la juſtice, à la religion, il n'aura ni établiſſemens à renverſer, ni places à ſupprimer, ni victimes à ſacrifier. C'eſt l'avantage réciproque de la Nation, du Maître, de l'Eſclave qu'il conſultera. Par conſéquent il n'ôtera point au navigateur le commerce lucratif qu'il fait avec l'Afrique. Il ne diſputera point au cultivateur le droit ſans doute uſurpé, mais conſacré par un long uſage & des réglemens poſitifs, de ſe ſervir de ſes eſclaves pour les travaux agraires, juſqu'à ce qu'ils lui aient rembourſé ſes avances. Loin de détruire l'agriculture des Colonies, il l'encouragera en favoriſant leur population. Loin d'augmenter le prix des denrées qu'on en exporte, il le diminuera d'un tiers. Loin de mettre en danger la vie des Blancs, il préviendra toutes les révoltes, en donnant auſſi aux Noirs le titre de citoyens. Le Gouvernement actuel n'ignore rien de ce qui appartient à cette

grande cause. Il s'agit donc moins de lui présenter de nouvelles idées sur un sujet qu'il a approfondi depuis long-temps, que de persuader le Public, sur-tout ceux qui sont particulièrement intéressés à ce commerce, qu'il est aussi inutile qu'il est odieux. Voilà l'entreprise que j'ai osé former & que j'exécute aujourd'hui. J'ai cru qu'il me suffisoit de voir la vérité, pour que je fusse obligé de la dire. J'ai cru encore que plus elle seroit publique, plus ses effets seroient prompts & salutaires.

Il importe de distinguer la traite des Nègres, de leur esclavage.

Mais, pour se faire une idée du but que je me suis proposé dans cet ouvrage, il importe de distinguer avec soin le commerce annuel des Nègres, de l'esclavage auquel on les soumet. Le premier est un brigandage que rien ne sauroit excuser. L'autre est soutenu par tous les argumens que les planteurs allèguent pour en prouver la nécessité. L'horreur attachée au trafic de l'espèce humaine, la manière dont il se fait, les fatales conséquences qui en résultent, soit pour les Africains, soit pour nous-mêmes; voilà des motifs qui vont sans doute engager toutes les nations de l'Europe à le proscrire promptement & sans restriction. L'esclavage de ces mêmes Nègres, quoiqu'également répréhensible, ne peut être détruit qu'avec des précautions propres à prévenir

l'influence que ce changement pourroit avoir ſur l'intérêt des propriétaires & ſur la sûreté publique.

L'affranchiſſement des Nègres ne peut ſe faire que par degrés.

Mon deſſein eſt donc moins de ſolliciter de la bienfaiſance du Gouvernement & de la juſtice des Colons Americains, l'affranchiſſement prompt & général des Nègres qui cultivent nos Iſles, que l'abolition de la traite qui ſacrifie chaque année de nouvelles victimes à notre cupidité. L'eſclavage eſt, ſans doute, un vice moral également honteux pour ceux qui en ſont les auteurs, & pour ceux qui en ſont les victimes. Que dis-je? L'eſclavage eſt l'infraction la plus criminelle des droits de l'homme & du citoyen, la tyrannie la plus odieuſe, l'attentat le plus répréhenſible. Il ſappe les fondemens de l'ordre public & de la paix individuelle. Il eſt oppoſé au vœu des hommes, en ſe réuniſſant en ſociété, aux deſſeins de la Providence qui nous forma tous égaux, à l'eſprit du Légiſlateur ſuprême qui nous donna les mêmes lois, au but du Rédempteur qui appelle tous les hommes aux mêmes eſpérances. L'eſclavage doit donc être un objet d'horreur non ſeulement pour le philoſophe accoutumé à peſer les droits de ſes ſemblables, mais pour le Gouvernement chargé de l'exécution de toutes les lois deſtinées par la Sageſſe ſuprême à faire le bonheur de ſes

enfans, mais pour l'homme ſenſible qui ne peut voir de ſang froid le puiſſant opprimer le foible, & s'arroger ſur ſon égal un empire que le Monarque le plus deſpotique ſe refuſe à l'égard de ſes ſujets. Cependant il eſt des maux ſi profonds, ſi invétérés, qu'on ne peut eſpérer de les guérir que par des remèdes ſucceſſifs, dont le premier ſoit une préparation à celui qui eſt employé après lui. L'affranchiſſement général des Nègres eſt un projet ſublime dans la théorie. Mais ſon exécution n'eſt poſſible que graduellement, afin de ne nuire ni aux Colonies ni aux Colons. En effet, quelle plume éloquente pourra déterminer les propriétaires Américains à libérer tout d'un coup les eſclaves du joug qu'ils leur ont impoſé, à effacer la marque de ſervitude qu'ils ont imprimée ſur leur poitrine, à ſe priver volontairement de leurs ſecours pour remplir leur devoir. L'habitude a trop d'empire ſur le cœur, pour eſpérer que cette révolution ſoit ſubite & générale. Il faut un ſiècle de bonnes actions pour corriger trois ſiècles de tyrannie. Le règne de l'oppreſſion eſt ſur ſon déclin. Mais elle portera encore au loin ſes funeſtes conſéquences ; & nous ne devons attendre que de l'influence de l'opinion publique, l'accompliſſement de ce vœu général.

Les planteurs Américains s'y prêteront difficilement.

Le Gouvernement ne le fera qu'avec de grandes réserves.

Si l'on ne peut espérer que les propriétaires affranchiront incessamment tous les Nègres qui sont dans les Colonies, on ne peut pas mieux se flatter que le Gouvernement leur en imposera l'obligation. En effet, la bienfaisance n'est réellement une vertu qu'autant qu'elle est alliée à la justice. Ce seroit une grande justice, il est vrai, que de rendre aux Africains arrachés du sein de leur patrie, des bras de leurs parens, les privilèges inaliénables d'hommes, de citoyens. Mais le Législateur qui ordonneroit cette noble réhabilitation dans les Colonies soumises à ses lois, seroit tenu d'indemniser les cultivateurs de la perte de leurs esclaves, puisqu'ils ne les ont acquis que sous la sauve-garde des réglemens qui les y autorisent. Or, les Colonies Françoises renferment seules, comme nous le verrons avec plus de détail, plus de 510,000 Nègres. En les évaluant à cinquante louis chacun, ils formeroient un remboursement de 612,000,000 liv., somme bien propre à effrayer dans tous les tems le cœur généreux du Monarque qui nous gouverne. Et quand les circonstances permettroient l'exécution de ce projet bienfaisant, ne seroit-il pas à craindre qu'elle ne produisît une révolution dont on ne peut calculer les conséquences? Les Nègres sont

encore dans l'enfance de la civilisation. Ils ne sont point encore convaincus que l'intérêt particulier naît de l'intérêt général. Ils seroient tentés d'abuser de la liberté qu'on leur accorderoit, sans leur apprendre à en jouir. Au lieu de profiter du fruit de leurs travaux, la société seroit peut-être chargée du poids de leur existence. Ils se livreroient à la paresse pour laquelle ils ont un goût naturel, & leur réhabilitation nuiroit également au corps social & à nos intérêts individuels. Avant donc de faire cette utile réforme, il faut prouver premièrement aux cultivateurs, que l'esclavage est le résultat d'un faux calcul, & que leurs richesses seront bien plus solides quand leurs domaines seront cultivés par des mains libres. Il faut ensuite rendre les Nègres dignes de porter le nom respectable de citoyens, en leur faisant connoître les obligations religieuses & morales qu'il impose. Il faut enfin que leur liberté devienne le fruit de leur industrie, & qu'on ne l'accorde qu'à ceux qu'on verra disposés à dévouer leurs travaux à l'avantage de leur nouvelle patrie.

Mais on n'y parviendra qu'autant qu'on abolira la traite des esclaves.

Mais qu'on ne se flatte point de parvenir à une époque si désirée, tant qu'on permettra de mettre chaque année l'Afrique à contribution pour en tirer de nouvelles recrues d'esclaves. Si on

laiſſe le mal ſe propager, la plaie deviendra incurable. Quel eſt donc le premier pas vers la deſtruction de l'eſclavage? C'eſt la ſuppreſſion de la traite qui l'alimente. Il faut forcer les cultivateurs à traiter avec douceur leurs Nègres, en leur ôtant la poſſibilité de remplacer ceux qui ſuccomberoient ſous leurs mauvais traitemens. Il faut mettre promptement un terme aux horreurs qu'entraîne ce trafic odieux, à ces guerres cruelles que nous provoquons, & où un priſonnier coûte la mort de pluſieurs combattans, à ces enlèvemens publics & particuliers qui renchériſſent ſur les coutumes des nations les plus ſauvages, à ces actes de deſpotiſme auxquels nous encourageons les Souverains de la Guinée, à ces injuſtes condamnations que nous dictons pour multiplier le nombre des coupables, à ces forfaits commis ſoit dans la traverſée, ſoit dans nos Iſles, ſur-tout au crime journalier d'attenter à la liberté d'un citoyen, de le forcer de quitter patrie, poſſeſſions, famille, amis, pour ſervir un maître barbare, ſans avoir commis aucun délit, ſans avoir été conſulté, ſans avoir conſenti le marché, ſans avoir reçu le prix auquel on évalue ſes travaux futurs.

Avantages de cette abolition.

Ces motifs puiſſans pour abolir la traite des Nègres, ſont liés à une autre conſidération du plus

grand poids. Nos Colonies exportent, chaque année, de la Guinée 36,500 Nègres. Rendus en Amérique, leur acquiſition oblige les cultivateurs à une dépenſe annuelle de 43,800,000 liv., ce qui hauſſe conſidérablement le prix des denrées qu'ils nous envoient. Il ne dépend que d'eux d'en faire l'économie. Qu'ils traitent leurs eſclaves avec douceur, qu'ils favoriſent leurs mariages & leur population, qu'ils leur accordent une nourriture ſaine & abondante, un vêtement propre à les garantir ſoit des ardeurs d'un ſoleil brûlant, ſoit des influences d'une nuit fraîche & humide, quelques heures de repos pour réparer leurs forces, & ſe préparer à un nouveau travail par un inſtant de gaîté : Alors chaque individu reproduira ſon ſemblable, nos Colonies s'enrichiront chaque année de nombreuſes naiſſances, & nous nous verrons déſormais diſpenſés d'entrer pour rien dans ce trafic, né dans un temps de barbarie, & dont la propagation ſeroit un déshonneur pour la Nation Françoiſe, & une profanation du titre de Chrétien. L'abolition de la traite des Nègres, loin d'être un ſyſtême impraticable ſi toutes les nations maritimes de l'Europe ne s'accordent pour en prononcer la loi, offrira donc les plus grands avantages, & à celle qui l'adoptera, & aux

cultivateurs qui s'y conformeront. Ils pourront fournir les productions de leurs terres à un prix beaucoup plus modéré, que les planteurs qui chargent annuellement les leurs de l'achat des esclaves substitués aux victimes de leur tyrannie. Cette abolition produira encore un double effet. Sans détruire le commerce que nous pouvons faire en Afrique & qui consistera désormais en échanges de nos marchandises contre de l'or, de l'ivoire, &c. elle sauvera chaque année la vie à plus de 100,000 Africains tués ou enlevés pour fournir à la quotité de la France. Enfin, le Gouvernement obligera, par la loi de l'intérêt, tous les Colons à traiter désormais leurs Nègres, non comme des pièces de bétail, mais comme des hommes; & à pourvoir d'autant plus efficacement à leur conservation, qu'ils ne pourront plus en réparer la perte si elle est prématurée.

Plan général de cet ouvrage.

Quoique le but de cet ouvrage soit essentiellement de solliciter de la justice du Gouvernement & de l'opinion publique, l'abolition totale de la traite des Nègres; quoique j'y reconnoisse que les réglemens destinés à briser les fers de ceux qui y gémissent sous le poids d'une honteuse captivité, ne doivent produire leur effet que graduellement & selon le mérite de ceux qui en sont

les objets, je traiterai néanmoins cette double queſtion avec toute l'étendue dont elle eſt ſuſceptible. Pour cet effet, après avoir tracé l'origine, les progrès & le déclin de l'eſclavage en général, depuis le temps de Joſeph, juſqu'à la chûte du Gouvernement féodal, je préſenterai l'hiſtoire de celui des Nègres en particulier, qui par une contradiction bien frappante a commencé à l'époque où le premier a fini. Puis, après avoir donné une deſcription détaillée de la Guinée, de ſes productions, du caractère de ſes habitans & du bonheur dont ils jouiſſent dans leur patrie, afin d'être en état de répondre à une foule d'objections qui tombent d'elles-mêmes quand on connoît le pays d'où l'on tire les Nègres; après avoir indiqué la manière dont on réduit en eſclavage ces malheureux habitans, je les ſuivrai à travers les dangers d'un voyage funeſte à un ſi grand nombre d'entr'eux. J'entrerai dans quelques détails ſur la manière de les vendre, ſur les travaux auxquels on les force, les châtimens qu'on leur inflige, leur nourriture, leur population, leur religion. Après avoir fait connoître le ſort déplorable de ces hommes autrefois libres comme l'air qu'ils reſpirent, maintenant aſſervis à tous les caprices d'un maître ſouvent brutal par

orgueil & cruel par ſyſtême, entrant plus particuliérement dans mon ſujet, je porterai leur cauſe au tribunal de la Juſtice, de la Religion, de la Politique. Je prouverai qu'elles uniſſent leur voix majeſtueuſe pour prononcer l'affranchiſſement ſucceſſif des Nègres, & dès cet inſtant l'abolition de leur traite. J'indiquerai la manière de parvenir à cette double réforme, en ſorte que loin de nuire ni à l'Etat, ni aux Cultivateurs, elle ſoit toute à l'avantage & de l'Afrique, qui conſervera ſes habitans, & de l'eſclave qui, devenu plus précieux à ſon maître, en ſera néceſſairement mieux traité. Je fortifierai ces principes par la ſolution de toutes les difficultés qu'on pourroit leur oppoſer.

Telle eſt la ſubſtance de l'ouvrage que j'offre aujourd'hui au Public, avec une timidité d'autant mieux fondée, qu'il s'agit d'une grande cauſe, propre à fixer l'attention de tout ce que la France renferme d'hommes ſenſibles & éclairés. J'ai meſuré l'étendue de la carrière que j'ai entrepris de fournir; j'ai ſenti l'importance du ſuccès, & j'ai reconnu combien il eſt au deſſus de mes forces. Mais j'ai cru voir la vérité. Il me convient donc de la dire aux dépens même de mon amour-propre. Si mon ouvrage peut ſauver la

vie à un de mes ſemblables, ſatisfait de l'avoir exécuté, cette jouiſſance me conſolera comme homme ſenſible, des juſtes reproches qu'on pourra me faire comme auteur.

AVANT d'entrer en matière, il n'eſt point hors de propos de préſenter à mes lecteurs le tableau des tentatives faites juſqu'à préſent pour adoucir le ſort des Nègres en Amérique. J'y joindrai le catalogue des Auteurs qui ont traité ce ſujet important, ſoit en Angleterre, ſoit en France. Je ferai enfin connoître les Sociétés qui viennent de ſe former dans ces deux Royaumes, pour oppoſer leurs récherches, leurs calculs, leur influence au crédit de ceux qui s'efforceront de reculer l'époque de cette glorieuſe révolution.

Apôtres de l'affranchiſſement des eſclaves.

ENTRE les hommes qui ont réſiſté avec le plus de courage à l'établiſſement de l'eſclavage perſonnel en Amérique, je diſtingue d'abord Barthelemi Las-Caſas, évêque de Capia. Ce Prélat, ſi célèbre par ſes éminentes vertus & par l'ardeur de ſon zèle, vivoit ſous le règne de Charles-Quint. Envoyé dans les Iſles Eſpagnoles, avec le titre honorable de Protecteur des Indiens, ſon ame bienfaiſante ne peut qu'être vivement frappée du ſort déplorable de ces malheureux, condamnés aux

Las-Caſas.

travaux les plus pénibles, traités avec un rafinement de cruauté, propre à faire frémir les cœurs les plus barbares. Il entreprend donc leur défense. Il vole en Espagne. Ferme dans son projet, infatigable dans son exécution, résolu de ne l'abandonner qu'avec la vie, il sollicite tant, il résiste avec tant de courage aux oppositions qu'il rencontre de toutes parts, il met tant de chaleur dans ses informations, tant de constance dans ses démarches, qu'il obtient enfin une audience de Charles-Quint, qu'il est admis dans son conseil à plaider la cause de ses protégés. Là, il lui fait le récit le plus fidèle de ce qu'il a vu en Amérique. Il lui dénonce ces vils mercenaires qui, pour gagner de l'or, ravissent la liberté & même la vie aux malheureux Indiens, sous le prétexte absurde que leur indolence & leur stupidité les rendent incapables de se conduire eux-mêmes. Il parle, il agit, il cite sa Nation au tribunal de l'univers entier. Quoique le discours qu'il fit à l'Empereur, soit particulier aux Indiens, il peut néanmoins s'appliquer parfaitement aux esclaves d'Afrique, & il offre une preuve frappante, que le principe de la liberté personnelle ne varie point selon les temps & les circonstances; que les grandes ames qui gé-

missent des malheurs de l'humanité, & qui désirent d'y porter remède, ont constamment tenu le même langage; & que ce qui est détestable en soi-même, a été dans tous les siècles, même les plus ignorans, un objet de censure. Je pense donc que mes lecteurs liront ici le précis de ce discours avec l'intérêt qu'il mérite.

« Je suis, » dit ce pieux Evêque, « un des premiers Européens qui soient venus en Amérique. Ce n'est ni la curiosité, ni la soif de l'or, qui m'ont engagé à entreprendre un voyage si long & si dangereux. Le salut des Païens a été mon seul objet. Pourquoi ne m'a-t-il pas été permis de racheter, même aux dépens de mon sang, tant de milliers d'ames qui ont été la victime de l'avarice & de l'amour du gain! J'ai été le témoin de la barbarie avec laquelle les Indiens sont traités; mais ce tableau seroit trop horrible pour le présenter aux yeux de Votre Majesté. On objecte que ces exécutions sont nécessaires pour punir ou pour arrêter les rébellions des Américains. Mais à qui les punitions devoient-elles être infligées? Ces peuples ne reçurent-ils pas les premiers Espagnols qui vinrent chez eux, avec douceur, avec humanité? Ne montrerent-ils pas plus de joie, en mettant leurs trésors à leurs pieds, que les Espa-

Discours de Las-Casas à Charles-Quint.

gnols ne montrèrent d'avidité à les recevoir? Mais cette générosité n'a point suffi pour assouvir notre avarice. En vain nous ont-ils donné leurs pays & leurs richesses, nous n'avons point été satisfaits; nous leur avons arraché leurs femmes, leurs enfans, leur liberté. Pour noircir ce peuple infortuné, leurs ennemis affirment qu'à peine ce sont des créatures humaines. Mais n'est-ce pas nous, Sire, qui devons rougir d'être moins hommes & plus barbares qu'ils ne le sont? Quel droit avons-nous à réduire en esclavage une nation née libre & que nous avons bouleversée, quoiqu'elle ne nous ait jamais fait que du bien? On nous les dépeint comme un peuple stupide, adonné à toutes sortes de vices. Mais n'ont-ils pas puisé la plupart de ces vices dans l'exemple des Chrétiens? Et s'ils ont des vices qui leur soient propres, les Chrétiens ne les ont-ils pas aussi-tôt surpassés? Et ne conviendra-t-on pas que les Indiens se sont garantis jusqu'ici d'un grand nombre de crimes très-communs parmi les Chrétiens, tels que l'ambition, le blasphême, le meurtre, la trahison, & qu'ils n'en connoissent pas même le nom? de sorte que toute la supériorité que nous pouvons revendiquer, c'est d'avoir des idées plus relevées & des talens plus développés. Ne flattons donc

point

point notre corruption, & ne nous aveuglons point volontairement. Tous les hommes sont également libres. Une nation n'a aucun droit sur la liberté d'une autre nation. Ne faisons à ce peuple que ce que nous aurions voulu qu'il nous eût fait à nous-mêmes, s'il avoit abordé sur nos côtes avec les mêmes avantages. Et pourquoi la loi ne seroit-elle pas égale des deux côtes ? Combien de temps encore le droit du plus fort sera-t-il la balance de la justice ? Quel est le précepte de l'Evangile qui sanctionne une telle doctrine ? Les Apôtres & les premiers Hérauts du Christianisme ont-ils jamais prétendu avoir quelque droit sur la vie, la liberté ou la fortune des Gentils ? Quelle étrange manière de propager la vérité, cette loi de grace & de salut, qui d'esclaves de la mort nous a initiés dans la liberté des enfans de Dieu ! Et comment nous sera-t-il possible de leur inspirer aucun amour pour les lois du Christianisme, tant que nous les désespérerons en leur ravissant la liberté, ce bien inestimable ? Les Apôtres se sont soumis eux-mêmes à porter des chaînes; mais ils n'en ont chargé personne. Le Christ est venu pour nous affranchir, & non pour nous rendre esclaves. La soumission à la loi qu'il nous a laissée, doit être un acte volontaire; elle

ne doit être propagée que par la douceur & la force de la persuasion. »

« A mon arrivée à St. Domingue, » ajouta Las-Casas, « cette isle contenoit un million d'habitans; & maintenant (1) à peine en reste-t-il la centième partie. Le plus grand nombre a péri par la fatigue & la faim, par des punitions sévères, & d'infames assassinats. Si le sang d'un seul homme, massacré injustement, s'élève jusqu'au Ciel pour demander vengeance, combien ne sera pas plus forte la voix de tant de milliers de créatures innocentes qu'on immole aux passions les plus criminelles! » Ce bon Évêque conclut son discours en implorant la justice de Charles V pour des sujets opprimés; & il déclare avec courage, que s'il ne la leur accorde pas, Dieu l'appellera un jour à rendre compte des nombreux actes de cruauté qu'il auroit pu prévenir.

Succès de ce discours.

Une exhortation si pathétique devoit toucher le cœur du Monarque. En effet, il applaudit au zèle du vertueux Prélat, il lui promit de faire les plus sages réformes, il lui donna des pouvoirs fort étendus. Cependant tant de Grands avoient intérêt à propager le crime! Les clameurs de la

(1) Vingt ans après.

cupidité étoufferent donc bientôt la voix de la justice, & les dispositions que Las-Casas avoit substituées au systême oppresseur qui faisoit de l'Amérique le théatre des scènes les plus sanglantes, ne furent point exécutées. Mais, le dirai-je, sans craindre d'insulter aux mânes de ce pieux Ecclésiastique? sa charité n'étoit point assez éclairée pour être universelle. Il ne considéroit que les Indiens dont il avoit fait vœu de soutenir les droits, & il racheta leur liberté par l'esclavage d'un autre peuple qui ne méritoit pas moins qu'il en prît la défense. On avoit essayé d'enlever des Nègres pour les forcer à cultiver l'Amérique dévastée. Mais la crainte qu'ils n'excitassent les Indiens à la révolte, força de renoncer à cette ressource, & le Gouvernement en prohiba l'introduction. Le défenseur des Indiens eut la foiblesse de solliciter la révocation de cette loi. Le mal est plus aisé à obtenir que le bien. On souscrivit sans peine à cette nouvelle réquisition; le Nègre fut asservi, mais l'Indien continua de gémir sous le joug d'une tyrannie avide & arbitraire.

Depuis Las-Casas aucun homme courageux n'entreprit d'améliorer le sort des Indiens & des Nègres, dont la traite venoit de s'établir, jusqu'à Morgan Godwyn, Ecclésiastique Anglois. Envoyé Morgan Godvvin.

à la Barbade vers le milieu du siècle dernier, pour instruire dans la Foi Chrétienne les Nègres & les Indiens de cette isle, il composa en leur faveur un petit ouvrage intitulé : *L'Avocat des Nègres & des Indiens.* Ce livre est plein de piété ; mais l'Auteur n'y considère que les avantages moraux d'éclairer les Nègres & de les convertir, sans rechercher le moyen d'adoucir leur sort temporel. Néanmoins ces deux devoirs sont unis intimement ; & il seroit bien malheureux pour les Nègres qu'on se crût quitte à leur égard, en leur donnant une connoissance superficielle d'une religion qui peut d'autant plus difficilement gagner leur cœur, que son principe général étant la charité, ils voient tous les jours une opposition manifeste entre les leçons de leurs précepteurs & leur conduite.

Efforts généreux des Quakers.

Il étoit digne des Quakers de devenir les Apôtres de la liberté individuelle, & les premiers instrumens de l'affranchissement des esclaves. On ne pouvoit pas moins attendre d'une classe de citoyens qui sacrifièrent constamment l'intérêt à la vertu, qui se montrèrent toujours grands par leur humilité, respectables par leur franchise, dignes des plus grands éloges par leur bienfaisance. Cette société, qui a pour principe l'égalité mutuelle

de tous les hommes, & pour loi ſuprême la charité (1), devoit néceſſairement rompre les chaînes de ceux qu'elle regardoit comme des ſemblables, des frères, & proſcrire la ſervitude, cette pratique ſi indigne d'un homme, d'un Chrétien. Les Quakers ont donc plaidé la cauſe de l'Africain ſouffrant. Ils ont fait plus; ils ont rendu la liberté à tous ceux qu'ils poſſédoient, préférant une conſcience irréprochable à des richeſſes achetées au prix du ſang, & des ſerviteurs libres, mais affectionnés, à des eſclaves rampans, mais toujours diſpoſés à la révolte.

Vers le milieu de ce ſiècle, Jean Woolman & Antoine Benezet, deux des membres les plus reſpectables de cette ſociété, entreprirent d'adoucir le ſort des Nègres tranſportés dans l'Amérique Septentrionale. Le premier fit à pied le tour de

Jean Woolman.

---

(1) On peut, au plus juſte titre, leur appliquer ce que St. Pierre diſoit de quelques perſonnes dont il recommandoit l'exemple: *Leur converſation eſt mêlée de timidité, leurs ornemens ne conſiſtent ni dans les treſſes de leurs cheveux, ni dans l'or & les pierreries, mais dans les ſentimens ſecrets du cœur, c'eſt-à-dire, dans la pureté incorruptible d'une ame où règnent la douceur & le ſilence des paſſions, ce qui eſt du plus grand prix aux yeux de Dieu.* I. Pierre III. 2. 3. 4.

cette partie du continent, pour représenter à ses confrères l'injustice dont ils se rendoient coupables, en retenant dans une servitude involontaire des gens qui ne leur avoient jamais fait aucun tort. (1).

Antoine Benezet.

Le second, né à St. Quentin en 1713, appartenoit à une famille distinguée. Son pere, qui étoit Protestant, quitta sa patrie en 1715, & se retira en Angleterre, où il lui fit donner une très-bonne éducation. Toute la famille passa en Amérique en 1731. Les frères d'Antoine Benezet suivirent avec succès le commerce. Mais lui, très-supérieur à tout travail qui ne mène qu'à la fortune, & n'ayant d'autre ambition que d'augmenter le bonheur du genre humain, préféra la noble occupation de diriger la jeunesse dans les sentiers des sciences & de la vertu. Peu de tems après son arrivée en Amérique, ayant adopté les principes moraux des Quakers, il se joignit à eux pour attaquer la coutume barbare de réduire les Nègres en esclavage. Il se montra bientôt digne

Ses travaux pour l'affranchissement & l'éducation des Nègres.

---

(1) Il a écrit un petit ouvrage, intitulé : *Considérations sur la coutume de réduire les Nègres en servitude, recommandées aux disciples du Christianisme de toutes les dénominations.* Cette brochure a été imprimée à Philadelphie, par le docteur Franklin.

& de la société à laquelle il venoit d'être aggrégé, & de la cause qu'il avoit entrepris de défendre. Il publia plusieurs traités précieux sur cette matière (1); mais il ne contribua pas moins à l'exécution de ses nobles projets, par le zele avec lequel il les propagea auprès des personnes de toutes les ordres, que par le succès de ses ouvrages. En effet, abandonnant sa maison & ses affaires, ce respectable Apôtre de la liberté personnelle parcourut pendant trois ans l'Amérique pour engager tous les *Amis*, titre caractéristique des Quakers, à émanciper leurs Nègres. « Cet homme, simple & doux, sans avoir l'énergie » de St. Paul, le feu de St. Augustin, ni la

(1) 1°. *A Short account of that part of Africa inhabited by the Négroes :* Description abrégée de la partie de l'Afrique, habitée par les Nègres, &c. avec des réflexions sur l'iniquité de ce trafic. J'ai plusieurs éditions de cet ouvrage. La troisième a été imprimée en 1762, à Philadelphie. M. Granville Sharp en a fait faire à ses dépens une quatrième, en 1768; & il a été réimprimé à Londres, en 1788.

2°. *A caution, &c.* Précaution pour la Grande-Bretagne & ses Colonies, ou représentation abrégée du malheureux état des Esclaves Nègres dans les possessions de la Grande-Bretagne; & plusieurs autres brochures également estimables.

» ſcience de St. Thomas, fut écouté avec la plus » grande attention, & fit par-tout des proſélytes. » Il avoit cependant à combattre la plus forte » des paſſions humaines, l'*Intérêt*. N'ayant en » votre faveur la miſſion d'aucun corps public, » ni les reſſources de l'éloquence, lui demandoit un jour Mr. de Crevecœur, dont j'emprunte » ce paſſage (1), comment avez-vous pu

(1) Vol. 1, p. 217. M. Yvan-ai-z, gentilhomme Ruſſe, vivement touché de la manière dont Jean Bertram, membre de la ſociété des Amis, traite ſes Nègres, & de leur conduite modeſte & décente, lui fait quelques queſtions à ce ſujet. Bertram lui répond avec l'éloquence du ſentiment. Il lui rend compte des motifs qui l'ont engagé à les affranchir, de leur état actuel, de leur honnêteté, de leur douceur, de leur ſageſſe, de leurs progrès dans les arts & ſur-tout dans la religion. Il ajoute « que c'eſt Benezet qui lui a appris que de bons » exemples, des avis doux & des principes de religion, » pouvoient ſeuls les conduire à la ſubordination, à la » ſobriété & à l'amour du travail. Il conclut qu'éclairé » par cet homme reſpectable, il a auſſi-tôt délivré ſes » Nègres du honteux eſclavage & de la profonde igno- » rance dans laquelle ils étoient plongés. Auſſi dès » qu'ils ont été élevés au rang d'hommes libres, ont- » ils acquis cette émulation ſans laquelle les Améri- » cains mêmes tomberoient dans l'avilissement & dans » la corruption. » Pénétré d'admiration, M. Yvan s'écrie

» réussir? Par le moyen de l'inspiration de l'Esprit » de l'univers, de l'heureuse disposition de ceux » à qui j'ai parlé, & de ma bonne volonté, » lui repondit-il. » Il a eu la satisfaction de vivre assez long-tems pour voir sa société refuser d'admettre à sa communion ceux qui n'auroient pas entièrement banni l'esclavage de leurs maisons.

---

avec enthousiasme: « Ah que ce que je viens d'entendre » est beau! C'est le triomphe de la charité Chrétienne, » de l'humanité, de la raison! Eh quoi! les Académies » de l'Europe retentissent annuellement des éloges des » Grands-Hommes, & elles n'ont pas mis sur leur liste » Antoine Benezet! Que faut-il donc pour mériter leurs » louanges? La doctrine que cet homme a prêchée avec » tant de succès, n'est-elle pas utile & consolante pour » l'humanité? Benezet est donc un vertueux citoyen, » un grand homme dans le sens le plus juste de ce » mot. Et quoi, l'Europe, la savante Europe, ignore » encore la propagation de ce généreux systême, elle » ignore que le premier pas vers l'émancipation des » Nègres, (émancipation qui tôt ou tard deviendra » générale) a été fait en Amérique, ce pays neuf, qui » ne nourrissoit, il y a vingt ans, que des sauvages » grossiers, ignorans & féroces! Quoi, l'Europe ignore » encore, au milieu de ses lumières, de ses richesses » & de ses plaisirs, que des milliers d'ames ont ici » sacrifié à la plus sublime des vertus, la moitié de leur » fortune. » Cultivateur Américain, T. I. 173.

Deux ans avant sa mort, il sollicita la fondation d'une Ecole pour les Nègres. Son zèle ne fut pas infructueux. L'école fut ouverte à Philadelphie. Il quitta [illegible] établissement pour s'en faire l'instituteur; & loin de se borner à retirer ses élèves de l'ignorance grossière à laquelle ils étoient auparavant abandonnés, il continua jusqu'à la mort, & à travailler à leur liberté, & à les rendre dignes d'en jouir. Lorsqu'il sentit qu'il étoit près du terme de sa carrière, regrettant de laisser ce nouvel établissement imparfait, il voulut du moins contribuer à son soutien, & il ordonna qu'après la mort de sa veuve, sa petite fortune (1), le résultat de 50 ans de travaux, fût appliquée à l'Ecole de charité qu'il avoit formée pour les Nègres.

Un an avant sa mort, observant que la traite des esclaves, presque totalement interrompue durant la guerre, se ranimoit avec vivacité à l'époque de la paix, il écrivit à la Reine d'Angleterre une lettre très-pathétique sur ce sujet. Cette Princesse, à laquelle aucune vertu n'est étrangere, informée du caractère de Mr. Benezet, lui témoigna d'une manière bien glorieuse pour elle & pour lui, l'estime qu'il lui avoit inspirée.

---

(1) Environ 2000 guinées.

Cet excellent homme mourut à Philadelphie en 1784, après une courte maladie. Son corps fut escorté jusqu'au tombeau par plusieurs milliers de citoyens de tout rang, de toute profession, de toute opinion religieuse, qui déploroient à l'envi la perte de cet Ami de l'humanité (1). Sa mort.

---

(1) Voici ce que disoit de lui le docteur B. Rush, dans un discours qu'il lut à la séance publique de la Société philosophique de Philadelphie.

« Cet état déplorera long-temps la perte d'un homme, » chez qui la raison & le sentiment intérieur du bien » avoient concouru à produire un degré d'excellence » morale, tel qu'il en paroît rarement parmi nous. Cet » estimable citoyen considéroit les hommes comme enfans » du même père; soit que cette image du grand Créateur » fût blanche, noire ou basanée, soit que leur culte » admît ou rejetât les cérémonies, il les regardoit tous » comme ses frères, & par conséquent comme l'objet de » sa bienveillance. C'est à nos poètes & à nos historiens » futurs qu'il appartiendra de chanter les louanges, de » célébrer les actions d'une vie aussi utile & aussi édi- » fiante, qu'elle a été vertueuse & simple. Si jamais notre » postérité jouit de la consolation de voir tous ses Etats, » promulguer des lois pour détruire l'esclavage, semblable » à celle de la Pensylvanie; si jamais les Rois publient des » édits pour abolir ce commerce criminel; si jamais on » établit en Afrique des Ecoles & des Eglises; si jamais on » introduit dans ce malheureux pays les germes de la » civilisation, les générations futures se ressouviendront

Les Membres du Congrès, les Ambassadeurs, les Etrangers de distinction s'empressèrent de rendre cet hommage à la vertu, en allant déposer dans la tombe les cendres d'un homme dont la vie avoit été si précieuse & si édifiante. Cette lugubre procession étoit terminée par 5 ou 600 Nègres qui avoient été les objets particuliers de ses travaux, qui lui devoient la liberté, l'instruction; & leur douleur exprimoit bien éloquemment la reconnoissance, l'affection que leur avoit inspirées cet infatigable bienfaiteur (1).

Succès des Quakers.

Les Quakers avoient blâmé, dès l'année 1727, le commerce des esclaves. Mais ce n'est qu'en 1754 qu'ils s'efforcèrent collectivement d'en arrêter le cours. A cette époque tous les membres de leur congrégation déclarèrent unanimement

---

» que cette heureuse révolution sera due aux travaux, » aux publications, aux lettres & aux prieres d'*Antoine* » *Benezet*. L'histoire de sa vie est devenue parmi nous une » preuve bien frappante du bien que peut faire à une » grande société un foible individu, & combien les » hommes vraiment bons & vertueux, peuvent accomplir » de choses grandes & utiles, quoique dans l'état le « plus humble. »

(1) M. Benezet a de très-proches parens à St. Quentin & à Lyon, qui se sont conciliés l'estime générale, par leur piété & leur bienfaisance.

» qu'il est également contraire aux lois du Chris-
» tianisme & à celle de la simple justice, de se
» procurer des richesses & de l'aisance au prix du
» sang & de la liberté des malheureux que la
» fraude ou la violence a mis en leur pouvoir. »
Pénétrés de ces vertueux sentimens, plusieurs de ces respectables Pensylvaniens rendirent aussi-tôt la liberté à leurs esclaves ; & à quelque perte que cet affranchissement les exposât, puisqu'ils n'y mettoient aucune condition, ils s'y soumirent sans hésiter, considérant qu'il vaut mieux posséder peu & jouir sans remords, que d'acquérir de grandes richesses par des moyens injustes ou suspects. Ce généreux exemple fut bientôt suivi par la Communauté entière. Tous les Quakers émancipèrent leurs esclaves, & le sentiment de charité qui les y porta, devint si général, qu'ils refusèrent dans la suite d'admettre dans leur société religieuse, tous ceux qui, loin de concourir à leurs vues bienfaisantes, conservoient leurs esclaves, ou contribuoient en aucune manière à leur traite : & c'est un fait certain que dans l'Amérique septentrionale, il n'est maintenant pas un Quaker qui possède un seul esclave. Cependant la vertu obtient tôt ou tard sa récompense. Les Quakers avoient fait un généreux sacrifice, ils

exceptions. Il fut proposé, il y a quelques années, dans le Synode Calviniste de la Pensylvanie, d'obliger tous les membres de cette Eglise à rendre la liberté à leurs esclaves. La chose mise en délibération, le parti négatif n'eut que la majorité d'une voix; encore faut-il moins attribuer cette opposition à l'intérêt, qu'à la répugnance de forcer les membres de la Communauté à un acte de vertu que leur cœur auroit dicté sans cela. L'État de Pensylvanie a passé en 1780 une loi mémorable qui accorde à l'âge de 28 ans la liberté à tous les Nègres nés depuis la déclaration de l'indépendance. On ne devoit pas moins attendre d'une République qui n'a obtenu la liberté dont elle jouit, qu'au prix des plus grands sacrifices. Se montreroit-elle digne de ce bien précieux, si elle continuoit à retenir ses Nègres dans le plus honteux asservissement? Et si elle prétendoit en avoir le droit, comment pourroit-elle excuser l'insurrection qui l'a délivrée du joug des Anglois? L'exemple de cette nation l'a éclairée. L'oppression produit tôt ou tard un Vengeur; & il peut naître un Washington parmi les Nègres, comme parmi les Américains. Cependant ce premier pas n'étoit pas suffisant. La société établie à Philadelphie, pour encourager l'abolition de l'esclavage, présidée

par le Docteur Franklin, qui n'a pas cru avoir fait assez pour l'humanité en brisant les chaînes de ses compatriotes, s'il restoit en Amérique une seule trace de l'esclavage, a présenté de nouvelles requêtes au Corps législatif, pour l'engager à rendre complète la loi de 1780. Ses efforts n'ont point été vains. Le 29 de Mars 1788 la République a défendu, sous les peines les plus sévères, l'importation d'aucun nouveau Nègre, & tout trafic de ce genre (1). La Virginie a proclamé une loi semblable. L'importeur y est condamné à 20000 liv. tournois d'amende pour chaque esclave, l'acheteur à 6000, & le Nègre vendu est déclaré libre. J'ignore si d'autres Provinces ont suivi ce bel exemple. Mais ce que tout me porte à affirmer, c'est que le sol de la liberté ne sera incessamment cultivé que par des mains libres. Si l'Europe adopte dans la suite ce projet bienfaisant, qu'elle n'oublie point que c'est l'Amérique, que ce sont les Quakers qui en ont donné les premiers & le précepte & l'exemple.

Efforts des Quakers d'Angleterre.

Leurs frères d'Angleterre n'ont pas travaillé avec moins de zèle à cette importante révolution.

(1) J'aurai occasion de rapporter dans la suite les différens actes du Corps législatif de la Pensylvanie.

N'ayant point de Nègres autour d'eux, ils se sont bornés à tout tenter pour détruire l'esclavage auquel sont soumis ceux des Colonies. Ils s'informent dans toutes leurs Assemblées religieuses, si aucun des assistans ne soutient cet odieux trafic. Ils ont établi un Comité pour prendre les informations les plus particulières sur le traitement des esclaves. Ils ont présenté, il y a quelques années, au Parlement, une requête tendant à solliciter une loi qui leur fût favorable (1). Mais jusqu'ici leurs efforts n'ont point été couronnés du succès. Tant d'obstacles s'opposent à l'affranchissement général des Nègres, qu'il ne pourra se faire que par degrés presque insensibles. Il ne s'effectuera même qu'après que la piété,

(1) L'*Assemblée des souffrances*, composée de 100 membres de la société des Quakers établis à Londres, & nommée ainsi parce qu'elle correspond avec toutes les congrégations des provinces, pour connoître les souffrances des frères & pour solliciter leur soulagement, ayant aussi la direction de tout ce qui intéresse le corps en général, a publié, en 1783, une brochure, intitulée: *Situation de nos semblables, les Africains opprimés, présentée respectueusement à la sérieuse considération du corps législatif de la Grande-Bretagne, par le peuple nommé Quakers.*

là morale, la justice auront long-temps lutté contre l'intérêt, la violence, & l'oppression. On y parviendra un jour, n'en doutons point; & cette certitude est bien faite pour encourager les Quakers d'Angleterre. Jamais les difficultés ne rebutèrent leur cœur ardent & courageux. La charité, voilà leur mobile. Quand leur conscience a prononcé, rien ne sauroit les arrêter. Ils ne font le bien ni par ostentation ni dans l'espoir d'être loués. Ils n'ont ni écrivains à gages ni panégyristes soudoyés. Ils laissent le serpent de la calomnie siffler autour d'eux, sans entreprendre de se défendre: que dis-je? Ils laissent à leur conduite le soin de justifier leur caractère.

La Nation Angloise devoit bientôt joindre ses efforts à ceux des Quakers.

La Nation Angloise est généreuse. C'est ce que prouvent les nombreux établissemens formés dans son sein pour le soulagement des malheureux, & les sages lois qui protègent l'opprimé. L'exemple des Quakers devoit donc bientôt y former une Confédération assez puissante pour solliciter avec succès le Parlement à prohiber la traite des Nègres, & pour forcer tous les individus qui en possèdent, sinon à les affranchir, du moins à les traiter avec douceur. Cette Confédération ne s'est néanmoins déterminée à tenter cette réforme, qu'après avoir reconnu que c'est le seul moyen

de prévenir une révolution bien plus dangereuse. L'oppression des Nègres ne peut être de longue durée. Il faut qu'elle ait un terme; & si l'on n'a pas la prudence de prévenir la commotion violente qu'elle produira tôt ou tard, quel sera le sort des planteurs? qui deviendra le maître des Colonies? D'ailleurs, quand cette question est examinée sous tous ses points de vue, on reconnoît avec satisfaction qu'il y a tout à gagner du côté de l'intérêt comme de la bienfaisance. Les Anglois l'ont prévu; & ils sont trop habiles politiques pour que leur exemple ne vaille pas une démonstration. Si donc ils sollicitent le Parlement à prohiber la traite des Nègres, & à ordonner l'affranchissement successif des esclaves, c'est qu'il peut, en le faisant, concilier la justice générale avec celle qu'il doit aux propriétaires en particulier; c'est que ce systême d'humanité ne nuira point au commerce national; c'est enfin, qu'en adoucissant le sort d'une classe d'êtres dont dépend la splendeur de ses Colonies, il préviendra tous les efforts qu'elle pourroit faire pour secouer un joug trop onéreux. Ce qui ajoute encore au zèle des Protecteurs que les Nègres ont en Angleterre, c'est que si l'esclavage est la honte de tout pays policé, il est une contradiction cri-

minelle chez un peuple ſi fier de ſa liberté, ſi jaloux de la maintenir dans toute ſa plénitude. Enfin, les eſclaves n'étant traités nulle part avec tant de ſévérité que dans les Colonies Angloiſes, il eſt naturel que leur triſte ſort intéreſſe dans ce royaume tous les Amis de la juſtice, de l'humanité, & qu'ils travaillent avec chaleur à accélérer la réforme déſirée.

Auteurs Anglois, qui ont entrepris la défenſe des Nègres.

A la tête de ceux qui ſe ſont oppoſés avec le plus de force à la tyrannie exercée dans les Colonies, & portée juſques dans les foyers de la liberté perſonnelle & civile, mettons Mr. Granville Sharp. Il eſt des hommes fort au deſſus de l'éloge. Tel eſt celui que je viens de citer. Je connoîtrois donc très-mal ce citoyen auſſi modeſte que généreux, ſi je croyois m'acquitter de tout ce que je lui dois, en plaçant ici un panégyrique pompeux de ſes éminentes qualités. Pour le louer dignement, contentons-nous de dire ce qu'il a fait, & laiſſons aux ames ſenſibles le ſoin de lui aſſigner ſa véritable place.

M. Granville Sharp.

Il n'y a pas très-long-temps que les eſclaves Nègres, amenés en Angleterre par leurs maîtres pour les ſervir pendant la traverſée, étoient à leur arrivée vendus dans un port de la Grande-Bretagne, & conduits en Amérique pour y ſubir un nouvel eſclavage. Cette pratique étoit con-

traire aux lois de ce royaume, qui prennent ſous leur protection immédiate tous ceux qui l'habitent. Les Noirs, qui étoient inſtruits des avantages que leur donnoit cette loi, refuſoient de ſuivre leurs nouveaux maîtres. Mais on profitoit du ſilence de la nuit pour les ſaiſir, & pour les traîner dans des vaiſſeaux qui les attendoient ſur la Tamiſe; de là on les tranſportoit de nouveau dans les Colonies, & on les replongeoit dans l'abyme de douleurs dont ils ſe croyoient éloignés pour toujours. Leur ſort devenoit alors d'autant plus malheureux, qu'ayant vu le pays de la liberté, qu'ayant été citoyens un inſtant, ils avoient eſpéré, à juſte titre, d'être délivrés pour jamais des fers qui les accabloient; & que s'ils en étoient chargés de nouveau, c'étoit en vertu du plus horrible attentat contre les lois de la Grande-Bretagne. Mr. Sharp, dont les yeux ſont conſtamment ouverts ſur tout ce qui peut intéreſſer l'humanité en général & ſes concitoyens en particulier, fut informé de ce crime de leze-majeſté, & reſolut de ſaiſir la première occaſion pour y mettre fin. Elle ſe préſenta bientôt. En 1771 il porta plainte devant Milord Mansfield contre Mr. Knowles, Commandant d'un vaiſſeau nommé Anne-Marie, qui retenoit dans les fers ſur

la Tamiſe un Nègre nommé Jean Sommerſett, & qui ſe diſpoſoit à le reconduire dans la Jamaïque. En conſéquence de cet *Affidavit*, le Lord Mansfield accorda un *Habeas corpus* adreſſé à Mr. Knowles, qui lui enjoignoit de préſenter Sommerſett devant ce Juge & d'alléguer les motifs de ſa détention.

Mr. Knowles ramena Sommerſett, & déclara qu'il appartenoit à Mr. Ch. Stewart, qui l'avoit remis ſous ſa garde avec ordre de le conduire dans la Jamaïque, & de le vendre comme eſclave. Ce Nègre ſervoit Mr. Stewart depuis très-long-temps. Son maître, attiré par ſes affaires en Angleterre, l'avoit amené avec lui en 1769. Sommerſett, informé ſans doute que les lois prennent ſous leur protection tout habitant de la Grande-Bretagne, abandonna ſon maître & refuſa de rentrer à ſon ſervice. En conſéquence Mr. Stewart l'avoit fait conduire de force dans le vaiſſeau, avec ordre au Capitaine de le tenir enchaîné juſqu'à ſon départ pour l'Amérique, & de l'y vendre pour ſon compte. L'affaire fut portée au grand Banc du Roi, & ſoutenue aux frais de Mr. Sharp qui y ſacrifia une ſomme très-conſidérable. La Cour, après avoir oui les Avocats des deux parties, ordonna que l'eſclave ſeroit mis en liberté, & cet arrêt fut ſuivi du fameux décret qui déclare :

« Que toute personne qui aborde dans la Grande-
» Bretagne, appartient incessamment à la patrie,
» & devient libre comme tous les autres citoyens. »

Mr. Sharp poursuivit en 1781, une affaire également digne de sa grande ame; c'est la punition d'un crime affreux dont je ferai mention dans le cinquième chapitre de ce Volume. Mais ses efforts n'eurent pas le même succès. L'iniquité triompha, & le forfait demeura impuni.

Enfin M. Sharp ne mérite pas moins comme auteur que comme citoyen. Il a écrit plusieurs ouvrages qui font l'éloge de ses lumières comme ses actions font l'éloge de son cœur. On y trouve une piété éclairée, une douce tolérance, une ardente philantropie (1). Tout s'y rapporte au même but, le bonheur de ses semblables. Il regarde avec raison la liberté personnelle comme la seule condition où l'on puisse jouir de ce bonheur, & il n'a rien négligé pour la faire régner non seulement dans sa patrie, mais dans toutes les Colonies qui en dépendent.

M. Ramsay. A côté de ce respectable Ecrivain je placerai M. James Ramsay, ecclésiastique Anglois. Ayant résidé,

(1) M. Sharp a publié dix ouvrages sur ces matières intéressantes; entr'autres, un volume, intitulé: *Limites de l'esclavage*.

pendant près de 20 ans, à S. Christophe, il a été le témoin oculaire de toutes les cruautés qu'on y exerce à l'égard des esclaves, & du peu de soin qu'on prend pour leur éducation religieuse.

A son retour en Angleterre, il a composé un ouvrage, intitulé : *Essai sur le traitement & la conversion des esclaves dans les Colonies Angloises.* Mais il ne s'est déterminé à le publier qu'après s'être assuré de la vérité de tous les faits qu'il contenoit, qu'après l'avoir soumis au jugement de toutes les personnes qui étoient en état de les vérifier, qu'après avoir vu qu'ils étoient généralement confirmés. Cet Ouvrage a fait le plus grand honneur à Mr. Ramsay : mais il devoit aussi lui susciter de nombreux adversaires. En effet, il a excité une alarme presque générale parmi les planteurs dont il peignoit l'égoïsme oppresseur. Il a donné lieu en Angleterre à plusieurs réfutations écrites par des Amis de l'esclavage ; & la cause de l'humanité n'a rien perdu à ce conflit d'opinions toujours nécessaire pour connoître & choisir le meilleur parti. Mais ce que cette discussion a eu de répréhensible, c'est qu'on a poussé la partialité jusqu'à attaquer le caractère moral de Mr. Ramsay, & qu'on a répondu à ses projets par des invectives. Lorsqu'un

Ecrivain, dans l'espoir de détruire l'influence d'un ouvrage estimable, fronde l'auteur plutôt que ses assertions, n'offre-t-il pas une preuve sans réplique de la solidité des principes de son adversaire; & ne travailleroit-il pas plus pour sa cause par son silence, qu'en faisant de cet auteur qui ne veut que le bien, l'objet des sarcasmes les plus durs & des personnalités les plus révoltantes?

M. Clarkson Il étoit digne de l'Université de Cambridge de proposer cette importante question pour sujet du prix qu'elle distribue annuellement; & Mr. Clarkson étoit fait pour réunir tous les suffrages. Le temps assigné aux Candidats n'étoit que de deux mois. Cependant il lui a suffi pour rassembler tous les faits nécessaires & pour traiter victorieusement cette matière. Il a prouvé que les Nègres sont traités dans les Colonies Angloises avec une cruauté qui offre un contraste étonnant avec les principes de liberté de cette nation. Il y a joint des réflexions si judicieuses & des tableaux si touchans, que son Ouvrage ne peut que contribuer puissamment à la réintégration des malheureux qui en sont les objets. J'y ai puisé un grand nombre de faits précieux.

Autres Auteurs. L'intérêt général qu'inspire maintenant en Angleterre le sort des Nègres, a produit beaucoup

d'autres Brochures que je ne ferai qu'indiquer. Les Lettres d'un Africain sont pleines de sensibilité & d'argumens solides. La relation de Mr. Falconbridge qui a été Chirurgien d'un vaisseau Nègrier, mérite d'autant plus de confiance qu'il a été témoin oculaire de toutes les atrocités qu'il dénonce. Il en est de même de Mr. Jean Newton qui, ayant participé, pendant plusieurs années, à cet odieux trafic, croit ne pouvoir mieux expier sa faute & calmer ses remords qu'en publiant tout ce que ce commerce a d'oppressif & de destructeur. Mr. Stanfield fait le même aveu & la même réparation. M. Wesley, Chef de la Secte des Méthodistes, si connu par son zèle pour tout ce qui tend au bonheur spirituel de ses semblables, a indiqué aussi dans une brochure très-courte, mais écrite avec le laconisme énergique qui lui est ordinaire, les principaux argumens qui condamnent l'esclavage.

On ne s'est pas contenté en Angleterre de dévoiler, dans de nombreux ouvrages, la turpitude de cette pratique. On a porté jusques dans la Chaire la cause des malheureux Nègres; & des Orateurs célèbres ont employé tout le pouvoir de l'éloquence Chrétienne pour déterminer une révolution en leur faveur. Tous les éminens

Prélats qui ont prêché depuis quelques années devant l'illuſtre Société établie pour l'avancement de la Foi Chrétienne dans les pays idolâtres (1), ont traité cette importante matière. Mais celui qui l'a préſentée de la manière la plus victorieuſe, eſt le Dr. Bielby Porteus, Evêque de Londres, auquel on doit un recueil de ſermons qui lui ont fait en Angleterre la plus haute réputation. Il a mis le ſceau à ſa gloire par ſes efforts ſoutenus pour adoucir la condition phyſique & morale des Nègres en Amérique. Qu'il eſt beau de voir le rang le plus éminent, illuſtré par un génie vaſte, par une profonde piété, ſur-tout par la charité la plus active ! Heureux le Prélat qui réunit ces ſublimes qualités! heureux ſur-tout le Dioceſe confié à ſes ſoins! Sous l'impulſion d'un tel Chef, quelle ſainte émulation ne doit pas enflammer les Paſteurs qui ſont ſous ſa tutèle! Son exemple eſt un flambeau qui éclaire tous leurs

Le Docteur Porteus Evêque de Londres.

(1) Le docteur Hayter, évêque de Norwich, en 1755; le docteur Warbuton, évêque de Glouceſter, en 1766; le docteur John Warren, évêque de Bangor, en 1787; le docteur Cornwallis, évêque de Lichfield & Coventry, en 1788; & ſur-tout le docteur Bielby Porteus, évêque actuel de Londres, en 1784.

pas, son approbation est leur plus glorieuse récompense.

Plusieurs autres Ecclésiastiques distingués ont prêché sur le même sujet (1), entr'autres, le Dr. Priestley, si célèbre par ses découvertes chymiques qui ne lui firent néanmoins jamais perdre de vue les devoirs de son état, & négliger le soin de soulager l'humanité souffrante. (2) Le Doct. Priestley.

Afin que les efforts du génie, de la bienfaisance & de la religion, produisissent un effet plus complet, il étoit nécessaire qu'ils convergeassent vers un centre commun. Cette réunion étoit même le seul moyen de donner une grande énergie aux informations, & un grand poids aux démarches des Protecteurs des Nègres. C'est cette Société établie à Londres, pour solliciter l'abolition de la traite des Nègres.

(1) Le docteur Peckard, président du Collège de la Magdeleine à Cambridge, a fait devant l'Université deux Sermons très-estimables en faveur des Nègres: l'un en 1784; l'autre en 1788. M. Wm Agutter a aussi prêché à Oxford, sur cette matière, devant tout le corps municipal de cette ville, si célèbre par son Université. M. Mason, chanoine de York, l'a également portée dans l'église cathédrale; & M. Hughes, dans celle de Ware.

(2) Ce Sermon, prononcé, il y a quelques mois, devant une Congrégation de Protestans unitaires, dont le docteur Priestley est le pasteur, dans leur nouvelle salle à Birmingham, a été publié d'après le désir de l'Auditoire.

certitude qui a décidé en 1787 des citoyens également recommandables par leurs lumières & par leur influence, à former à Londres une Société pour effectuer l'abolition du commerce des esclaves. Cette Société a dans toute l'Angleterre des membres qui concourent à l'exécution de son plan & par leurs recherches & par leurs contributions. On n'est point étonné qu'elle soit présidée par Mr. Granville Sharp, & qu'elle renferme dans son Comité plusieurs membres du Parlement. Le but de cette respectable Compagnie est d'abord de recueillir toutes les informations qui peuvent jeter un jour éclatant sur les atrocités commises en Amérique, de les répandre à ses frais, & de présenter une évidence si palpable, que rien ne s'oppose désormais à l'abolition totale de cette infame pratique. La Société travaille encore, & ce n'est pas un objet moins essentiel, à déterminer le Parlement à considérer cette importante question avec toute l'attention qu'elle mérite, & à le persuader qu'il est de sa politique, ainsi que de sa justice, de prononcer une loi favorable aux Nègres. Elle compte déja, dans le Sénat Britannique, plusieurs Protecteurs de cette Nation persécutée, dont les talens & le caractère sont faits pour inspirer la plus haute confiance. Elle

a eu la satisfaction de voir dans cette occasion se réunir dans la Chambre-Basse, deux partis dont l'opposition forme la balance de l'État & le boulevard de la liberté (1); & il faut espérer que si cette affaire, qui va être débattue dans la prochaine session, est examinée avec l'impartialité nécessaire pour faire triompher la verité, l'Angleterre aura incessamment la gloire d'extirper pour jamais ce germe d'injustice & d'inhumanité.

La Société de Londres en a formé plusieurs autres dans le royaume. Celle de Manchester s'est sur-tout distinguée par les lumières qu'elle a répandues (2). Elle a invité tous les Corps de la Nation à

(1) M. Pitt, dont l'administration est plus avantageuse à l'Angleterre que les plus brillantes victoires, & M. Fox, dont le génie éminent a si souvent brillé dans le Sénat Britannique, désirent également l'abolition de la traite des Nègres. Cette *coalition* fait le plus grand honneur à leur sensibilité, & présente un argument irrésistible en faveur de la cause que je plaide.

(2) Elle a produit deux Ouvrages très-courts, mais très-intéressans. Le premier, ayant pour titre: *Coup-d'œil général sur le commerce des esclaves*, est plein de réflexions judicieuses & de projets utiles. L'autre, intitulé, *Lettres sur le commerce des esclaves, par M. Cooper*, publiées d'abord dans la gazette de Manchester & réimprimées ensuite avec des changemens, a été extrait dans le journal de Paris, par une plume très-éloquente.

présenter des réquêtes au Parlement pour l'inviter à mettre un terme à cette barbarie ; & afin d'en donner l'exemple, elle a député deux de ses membres à Londres pendant la dernière Assemblée (1). Les grandes villes d'Angleterre & les deux Universités ont fait la même démarche, de manière qu'il y a lieu de croire que le concours de tout ce que la Nation Angloise renferme d'hommes éclairés & bienfaisans, déterminera l'auguste Sénat qui la gouverne, à souscrire au vœu général, en supprimant un abus si ancien & si détestable. Il aura d'autant moins de peine à signaler, par cette mémorable réforme, son respect pour la liberté individuelle & son amour de la justice, qu'il pourra le faire sans nuire aux intérêts politiques de la Nation dont le précieux dépôt lui est confié (2).

---

(1) Son président M. Th. Walker, & M. Cooper.

(2) Le Parlement a fait, dans le mois de juillet dernier, quelques réglemens provisoires, en attendant que la grande question soit traitée avec tout le soin qu'elle mérite. Son intention a été d'adoucir par-là le sort des Nègres transportés, jusqu'à ce qu'éclairé sur les inconvéniens de ce commerce & sur le moyen d'y suppléer, il y mette fin. La question principale n'a donc point encore été discutée ; on a même évité de s'en occuper jusqu'à la session prochaine.

La

La France a produit dans tous les tems des Auteurs trop distingués par leur génie & par leurs vues bienfaisantes, pour que l'esclavage des Nègres n'y ait pas été dénoncé dans les termes les plus énergiques. Montesquieu, qui connoissoit si bien les droits de l'homme & du citoyen, a dû faire entrer dans l'Ouvrage qui l'immortalise, la censure de la conduite des Européens à l'égard des habitans de l'Afrique. Pour en peindre toute l'atrocité, il se borne à présenter les futiles argumens de ceux qui la défendent, & il n'ajoute rien au ridicule qu'ils portent avec eux (1). Mais il affirme ailleurs, & il l'a prouvé victorieusement, quoiqu'en peu de mots, que l'esclavage n'est utile ni au maître, ni à l'esclave; à celui-ci, parce qu'il ne peut rien faire par vertu; à celui-là, parce qu'il s'accoutume insensiblement à manquer à toutes les vertus morales. Ouvrages François sur cette matière. M. de Montesquieu.

Le plan de l'ouvrage de Mr. l'Abbé Raynal le conduisoit aussi à traiter ce sujet intéressant. En effet, son Histoire philosophique renferme divers morceaux qui seuls feroient la réputation de leur auteur. C'est-là, sur-tout, que cet Ami de l'humanité souffrante s'est plu à déployer toute la sen- M. l'Abbé Raynal.

(1) De l'Esprit des Lois, L. XV. Ch. V.

ſibilité de ſon ame, toute la richeſſe de ſon éloquence. Ce ſeroit donc dans les circonſtances actuelles un nouveau bienfait de ſa part que de publier ſéparément ces ſuperbes digreſſions, en leur donnant une liaiſon dont elles n'étoient pas ſuſceptibles dans leur état primitif.

M. Necker. Mr. Necker, dans ſon Ouvrage ſur l'adminiſtration des finances de la France, parle auſſi de la traite des Nègres de la manière la plus propre à en détourner tous les Négocians jaloux de l'eſtime publique. Ce ſujet étoit bien propre à échauffer l'ame ſublime de cet Ecrivain, auſſi grand Moraliſte que profond Adminiſtrateur. A la connoiſſance la plus complète de ce qui appartient au régime Colonial, Mr. Necker joint actuellement le pouvoir d'exécuter tous les plans dont l'utilité publique eſt la baſe. Son retour au Miniſtère vient d'exciter la plus juſte alégreſſe dans le cœur de tous les patriotes. Puiſſe-t-il être auſſi l'époque où les Nègres ſeront rétablis dans leurs droits d'hommes, de citoyens! Tout en autoriſe l'eſpoir. Ce Miniſtre généreux, qui a verſé plus d'une fois des larmes ſur leur malheureux ſort, deviendra dans le Conſeil leur Protecteur. Il vengera la juſtice, la religion, la politique, en adouciſſant leur condition. La France, dont il

va rétablir la ſplendeur, lui devra encore la gloire de donner cet exemple mémorable aux autres Nations maritimes. Il ajoutera à tous ſes titres à l'immortalité, celui d'être le libérateur de l'Afrique. Sa mémoire y ſera bénie de génération en génération ; & le premier monument qu'élèvera ce peuple délivré du fléau le plus deſtructeur, portera avec le nom de Louis celui du Sage qui y aura fondé l'empire de l'humanité.

Mr. l'Abbé Genty a inſéré dans un ouvrage qui auroit ſans doute obtenu une couronne glorieuſe, s'il l'eût diſputée (1), un ſuperbe morceau ſur l'eſclavage des Nègres. Cet article eſt écrit avec toute la chaleur du ſentiment ; & quoique court, il doit être lu par toutes les

M. l'Abbé Genty.

(1) *L'influence de la découverte de l'Amérique ſur le bonheur du Genre humain :* 1 vol. in-8°. 1788. Cette queſtion a été propoſée pendant pluſieurs années par l'Académie de Lyon, à l'invitation de M. l'Abbé Raynal qui avoit fait les fonds de 1200 liv. pour le vainqueur. L'Ouvrage de M. l'Abbé Genty n'ayant été achevé qu'après le terme de rigueur, il ne l'a point envoyé au concours, & l'Académie s'eſt vue privée du plaiſir de le couronner.

personnes qui désireront de connoître à fond cette matière (1).

M. de St.Lambert.

Un de nos premiers Écrivains, de ceux qui ont le mieux montré combien la poésie & la philosophie pouvoient s'embellir l'une par l'autre (2), après avoir employé toutes les richesses du style Oriental dans un genre d'apologue dont il est l'inventeur parmi nous, nous a appris comment on peut créer un nouveau genre de littérature avec les objets & les mœurs qu'offre l'Amérique. Dans le morceau de l'Abbénaki, dont le fond est une expression sublime échappée à l'ame d'un Sauvage; & dans le conte de Zimeo, dont le héros est un Nègre, & où ce Nègre se trouve un grand caractère par les deux passions de son espèce, l'amour & la vengeance, & un homme éloquent par cette sensibilité physique encore plus vive dans cette race d'hommes. Cet intéressant Ouvrage a de plus le mérite d'être une

(1) L'Encyclopédie renferme aussi de judicieuses observations sur l'Esclavage en général, & sur celui des Nègres en particulier.

(2) Voyez l'Extrait que M. de la Cretelle a donné dans le Mercure de France en 1785, des Lettres d'un Cultivateur Américain.

des plus pathétiques réclamations contre l'esclavage des Noirs.

Le sensible Auteur des Lettres d'un Cultivateur Américain, Mr. de Crevecœur, saisit aussi toutes les occasions de peindre l'heureuse situation des Nègres dans les États-unis, leur caractère doux & honnête, la chaleur de leurs affections, la régularité de leur conduite, l'activité de leurs travaux. Il nous apprend que ces progrès rapides vers la civilisation, sont le résultat du bienfait précieux de la liberté. Il en attribue le succès aux Quakers; & il fortifie le respect que son lecteur attendri éprouve pour leur société bienfaisante, en citant des traits de générosité, de grandeur d'ame, suffisans pour justifier l'enthousiasme de tous leurs admirateurs. M. Crevecœur.

Je ne connois encore que par les papiers publics les réflexions sur l'esclavage des Nègres par Mr. Schwartz. Mais l'éloge qu'ils en font, prouve que l'Auteur nommé à la tête de cette brochure, ou l'écrivain qui a emprunté son nom, s'est distingué éminemment dans cette noble & utile confédération; & je dirai avec le Journal de Paris, que, quelque douteux qu'il puisse être, qu'il est effectivement Ministre du St. Evangile, on ne peut nier du moins qu'il ne soit prédi- M. Schwartz.

cateur d'une philoſophie très-humaine & d'une excellente morale.

Société établie à Paris.

Il s'eſt formé à Paris, il a quelques mois, une ſociété affiliée à celle de Londres, dont on doit l'exiſtence au zèle de Mr. Briſſot de Warville. Cet auteur a lu dans la premiere ſéance un diſcours très-eſtimable ſur les avantages de ces Aſſociations, & ſur la manière dont elles doivent diriger leurs travaux.

Ouvrages contre les Nègres.

Après avoir offert le catalogue des Auteurs qui ont écrit en faveur des Nègres, le reſpect que je porte à la vérité m'engageroit à indiquer les ouvrages oppoſés aux projets d'abolir leur traite, & d'adoucir leur ſort dans les Colonies. Mais je ne connois que quelques brochures Angloiſes toutes indignes, à l'exception des *Réflexions d'un Cultivateur Américain* qui ont été traduites depuis peu en François, de l'attention de mes lecteurs. Je ne ſais ſi je dois regarder ce ſilence comme une heureuſe préſomption en faveur de la cauſe que je vais plaider. Mais, ce dont je ſuis perſuadé, c'eſt qu'afin que cette grande queſtion qui commence à intéreſſer tous les bons eſprits, produiſe les effets qu'on a droit d'en attendre, il faut qu'elle ſoit conſidérée ſous tous ſes points de vue. On

n'obtiendra des conclusions lumineuses qu'autant qu'on écoutera de sang-froid les objections des cultivateurs, qu'on aura égard aux circonstances locales des Colonies, qu'on raisonnera sans partialité, qu'on discutera sans aigreur. Cette modération est d'autant plus aisée qu'il ne s'agit pas ici d'une de ces disputes littéraires dont l'amour-propre est le seul mobile. C'est un projet dont personne ne peut contester le motif, & qui ne demande pour réunir tous les suffrages que d'être aussi avantageux en politique que sublime en morale. Mais des individus isolés ne sauroient parvenir aussi sûrement à la vérité que des Corps, dont chaque membre joint à cette sagacité qui la discerne, ce zèle qui la recherche, cette influence qui en établit l'empire. Il est donc à désirer qu'il se forme des Sociétés en faveur des Nègres dans toutes les grandes villes du Royaume, & principalement dans les ports de mer où se font les armemens destinés à la traite. Ces Sociétés pourront prendre des informations précises, consulter tous les intérêts, élaguer tout ce qui appartient au préjugé ou à l'esprit de parti, & le résultat de leurs recherches répandra un jour brillant sur cette importante matière. Que le procès s'instruise avant qu'il soit

Il est à d[…] sirer qu'il [se] forme d'a[u]tres Socié[tés] en France

jugé. Que les premiers Écrivains de la France se fassent honneur d'y prendre cause. Qu'on écoute le planteur comme le partisan de la liberté individuelle. Qu'on rassemble des faits authentiques, des calculs exacts, des raisonnemens démonstratifs. Alors la vérité naîtra du conflit des opinions ; & quand le Gouvernement statuera une nouvelle loi concernant les Nègres, le Public éclairé sur l'injustice du trafic qu'on en fait, & sur l'impolitique de l'esclavage dans lequel on les retient, aura déja prononcé en leur faveur, & accablé du poids de son indignation ceux qui persisteront à commettre ce double attentat.



CHAPITRE PREMIER.

De l'esclavage des Anciens, depuis son origine jusqu'à sa destruction.

L'AUTEUR de la Nature a créé tous les hommes égaux. Il a donné à chacun d'eux les mêmes facultés, les mêmes droits à ses faveurs; & tant que ses lois ont été respectées, on n'a connu sur la terre d'autre distinction que celle qui existe entre le Monarque & le sujet, entre une grande ame & un esprit borné. Ses habitans jouissoient en commun des avantages de la liberté personnelle; &, s'ils se donnoient des Chefs, c'étoit dans l'espoir d'être plus heureux sous leur sage administration, & non dans le dessein d'obéir servilement à leurs ordres despotiques. La vie patriarchale dont Moïse nous offre le tableau, l'âge d'or que nous peignent les premiers poètes, sont autant de monumens de l'égalité primitive du genre humain. On ne connoissoit dans l'enfance du monde, ni maître ni esclave. Chaque individu disposoit de sa personne comme il le vouloit. Il changeoit de demeure selon son

La liberté personnelle, suprême loi de la nature.

goût ou ſa convenance. Il n'avoit de lien que celui qui l'uniſſoit à ſa famille, & aux lois que Dieu avoit gravées dans le fond de ſon cœur. Il recueilloit ſans oppoſition les fruits de la terre qu'il avoit cultivée, & il jouiſſoit avec la même liberté de ce qu'il avoit recueilli.

Mais cette égalité naturelle fut bientôt troublée par l'oppreſſion des uns & la foibleſſe des autres. Des génies entreprenans conçurent l'orgueilleux projet d'aſſervir leurs ſemblables; & ce projet, fortifié par des qualités ſupérieures, fut aiſément réaliſé. Auſſi l'eſclavage eſt-il preſque auſſi ancien que le monde. Toutes les hiſtoires le repréſentent établi, conſacré même par les lois; & ſi un long uſage eſt une preuve de légitimité, l'aſſerviſſement de la moitié du genre humain à l'autre moitié, eſt fondé ſur les principes les plus inconteſtables. Cependant nos beſoins, nos goûts, nos ſentimens, tout notre être en un mot, lui ſont diamétralement oppoſés. Quand nous réfléchiſſons que ces hommes que nous accablons ſous le poids d'un pouvoir deſpotique, ont la même organiſation, les mêmes penchans, les mêmes droits au bonheur, que leur cœur s'ouvre également aux impreſſions du plaiſir & de la douleur, qu'ils ſont ſenſibles, intelligens, capables

de générosité, de grandeur d'ame, pouvons-nous sans frémir, les rabaisser au dessous de la nature humaine, leur refuser les privilèges communs de la société, les soumettre à nos caprices, les faire servir à notre luxe, à nos passions? Voilà une question particulièrement liée au sujet que je traite. Elle me conduit donc à rechercher l'origine, les progrès & la destruction de l'esclavage parmi nous.

Vicissitudes de la fortune, premiere cause de l'esclavage.

La première cause de cette violation du principe d'égalité, commun à tous les hommes, nous la trouvons dans les vicissitudes de la fortune. Celui qu'un enchaînement de circonstances heureuses, un travail obstiné, ou une prudente économie rendit plus riche que ceux avec lesquels il étoit appellé à vivre, reconnut bientôt qu'il est plus doux d'acheter les services du pauvre, que de se servir soi-même. L'homme, manquant ou de propriété ou d'énergie, ne fit de son côté aucune difficulté de se soumettre, sous la condition expresse que s'il travailloit pendant les années de sa vigueur, il seroit entretenu dans la saison de la vieillesse ou des infirmités. La servitude supposoit donc d'abord le consentement libre des deux parties contractantes. L'obligation devenoit réciproque. Elle dépendoit des conven-

tions particulières, mais elle répondoit à celle qui lie maintenant les maîtres & les domestiques. Moïse confirme cette opinion dans le livre de la Genèse. Au milieu de la longue famine qui désola l'Egypte, ses habitans, dépourvus de vivres, vinrent à Joseph, & lui abandonnèrent successivement leur argent, leur bétail & leurs terres, pour obtenir du bled. Enfin, ayant tout engagé: *Achete-nous*, lui dirent-ils, *donne-nous du pain, & nous serons esclaves de Pharaon* (1). Cet usage déja très-commun engagea le Législateur suprême à donner à son peuple une loi positive pour en prévenir l'abus dans le pays de Canaan (2). *Quand ton frère sera devenu pauvre, & qu'il se sera vendu à toi, tu ne te serviras point de lui comme on se sert des esclaves. Mais il sera chez toi comme seroit le mercenaire & l'étranger, & il te servira jusqu'à l'année du jubilé: alors il sortira de chez toi avec ses enfans, il s'en retournera dans sa famille, & il rentrera dans les possessions de ses pères.* Et ailleurs, *si tu achetes* (3) *un esclave, il te servira 6 ans, &*

(1) Gen. XLVII.

(2) Levit. XXV. 39. 40.

(3) Exode XXI. 2. Jer. XXXIV. 14.

au septième il sera libre sans rien payer. Les esclaves chez les Juifs étoient donc des espèces de domestiques qui s'engageoient pour un certain nombre d'années; après quoi ils recouvroient leur liberté. Cette loi sage obligeoit les maîtres à les traiter avec plus d'humanité que s'ils eussent été entièrement sous leur pouvoir. On retrouve les mêmes esclaves chez les Grecs & chez les Romains; ceux-là les nommoient *Thetes*; ceux-ci *Mercenarii.*

L'inconduite & la prodigalité étoient une seconde cause de l'esclavage parmi les anciens. Ceux qui, loin d'augmenter leur bien-être par une prudente industrie, le consumoient à satisfaire leurs passions, contractoient bientôt des dettes qu'ils ne pouvoient payer. Ils étoient saisis par leurs créanciers, & reduits en servitude jusqu'à ce que leur travail eût acquitté leur dette. La fureur du jeu, selon Tacite, produisoit encore un grand nombre d'esclaves parmi les Germains. Elle les portoit non seulement à hasarder tout ce qu'ils possédoient, mais à engager leur propre liberté. « Le perdant, dit ce célèbre » Historien, se dévouoit à une servitude volon- » taire; &, quoique plus jeune, plus robuste que » celui avec lequel il avoit joué, il permettoit

L'inconduite, seconde cause de l'esclavage.

» qu'il le liât, & qu'il le vendît. L'esclave
» acquis par ce moyen, étoit immédiatement
» échangé par le gagnant, afin d'éviter le scan-
» dale de sa victoire. »

Ces esclaves étoient traités avec beaucoup plus de rigueur que les premiers. On les condamnoit aux travaux les plus vils, aux châtimens les plus arbitraires ; & s'ils s'évadoient, nulle retraite ne pouvoit les garantir de la colère de leurs tyrans.

La violence, troisième cause de l'esclavage.

Mais la violence étoit le moyen le plus général de se procurer des esclaves. Une loi reçue parmi toutes les Nations de l'antiquité, soumettoit les vaincus à toutes les volontés du vainqueur. L'Orient & l'Occident nous offrent de nombreux exemples de cette servitude. Les Ilotes, chez les Lacédémoniens, n'étoient autre chose qu'un Peuple conquis. Les prisonniers de guerre étoient condamnés à la même condition à Athènes & à Rome. Les Nations qui ont contribué à la ruine de cet Empire fameux, ont suivi le même principe; chacune d'elles a regardé comme un droit légitime de réduire à la condition d'esclaves tous les prisonniers qu'elle faisoit dans ses nombreuses victoires. C'est la violence qui a produit les premiers esclaves. L'orgueilleux

Nimrod donna la première idée de victoire & de servitude. Ce système fut bientôt généralement admis, parce que la Société fut toujours divisée en deux classes d'hommes : ceux qui sont avides d'autorité, & ceux qui ne savent qu'obéir (1).

La piraterie contribua plus puissamment encore que les vicissitudes de la fortune, l'inconduite ou la guerre, à l'établissement de l'esclavage parmi les anciens. Cet usage qui dut sa naissance à quelques aventuriers avides de gloire, & sur-tout de trésors, devint bientôt universel. « Les » Grecs, selon Thucydide, s'y adonnoient aussi-» bien que les Barbares qui habitoient sur les » côtes & dans les Isles. Ce métier étoit » même leur seule occupation, leur seule » ressource. » Si nous en croyons Homère, son origine est antérieure à la guerre de Troye ; & ce Poète sublime en donne plusieurs descriptions pathétiques, bien propres à nous faire sentir avec quelle cruauté il se faisoit.

La piraterie, cause principale de l'esclavage.

Ces petites guerres étoient souvent conduites aux dépens d'une nation qui armoit des vaisseaux

(1) Il ne s'agit ici que de l'obéissance d'individu à individu, & non de celle que le Sujet doit au Souverain, chargé de le garantir de toute injustice, de pourvoir à sa conservation, & de travailler à son bonheur.

pour cet objet. Alors ses soldats faisoient des descentes sur les côtes ; ils enlevoient les troupeaux, surprenoient des villages entiers, passoient au fil de l'épée les habitans qui défendoient leur liberté, & réduisoient les autres en esclavage. Souvent aussi ces excursions étoient faites en conséquence de quelques spéculations particulières. Alors les aventuriers qui les entreprenoient, descendoient de leurs navires, & s'avançoient dans les terres. Là, ils se cachoient dans les bois & dans les buissons. Ils tomboient sur les bergers & sur les laboureurs isolés ; ils s'emparoient de ces malheureux, ils les traînoient à bord, les conduisoient dans un marché voisin, & les vendoient comme esclaves. On retrouve en Guinée ces deux genres de piraterie.

C'est au dernier qu'Ulysse fait allusion dans les questions qu'il adresse à Eumée. « La guerre, » lui dit-il, mit-elle en cendres la ville habitée » par les Auteurs vénérables de ta naissance ; ou » des pirates te surprenant seul près de tes » troupeaux de brebis ou de bœufs, & t'entraînant à leur navire, te vendirent-ils dans » le palais de Laerte satisfait de t'acquérir » même à grand prix (1) ? »

(1) Homère, Odyss. L. 15. Traduction de M. Bitaubé.

Mais

Mais rien ne donne une plus juste idée de ces enlèvemens particuliers, que le récit suivant de Xénophon (1): « Les Grecs, dit-il, re-» venant d'Asie, & inquiétés par les Paphla-» goniens, étoient prêts à leur livrer bataille. » Pour prévenir leur vengeance, Corylas, Gou-» verneur de ce pays-là, leur envoya des députés » vêtus magnifiquement & montés sur de » superbes chevaux, avec ordre de leur dire qu'il » étoit disposé à ne leur faire aucun tort, » pourvu qu'ils ne lui en fissent point à lui-même. » On leur donna un festin magnifique. Aussi-» tôt qu'on eut fait les libations & qu'on eut » chanté le Pæan, deux Thraces se levèrent, » dansèrent avec leurs armes au son de la flûte, » & se livrèrent un combat simulé. Après cela » des Ænianes & des Magnésiens exécutèrent » avec leurs armes la pantomime nommée » Carpæa (2). Voici de quelle manière cette » danse s'exécutoit. Un laboureur met ses armes

(1) Expédition des Grecs dans l'Asie Mineure, L. VI.

(2) Cette Pantomime Macédonienne représente fort bien les premiers temps de la Grèce où le Laboureur ne cultivoit la terre que muni de ses armes, pour se défendre contre les incursions des Brigands. Voyez Thicyd. 1. § 5. Carpæa vient de καρπος, le bled.

» à terre, enſemence ſon champ ou conduit
» ſa charrue, ſe retournant ſouvent comme un
» homme qui redoute quelque danger. Un
» brigand s'avance. Le laboureur l'apperçoit,
» s'empare de ſes armes & ſe prépare à le bien
» recevoir. Le combat s'engage devant la
» charrue. Tous ces mouvemens ſe font en ca-
» dence au ſon de la flûte. Enfin le raviſſeur
» eſt victorieux. Il garrotte le payſan & le fait
» traîner par ſes bœufs. » Xénophon ajoute que
« ſouvent le combat eſt à l'avantage du payſan,
» qu'il terraſſe ſon aggreſſeur, le lie à ſes bœufs,
» & le fait marcher devant lui. » Cette danſe
nous offre une peinture très-fidèle des mœurs
des temps barbares. Alors nulle propriété n'étoit
reſpectée. Les hommes vivoient dans un état
perpétuel de guerre. L'agriculteur, le pâtre
étoient dans de continuelles alarmes: & que
devons-nous penſer du caractère moral de ces
peuples, qui n'avoient d'autre occupation, d'autre
reſſource que de ſurprendre, que de charger de
chaînes leurs ſemblables & ſouvent leurs conci-
toyens?

Les dangers auxquels la piraterie expoſoit ceux
qui s'y adonnoient, contribuèrent beaucoup à la
rendre honorable, & par conſéquent à augmenter

le nombre de ſes victimes. C'étoit une eſpèce de guerre où l'aggreſſeur étoit ſouvent vaincu par celui qu'il vouloit ſoumettre. Les habitans de la campagne étoient toujours préparés à ces attaques. Ils cachoient leurs armes à côté de leurs inſtrumens de labourage; & quand des raviſſeurs venoient à eux, ils les recevoient avec ce courage qui anime tous ceux qui combattent pour leur liberté. Le métier de pirate demandoit donc autant de force & de valeur, que d'adreſſe & de prudence. Auſſi les exploits auxquels ces expéditions donnoient ſouvent lieu, les annoblirent-ils parmi les nations barbares, au point que la plupart des Hiſtoriens ne craignoient pas d'affirmer que de toutes les profeſſions, la piraterie étoit la plus honorable.

Quelle fut la ſuite de ce préjugé, encore attaché de nos jours aux ſuccès des conquérans? Il augmenta la paſſion des entrepriſes; il la rendit même d'autant plus puiſſante, qu'il cachoit l'avarice & l'ambition ſous le maſque de la ſageſſe & du courage. Il produiſit des effets bien plus funeſtes encore. Il encouragea par l'impunité les prétentions les plus injuſtes. Il préconiſa les vols, les enlèvemens, les aſſaſſinats. Les atrocités les plus révoltantes furent excuſées,

applaudies même ; & pourquoi? parce qu'elles ſuppoſoient l'art de tromper habilement, & ce courage qui affronte les dangers : comme s'il y avoit une grande gloire à vaincre de paiſibles citoyens, craignant d'autant moins l'injuſtice qu'ils reſpectoient la vertu, & n'ayant d'autre ambition que celle de mériter le bonheur par l'exercice de tous leurs devoirs. Etrange bouleverſement d'idées ! S'il eſt une illuſion que les hommes aient entretenue dans tous les ſiècles avec la même complaiſance, c'eſt celle de l'honneur. Ils ont toujours attaché à ce mot la même ſignification. Ils lui ont conſtamment aſſocié l'idée d'oppreſſion, de carnage, de conquête, de vengeance ; & il eſt peu d'exemples que la vertu douce & bienfaiſante ait obtenu ce titre, excluſivement réſervé à ceux qui immolent de nombreuſes victimes à l'avarice ou à l'amour de la gloire.

Mais la piraterie étoit née dans un temps de barbarie où tous les droits réciproques étoient méconnus ou foulés aux pieds. Les nations ne purent donc ſe civiliſer, ſans en ſentir l'atrocité. En effet, celles qui furent éclairées par la lumière qui ſe répandoit au loin, eurent bientôt honte de cette barbarie, & firent des lois propres à

lui fixer des bornes. La piraterie devint donc plus rare & moins cruelle. Mais ce qui acheva de la décréditer, c'est qu'elle perdit encore une partie de la gloire qui lui étoit attachée. Jusqu'alors elle avoit été encouragée par deux motifs puissans, l'honneur & l'amour du gain. Quand le premier de ces ressorts lui fut enlevé, ce métier, jusqu'alors si fameux, éprouva un choc qui l'ébranla. Mais hélas ! que ne peut l'intérêt sur le cœur des foibles mortels ! La piraterie se soutint à l'aide de cette passion insatiable qui met tout en mouvement, qui, fertile en inventions, s'agite, se modifie jusqu'à ce qu'elle ait trouvé un aliment propre à la satisfaire. La piraterie étoit fille de l'ignorance & de la barbarie. Elle avoit brillé un instant, à cause de l'honneur qu'on y avoit attaché. La soif de l'or la perpétua. On continua d'enlever de tranquilles citoyens à leurs travaux, à leurs plaisirs, à leur patrie. On n'épargna même ni compatriotes ni amis. Tous les hommes, quelle que fût leur condition, étoient marqués du signe de l'esclavage, dès l'instant qu'ils tomboient entre les mains d'un pirate. Les peuples de l'Asie & de la Grèce se dévastoient réciproquement. De nombreux vaisseaux écumoient sans cesse les mers. Les côtes étoient sans sûreté.

L'agriculture, cette fille de la paix, n'exiſtoit qu'au milieu du trouble & des alarmes. L'homme libre ne pouvoit ſe flatter de conſerver long-temps ſon indépendance. Le père trembloit de voir ſes enfans arrachés de ſes bras & condamnés à une captivité éternelle. Les enfans étoient privés des auteurs de leurs jours, au moment où leur appui leur devenoit le plus néceſſaire. Des villages nombreux étoient tout-à-coup dévaſtés par de ſubites invaſions. Une paix générale ne garantiſſoit pas même de ce danger, parce que la piraterie étoit le crime des particuliers, plus encore que celui des Nations. Ainſi l'ambition de quelques individus jetoit une alarme continuelle dans toutes les Contrées baignées par la Méditerranée. Ainſi l'eſclavage ſe propageoit juſques dans le ſein de la liberté. Ainſi Lacédémone, Athènes, & Rome pouvoient, ſans frémir, impoſer le joug le plus honteux à des milliers d'eſclaves, d'autant plus portés à la révolte, que le tableau de la liberté qu'ils avoient ſans ceſſe devant les yeux, contraſtoit plus fortement avec leur cruelle condition.

Marchés d'eſclaves.

Ces eſclaves, conſidérés comme une propriété légitime, malgré la manière dont ils avoient été acquis, étoient vendus, échangés publiquement

comme le bétail ou toute autre marchandiſe. Ce commerce date même des tems les plus reculés. L'hiſtoire de Joſeph que ſes frères vendirent par un motif de jalouſie, prouve que, dès les premiers âges, il y avoit des marchands qui voyageoient pour acheter non ſeulement du baume, de la myrrhe, des épiceries, mais des hommes. Les fils de Jacob apperçoivent une caravane de ces marchands qui faiſoient route pour l'Egypte. Auſſi-tôt ils prennent la réſolution de vendre leur frère. Ils propoſent le marché. Leur offre eſt acceptée; ſigne certain (1) que ce commerce étoit établi, non ſeulement en Aſie, mais en Egypte. Or, comme tous les uſages ne deviennent généraux qu'après une longue ſuite d'années, il faut que celui-ci ait exiſté longtemps avant Pharaon. Sous ſon règne, l'Egypte devint le centre de tout le commerce, & le magaſin de toutes les marchandiſes de l'Orient. Elle étoit auſſi le rendez-vous des pirates voiſins qui y amenoient leurs eſclaves & qui y recevoient le prix de leur barbarie. Ses marchés devinrent même ſi fameux pour ce genre de trafic, qu'ils furent fréquentés dans la ſuite, non ſeulement

(1) Clarkſon, pag. 16.

par les Grecs établis dans l'Asie mineure, mais par ceux des Isles de l'Archipel. Celle de Chypre n'étoit pas moins célèbre par son commerce d'esclaves; & Homère la cite avec l'Egypte, comme les pays où l'on s'en pourvoyoit pendant le siège de Troye. Antinoüs, irrité contre Ulysse, le menace de le faire transporter « ou dans la » méchante Egypte (1), ou dans l'Isle de Chypre » pour le vendre, s'il ne sort pas incessamment de » table. » Le même Poète confirme cette opinion

(1) Il n'est pas hors de propos de remarquer ici, avec M. Clarkson, l'étonnant rapport qui existe à cet égard entre le récit de Moïse & celui d'Homère, non que le Législateur des Juifs ait besoin de cette autorité pour mériter notre assentiment, mais parce qu'il est satisfaisant de voir ses détails historiques confirmés par un des premiers Ecrivains de l'Antiquité. Moïse représente, dans la Génèse, l'Egypte comme un marché d'Esclaves; & dans l'Exode il dit qu'elle étoit fameuse du temps des Pharaons, par la sévérité de sa servitude. Homère fait la même observation. Il nous apprend que l'Egypte est le rendez-vous général de tous les Marchands d'Esclaves; & cette épithète, *méchante Egypte*, dont se sert Antinoüs, qu'il nomme dans toute autre occasion *belle & bien arrosée*, annonce clairement qu'on y exerçoit alors, dans toute son étendue, cette sévérité, cette rigueur dont l'Ecrivain sacré nous a donné le premier tableau.

dans ſon hymne à Bacchus. « Ce Dieu prend
» la forme d'un jeune homme dans la fleur de
» l'âge, dont un léger duvet couvre à peine le
» menton. Plus noire que l'ébène, ſa longue
» chevelure flotte agréablement ſur ſes épaules,
» couvertes d'un vaſte manteau de pourpre. Un
» vent léger amène en ces lieux des pirates très-
» riches, écumeurs de mer. Leur fâcheuſe deſ-
» tinée les y conduit. Avides d'un tel captif qu'ils
» croient un des enfans des Rois, nourriſſons de
» Jupiter, ils s'avertiſſent par des ſignes, ſortent
» en hâte de leur navire, l'environnent, s'en
» emparent, le tranſportent dans leur vaiſſeau,
» s'efforçent de le reſſerrer dans des liens étroits.
» Mais les chaînes les plus peſantes ne peuvent
» l'arrêter, les fers tombent de ſes pieds, de ſes
» mains. Il ſe rit de leurs efforts impuiſſans &
» prend place dans leur navire. » Le pilote dé-
clare que c'eſt en vain qu'ils s'efforcent d'en-
chaîner un Dieu; qu'ils doivent au plutôt le
reporter au rivage. Sans cela il eſt à craindre
que, juſtement irrité de leur impiété, il n'or-
donne aux vents impétueux d'exciter une vio-
lente tempête. Mais le Capitaine le reprend avec
dureté. « Inſenſé, » lui dit-il, « leve les yeux,
» vois le vent le plus frais rider la ſurface de la

» plaine liquide. Dresse le mât, étends les
» voiles; que les matelots, se courbant sur leurs
» rames, s'empressent de fendre le sein de
» l'humide élément; que d'autres contiennent
» ce captif qu'un Dieu propice a remis en nos
» mains; qu'ils l'empêchent de nous échapper.
» Je le transporterai dans l'Egypte, dans l'Isle
» de Chypre, dans les plaines hyperborées, aux
» confins de la terre, s'il ne me fait connoître ses
» frères, ses amis, ses possessions, s'il ne me paie
» une riche rançon. »

L'Egypte & l'Isle de Chypre n'étoient pas les seuls marchés d'esclaves. Ce trafic se faisoit encore dans la plupart des Isles de la mer Egée, & il n'étoit point inconnu aux Grecs d'Europe, rassemblés pour le siège de Troye. C'est ce que nous indique Homère. « Une flotte, » dit-il dans l'Iliade, « étant arrivée de Lemnos avec du vin » pour l'armée Grecque, les marchands l'expo- » sèrent aussi-tôt en vente, & reçurent en échange » un grand nombre d'esclaves. » Tyr & Sidon devinrent aussi, selon les Auteurs sacrés, le rendez-vous des pirates qui y transportoient les hommes qu'ils enlevoient.

Changement opéré par l'esclavage, sur ceux qui y étoient soumis.

Cet usage de vendre ou d'échanger à son gré les esclaves, devoit produire sur leur caractère

la plus fatale révolution. En effet, il abattit bientôt leur courage, il énerva leur ame, il étouffa les étincelles de génie que la nature y avoit allumées; & si l'on excepte Esope, Alcman, Phèdre, Epictete, & Térence, il les avilit au point qu'on ne tarda pas à les regarder comme des êtres d'une nature très-inférieure à celle de l'homme libre. Ce changement fut si prompt, il étoit si marqué, qu'Homère observoit déja que, « quand Jupiter » condamne un homme à l'esclavage, il l'y prépare, » en lui enlevant la moitié de ses sens. » Les générations suivantes, chez lesquelles se perpétuèrent & le commerce des esclaves & la manière de les traiter, accoutumées à voir les effets que la servitude produisoit sur eux, ne considérèrent plus leur dégradation comme le résultat des circonstances, mais comme un vice inhérent à leur espèce. Elles ne jugèrent que par ce qu'elles voyoient. Elles changèrent les apparences en réalité; & de là ce principe si funeste aux esclaves, qu'ils étoient totalement dénués de cette raison qui constitue l'homme. Ce préjugé devenu général, sur-tout parmi les Grecs qui n'estimant que leur Nation qualifioient de barbares toutes les autres, servit d'excuse, & même d'encouragement au despotisme de ces maîtres inhumains.

Leur traitement.

En effet, ils soumettoient leurs esclaves aux travaux les plus pénibles, aux privations les plus odieuses. Ils les condamnoient à satisfaire, tour-à-tour, leur orgueil, leur avarice, leur cruauté. Ils les plioient à tous leurs caprices, & s'ils osoient résister à leur volonté, leur fureur ne connoissoit plus de bornes. Pour donner une idée juste de la misère de ces esclaves, il suffit de dire qu'ils étoient traités en général avec une barbarie aussi digne d'horreur, que la manière dont ils étoient réduits en servitude. La parsimonie avec laquelle ils étoient nourris & habillés, étoit, peut-être, le plus léger des maux qu'ils avoient à déplorer. Nulle loi ne régloit le rapport qui devoit exister entre leur maître & eux ; rien ne les garantissoit donc de l'arbitraire de ces hommes orgueilleux qui croyoient avoir acheté le droit de leur infliger les plus sévères punitions, comme celui de les astreindre aux travaux les plus vils. Qu'en résultoit-il ? Que ces infortunés, sans nom, sans tribu, incapables de tout appel juridique, ne pouvant ni plaider leur cause ni recourir à la protection des lois, étoient condamnés à souffrir sans se plaindre ; à subir les plus injustes traitemens sans être vengés; à être regardés

comme morts civilement, tandis que la tranquillité de l'État dépendoit de la leur ; à ne posséder aucune propriété, tandis qu'ils enrichissoient les citoyens auxquels ils appartenoient : & après avoir joui, pendant leurs plus belles années, d'une liberté, qu'ils croyoient sacrée, à ne laisser d'autre héritage à leurs enfans qu'un esclavage éternel !

Quelques-uns cependant jouissoient d'un sort plus doux, & cela dépendoit non seulement du caractère de leurs maîtres, mais du degré de civilisation du peuple chez lequel ils vivoient. Les Egyptiens étoient trop policés, pour ne pas accorder une protection immédiate à tout esclave exposé aux caprices d'un maître inhumain. Ils les condamnoient, à la vérité, aux fonctions les plus viles. Mais si quelqu'un se permettoit, à leur égard, des traitemens barbares, la loi se plaçoit aussi-tôt entre l'oppresseur & l'opprimé, elle prenoit celui-ci sous sa protection immédiate, & punissoit sévèrement tout attentat contre sa vie. Le Temple d'Hercule étoit constamment ouvert aux esclaves qui y cherchoient un asyle contre les persécutions de leurs maîtres ; de manière que s'ils étoient privés de la liberté, le plus précieux des biens, ils avoient du moins

Plus doux chez les Egyptiens.

cette consolation, que leur vie ne pouvoit leur être ravie impunément. Admirable institution (1)! Combien de fois n'a-t-elle pas réprimé l'insolence du pouvoir! Combien de fois n'a-t-elle pas arrêté les funestes effets de ces passions violentes qui, sans la réflexion que cette retraite des esclaves faisoit naître dans l'esprit de leurs maîtres, auroient immolé les plus nombreuses victimes!

Chez les Juifs.

Moïse avoit porté plus loin les moyens de prévenir ou de corriger la sévérité arbitraire des maîtres à l'égard de leurs esclaves. Il n'entreprit point de détruire la servitude à laquelle les vainqueurs soumettoient les vaincus, par des raisons trop sages pour ne pas être admirées. Mais il diminua la rigueur de leur sort, en faisant de la douceur une obligation. Il établit une seule loi, un seul tribunal, pour le citoyen & pour l'étranger. Il ordonna que, si un maître maltraitant son esclave, lui cassoit une *seule dent*, celui-ci seroit aussi-tôt affranchi. Il statua que l'esclavage de tout Juif finiroit à l'année Sabbatique, c'est-à-dire, à la septième année, quelle que fût l'époque où elle

---

(1) Clarkson, page 10.

avoit commencé, ce qui rendoit cet état semblable à celui de nos domestiques. Pour inspirer au Peuple Juif les sentimens d'humanité qui font la gloire de celui qui commande & le bonheur de celui qui dépend, il l'exhortoit souvent à se rappeler *qu'il avoit été lui-même esclave en Egypte*, afin que le souvenir de tout ce qu'il y avoit souffert, l'engageât à traiter avec douceur ceux qui éprouvoient le même sort. Et pour le forcer à leur accorder un repos nécessaire, pour prendre de nouvelles forces, il institua le Sabbat, qui devoit être rigoureusement observé, non seulement par le citoyen libre, mais par l'étranger qui le servoit, mais par le bœuf occupé, pendant les six autres jours, à tracer un pénible sillon.

Chez les Athéniens.

Il étoit digne des Athéniens, le peuple le plus doux, le plus éclairé de l'Antiquité, de fournir à l'Europe des exemples d'humanité envers les esclaves, comme des chefs-d'œuvre dans les arts libéraux; ces exemples étoient même d'autant plus frappans, que ces Républicains étoient entourés de Nations qui poussoient l'oppression, à l'égard de leurs esclaves, jusqu'à la férocité. Ils leur permettoient de faire des économies, & même d'acquérir des propriétés sous une redevance an-

nuelle. Avoient-ils amaſſé une ſomme ſuffiſante pour racheter leur liberté? la loi les y autoriſoit, au prix qu'elle avoit fixé. Avoient-ils rendu des ſervices eſſentiels à leur maître? l'affranchiſſement devenoit leur récompenſe. Avoient-ils porté les armes pour la défenſe de la République? ils ne pouvoient plus porter des chaînes, parce que le défenſeur de la patrie étoit, à juſte titre, au deſſus de l'état abject d'un eſclave. Mais comme ces circonſtances étoient rares, ceux qui n'avoient aucune occaſion d'en profiter, jouiſſoient du moins d'un bien-être ſi ſoutenu, que Démoſthènes ne craint pas d'affirmer que la condition d'un eſclave à Athènes, étoit préférable à celle d'un citoyen dans beaucoup d'autres Contrées. En effet, leur nourriture étoit abondante, leurs travaux étoient proportionnés à leurs forces. Ils avoient des heures de relâche où ils pouvoient ſe livrer à d'innocentes récréations. Leurs maîtres leur donnoient même des feſtins où regnoient la franchiſe, la joie, l'amitié, la douce communition des idées. Y avoit-il quelque exception à cette loi générale? un maître barbare rendoit-il le joug de ſes eſclaves trop peſant? Athènes renfermoit un Temple dédié à Théſée, où ceux-ci pouvoient ſe réfugier juſqu'à ce que

le

le Magiſtrat eût prononcé ſur le délit dont ils ſe plaignoient. L'information ſe faiſoit aux dépens du Public; & ſi l'injuſtice étoit avérée, la loi ordonnoit qu'ils fuſſent vendus à un autre maître. Les eſclaves pouvoient encore pourſuivre en leur propre nom les citoyens qui leur avoient fait quelque tort; en un mot, ils jouiſſoient de tous les privilèges inſéparables des bonnes lois, dans un pays où la juſtice & l'amour de l'ordre étoient préférés au crédit ou à l'opulence. Les Athéniens, de leur côté, recevoient la juſte récompenſe de leur modération. Non ſeulement ils étoient ſervis avec fidélité, mais encore, quoique les eſclaves y fuſſent beaucoup plus nombreux que les citoyens, il n'y eut pendant toute la durée de la République, qu'une ſeule révolte (1); tandis que les Spartiates,

(1) Le fait ſuivant vient à l'appui de ce que j'ai dit de l'humanité des Athéniens à l'égard de leurs Eſclaves, même quand ils furent ſous la domination de Rome. Quelques Citoyens de cette ſuperbe Cité proposèrent, dans une aſſemblée publique, d'introduire à l'exemple de leurs maîtres, les combats de gladiateurs dans leurs théatres. Un reſpectable citoyen qui étoit préſent, affecta d'applaudir à cette propoſition; mais il pria ſes Concitoyens, avant de prendre une réſolution déciſive, de

qu'une fausse politique engageoit à maltraiter les Ilotes, & qui les massacroient souvent, dans le but seul de s'accoutumer au sang, coururent plusieurs fois le plus grand danger par les efforts désespérés que faisoient ces esclaves pour recouvrer leur liberté.

Chez les Romains.

Dans les beaux jours de leur République, les Romains traitoient leurs esclaves avec la plus grande douceur. Ils les regardoient comme leurs compagnons; ils travailloient & mangeoient avec eux. Leurs punitions étoient fort modérées, elles tendoient même plutôt à imprimer sur ceux qui les subissoient, un caractère de déshonneur, qu'à leur causer des douleurs vives & longues. Ils les unissoient par des mariages, favorisoient leur population, élevoient avec soin leurs enfans; & les liant à eux par les chaînes de la reconnoissance, toujours plus fortes que celles de la servitude, ils trouvoient leurs richesses, leur sûreté dans les fruits de leur justice, de leur modé-

---

le suivre & de l'aider à renverser l'autel qu'ils avoient érigé à la Miséricorde, dans un siècle où ils étoient plus humains. Ce peuple aimable sentit cette censure indirecte; & il fut le seul entre les Grecs, qui eut le courage de ne point imiter par flatterie la cruauté de ses conquérans. *Ramsay*.

sation. Il en résultoit que la condition des esclaves, loin d'être à Rome un sujet d'horreur, avoit peu de différence avec celle des hommes libres. Ils pouvoient se livrer aux doux sentimens de la nature, partager leur temps entre les travaux qui leur étoient imposés & ceux que leur prescrivoit le soin de leurs enfans. Quand leurs maîtres découvroient en eux quelque germe de génie, ils cherchoient à le développer, en les faisant instruire dans les belles-lettres ou les arts libéraux. Loin de prendre ombrage de leur esprit, ils les produisoient avec complaisance; souvent même ils les récompensoient par l'affranchissement. Telle est l'éducation qui a produit Phèdre & Térence.

Un avantage bien précieux dont jouissoient ces esclaves, c'est qu'il leur étoit permis de consacrer leurs loisirs à une profession lucrative, telle que le commerce, l'agriculture ou les arts méchaniques; & quand ils avoient amassé une somme suffisante pour se racheter, on ne leur refusoit jamais leur rançon. Les maîtres eux-mêmes, par attachement ou par intérêt, les affranchissoient souvent eux & leur famille. Par là ils gagnoient des amis, des cliens qui, devenus citoyens, leur restoient à jamais attachés, & leur rendoient des

ſervices importans. Tel fut l'eſclavage, pendant la durée de la République ; & c'eſt ainſi qu'un peuple libre devoit traiter ceux qui lui appartenoient. Plus il avoit en horreur le deſpotiſme, plus il devoit être éloigné de l'exercer. Auſſi les ſiècles où la liberté, la juſtice, les mœurs régnèrent à Rome, furent-ils ceux où les eſclaves oublièrent qu'ils portoient des chaînes.

La douceur des Romains envers leurs eſclaves, finit avec leur liberté.

Mais ce bonheur ne fut pas de longue durée. Un gouvernement deſpotique & ſanguinaire ayant ſuccédé à celui d'un peuple libre & généreux, l'aſſerviſſement des maîtres appeſantit le joug des eſclaves. Plus ils étoient avilis eux-mêmes, plus ils avilirent cette claſſe nombreuſe de la ſociété. Ils n'écoutèrent plus ni la voix de l'humanité, ni celle de l'intérêt. Ils ſe vengèrent des caprices d'un Supérieur orgueilleux & méchant, en traitant avec la même cruauté ceux dont ils s'attribuoient le droit de diſpoſer à volonté. Au lieu de ſerviteurs fidèles & affectionnés, ils n'eurent plus que des ennemis implacables ; & ceux-ci, frémiſſant ſous le joug de leurs tyrans, n'attendoient qu'une occaſion de le briſer. Cette révolution dans le ſort des eſclaves de Rome, eſt même antérieure à la chûte totale de ſa liberté, & la guerre ſervile n'eut pas d'autre cauſe. A cette époque

les combats de Gladiateurs étoient devenus le ſpectacle favori des Citoyens Romains, & l'on a vu ſur leurs théatres juſqu'à 2000 eſclaves ou priſonniers de guerre, expirer à la fois. Il ſembloit que ce peuple avoit raffiné l'art de la cruauté, en même-temps qu'il avoit perfectionné ceux qui font le charme de l'exiſtence. C'eſt ce qu'annonçoit la ſtatue du Gladiateur mourant non pour la défenſe de ſa patrie, mais pour ſatisfaire au plaiſir ſanguinaire de ces tyrans du monde.

L'on croira difficilement que Caton l'ancien, ce Cenſeur ſévère, qui fit dégrader Lucius pour avoir eu la foibleſſe de ſatisfaire la cruauté d'un jeune favori, en tuant de ſa propre main un eſclave, traitoit les ſiens avec une barbarie déshonorante, proſtituant les femmes, faiſant mourir de faim les vieillards. Et quelle ne devoit pas être la cruauté des Romains, ſi cet homme, ſi célèbre par la pureté de ſes mœurs, leur donnoit un ſi fatal exemple (1)! Auſſi

(1) Plutarque lui-même, dont tous les écrits reſpirent une philoſophie douce & bienfaiſante, & qui fronde la tyrannie toutes les fois qu'il la dépeint, aſſure néanmoins que le ſeul moyen de contenir un eſclave, eſt de faire un uſage fréquent du fouet, comme

sembloient-ils renchérir les uns sur les autres en sévérité. Bientôt ils ne connurent plus de frein. Ils mesuroient leurs punitions sur leurs caprices plutôt que sur la justice; & leurs esclaves, privés de la protection des lois, trouvoient leur situation si triste, si déplorable, que la plupart y succomboient. Mais ils causoient quelquefois à leurs tyrans les plus vives inquiétudes, en prenant les armes pour recouvrer leur liberté; & si

---

le seul argument à sa portée. Cette opinion explique le fait suivant. Plutarque faisant corriger son esclave, celui-ci lui fit observer qu'il étoit indigne d'un homme qui se décoroit du titre de Philosophe, qui se vantoit d'être toujours le maître de ses passions, d'entrer à la plus légère offense de la part d'un pauvre esclave, dans une colère si violente, qu'il ne pouvoit l'appaiser qu'en ordonnant qu'on le lacérât impitoyablement. Plutarque, peu touché de ce reproche, répond en plaisantant à ce malheureux, que la colère a des traits caractéristiques, auxquels on ne peut se méprendre, un ton élevé, un visage enflammé, un œil menaçant; & qu'il lui seroit difficile d'appercevoir sur sa physionomie aucun de ces traits, puisqu'il traitoit cette matière avec tout le sang-froid d'un Stoïcien. Et comme l'exécuteur avoit interrompu les coups, attendant l'issue de la dispute, le Philosophe lui ordonna de continuer à se servir du fouet pour instruire cet esclave, tandis qu'il discuteroit philosophiquement ce sujet avec Syrus. *Ramsay.*

Spartacus avoit eu encore un ſuccès, les oppreſſeurs auroient porté à leur tour le joug des opprimés.

Les bons Empereurs s'occupèrent avec ſoin d'adoucir le ſort des eſclaves; &, quelque malheureux qu'il fût par lui-même, il changeoit néceſſairement, ſuivant qu'un Néron ou un Titus donnoient l'exemple à la Nation entière.

L'Evangile, ce code d'amour & de bienfaiſance, qui enſeigne que les hommes ſont tous enfans du même Dieu, tous également les objets de ſon attention, tous frères, tous appellés aux mêmes prérogatives, a dû produire la plus heureuſe révolution ſur le ſort des eſclaves. Quoiqu'il ne contienne aucune loi qui prohibe directement la ſervitude; quoiqu'il ſe borne à la cenſurer par les préceptes de douceur, d'égalité qu'il renferme à chaque page, ſa lumière diſſipa bientôt les préjugés qui la ſoutenoient, préjugés que l'orgueil avoit enfantés & que l'ignorance avoit propagés pendant tant de ſiècles. Ceux qui embraſsèrent le Chriſtianiſme par conviction, rougirent d'exercer ſur leurs ſemblables un empire tyrannique. Ils adoucirent la condition des uns, ils brisèrent les fers des autres: & quel fut le motif de cette dernière réſolution? C'eſt

Influence du Chriſtianiſme ſur la condition des eſclaves.

ce que nous apprennent les chartes d'affranchiſſement, accordées depuis cette époque, dont plusieurs ſont parvenues juſqu'à nous. Elles indiquent toutes que ceux qui les obtinrent, furent déclarés libres « *pro amore Dei, pro mercede* » *animæ.* » Si quelque choſe contribua à les multiplier, ce fut donc la perſuaſion qu'elles étoient le ſeul moyen de regagner la faveur de la Divinité, irritée de ce qu'on avoit réduit en ſervitude des hommes qui ne ſont pas moins les objets de ſon attention & de ſa bienveillance. Telle fut l'influence de l'Evangile ſur le cœur humain. Plus la charité étendit ſon empire, plus elle arracha de victimes à l'oppreſſion. La chûte du Paganiſme ébranla la ſervitude. Si elle ſe reproduiſit pendant quelques ſiècles d'ignorance ſous une nouvelle forme, c'étoit ſa dernière reſſource. Le ſyſtême féodal qui la favoriſoit, ne devoit durer qu'autant que les Peuples reſteroient aveuglés ſur leurs propres intérêts ; & ſa deſtruction fut immédiatement ſuivie de celle de l'eſclavage. Glorieuſe révolution ! Noble effet d'une religion où tout inſpire la bienveillance, l'amour fraternel ! Dieu parle, & ceux dont la mort ſeule pouvoit terminer la misère, ſont délivrés du joug qui les opprimoit. Ceux que les lois de la guerre

condamnoient à une éternelle servitude, sont échangés contre d'autres prisonniers. Ceux qui n'avoient aucune existence politique, deviennent des citoyens utiles. Ceux que le mécontentement disposoit sans cesse à la révolte, mettent leur gloire à augmenter la force, la richesse de la société qui les reçoit dans son sein.

La destruction de la servitude personnelle qui attachoit l'esclave à un maître particulier, n'entraîna point immédiatement la chûte de la servitude réelle qui fixoit le laboureur au fonds de terre qu'il cultivoit. Cette nouvelle dépendance avoit pris son origine dans le Gouvernement féodal. Alors chaque Baron possédoit un petit Etat indépendant qu'il cherchoit constamment à agrandir ou par l'intrigue ou par la guerre. « Toutes les contrées de l'Europe (1) que ces » querelles sanglantes plongeoient dans la déso- » lation, dans le trouble ou dans des alarmes » continuelles, étoient couvertes de châteaux » & de forteresses, construits pour défendre les » habitans, non contre des forces étrangeres, » mais contre des hostilités domestiques. L'anar-

La servitude de la glèbe succède à la personnelle.

(1) Histoire de Charles-Quint, par Robertson. V. 1, p. 29.

» chie régnoit par-tout, & ſubſtituoit tous les » déſordres qui l'accompagnent, aux douceurs » & aux avantages que les hommes eſpèrent » trouver dans la ſociété. Le peuple, cette por- » tion la plus nombreuſe & la plus utile de » l'État, étoit réduit à un état de véritable » ſervitude, ou traité comme s'il eût été réel- » lement eſclave. Le Roi, dépouillé de preſque » toutes ſes prérogatives, ſans autorité pour » former ou pour faire exécuter des lois ſalu- » taires, ne pouvoit ni protéger l'innocent ni » punir le coupable. Les Nobles qu'aucun frein » ne retenoit, s'épuiſoient les uns les autres par » des guerres éternelles, opprimoient leurs ſujets, » & humilioient ou inſultoient leur Souverain. » Pour mettre le comble à tous ces maux, le » temps conſolida & rendit même reſpectable » cet abſurde & funeſte ſyſtême de Gouver- » nement que la violence avoit établi. »

Ce ſyſtême fut le réſultat de la corruption de l'Empire Romain, de l'eſprit guerrier des Peuples qui le renversèrent, & des ravages qu'ils commirent. Or, l'ignorance groſſière dans laquelle les Nations furent plongées pendant pluſieurs ſiècles, le cruel fanatiſme, l'eſprit de domination qui en furent la ſuite, toutes ces circonſ-

tances n'étoient point favorables à l'abolition de la servitude. Aussi l'esclavage réel devint-il & plus général & plus onéreux que celui auquel il avoit succédé. Tous les habitans des campagnes, en Europe, soumis *à la glèbe*, dépendoient exclusivement du Seigneur des fermes qu'ils labouroient. Ce nouvel esclavage étoit même d'autant plus odieux que l'impunité encourageoit au crime les maîtres féroces qui l'imposoient; que tout sentiment de vertu étoit éteint dans leur cœur, que leurs passions ne connoissoient aucun frein. On peut en juger par les détails que M. Robertson nous en donne dans son inestimable Histoire de Charles-Quint (1): « Un » maître exerçoit » dans les siècles qui sont l'objet de nos recherches, « une autorité absolue sur » la personne de ses esclaves, & avoit le pouvoir » de les punir de mort, sans qu'aucun Juge » eût besoin d'y intervenir. Les maîtres restèrent » en possession de ce droit dangereux, non seu- » lement dès les temps les plus reculés & lorsqu'ils » n'avoient que des mœurs féroces, mais ils con- » tinuèrent encore à en jouir jusqu'au douzième » siècle. Après que la jurisdiction des maîtres » eut été restreinte, la vie d'un esclave étoit

(1) Vol. 11, p. 63.

» réputée de si peu de valeur, qu'une fort modique
» amende expioit le crime de la lui avoir ôtée.
» Dans les commencemens il ne leur étoit point
» permis de se marier, & ce ne fut que lorsque
» les Nations de l'Europe eurent pris des mœurs
» plus douces & des idées plus justes, que les
» esclaves purent le faire avec le consentement de
» leur maître. Tous leurs enfans appartenoient en
» propriété à leurs maîtres. Tant que cette servi-
» tude domestique dura, un esclave se vendoit
» comme un autre meuble. » Les serfs devinrent ensuite attachés à la glèbe, & leur état, loin de recevoir aucun adoucissement, continua d'être aussi cruel que méprisé. Privés des droits incontestables de la nature humaine, fixés au sol qu'ils cultivoient, changeant de maître selon le caprice ou la convenance, ils ne pouvoient ni dire : cela est à moi, ni disposer de leurs personnes, ni se soustraire à la volonté arbitraire de leur Seigneur. Il est vrai que dans la suite cette servitude fut adoucie. Le *villain*, moyennant une rente fixe, put disposer des fruits de son industrie & les faire passer à ses enfans. Mais il resta attaché à la glèbe où il étoit né, & il changeoit de maître comme les arbres ou les bâtimens qui en dépendoient.

Cette oppreſſion n'étoit pas ſeulement le partage de ceux qui habitoient à la campagne & cultivoient les terres de leurs Seigneurs. « Les » villes & les villages relevoient de quelque » grand Baron dont ils étoient obligés d'acheter » la protection, & qui exerçoient ſur eux une » juriſdiction arbitraire. Les habitans étoient » privés des droits naturels & inaliénables de » l'eſpèce humaine. Ils ne pouvoient diſpoſer » des fruits de leur induſtrie, ni par un » teſtament ni par aucun acte paſſé pendant » leur vie. Ils n'avoient pas même le droit de » donner des tuteurs à leurs enfans dans l'âge » de minorité, & ils étoient obligés d'acheter » de leur Seigneur la permiſſion de ſe marier. » S'ils avoient commencé un procès en juſtice, » il ne leur étoit pas permis de le terminer » à l'amiable ; parce que cet accommodement » auroit privé le Seigneur, au tribunal duquel » l'affaire ſe plaidoit, des droits qui lui re» venoient lorſqu'il rendoit la ſentence. On » exigeoit d'eux, ſans indulgence & ſans pitié, » des ſervices de toute eſpèce, ſouvent auſſi » humilians qu'onéreux. L'eſprit d'induſtrie étoit » gêné dans quelques villes par des réglemens » abſurdes, & dans d'autres par d'injuſtes exac-

» tions. Les maximes étroites & tyranniques » d'une Ariſtocratie militaire, ne pouvoient » manquer d'arrêter les progrès de toute in» duſtrie. » (1)

Les Croiſades détruiſent le Gouvernement féodal.

Cette dépendance n'avoit pour fondement que l'ignorance des peuples & l'eſprit de domination des Grands. Elle ſe perpétua donc juſqu'à ce que les ténèbres du moyen âge euſſent été diſſipées par la lumière que les Croiſades nous tranſmirent de l'Orient. Ces guerres produiſirent un double effet, également ſalutaire aux Monarques & aux peuples. Les Nobles, ces petits tyrans qui étendoient ſur leurs ſerfs un joug de fer, avides de gloire, vendirent leurs fiefs pour y repréſenter avec éclat. Les Souverains ſaiſirent avec empreſſement une ſi heureuſe occaſion de recouvrer les domaines que les guerres inteſtines leur avoient enlevés; & comme aucun d'eux ne s'engagea dans la première Croiſade, leurs finances leur permirent d'en faire l'achat & de les réunir à la Couronne. Cette circonſtance ébranla le Gouvernement féodal. Ceux qui avoient le plus grand intérêt à le ſoutenir, conſumoient leur fortune,

(1) Hiſtoire de Charles-Quint, par Robertſon, V. 1, p. 56 & 57.

verſoient leur ſang dans des contrées fort éloignées. Ce ſyſtême perdit donc, chaque jour, de nouveaux avantages. L'ordre & la juſtice ſuccédèrent à l'anarchie & à l'oppreſſion; les droits des Peuples furent conſultés, les prétentions des Grands réduites à de juſtes bornes. Pluſieurs villes d'Italie, éclairées par les Vénitiens qui leur tranſmirent les notions ſur le commerce & les arts qu'ils avoient puiſées dans l'Orient, profitèrent de l'éloignement des Empereurs pour améliorer leur ſort. Les unes, ſecouant le joug qui les accabloit, adoptèrent le Gouvernement Républicain, formèrent des lois & les ſanctionnèrent par le conſentement général. D'autres achetèrent leur liberté. Cette révolution fut ſi prompte que vers la fin des Croiſades toutes les Villes conſidérables d'Italie, ayant briſé la chaîne féodale qui les retenoit dans une ſorte de ſervitude, créèrent une adminiſtration municipale dont les immunités s'augmentèrent progreſſivement.

Et par conſéquent la ſervitude.

Louis-le-Gros, jaloux d'humilier ſes vaſſaux, & ſur-tout d'affranchir ſes ſujets, tira bientôt parti de cet exemple. Il accorda des privilèges fort étendus aux principales Villes de ſon Royaume. Cette tentative lui réuſſit, & ne craignant

nul obſtacle à ſes deſſeins de la part des grands Barons, épuiſés par les Croiſades, il donna le ſignal de l'abolition de la ſervitude. Ses chartes furent même ſi avantageuſes à ſes peuples, qu'en moins de deux ſiècles elle fut totalement détruite en France. Cet uſage fut bientôt ſuivi par les villes d'Allemagne, nommées Impériales, en Eſpagne, dans la Grande-Bretagne, en un mot, dans tous les pays où le Gouvernement féodal étoit en vigueur.

Ce principe de liberté, qui venoit de changer le ſort des Citadins, s'étendit bientôt juſques dans le ſein des campagnes. Auparavant l'agriculteur, attaché au ſol ſur lequel il étoit né, étoit vendu ou échangé avec lui. « Les affranchiſſemens » étoient d'autant plus difficiles, qu'un vaſſal » ne pouvoit pas diminuer la valeur d'un fief » au préjudice du Seigneur de qui il l'avoit » reçu. Il falloit donc que l'acte d'un maître » immédiat fût confirmé par le Seigneur Su- » zerain, de qui il tenoit ſa terre; ſans cela » l'eſclave n'acquéroit pas un droit légitime à » ſa liberté. Il étoit donc néceſſaire de remonter » par toutes les gradations de la tenance féodale » juſqu'au Roi qui étoit Seigneur Paramont. » Une procédure ſi longue ne pouvoit que décou-

» rager la pratique des affranchissemens. Les
» esclaves domestiques ou personnels, durent
» souvent leur liberté à l'humanité ou à la
» bienfaisance des maîtres à qui ils appartenoient
» en propriété absolue. Mais la condition des
» serfs attachés à la glèbe, étoit beaucoup
» plus difficile à changer (1). » C'est ce que
firent les Rois de France. Louis-le-Hutin
rendit l'affranchissement général. Il déclara
que « la nature ayant fait tous les hommes
» libres, & son Royaume étant appelé le
» Royaume des Francs, il vouloit qu'il le fût
» en réalité comme de nom; qu'en conséquence
» il ordonnoit que les affranchissemens fussent
» accordés, dans toute l'étendue de ses États, à
» des conditions justes & modérées. » Cette
loi bienfaisante fut exécutée. Les odieuses distinctions de maître & d'esclave furent anéanties.
Les propriétés commencèrent à être respectées.
Les Peuples plus paisibles devinrent plus heureux.
Les Nobles perdirent ces privilèges, dont ils
avoient si souvent abusé. Les honnêtes cultivateurs, jusqu'alors si méprisés, recouvrèrent le
titre de citoyens. La liberté les éclaira. Elle

(1) Robertson, histoire de Charles-Quint. P. 72.

encouragea leurs travaux. Elle les rendit dignes de leur nouvelle condition. L'aisance, des plaisirs honnêtes, sur-tout l'indépendance individuelle, embellirent leur existence. Ils devinrent plus heureux ; & cette sage révolution fut le signal de la splendeur à laquelle le Royaume de France est parvenu.

Tel fut le résultat de la morale de la Religion Chrétienne, qui nous apprend que le foible comme le puissant, l'ignorant comme le sage, ont des droits qui sont sacrés, & des prérogatives qui sont éternelles. Elle auroit, dès son origine, prévenu ou détruit cette servitude ignominieuse, si ses disciples n'eussent été aveuglés, d'un côté par l'intérêt & l'esprit de domination, de l'autre par l'ignorance totale où l'Europe a été plongée pendant plusieurs siècles. Ceux qui écoutèrent plutôt la voix de leurs passions que celle de leurs consciences, en retenant dans l'esclavage des hommes, leurs égaux par la nature & par les faveurs du Ciel, éprouvoient souvent des remords qui les portoient à affranchir de temps en temps quelques esclaves Chrétiens (1).

(1) Le Pape Grégoire-le-Grand, accordant la liberté à quelques-uns de ses esclaves, en donne la raison suivante : *Cùm Redemptor noster, totius conditor naturæ, ad hoc propitiatus humanam carnem voluerit assumere,*

Mais ce ne fut qu'après que l'Europe fut sortie de la barbarie dans laquelle elle a été plongée dans le moyen âge, qu'a été formé le projet d'un affranchissement universel; & son exécution a suivi la marche des lumières. L'Italie en a donné l'exemple. Il s'est bientôt étendu en France, en Allemagne, en Angleterre (1). Les Peuples du Nord, plus retardés dans la culture des sciences & des arts, ne l'ont pas moins été dans ce qui intéresse particulièrement le bonheur de l'humanité. Cependant, nous touchons à l'époque où tous les habitans de l'Europe jouiront de la liberté individuelle. Joseph II vient d'accorder cet avantage à ses sujets de Hongrie. Les papiers publics nous apprennent que le Roi de Danemarck a fait les mêmes concessions à ses sujets. La Pologne

ut divinitatis suæ gratia, dirempto quo tenebamur captivi vinculo, pristinæ nos restitueret libertati, salubriter agitur si homines, quos ab initio liberos natura protulit, & jus gentium jugo substituit servitutis, in eâ quâ nati fuerant; manumittentis beneficio libertate reddatur. Greg. Mag. ap. Potgiess. L. 4. C. 1. § 3.

(1) L'esprit de liberté avoit déjà fait tant de progrès en Angleterre, que le nom & l'idée même de la servitude personnelle y furent anéantis sans aucun acte formel de la Puissance législative. Histoire de Charles-Quint. P. 75.

la Russie, suivront bientôt un si bel exemple. Pour que la révolution soit complète, puissent tous les Souverains de l'Europe dont les Sujets se sont permis jusqu'à présent d'enlever à l'Afrique ses habitans, pour les soumettre dans les Colonies à un dur esclavage, sentir enfin l'énormité d'une telle injustice! Puissent-ils, sur-tout, suivre l'exemple de leurs prédécesseurs, en portant une loi à jamais mémorable, par laquelle tout Chrétien, tout homme vivant dans un Pays Chrétien, sera libre, enfant de la patrie, protégé par le Gouvernement, maître de lui, de ses possessions, soumis à la seule autorité de Dieu, du Monarque & des lois!



CHAPITRE II.

Origine de la TRAITE *des* NÈGRES.

A PEINE l'Europe fut-elle délivrée du joug de l'esclavage, qu'oubliant les maux qu'il lui avoit causés, elle chargea des mêmes chaînes un peuple qui, par sa position, sembloit être à l'abri de ses injustices. On regardoit comme un crime, de réduire en servitude un Chrétien; mais on ne se fit aucun scrupule d'arracher des Idolâtres de leur patrie & de les accabler sous le joug le plus arbitraire: comme si tous les hommes n'étoient pas égaux par la nature; comme si Dieu avoit égard à l'apparence des personnes; comme s'il suffisoit d'être éclairé pour oser être cruel, d'être ignorant pour devoir être persécuté. Tant il est vrai que l'homme accommoda toujours ses principes à ses passions, & sa morale à son intérêt. Tant il est vrai que par l'abus qu'il a fait de la religion, elle a souvent été l'instrument de sa cruauté comme celui de sa bienfaisance.

L'abolition de l'escla-vage en Eu-rope, est bientôt sui-vie par son établisse-ment en Amérique.

Les plus anciennes relations que nous ayons sur l'Afrique, nous apprennent qu'après que la religion Mahométane eut été introduite dans le

Anciens Auteurs qui ont parlé de la Guinée.

Royaume de Maroc, quelques-uns de ses Apôtres traversant les déserts qui le séparent de la Guinée, pour y faire de nouvelles conversions, la trouvèrent habitée par des hommes qui, quoique sans gouvernement réglé, sans arts, sans civilisation, vivoient dans la paix & dans l'abondance. Un Auteur Arabe, du douzième siècle (1), observe que ces Peuples ne faisoient jamais la guerre entr'eux; qu'ils ne quittoient point leur patrie pour faire des conquêtes; mais qu'ils s'occupoient à garder leurs troupeaux ou à cultiver leurs champs. J. Léon, auteur Maure, dit « qu'ils vivoient en commun, n'ayant ni » propriété pour séduire l'avarice, ni tyran pour » les opprimer; mais qu'ils existoient dans une » parfaite égalité, se nourrissant des productions » du pays, de gibier & de miel. L'ambition ou » la cupidité n'étoient point connues parmi eux. » Ils n'avoient ni luxe, ni inquiétudes. Les » habitans de Maroc, vêtus de cottes de maille, » armés d'épées, tenant en main des lances » garnies de fer, attaquèrent ce Peuple nud & » sans défiance, & le soumirent aisément. Ils

(1) Voyages en différentes parties de l'Afrique, par François Moor.

» leur enſeignèrent la Religion Mahométane, & » l'uſage du fer juſqu'alors inconnu parmi eux. » Ils ne jouirent pas long-temps des fruits de » leur victoire. Dans le quatorzième ſiècle, un » Nègre, nommé Heli Iſchia, parvint à chaſſer » les Maures de la Guinée. Mais tout l'avantage » que ſes Concitoyens retirèrent de ce change- » ment, fut d'être gouvernés par un maître de » leur pays. Heli Iſchia ſe fit couronner & étendit » au loin les bornes de ſon empire. Cependant » cette nouvelle domination ne fut pas de longue » durée; les Nègres reprirent leurs anciennes lois, » & avec elles leur horreur pour la guerre & » leur liberté primitive. »

Première invaſion des Portugais dans la Guinée, ſous la conduite d'Alonzo Gonzales.

Tel étoit ce Peuple, lorſque quelques Portugais, ſous la conduite d'Alonzo Gonzales (1), tentèrent, cinquante-huit ans avant la découverte de l'Amérique, de doubler le Cap de Bojador. Ce Navigateur n'y parvint qu'après en avoir été ſouvent repouſſé par des courans rapides. Dès qu'il eut pris terre, il commença à faire des excurſions dans le pays, pour ſaiſir & enlever quelques habitans. C'étoit en 1434. Six ans après, le

(1) Collection d'anciens voyages, faite par Hackluit Purchas, &c.

même Portugais revint sur les Côtes de la Guinée. Il attaqua les naturels du pays, & ayant pris douze prisonniers, il retourna aussi-tôt à bord avec sa proie. Le jour suivant il remit à terre une Nègresse, dans l'espoir qu'elle engageroit ses Compatriotes à racheter leurs captifs. Le lendemain 150 habitans parurent à sa vue, montés sur des chevaux & des chameaux, l'invitant à descendre pour se battre. Comme il n'osa point le faire, les Nègres se bornèrent à lancer sur lui une volée de pierres; après cela il se retirèrent. Le succès de cette expédition encouragea les Portugais à continuer ces pirateries. Ils envoyèrent de nouveaux navires sur les Côtes de la Guinée, pour y surprendre des villages & charger de fers leurs habitans. Afin de s'assurer l'exercice exclusif de ce trafic, ils bâtirent en 1481 le Fort de la Mina, le premier qu'il y ait eu sur cette Côte, d'où ils établirent un commerce d'esclaves avec la Guinée.

Gonzales, auteur de la traite des Nègres.

Voilà donc la piraterie des Anciens renouvellée. L'exemple le plus fatal est donné par un seul homme, & des millions de victimes vont tomber sous les coups de ceux qui marcheront sur ses traces. Gonzales! avois-tu mesuré toute l'étendue de ton crime, lorsque tu osas porter une

main ſacrilège ſur ces paiſibles habitans, les enlever de leur patrie, les condamner à un eſclavage éternel? Ne prévoyois-tu pas les ſuites funeſtes de cet attentat? Ta conſcience ne te diſoit-elle point que ton nom ſeroit placé dans les faſtes de l'Hiſtoire, à côté de celui des plus grands malfaiteurs? Si tu n'avois pas frayé la route que les dévaſtateurs de la Guinée ont ſuivie après toi; ſi tu ne leur avois pas appris non ſeulement qu'on y trouvoit de l'or, mais qu'on pouvoit impunément y faire des eſclaves, peut-être l'Afrique, riche en population, feroit-elle un commerce libre & avantageux avec l'Europe? Peut-être, ſeroit-elle parvenue à un degré de civiliſation, dont nos brigandages ont reculé l'époque? Peut-être y verrions-nous fleurir avec la paix & la liberté individuelle, les ſciences, les beaux arts, en un mot, tout ce qui conſtitue la ſplendeur d'un État? Au lieu qu'elle eſt devenue le théatre du deſpotiſme le plus arbitraire, des guerres les plus ſanglantes, des enlèvemens les plus nombreux. Ses habitans frémiſſent à la vue d'un Européen. Ils voient en lui, non un être civiliſé, mais un tyran; non un Chrétien, mais un homme capable de tous les crimes. Et tel eſt le réſultat du forfait d'un ſeul homme!

Grand Dieu ! A quoi tient souvent le destin des Nations ! Si le courant rapide, qui fait briser les vagues écumantes sur les écueils qui bordent le Cap de Bojador, avoit submergé le vaisseau de Gonzales; si ce Navigateur, balotté pendant long-temps par les flots, lorsqu'il doubla le premier ce promontoire fameux, y eût trouvé la punition de sa témérité, nous ne connoîtrions point la traite des Nègres. L'Amérique seroit cultivée par des mains libres comme l'Europe, & les Annales du commerce ne seroient point souillées de toutes les atrocités commises dans la Guinée. Quel sujet de réflexions pour ceux qui tiennent en main le sort des peuples ! Quelle leçon pour ceux dont l'exemple peut produire une grande révolution !

La dévastation de l'Amérique perpétue la traite des Nègres.

Le seul mobile des Portugais, en perpétuant la piraterie de Gonzales, étoit le profit qu'ils retiroient, en vendant en Portugal & en Espagne les captifs qu'ils faisoient en Afrique. Ce ne fut néanmoins qu'après la découverte de l'Amérique & le carnage horrible que les Espagnols se permirent dans ce Continent, que la traite des Nègres fut poussée avec activité. L'Amérique venoit d'être dépeuplée par des crimes inouis. Il falloit lui redonner des habitans. On profita des

offres des Portugais. Pour remédier aux suites fatales d'un forfait, on ne craignit pas d'en commettre mille autres. Preuve bien sensible de cette funeste vérité, que, quand l'ame est aguerrie au crime, rien ne sauroit désormais l'arrêter. Ceux qui s'étoient permis de massacrer tous les habitans du Mexique, du Pérou, de l'Isle St. Domingue, pour avoir de l'or, ne craignirent point de dévaster l'Afrique pour se procurer des esclaves. Quand un homme a pu commettre un forfait de sang-froid, on doit attendre de lui les attentats les plus énormes. Pisarre avoit juré, par le sang de son Sauveur, de n'épargner, pour s'enrichir, celui d'aucun de ses semblables. Ce trait suffit pour peindre son ame. On devoit dès-lors tout craindre de lui; & l'on cesse d'être surpris de le voir donner de sang-froid le signal du massacre d'Atabaliba, des Princes qui l'accompagnoient, de toute la Noblesse du Pérou, & de 15,000 hommes qui servoient d'escorte à cet Empereur. S'il faut un nouvel exemple du degré auquel la perversité humaine peut aller, & de ce que la soif de l'or peut produire dans le cœur de ceux qu'elle dévore, je citerai sans m'éloigner de mon sujet, ce barbare confident de Pisarre, ce Carvajal, que toutes les relations accusent d'avoir

massacré lui-même 400 hommes, d'avoir, par le ministère de ses bourreaux, immolé plus de 1000 Espagnols, & fait périr dans des travaux excessifs plus de 20000 Indiens.

La traite des Nègres n'étoit, avant la dépopulation du nouveau Monde, qu'une piraterie particulière, & sans encouragement. Mais elle devint, à cette époque, un commerce établi sur un systême régulier, & conduit avec toute la prudence qu'on mettroit aux spéculations les plus légitimes & les plus honorables. Sans la dévastation de ce Continent, les Portugais auroient bientôt abandonné un trafic d'autant plus honteux pour eux, qu'ils l'auroient fait exclusivement, & d'autant moins avantageux, que la consommation de leurs esclaves n'auroit été que très-modique. Mais l'avarice des Espagnols encouragea celle des Portugais. « Ceux-là, ayant » reconnu en 1508 que les malheureux Indiens » qu'ils faisoient travailler dans les mines & dans » les champs, n'étoient pas aussi robustes que » les Nègres amenés d'Afrique, commencèrent » dans ce temps-là à en demander pour St. Domingue, & ils continuèrent à en acheter pour » la culture du sucre (1). » Les progrès de

(1) Anderson, Histoire du Commerce. P. 336.

ce nouveau commerce furent si rapides, ses victimes sont devenues si nombreuses, à cause du besoin que l'Amérique a eu d'habitans, que si l'on n'évalue qu'à 36000 le nombre moyen des Nègres importés annuellement de la Guinée (1), & qu'on le multiplie par les années qui se sont écoulées depuis le commencement de la Traite, on verra avec horreur qu'il forme un total de plus de dix millions de citoyens perdus pour leur patrie. Mais si l'on considère que chaque Nègre, tiré d'Afrique, lui coûte au moins cinq individus morts dans les batailles, dans les longues marches, ou par le désespoir; si l'on considère encore qu'il en meurt le quart dans la traversée, & autant dans les deux premières années de leur séjour dans les Isles, on reconnoîtra avec une juste indignation, que la cupidité de l'Europe a ravi à l'Afrique au moins soixante millions d'habitans.

L'Angleterre ne tarda pas à partager avec les Portugais ce commerce odieux. Vers la fin du Règne d'Édouard VI (2), une Société de

(1) On exporte maintenant plus de 100,000 Nègres par an.

(2) En 1551.

Marchands Anglois envoya un vaisseau sur les côtes de la Guinée. Comme leur Nation n'avoit alors aucun établissement dans les Indes Occidentales qui demandât des esclaves, le but unique de cette expédition fut d'échanger des marchandises contre de l'or, du poivre, de l'ivoire, &c. Le Capitaine Windham marcha sur leurs traces; il aborda dans la Guinée en 1553 avec 140 hommes & 3 vaisseaux, & il alla jusqu'à Benin pour prendre une cargaison de poivre (1).

L'année suivante, Jean Lock fit le même voyage, pénétra jusqu'à la Mina, & en rapporta beaucoup d'or & d'ivoire. Il fait l'éloge des naturels du Pays; & il ajoute que, pour trafiquer avec eux, il faut être très-honnête, car ils refusent de traiter avec ceux qui ont de mauvais procédés à leur égard. En 1555 Guillaume Towerson commerça amicalement avec les Nègres qui se plaignirent vivement à lui des Portugais, disant : « Que c'étoient des hommes méchans » qui réduisoient en esclavage leurs concitoyens, » lorsqu'ils pouvoient les surprendre, qui leur » mettoient les fers aux pieds, &c. »

(1) Collection de voyages, par Astley. V. 1, p. 139.

Les Anglois ne se bornèrent point à ce libre échange de leurs marchandises contre les richesses du Pays. Mais quelques-uns de leurs Navigateurs, aussi dépravés que les Portugais, suivirent bientôt leur funeste exemple. En effet, le même Capitaine Towerson rapporte que dans le cours de son voyage il s'apperçut près de la Mina (1), que les Naturels craignoient de venir auprès de lui, & qu'enfin ils l'attaquèrent. Il apprit que c'étoit pour se venger du Capitaine Gainsh, qui, l'année précédente, avoit enlevé quatre Nègres avec tout l'or qu'ils possédoient. Ce rapport fit frémir M. Towerson, & il promit à ces Africains de leur ramener leurs compatriotes, ou de faire punir les ravisseurs. Il ne les trompa point, & l'année suivante il reparut avec les quatre Nègres qu'il avoit réclamés, ce qui lui valut la plus honorable réception de la part de leurs concitoyens. Ces actes de violence ne tardèrent pas à se renouveller. Le Capitaine Fenner, étant sur la côte avec trois vaisseaux, fut aussi attaqué par les Nègres qui blessèrent plusieurs hommes de son équipage, & en prirent trois qu'ils conduisirent dans leur ville. M. Fenner

---

(1) Collection d'Astley. V. 1, p. 148 & suivantes.

leur députa un de ses gens pour leur offrir tout ce qu'ils désireroient pour la rançon de ces trois hommes. Mais ils refusèrent de les rendre, alléguant que, trois semaines auparavant, un vaisseau Anglois ayant mouillé dans ces parages, avoit enlevé trois de leurs compatriotes, qu'ils ne délivreroient ces Européens, que lorsqu'on auroit ramené leurs amis, & qu'en vain il les presseroit de les relâcher sous toute autre condition, car ils refuseroient même ses trois vaisseaux. La Reine Elisabeth, instruite de cette violence commise par ses sujets, résolut d'en arrêter le cours. Le Chevalier HaWkins, étant revenu de son premier voyage en Afrique, cette Reine lui fit signifier son mécontentement de ce qui s'étoit passé. Elle défendit de plus qu'on exportât aucun Nègre de la Guinée sans son libre consentement. Elle déclara enfin que, si quelqu'un se permettoit d'enfreindre cette sage loi, elle le puniroit très-sévèrement, & solliciteroit la vengeance du Ciel de le poursuivre même après cette vie.

Une grande injustice est-elle commise pour la premiere fois ? elle frappe fortement la conscience de celui qui s'en rend coupable. Elle inspire une souveraine horreur à tous ceux qui en

ſont informés; & ſi ceux-ci ont une grande autorité, ils en font auſſi-tôt uſage pour arrêter les progrès du déſordre. Mais ce premier effort eſt-il ſans ſuccès? le préjugé, une dangereuſe influence, parviennent-ils à impoſer ſilence à la voix de la conſcience? L'injuſtice parvient bientôt à ſon dernier période; on s'accoutume à ſa vue; elle perd inſenſiblement ſa noirceur; les paſſions la rendent chaque jour moins odieuſe; & après avoir friſſonné d'horreur à ſa ſeule idée, on la voit commettre ſans émotion, on la permet ſans remords. C'eſt ce que nous prouve la conduite d'Eliſabeth. Apprend-elle que deux de ſes ſujets ont imité le crime des Portugais à l'égard des habitans de la Guinée? auſſi-tôt ſa grande ame en frémit d'horreur. Elle veut étouffer, dès ſa naiſſance, ce germe de barbarie. Elle fait venir devant elle celui qui avoit commis ce délit, pour lui défendre, ſous les peines les plus ſévères, de le répéter. Hawkins en prend l'engagement. Mais bien décidé de ne point le remplir, ſon premier voyage n'a d'autre objet que d'enlever de nouveaux eſclaves pour les vendre aux Eſpagnols dans les Indes Occidentales. C'eſt ce que nous apprend M. Hill, dont nous avons déja emprunté le fait précédent: « Ici

» commença l'horrible pratique de réduire les » Africains en esclavage ; injustice qui causera » aussi sûrement la destruction de ceux qui la » commettent ou qui l'encouragent, qu'il y a » une justice au Ciel pour la vengeance des » crimes. » Le Capitaine Hawkins paroît être le premier Anglois qui ait donné de la publicité à ce commerce. Dans l'année 1562, aidé de plusieurs souscripteurs, il fréta trois vaisseaux, & ayant appris que les Nègres se vendoient fort bien à S. Domingue, il fit voile vers la côte de Guinée, se saisit d'un grand nombre de Nègres, les transporta dans cette Isle, les échangea, ainsi que des marchandises Angloises, contre des cuirs, du sucre, du gingembre, & revint chez lui en 1563, après avoir fait un voyage très-avantageux. Il ne le fut malheureusement que trop; car il enflamma la cupidité de plusieurs autres armateurs, qui, encouragés par un succès si complet, suivirent bientôt ses traces. Hawkins lui-même repartit (1) le 18 Octobre 1564, avec deux vaisseaux, pour l'Afrique. Le 8 de Décembre il mit l'ancre au Sud du Cap-Verd. Là il fit mettre la chaloupe à l'eau, & envoya 80

(1) Naval Chronicle. P. 55.

hommes armés dans l'intérieur du pays, pour reconnoître s'ils pourroient s'emparer de quelques Nègres. Mais les Naturels connoissant leur dessein, s'enfuirent avec beaucoup de diligence. Ils retournèrent donc à leurs vaisseaux, & se mirent à côtoyer vers le Sud. Arrivés plus bas, ils prirent terre dans l'intention de brûler les Villes qu'ils trouveroient près de la mer, & d'en saisir les habitans. Ils observèrent que le pays étoit couvert de grains & de fruits, & les Villes tirées au cordeau. Le 25, étant informés par des Portugais qu'il y avoit près de là un village, nommé Bymba, qui renfermoit non seulement une grande quantité d'or, mais 140 habitans, ils resolurent de l'attaquer. Cette invasion ne leur réussit point. Ils ne prirent que dix Nègres, & ils eurent sept de leurs gens tués, outre vingt-sept blessés. Ils descendirent encore la côte, & s'étant procuré un grand nombre de Nègres, ils firent voile pour les Indes Occidentales, où ils les vendirent aux Espagnols. Le même Ouvrage nous dit encore que, dans l'année 1567, François Drake, avant de faire son voyage autour du monde, suivit le Chevalier Hawkins dans son expédition à la côte de Guinée, d'où, après avoir pris une cargaison d'esclaves, ils se déter-

minèrent de les tranſporter aux Iſles Caraïbes. Comment Eliſabeth a-t-elle pu ſouffrir qu'on violât, d'une manière ſi complète & ſi notoire, les lois de la juſtice & de la religion ? Comment a-t-elle pu tolérer, que dis-je ? autoriſer dans ſes États un trafic pour lequel elle avoit, peu de temps auparavant, témoigné la plus grande horreur ? Comment a-t-elle pu, dans la trentième année de ſon Règne, le ſanctionner par des Lettres-Patentes ? C'eſt que les Rois ne voient ſouvent les objets qu'à travers les verres qui en changent la forme. On aura dépeint à Eliſabeth les Nègres comme des ſauvages dangereux pour tous ceux qui abordent dans ces parages, ſtupides, idolâtres, ſans lois, ſans gouvernement, ſans morale, s'exterminant les uns les autres, mangeant ceux dont la guerre reſpecte la vie. On aura ſéduit ſon cœur, en repréſentant comme un acte d'humanité, de les arracher à la barbarie, à la mort, pour les conduire dans des contrées fertiles, pour les y établir ſous l'appui des lois & des mœurs publiques. On aura fait intervenir la religion, comme le meilleur moyen de la perſuader. On aura frappé ſa conſcience par le tableau pompeux des converſions nombreuſes que cette tranſplantation produiroit; tant d'ames

ſauvées de l'eſclavage du péché, tant de barbares civiliſés, tant de Nations réunies ſous l'étendard de l'Evangile. Ce qui fortifie cette conjecture, c'eſt qu'il n'y a eu que ce motif ſpécieux, qui ait pu engager Louis XIII, qui, ſelon le Pere Labat, étoit « extrêmement contraire à la loi par laquelle tous les Nègres de » ſes Colonies devoient être déclarés eſclaves. » Pour le déterminer, on lui fit entendre que cette Ordonnance étoit le ſeul moyen de convertir ces Idolâtres. Cette conſidération le frappa, & il ne réſiſta plus. Néanmoins l'avarice, couverte du maſque de la religion, ne ſéduiſit pas également tous ceux qui tenoient en main l'autorité. Le Cardinal Cibo, un des Miniſtres d'État du Pape, écrivit une lettre de la part du Collège des Cardinaux aux Miſſionnaires du Congo, pour ſe plaindre de ce que l'abus abominable de vendre des eſclaves ſubſiſtoit encore, & pour les engager à y porter remède. Mais ces Miſſionnaires lui répondirent qu'ils voyoient peu d'eſpoir de le détruire, parce que le commerce des eſclaves & de l'ivoire étoit le ſeul qu'on fît dans ces Contrées.

La traite des Nègres eſt maintenant entre les mains des Portugais, des Hollandois, des

Nations qui font le commerce des eſclaves.

Anglois, des François & des Danois. Les Portugais la firent long-temps exclusivement. Leur asservissement aux Espagnols & les conquêtes des Hollandois les en privèrent pendant quelque temps. Mais ils la recouvrèrent avec leur indépendance; &, depuis cette époque jusqu'en 1702, ils ont fourni des Noirs à leurs anciens maîtres. Maintenant il ne leur reste que le vaste pays d'Angola & quelques Isles. Ils ont été dépossédés de la plupart de leurs autres habitations par les Hollandois.

Cette Nation abandonna d'abord à sa Compagnie des Indes Occidentales, le trafic des Nègres. Celle-ci bâtit des Forts, & s'attribua de grands privilèges, faisant une guerre ouverte aux Navigateurs étrangers qui entreprenoient le même commerce. Mais ce monopole ne lui étant pas avantageux, elle y a renoncé, & le trafic des esclaves a été permis à tous les sujets de la République, moyennant une redevance de 46 liv. 16 sous pour chaque tonneau que contiennent leurs navires, & trois pour cent de toutes les denrées qu'ils rapportent d'Amérique en Europe. « La Province de Hollande prend » quelque part à ce honteux trafic; mais c'est » la Zélande qui le fait principalement. Les

» déplorables victimes de cette avidité cruelle, » sont dispersées dans les divers établissemens » que les Provinces-Unies ont formés aux Isles » ou dans le Continent de l'Amérique. (1) ».

Nous avons vu que les Anglois entreprirent, dès l'année 1551, de commercer avec la Guinée, au hasard de tomber entre les mains des Portugais, qui prétendoient le faire exclusivement. Ce ne fut néanmoins qu'en 1562 que Hawkins essaya d'en tirer des Nègres, malgré les défenses d'Elisabeth. Cette Reine, moins sévère dans une époque plus reculée, permit, en 1588, un an après avoir ordonné le supplice de Marie, ce trafic qu'elle avoit prohibé de la manière la plus formelle, vingt-six ans auparavant. Il se forma, à cette époque, une Compagnie dont l'objet étoit de mieux connoître les côtes d'Afrique, depuis le Sénégal jusqu'à la Gambie, & d'y faire le commerce. Elle obtint de la Reine des privilèges exclusifs; elle fut incorporée par des Lettres-Patentes en 1662, sous le nom de Compagnie Africaine, & elle fut le fondement de celle du Sud. Pendant long-temps elle fut exposée aux attaques des Portugais, & des Hollandois, qui

(1) Histoire philosophique & politique. T. 6, p. 151.

s'attribuoient la possession absolue de ces côtes. Ce ne fut qu'à la paix de Breda, en 1668, que l'Angleterre put tirer librement des esclaves de la Guinée pour peupler ses Colonies. Cette Compagnie exista jusqu'en 1697, que le Parlement ayant pris en considération le commerce des Nègres, jugea convenable de le laisser libre pendant treize ans, imposant en même-temps un droit de 10 pour cent sur toutes les marchandises exportées en Afrique durant cette époque. Lorsqu'elle fut expirée, la Compagnie fut totalement dépouillée de ses privilèges. Mais elle reçut du Gouvernement des dédommagemens pour les Forts qu'elle avoit bâtis en Afrique; & la traite étant ouverte à tous les spéculateurs sans aucune redevance, le Parlement accorda à quelques Marchands 10,000 liv. sterlins par an, pour entretenir les Forts & les Châteaux destinés à protéger la traite.

Depuis la paix de 1763 la Grande-Bretagne a envoyé chaque année, sur les côtes de la Guinée, environ 200 navires, formant ensemble 23,200 tonneaux, & montés d'environ huit mille hommes. Liverpool en expédie à peu-près la moitié; le reste part de Londres & de Bristol. Les spéculateurs de ces trois Villes vendent une

grande partie des Nègres qu'ils exportent aux François ou aux Espagnols; de manière que les Anglois, par une suite de leur esprit entreprenant, tirent un plus grand parti de ce commerce que toutes les autres Nations Européennes.

Ce n'est que long-temps après l'établissement des Colonies Françoises dans les Antilles, qu'on a vu des vaisseaux de cette Nation sur les côtes de la Guinée pour y faire la traite. Elle devint plus florissante, lorsque la Compagnie des Indes eut été établie en 1664, & qu'on eut compris dans ses privilèges les côtes d'Afrique. La Compagnie du Sénégal lui succéda pour ce commerce, quelques années après. La concession de cette dernière, comme trop étendue, fut partagée; & on attribua ce qu'on lui enleva, à la Compagnie de Guinée, connue ensuite sous le nom de Compagnie de l'Assiente (1). La France perdit ce dernier monopole en 1713. A cette époque, Philippe V ayant été déclaré

(1) On désigne, sous ce nom, une Compagnie de commerce, établie pour fournir des Nègres aux Colonies Espagnoles, moyennant un certain droit payé au Roi d'Espagne.

Roi d'Eſpagne par les Alliés, il fut ſtatué entre la France & l'Angleterre, que le contrat de l'Aſſiente ſeroit transféré à celle-ci. En conſéquence elle fit une nouvelle convention avec l'Eſpagne, qui devoit durer 30 ans. Elle remit à ſa Compagnie du Sud, le droit de lui fournir annuellement 4830 Nègres, au même prix que la France le faiſoit, & elle convint que, pendant les 25 premières années, on ne paieroit qu'un demi-droit pour ceux qu'on fourniroit au delà de ce nombre. Ce contrat a été aboli en 1748 par le Traité d'Aix-la-Chapelle, ayant été interrompu en 1739 par la guerre que ſe firent ces deux Puiſſances. Maintenant cette importation dans les Colonies Eſpagnoles eſt libre, & elle ſe fait ſelon les ordres que les Planteurs de cette Nation donnent aux maiſons de Liverpool ou de Londres, qui font la traite. Dans la dernière ſeſſion du Parlement, lorſqu'on fixa quelques réglemens proviſoires ſur la traite des Nègres, une maiſon de Liverpool fit repréſenter, que s'étant engagée de fournir 4000 eſclaves à l'Eſpagne, elle ſe verroit très-gênée par ces nouvelles diſpoſitions. Mais ces repréſentations particulières n'ont point nui au bien général qu'on avoit en vue.

La traite faite par la France est insuffisante pour la consommation de se Colonies. Il leur faut annuellement 36,500 esclaves ; & à peine, selon M. l'Abbé Raynal, en importe-t-elle dans sa plus grande activité treize à quatorze mille. L'Angleterre lui fournit le reste.

La traite faite par les Danois est peu considérable. Ils la commencèrent, il y a plus d'un siècle ; & une Compagnie en obtint le privilège exclusif. Mais elle y exerçoit ses droits avec une si grande barbarie, qu'elle fut bientôt supprimée. En 1754 ce commerce fut ouvert à tous les spéculateurs, à condition qu'ils paieroient 12 liv. au Fisc pour chaque Nègre qu'ils introduiroient dans les Isles Danoises de l'Amérique. On en fait à peine 1200 par an. Christiansbourg & Fréderiçsbourg sont les seuls comptoirs un peu fortifiés que cette Nation ait en Guinée. Les autres ne sont que de simples loges. Les esclaves qu'on y achete, sont en général livrés à des Navigateurs étrangers, parce qu'il ne se présente pas des Danois pour les transporter.

En 1768 on tira de l'Afrique 104,000 esclaves. Les Anglois en exportèrent 53,100 pour leurs Colonies, & 6,300 pour leurs possessions dans l'Amérique Septentrionale : les Fran-

çois 23,500, les Hollandois 11,300, les Portugais 8,700, & les Danois 1,200; & depuis lors il a paru que la consommation annuelle étoit de 100,000 Nègres.

Il étoit nécessaire que les Nations qui avoient autorisé la traite des Nègres & leur servitude dans les Colonies, fixassent, par des réglemens positifs, l'autorité des maîtres envers leurs esclaves. Elles l'ont fait. Mais ces réglemens tout à l'avantage des Propriétaires qui les sollicitoient, comme nous le verrons dans la suite avec plus de détail (1), ont eu pour but unique d'assurer leur empire par l'entière dépendance de leurs esclaves. Le *Code Noir*, qui sert de règle pour l'administration de la justice, de la police, de la discipline, & du commerce des esclaves dans les Isles Françoises, est le plus doux de ceux dont les Nègres d'Amérique sont les objets.

Nous verrons, dans le Chapitre quatrième, la manière dont on se procure les esclaves, & les marchandises qu'on donne en échange.

---

(1) Vol. 2, chap. 1.



CHAPITRE III.

Description du Pays d'où se tirent les NÈGRES.

ON a souvent essayé de justifier la traite des Nègres, en alléguant que leur manière de vivre dans leur patrie est si misérable, qu'ils sont très-heureux qu'on les en tire, même aux dépens de leur liberté. Les pirateries des Maures vers le Nord, les prétendues cruautés des Hottentots vers le Sud, inspirent le plus funeste préjugé contre tous les habitans de l'Afrique. On considère les Nègres comme indignes d'attention & même de pitié. En vain l'Egypte prouve-t-elle contre cette barbarie générale de l'Afrique. On a presque oublié la splendeur de ce Royaume; & sa gloire passée est totalement obscurcie par sa servitude actuelle. Ce préjugé de notre esprit influe jusques sur notre cœur. Nous sommes moins émus au récit des atrocités qu'on exerce contre les habitans de ce Continent, que nous ne le serions si d'autres Peuples en étoient les objets: nous les croyons, pour ainsi dire, privés de toutes les douceurs de la vie, & même de

On ne peut se former une idée de l'état des Nègres sans connoître leur pays.

cette sensibilité morale, qui sait y attacher un prix. Mais si nous les examinons d'un œil impartial, que nous les jugerons différemment! Nous reconnoîtrons que leur patrie produit avec la plus grande abondance les choses nécessaires à la vie. Nous verrons que, malgré le long commerce qu'ils ont eu avec les plus méchans des Européens, ils ont conservé une partie de leur simplicité primitive; & que s'ils n'étoient pas excités à la vengeance par les fréquentes injustices que nous leur faisons, ils se montreroient aussi affables, aussi humains qu'aucun peuple de l'Europe. A ces avantages, qu'on ajoute un esprit susceptible de perfection, l'exercice des arts utiles, un gouvernement généralement modéré; & l'on aura peu de peine à se persuader que les Nègres auroient vécu heureux, s'ils étoient demeurés inconnus à l'Europe, ou si, loin de nous attribuer injustement le droit de les asservir, nous nous étions fait un devoir d'éclairer leur entendement en accélérant leurs progrès dans la civilisation, & leur raison, en réfléchissant sur eux la lumière Divine dont la Providence nous a favorisés.

Afin de mettre cette vérité dans le plus grand jour, je vais présenter aux personnes qui prennent

intérêt au ſort des Nègres, quelques détails ſur le pays immenſe qu'ils habitent. Mieux elles le connoîtront, plus leur pitié redoublera en faveur de tant de milliers d'habitans paiſibles & heureux, qui ſuccombent, chaque année, ſous les coups de la plus odieuſe piraterie. Ces détails ont été puiſés dans des Ouvrages dont les Auteurs ſont d'autant plus dignes de foi, qu'ayant été employés pendant un grand nombre d'années dans des Comptoirs François, Anglois ou Hollandois, établis dans la Guinée, ils ont eu occaſion de les connoître parfaitement. Les principaux ſont MM. De Brue, Alkins, Smith, Moor, Boſman, Barbot, Snelgrave, Adanſon, Buſching, &c.

La partie de l'Afrique, nommée *Guinée*, eſt celle qui nous intéreſſe particulièrement, parce que c'eſt de là qu'on tire les Nègres. Elle s'étend le long de l'Océan Atlantique, & a près de 1200 lieues de longueur. Elle commence à la rivière du *Sénégal*, ſituée au 17 degré de latitude Nord. C'eſt le point le plus proche de l'Europe & de l'Amérique Septentrionale. Du Sénégal à la rivière de *Gambie*, & de là en deſcendant vers le Sud au Cap de *Sierra-Leona*, la côte a environ 250 lieues. De Sierra-Leona elle décline vers l'Eſt, s'étend dans un eſpace d'environ 500

Diviſion générale de la Guinée.

lieues, & comprend les pays connus sous le nom de Côte du *grain* ou de *Malaguette*, de Côte d'*ivoire* ou des *dents*, de Côte d'*or*, de Côte des *esclaves*, & le vaste Empire de *Benin*. Là elle reprend sa première direction, s'étend à 400 lieues, & forme les Royaumes de *Congo* & d'*Angola*, où finit le commerce des Nègres, ce commerce qui dévaste d'immenses contrées des Nègres, qui fait du genre humain une marchandise évaluée à tout prix, qui rend l'esclavage la cause d'une guerre perpétuelle ; loin que cette guerre, comme le prétendent ses Apologistes, soit la cause de l'esclavage.

Du Royaume d'Angola au Cap de Bonne-Espérance, on trouve les *Cafres* & les *Hottentots*, chez lesquels les pourvoyeurs des Colonies ne se sont point encore avisés de porter le fer & le feu.

Il est aisé de comprendre que cette vaste côte est peuplée par des hommes dont plusieurs n'ont de commun que la couleur & le sort que nous leur destinons ; qu'ils diffèrent par le langage, le caractère, les mœurs, le gouvernement, la religion, & qu'on ne peut s'en former une idée juste qu'en les examinant séparément. L'intérieur de l'Afrique n'a encore été visité par aucun voyageur digne de confiance. Il vient

de

de ſe former à Londres, ſous les auſpices de M. le Chevalier Banks, une Société dont le but eſt d'y envoyer des perſonnes éclairées pour réunir des obſervations naturelles & morales, propres à nous faire connoître cet immenſe pays, dont nous n'avons qu'une idée très-ſuperficielle. Nous nous bornerons donc à décrire les Côtes, & nous commencerons par la plus Septentrionale.

Elle eſt baignée par le fleuve du Sénégal ou du Niger, navigable dans la moitié de ſon cours qui eſt de plus de 500 lieues. Les Cataractes, qui ſont au delà du rocher de *Felou* dans le *Galam*, n'ont pas permis d'aller plus loin. Ses bords ſont couverts de pâturages & de champs auſſi riches qu'agréables. André de Brue, premier Facteur de la Compagnie Françoiſe, qui y a fait un ſéjour de 16 ans, après avoir décrit ſa fertilité près de la mer, ajoute que plus on remonte le fleuve, plus le pays paroît fertile & cultivé. On y trouve du bled d'Inde, des légumes, des fruits, de vaſtes prairies où paiſſent des armées de gros, de menu bétail, & de volaille; des villages ſemés en grand nombre ſur la rivière; la plus grande population; en un mot, tout ce qui annonce l'aiſance & le bonheur. Les navires qui tirent plus de neuf pieds d'eau, ne

Rives du Sénégal.

peuvent paſſer l'embouchure de la rivière, & mouillent tout auprès ſur un fonds excellent. On leur apporte leur cargaiſon du Fort S. Louis, ſitué dans une petite Iſle peu éloignée de la mer. On les charge de gommes & d'environ 1800 Nègres. Les gommes viennent de la rive gauche du fleuve, & les eſclaves de la droite, la ſeule qui ſoit peuplée depuis que les Tyrans de Maroc ont étendu leur empire juſqu'à cette latitude.

Le même Auteur, dans la relation du voyage qu'il fit ſur la riviere de *Gambie*, dont l'embouchure eſt à 100 lieues au Sud du Sénégal, & qui large d'une lieue porte des vaiſſeaux de 150 tonneaux juſqu'à 180 lieues dans les terres, dit qu'il fut ſurpris de voir le pays ſi bien cultivé. A peine y trouva-t-il une lieue de terrein en friche. Les cantons bas ſont diviſés par de petits canaux, & ſemés de riz. Le long de chaque canal, les habitans ont formé avec art des bordures de terre pour arrêter l'eau. Les lieux élevés ſont couverts de millet, de maïs, de toutes ſortes de pois. Il ajoute que le bœuf eſt excellent, la volaille très-commune, & tout ce qui eſt néceſſaire à la vie (1) au plus bas

De la Gambie.

(1) Géogr. de Buſching, édition de M. Bérenger. T. 10, p. 399 -- 401.

prix. Il dit enfin des Naturels du pays, qu'ils sont en général bons, honnêtes, faciles à gagner par des manières douces & prévenantes.

François Moor, envoyé d'Angleterre en 1730 par la Compagnie d'Afrique au Fort St. James, sur la rivière de Gambie, où s'arrêtent tous les vaisseaux qui y font la traite, & où il a fait un séjour de cinq ans, confirme ce que dit M. de Brue sur la richesse du Pays. William Smith, employé en 1726 par la même Compagnie pour faire l'inspection de ses établissemens dans la Guinée, nous apprend aussi (1) que le pays arrosé par cette rivière est très-agréable, & que toutes les provisions y sont abondantes.

La Guinée renferme beaucoup de marais produits par des pluies qui tombent d'Octobre en Avril, & qui s'écoulent difficilement. Les vapeurs en sont funestes aux Européens qui viennent chercher de l'or dans leur voisinage, & qui y rencontrent souvent la mort. Mais on parviendroit aisément à les saigner; ce seroit même l'effet naturel de la culture & d'une nombreuse population. Les Naturels sont accoutumés à l'air de ce Pays, qu'ils purifient d'ailleurs, en allumant chaque

(1) William Smith's voyage to Guinea. P. 31. -- 34.

nuit des feux près de leurs habitations. Dans la mauvaise saison, ils sortent peu, & quand ils le font, ils se frottent tout le corps avec de l'huile de palmiers, qui, assouplissant leur peau & bouchant leurs pores, les rend moins sensibles à l'inclémence de l'air.

Les contrées situées entre la Gambie & le Sénégal, sont habitées principalement par trois Nations nègres, les *Jalofs*, les *Foulis*, & les *Mandingos*. Les *Jalofs*, autrement nommés *Oualofs* ou *Yolofs*, occupent le milieu du pays. Les *Foules*, *Foulis* ou *Peus* habitent les bords du Sénégal qui y forme des Isles. Un grand nombre de ces habitans sont mêlés avec les *Mandingos*, qui occupent les deux rives de la Gambie.

Les Jalofs. Le Royaume des Jalofs est gouverné avec une sagesse dont on a peine à se former une idée d'après les préjugés reçus contre les Nègres (1). Le Roi a plusieurs Ministres qui partagent avec lui l'administration. Le Grand-Jerafo, Chef de la Justice, fait de temps en temps le tour du pays pour entendre les plaintes

(1) Astley's collection. Vol. 2, p. 358. Busching T. 10, p. 418.

des Sujets & terminer leurs différens. Le Trésorier du Roi fait les mêmes tournées, & les Gouverneurs des Villes & des Bourgs lui rendent compte de leur conduite. Le Kondi ou Vice-Roi accompagne le premier Juge dans son voyage, soit pour entendre les causes, soit pour inspecter les Alkadis ou premiers Magistrats de chaque Village. Le Prince choisit toujours pour Conseillers, les plus âgés de ses sujets, & pour Juges, ceux qui ont le plus de lumières & d'expérience.

Les Jalofs sont plus noirs & mieux faits que les Peuples voisins. Ils sont agiles, robustes, doux & civils. Si quelques-uns sont lâches, vindicatifs, trompeurs dans le commerce, plus enclins à voler qu'à s'occuper d'un travail honnête, se vendant les uns les autres, ce n'est point à la nature, c'est aux Européens qu'ils doivent ces vices. L'exemple a le plus grand pouvoir sur le cœur humain; & l'homme qui a le meilleur naturel, perd bientôt ses mœurs, s'il vit dans une société où la vertu soit méprisée & le vice consacré par l'usage.

Les Foulis habitent les deux rives du Sénegal. Leur Pays a cent quatre-vingt-seize lieues d'étendue de l'Est à l'Ouest. Leur couleur

Les Foulis.

basanée a quelque affinité avec celle des Maures; dont le pays borne le leur vers le Nord. Ils soutiennent le travail, cultivent avec soin le millet, le bled, le coton, le tabac, les pois, nourrissent de nombreux troupeaux. Les chevres & les moutons sont d'une bonté extraordinaire, les bœufs fort gras & leurs cuirs fort estimés. Les Foulis sont doux, affables, industrieux. Ils ont de la vivacité dans l'esprit, de la civilité dans les manières; & s'ils avoient plus d'industrie, ils pourroient tirer des productions de leurs propres terres, le fonds d'un commerce fort avantageux avec les Européens. Ils aiment la chasse & l'exercent avec habileté. Ils n'aiment pas moins la musique, & les personnes du premier rang se font honneur de savoir jouer d'un instrument. La passion de la danse leur est commune avec tous les Nègres. Après des jours entiers de travail ou d'une chasse pénible, ils préfèrent encore la danse au repos. Les femmes ne sont pas d'une haute taille; mais elles sont belles, bien faites, & d'une complexion délicate. L'art de la coquetterie ne leur est point inconnu, & il est des modes parmi elles comme parmi nos petites maîtresses. La plupart ont l'esprit vif, les mœurs douces, l'air affable, & si l'on en

croit Labat, elles sont aussi propres qu'aucune autre femme du monde à tirer parti de la foiblesse des hommes (1).

Rigides observateurs de la loi de Mahomet, les Foulis ne boivent ordinairement ni eau-de-vie ni aucune liqueur plus forte, & ils se contentent d'eau sucrée. Il n'est point difficile de les gouverner, parce qu'ils sont si paisibles & si bien instruits de ce qui est convenable, que si quelqu'un commet un crime, il s'attire la haine de tout le monde & ne trouve aucun protecteur. Ils ne désirent point d'agrandir leurs terres & de posséder au delà de leurs besoins. Ils ont une telle horreur pour l'esclavage, que si l'un d'eux y est condamné, tous ses concitoyens s'unissent pour le racheter; aussi le nombre d'esclaves qu'on en tire, est-il peu considérable. Ils prennent encore le plus grand soin des vieillards & des infirmes. Ils se mettent rarement en colère, & ils observent religieusement leurs devoirs réciproques.

Les Mandingos forment le Peuple le plus considérable de cette côte, & un grand nombre sont répandus dans les contrées dont je viens de parler. Tout le commerce du pays est entre leurs mains. Les Mandingos.

(1) Afrique Occidentale. Vol. 3, p. 171.

Ils l'étendent dans les Royaumes voisins; & n'étant pas moins ardens pour la loi de Mahomet que pour les richesses, ils font gloire d'être tout-à-la-fois Marchands & Missionnaires. Ils sont, suivant M. de Brue, amis des étrangers, fidèles à leurs promesses, capables de tous les arts & de toutes les sciences. Ils cultivent leurs terres avec soin, & nourrissent de nombrenx troupeaux. Chaque Ville a un Gouverneur qui a un grand pouvoir. Chaque Communauté a deux champs communs; l'un pour le bled, l'autre pour le riz. L'Alkadi fixe le travail de tout le Peuple. Les hommes cultivent le bled, les femmes le riz, & comme ils travaillent également, la récolte est divisée en portions égales, & si quelques-uns manquent du nécessaire, les autres leur en fournissent gratuitement. Les Alkadis terminent encore toutes les querelles, & ont la première voix dans les Conseils municipaux.

La plupart des Mandingos qui habitent le Salem, qu'on trouve en remontant le Sénégal, savent lire & écrire l'Arabe. Ils sont doux, polis, laborieux, hospitaliers, & entretiennent un commerce avantageux avec l'intérieur de l'Afrique. Ce pays est très-peuplé, soit parce que les femmes y sont d'une rare fécondité, soit qu'on ne fait aucun

esclave dans le pays, & qu'on n'y vend que ceux qui se sont rendus coupables de quelque crime. Aussi l'abondance des habitans a-t-elle été souvent si excessive, qu'ils ont formé des Colonies dans diverses parties de l'Afrique. Telle est l'origine des Mandingos de Galam, de Bambuk & de plusieurs autres lieux (1). Ce peuple récite ses prières trois fois le jour. Chaque village a un Prêtre qui lui rappelle son devoir. Il est aussi étonnant que louable, de voir la modestie, l'attention, le respect avec lesquels ils assistent au service public. Jobson demanda à un Prêtre Mandingos le but de ces prières & de ces cérémonies : il lui répondit « qu'il adoroit Dieu » en se prosternant devant lui ; que cet acte » d'humiliation étoit un aveu de sa dépendance ; & » qu'il engageoit par-là l'Être Suprême à oublier » ses fautes, à lui accorder toutes les choses » bonnes & nécessaires, enfin, à le délivrer du » mal. » Le même Voyageur parle encore avec beaucoup d'éloges, des bonnes qualités de ces Prêtres Nègres, sur-tout de leur sobriété. Ils gagnent leur vie à tenir des écoles pour l'édu-

(1) Astley's collection. V. 2, p. 290. Busching. P. 430 — 32.

cation des enfans ; ils enſeignent aux garçons à lire & à écrire. Ils ne ſe bornent pas à ce genre d'inſtruction, mais ils font le tour du Pays pour prêcher & pour inſtruire. Ils ont par-tout un libre accès, même dans les régions qui ſont en guerre les unes avec les autres.

Les trois Nations dont je viens de tracer l'eſquiſſe, ont divers artiſans, tels que des ouvriers ſur métaux, des potiers, des ſelliers & des tiſſerands. Les premiers font non-ſeulement des couteaux, des haches, des faucilles, &c. ; mais ils travaillent proprement l'or & l'argent. Leurs potiers font de jolies pipes & des vaſes pour cuire la nourriture. Les toiles font leur principal commerce, ſur-tout parmi les Jalofs. Les femmes filent & fabriquent des étoffes de coton très-fines, qu'on teint en bleu ou en noir. Les pièces ſont en général de vingt-une aunes, & de huit pouces de largeur, leurs métiers étant fort étroits. Ils les joignent très-proprement quand ils ont beſoin d'une étoffe large.

Nous devons à M. Adanſon, membre de l'Académie Royale des Sciences de Paris, des obſervations naturelles & philoſophiques, très-intéreſſantes ſur le Pays que baignent les rivières du Sénégal & de la Gambie. Parlant des grandes

chaleurs du Sénégal, il dit qu'elles ſont en partie la cauſe de la fertilité du Pays, qui eſt ſi grande, qu'avec très-peu de travail on y recueille en grande abondance toutes ſortes de fruits & de grains. Il dit auſſi du ſol de la Gambie, qu'il eſt riche & fertile; qu'il produit ſpontanément & preſque ſans culture, tout ce qui eſt néceſſaire à la vie; que tout y parvient à ſa maturité & eſt parfait en ſon genre. Une choſe qui l'a toujours ſurpris, c'eſt la prodigieuſe rapidité avec laquelle les arbres réparent la déperdition de sève qu'ils font chaque année dans ce pays-là. En effet, à ſon arrivée, tous les arbres avoient été dépouillés, par les ſauterelles, de leurs feuilles, de leurs fruits & même de leurs bourgeons. Quel ne fut pas ſon étonnement de les trouver quatre jours après couverts de nouvelles feuilles, ſans qu'ils lui paruſſent avoir beaucoup ſouffert! C'étoit alors la ſaiſon du poiſſon, & il approchoit en maſſe vers la Côte. Quelques-unes de ces maſſes avoient quatre cents pieds quarrés, & les poiſſons y étoient preſſés de manière qu'ils rouloient l'un ſur l'autre ſans pouvoir nager. Auſſi-tôt que les Nègres les apperçoivent, ils ſautent dans l'eau, un baquet d'une main & nageant de l'autre; il leur ſuffit de plonger le

baquet, & ils ſont sûrs de le relever rempli de poiſſon.

M. Adanſon nous peint auſſi les ſites du Pays & le caractère du Peuple. De quelque côté qu'il jetât les yeux ſur ces délicieuſes contrées, il appercevoit une image parfaite de la belle nature. Une ſolitude agréable, bornée de tout côté par de charmans payſages, la ſituation champêtre des chaumières au milieu d'une touffe d'arbres, l'aiſance & la tranquillité des Nègres qui repoſoient à l'ombre de leur feuillage épais, la ſimplicité de leur parure, celle de leurs mœurs, tout, rappelant dans ſon ame l'idée de nos premiers pères, lui préſentoit le tableau du monde dans ſon état primitif. Il ajoute que les Nègres ſont en général d'un bon naturel, ſociables, obligeans. Il ne fut pas peu charmé de la réception qu'ils lui firent; & il reconnut qu'il y avoit beaucoup à rabattre aux récits qu'il avoit lus & entendus ſur le caractère ſauvage des Africains. Il obſerva, ſoit dans les Nègres, ſoit dans les Maures, une grande humanité & des mœurs très-ſociables; ce qui lui donna le plus grand eſpoir qu'il jouiroit d'une parfaite sûreté parmi eux, & qu'il auroit tout le ſuccès qu'il déſiroit dans ſes recherches. Enfin, M. Adanſon s'amuſoit beaucoup de la

converſation des Nègres, de leurs fables, de leurs dialogues, des hiſtoires ſpirituelles qu'ils ſe faiſoient tour-à-tour ſelon leur uſage. Rapportant les obſervations que les Naturels lui communiquoient, relativement aux Etoiles & aux Planètes, il témoigne ſa ſurpriſe, qu'un peuple ſi groſſier & ſi peu inſtruit, puiſſe raiſonner ſi pertinemment ſur les Corps Céleſtes; & il ajoute qu'il n'y a point de doute que s'ils avoient de bons inſtrumens & quelques directions, ils deviendroient d'excellens Aſtronomes.

La Côte de Sierra-Leona n'eſt pas moins fertile que celles que nous venons de décrire. Le Pays eſt couvert de riz, de millet, qui ſe multiplie au point qu'un boiſſeau en donne quatre-vingt. Il produit encore des limons, des bananes, du maniot, du poivre, &c. On y trouve des forêts entières de limonniers & de palmiers dont les Naturels font du vin. Il y a auſſi une multitude de troupeaux, de bêtes fauves, de volailles, & les ſinges y ſont en ſi grand nombre, qu'ils parcourent le Pays en troupes. Le fleuve de Sierra-Leona ou de Mitomba forme pluſieurs Iſles; entr'autres, celle de Saint-André, qui a trois lieues de tour. Les Anglois y ont une belle plantation où l'on cultive avec ſuccès le coton & l'indigo. Les Sierra-Leona.

vaiſſeaux médiocres peuvent le remonter juſqu'à 80 lieues de ſon embouchure. Sa rive méridionale eſt couverte de grands arbres. Par-tout elle eſt poiſſonneuſe. Les habitans de cette Côte ont la taille fort belle, le corps agile & vigoureux, le courage ferme, l'humeur douce. Ils ſont ſobres & boivent peu d'eau-de-vie, dans la crainte de l'ivreſſe. Ils ont plus d'intelligence que les Nègres des autres parties de la Guinée, & ils apprennent facilement ce qu'on leur montre. La plupart parlent le Portugais; quelques-uns y joignent l'Anglois & le François. Chaque habitation eſt pourvue d'une ſalle ou maiſon publique où l'on envoie les filles pour apprendre à danſer, à chanter & d'autres exercices, ſous la conduite d'un vieillard des plus nobles du Pays. Lorſqu'elles ont paſſé un an dans cette école, il les mène à la grande place de la ville ou du village. Là elles danſent, elles chantent, elles donnent, aux habitans raſſemblés, des témoignages de leur progrès. S'il ſe trouve quelque jeune homme à marier, c'eſt alors qu'il fait choix de celle qu'il aime le mieux, ſans aucun égard pour la naiſſance ou la fortune. Un amant n'a pas plutôt déclaré ſes intentions, qu'il paſſe pour marié, à condition qu'il ſoit en état de faire

quelques présens aux parens de la fille & à son vieux Précepteur.

Ce Canton est en général si fertile, que les Européens pourroient y former les plus riches établissemens & y cultiver le sucre, le coton, l'indigo, avec un succès dont on n'a pas d'idée. C'est ce que viennent d'essayer les Anglois qui y ont envoyé dernièrement une Colonie; & ils ont d'autant mieux choisi, que l'air, selon Labat, y est excellent, & que les étrangers y sont garantis de plusieurs maladies malignes, également communes & funestes en Guinée. On trouve à Sierra-Leona le meilleur ivoire de l'Afrique. Il y est net, sans tache & d'une blancheur éblouissante; ce qui prouve encore l'excellence du climat & la fertilité du sol. Les Nègres y apportent de l'or; mais on ne sait pas d'où ils le tirent. Le commerce des esclaves est peu considérable. Il se réduit à quelques prisonniers de guerre, & aux criminels dont la sentence de mort est commuée en bannissement perpétuel.

Je ne dirai rien de l'Isle de Scherbro, du Pays de Quoja vers le Cap Monte, & de toute la Côte qui suit Sierra-Leona, parce qu'ils présentent les mêmes observations & les mêmes résultats. Je passerai tout de suite à la

Côte du *Grain* ou de *Malaguette*, & à celle d'*Ivoire*.

Côte de Malaguette & celle d'Ivoire.

La première commence à la rivière de Rio-Sesto, & s'étend jusqu'au delà du Cap des Palmes. Elle a pris son nom du poivre long qu'elle produit. Elle a conjointement avec celle d'Ivoire, près de cent cinquante lieues de longueur. Le sol en est généralement fertile. Il produit du riz & des légumes en abondance. L'indigo, le coton y viennent sans culture, & le tabac y seroit excellent, s'il étoit mieux travaillé. Le poisson y est très-commun, les troupeaux nombreux & les arbres chargés de fruits. Le commerce qu'on y fait, est avantageux; il le seroit bien plus encore, si l'on savoit gagner l'amitié des Naturels. On les accuse d'être cruels, féroces, antropophages, de ne donner des signaux de commerce que pour attirer les Européens à terre, les attaquer, les tuer, les dévorer. Mais des Écrivains, qui méritent la plus haute confiance, leur attribuent un caractère tout opposé; ils disent qu'ils sont sensibles, honnêtes, pacifiques, & ne manquant point d'industrie. On y trouve beaucoup de Portugais qui se sont alliés avec les Naturels, & sont devenus noirs comme eux. Ils sont en général fort respectés;

&

& quand ils vont dans leur mère patrie, on les y reçoit comme des citoyens, afin de se conserver un appui auprès des Naturels. On cessera d'être étonné que ce peuple soit dépeint d'une manière si différente de ce qu'il est réellement, si l'on réfléchit que, quelque disposé qu'il soit à traiter honnêtement les étrangers avec lesquels il aime beaucoup à trafiquer, les Européens lui font des injustices si fréquentes, qu'ils l'ont rendu timide & soupçonneux. C'est à cette cause qu'il faut attribuer le mauvais accueil qu'ont quelquefois reçu les navigateurs qui désiroient de commercer avec lui, & qui ne lui avoient fait aucune injure. Comme les Européens n'ont point d'établissement dans cette partie de la Guinée, les vaisseaux qui viennent y faire le commerce, donnent des signaux, & les Naturels se rendent aussi-tôt à bord dans leurs canots avec de la poudre d'or, de l'ivoire, &c. Des Européens de mauvaise foi se sont permis de les emmener avec leurs marchandises, ou de les retenir, jusqu'à ce que leurs compatriotes aient payé leur rançon. Quelques voyageurs affirment même, que, depuis que les Européens ont trahi de cette manière la foi des traités, la défiance des Nègres est si grande

qu'il eſt très-difficile de les engager à monter ſur les vaiſſeaux, de crainte d'y être retenus. Si quelques-uns s'y haſardent, ils ne le ſont qu'avec défiance : & dès qu'ils découvrent des matelots armés, ils rentrent précipitamment dans leurs canots, & regagnent le rivage (1). M. Wm. Smith rapporte qu'il les a vus retenir un Contre-Maître Anglois pour uſer de repréſailles, parce que ſes compatriotes s'étoient permis d'enlever quelques habitans. Cette violation du droit des gens n'eſt que trop commune, principalement parmi les pirates de Briſtol & de Liverpool. Jean Snock, cité par Boſman (2), raconte qu'étant allé à terre, aprés avoir reſté long-temps ſur le rivage, quelques Nègres vinrent à lui. Il leur demanda pourquoi ils ne venoient point à bord. Ils lui répondirent que, deux mois auparavant, les matelots de deux gros vaiſſeaux Anglois avoient ſaccagé le pays, détruit tous leurs canots, pillé leurs maiſons, enlevé pluſieurs de leurs amis, obligé tout le reſte des habitans à s'enfuir dans l'intérieur du pays, où pluſieurs étoient encore cachés. Quand il leur demanda,

(1) Wm. Smith. P. 111.

(1) W. Boſman, deſcription de la Guinée. P. 439-40.

s'ils étoient souvent en guerre avec leurs voisins, ils répondirent que rien n'étoit plus rare ; & que, quand il survenoit quelque différent, ils trouvoient plus avantageux de terminer la dispute à l'amiable, que de prendre les armes. Il ajoute que les habitans sont civils & d'un bon naturel. Ils ont tant d'aversion pour l'ivrognerie, que la loi impose des punitions publiques à ceux qui boivent jusqu'à perdre la raison. Aussi marquent-ils peu d'empressement pour les liqueurs de l'Europe. Leur maxime est qu'elles altèrent la santé ou la raison, qu'elles rendent l'homme stupide, ou qu'elles le tuent. Ils ne manquent point d'industrie pour l'agriculture & pour le commerce (1). Selon M. Des-Marchais, quoique le pays soit très-peuplé, on n'y vend jamais que les criminels d'État, qui sont en très-petit nombre. C'est pourquoi les Européens n'ont jamais formé aucun établissement sur cette côte. D'ailleurs, quoique divisée en plusieurs Royaumes, il y a rarement des guerres ; ce qui fait, selon Smith, que le commerce n'y est pas si bon que sur la Côte d'Or, & sur celle des Esclaves, où les Européens sont établis depuis long-temps.

(1) Ibid. 441. Busching. T. 10, p. 496.

Ces témoignages prouvent, d'une manière bien évidente, que c'est la liaison des Européens avec les Nègres, & leurs établissemens sur les côtes, qui vivifient le commerce de l'espèce humaine.

Côte d'Or. La Côte d'*Or* & la Côte des *Esclaves* confinent à celles d'*Ivoire* & des *Dents*. Leur étendue est de 160 lieues. Le Gouvernement, les productions, les mœurs de ces deux contrées n'offrent pas de grandes différences.

C'est-là que les Européens ont le plus grand nombre de Forts & de comptoirs. Aussi les Naturels, mieux accoutumés à leurs mœurs, & à commercer avec eux, sont toujours prêts à charger d'esclaves le grand nombre de vaisseaux qui mouillent sur cette côte dans ce dessein. Tous les voyageurs s'accordent à dire, que cette partie de la Guinée est extraordinairement fertile & agréable. Bosman, premier facteur des Hollandois à la *Mina*, parlant du Canton d'*Axim*, situé vers le commencement de la Côte d'Or, dit que les habitans sont en général très-riches, & qu'ils font un grand commerce avec les Européens en poudre d'or. Qu'ils s'adonnent à la pêche ou à la culture du riz qui y croît avec la plus grande abondance, & qu'on transporte sur toute la côte. Le même Auteur, parlant du pays d'*Ante*, dit

qu'on voit dans ce pays comme dans toute la Côte d'Or, des montagnes couvertes d'arbres extrêmement hauts, que les vallées ſont larges, & produiſent du très-bon riz, du millet, des patates, du maïs, des cannes à ſucre, des ignames, de la meilleure huile, un vin de palmier très-eſtimé, des noix de cocos, des ananas, des oranges, &c. (1). Ce Pays offre à ſes cultivateurs les récoltes les plus abondantes, un grand nombre d'animaux domeſtiques, & du gibier. Mais les guerres fatales qu'on y fait, pour ſe procurer des eſclaves, lui ont enlevé la plus grande partie de ſes habitans. On les préviendroit en y formant des établiſſemens & des plantations qui feroient ſûrement auſſi fertiles & plus avantageuſes que celles de l'Amérique.

Il en eſt de même du pays de *Fétu*, autrefois ſi peuplé & ſi puiſſant, qu'il inſpiroit une juſte terreur aux Nations voiſines, & maintenant ſi épuiſé par des guerres continuelles, qu'il n'y reſte pas aſſez d'habitans pour le cultiver, quoique ſa fertilité puiſſe être comparée à celle du Pays d'Ante. Boſman dit, que ſe promenant dans ce Pays-là avant une guerre qui l'a déſolé, il y

(1) Voyez auſſi Buſching. T. 10, p. 527.

voyoit des villes bien bâties & pleines d'habitans industrieux, s'appliquant tous, sans distinction, les uns à semer du bled, d'autres à presser l'huile & à extraire du vin des palmiers.

Guillaume Smith donne les mêmes détails sur la Côte d'Or, & il ajoute que le pays qui confine à la Mina & au *Cap-Corse*, est également remarquable pour la beauté de ses vues & la richesse de ses productions; & que vers la Côte des Esclaves, le Canton délicieux & fertile renferme toutes les plantes qui peuvent croître sous la Zone torride. J. Barbot fait la même remarque, & Astley, dans sa collection des voyages, ajoute que les Peuples du centre du pays vivent dans une grande union, étant en général civils, de bonne humeur, avares du sang humain, à moins qu'ils ne soient provoqués à la vengeance. Il dit encore que la pêche est, après le commerce, l'état le plus estimé, & qu'il y a plus de gens qui s'y adonnent qu'à tout autre métier. Le plus grand nombre des pêcheurs est à Commendo, à la Mina, & à Cormantin. Tous les jours, excepté le Mercredi ou le jour du repos, consacré aux Fétiches, Divinités du Pays, il sort de chacune de ces Villes près de huit cents canots de 12 à 14 picds de longueur sur trois ou quatre de

largeur, avec deux Nègres, l'un pour la rame, l'autre pour la pêche, bien pourvus de filets & d'hameçons. Ils s'éloignent environ de 2 lieues en mer. Chaque pêcheur porte dans son canot un cimeterre, du pain, de l'eau, & du feu sur une grande pierre pour cuire du poisson, si la faim le presse. Leur travail dure jusqu'à midi. Alors, le vent de mer devenant frais, ils retournent au port, chargés de poissons qu'ils vendent aux Peuples de l'intérieur, qui les viennent chercher pour les débiter dans leurs marchés (1).

Le Pays qui est autour d'*Akra*, où les Anglois & les Hollandois ont chacun un Fort, est délicieux. Cette place fait un grand commerce avec l'intérieur du Pays, sur-tout en esclaves, dont plusieurs viennent de très-loin. L'on prétend qu'il n'est pas rare de trouver un ou deux Malais dans chaque troupe d'esclaves, quoique Malacca soit à une distance très-considérable de la Côte d'Or. On les distingue aisément des Nègres de la Guinée par leur teint cuivré & leurs longs cheveux noirs.

La Côte des Esclaves est aussi fertile que la Côte d'Or. Elle comprend les Royaumes de *Koto*, Côte des Esclaves.

(1) Barbot. P. 26.

de *Popo*, de *Juida* & d'*Ardra*, qui ſe ſuivent immédiatement, & qui ſont tous le commerce des eſclaves. Je ne décrirai que celui de *Juida* ou de *Whidah*.

Royaume de Juida.

Il excite, à juſte titre, l'admiration de tous les Voyageurs. Smith, Boſman, Snelgrave conviennent que c'eſt un des plus délicieux Pays de l'Univers. La riante verdure des prairies, des grouppes nombreux d'arbres qui ſemblent diſpoſés en boſquets, des champs par-tout cultivés, ſéparés par des avenues ou par d'agréables ſentiers, un grand nombre de villages ; tous ces objets offrent une perſpective d'autant plus agréable, que le Pays forme un large & magnifique amphithéatre preſque imperceptible de douze à quinze lieues de profondeur, d'où les yeux ſe promènent juſqu'à la mer. Ce ſeroit la véritable image des Champs Elyſées, ſi un pays où l'on trafique ſans ceſſe de la liberté des hommes, pouvoit mériter ce titre.

Les Nègres de Juida ſont extrêmement laborieux. Ils cultivent tout juſqu'aux enclos de leurs villages & de leurs maiſons. Leur activité va même ſi loin, que, le jour de leur moiſſon, ils recommencent à ſemer, ſans laiſſer à la terre un moment de repos. Auſſi font-ils pluſieurs récoltes

par an. Les bords des fossés, des haies, des enclos sont plantés de melons & de légumes: & pour ne perdre aucun terrein, leurs grands chemins ne sont que des sentiers. Leur méthode commune pour la culture des terres est de l'ouvrir en sillons. La rosée qui se rassemble au fond de ces ouvertures, & l'ardeur du soleil qui en échauffe les côtés, hâtent beaucoup plus les progrès de leurs plantes & de leurs semences que dans un pays plat.

Quoique ce Royaume n'ait que quinze lieues de côtes & neuf lieues de largeur dans les terres, il est néanmoins divisé en vingt-six Provinces ou Gouvernemens. Ces petits États sont distribués entre les principaux Seigneurs du Pays, & deviennent héréditaires dans leurs familles. Le Roi n'est que leur Chef, & réside à Sabi ou Xavier. Tout le Pays est si rempli de villages & si peuplé, qu'il paroît ne composer qu'une seule Ville divisée en autant de quartiers, & partagée seulement par des terres cultivées, qu'on prendroit pour des jardins.

Autrefois les Anglois & les Hollandois étoient seuls en possession du commerce de ce Royaume. Mais les François ayant obtenu la liberté d'y bâtir un Fort, toutes les Nations fréquentent

maintenant cette Côte, ce qui a fait renchérir le prix des esclaves.

Les habitans de Juida sont le Peuple le plus civilisé de la Guinée. Les inférieurs ont un profond respect pour leurs Supérieurs, les femmes pour leurs époux, les enfans pour les auteurs de leurs jours. Les personnes d'égale condition, qui se rencontrent, se mettent à genoux & frappent des mains. Puis elles se saluent, en faisant des vœux pour leur bonheur mutuel. Elles répètent ces cérémonies toutes les fois qu'elles se voient, fût-ce vingt fois le jour. Les hommes s'occupent à l'agriculture, les femmes à filer & à tisser le coton. Ils ne connoissent point l'art de la guerre; sans cela, étant fort nombreux, ils se seroient mieux défendus contre le Roi de Dahomai qui les a subjugués sans peine.

Il se tient, tous les quatre jours, un grand marché à *Sabi*, & un autre dans la Province d'*Aploga*. Ces marchés sont si fréquentés, qu'on n'y voit ordinairement pas moins de cinq ou six mille Marchands. Ils sont réglés avec sagesse. Chaque Marchand, chaque espèce de marchandise y ont leur place désignée. Ceux qui achètent, peuvent marchander tant qu'il leur plaît; mais il faut que ce soit sans tumulte &

ſans fraude. Pour maintenir l'ordre, le Roi nomme un Juge, qui, accompagné de quatre Officiers bien armés, inſpecte le marché, écoute les plaintes, & décide promptement tous les différens. Il a le droit de ſaiſir & de vendre comme eſclaves, tous ceux qui commettent quelque vol ou qui troublent le repos public. On y vend des hommes, des femmes & des enfans, du gros & du menu bétail, de la volaille, des oiſeaux de toute eſpèce, des ſinges, toutes ſortes de marchandiſes d'Europe, d'Aſie & d'Afrique, à des prix fort raiſonnables. Celles du Pays ſont les étoffes fabriquées par les femmes, les nattes, les paniers, les cruches, les calebaſſes, les plats & les taſſes de bois, le papier rouge & bleu, la malaguette, le ſel, l'huile de palmier, &c. Les hommes vendent les eſclaves, les femmes les autres marchandiſes. Nos plus adroits Négocians pourroient recevoir des leçons de ces habiles Négreſſes, ſoit dans l'art du débit, ſoit dans celui des comptes. Le Royaume de Juida fournit tous les mois mille eſclaves au marché. Les habitans de Juida ont la paſſion du jeu. Après avoir perdu leur argent & leurs marchandiſes, ils ſont capables de jouer leurs femmes, leurs enfans, de finir par ſe jouer eux-

mêmes, & de se laisser vendre par celui que la fortune favorise.

La côte d'Or & celle des Esclaves sont divisées en plusieurs districts, dont les uns sont soumis à des Chefs ou Rois, & les autres forment des espèces de Républiques gouvernées par les Principaux du Pays, nommés Caboceros, qui, selon Bosman, sont des pères civils, dont l'emploi est de travailler au bonheur de l'habitation qui leur est confiée. Mais cette forme de Gouvernement a beaucoup changé depuis l'arrivée des Européens. La mort ou l'esclavage sont la peine du meurtre & de l'adultère, & le vol est puni par une amende proportionnée à la chose volée.

Les revenus de quelques-uns de ces Rois sont considérables. Le Roi de Juida perçoit une taxe sur tout ce qui est vendu dans son marché, ou importé dans le Pays. L'impôt sur les esclaves embarqués dans ses États, monte souvent à 500,000 liv. par an.

Ces Nègres ont une idée confuse de l'existence d'un seul Dieu, dont l'Univers est l'ouvrage, & auquel ils attribuent le soin de punir le mal, de récompenser le bien. Ils avouent qu'il mérite d'être préféré aux Fétiches qu'ils adorent, & qui sont eux-mêmes ses créatures. Mais ils ne le prient

point. Ce grand Dieu, disent-ils, est trop au dessus d'eux pour s'occuper de leur situation. Il a confié le gouvernement du Monde aux Fétiches qui sont des Divinités subordonnées, auxquelles ils doivent s'adresser. Ceux qui réfléchissent sentent cette erreur, mais ils n'osent pas s'y opposer ouvertement, parce qu'ils redoutent la fureur de la Populace. Ils disent que si les Blancs sont plus heureux que les Noirs, c'est que ceux-là adorent le Dieu du Ciel, & ceux-ci le Diable, Être méchant, pernicieux & puissant. Les Nègres ont quelque idée d'un état futur, & ils offrent un culte public à leurs grands Fétiches. Chaque village a un bois qui lui est destiné. Chaque Particulier a aussi de petits Fétiches, la plupart de terre grasse, parce qu'il est aisé de lui faire prendre toutes sortes de formes.

Quelque pauvres que soient en général les habitans de la Guinée, on n'y trouve point de mendians, ce qu'on doit attribuer aux Chefs dont l'office est de pourvoir à la subsistance de tous ceux qui leur sont confiés, de manière que chaque individu puisse gagner son pain par son travail. Les uns font jouer les soufflets des forgerons; d'autres pressent l'huile de palmier, broient des couleurs pour teindre leurs nattes,

ou vendent des provisions au marché. Bosman attribue une autre cause à cette aisance générale des habitans. Quand un Nègre trouve qu'il ne peut subsister par lui-même, il s'engage pour une certaine somme d'argent à un maître qui est obligé de pourvoir à ses besoins, sous la condition qu'il s'acquittera de quelques devoirs peu pénibles, comme de défendre son maître dans l'occasion, ou de travailler dans le temps des semailles & des récoltes (1).

Royaume de Benin.

Près du Royaume de Juida sont divers petits États, comme le Koto, le grand & le petit Popo, Ardra, &c. tous situés sur la Côte des Esclaves. Ils sont gouvernés par des Rois, qui ont à-peu-près les mêmes usages que celui de Juida, excepté que leur principale ressource est le pillage & le commerce des esclaves.

Le Royaume de *Benin* touche à la Côte des Esclaves. Il a environ 60 lieues de côtes depuis le Royaume d'Ardra, à l'Equateur; mais il s'étend dans les terres, au point qu'on le regarde comme le plus puissant de la Guinée. Le sol est le même que celui des pays que nous avons décrits. Les habitans sont d'un fort

(1) Bosman. P. 119.

bon naturel. Sincères, honnêtes, capables de se rendre à la raison lorsqu'on emploie de bonnes manières pour les persuader, ils ne font d'injustice ni à leurs compatriotes, ni aux étrangers. C'est ce que nous apprend Smith. Leur fait-on des présens? Ils en rendent le double. Leur demande-t-on quelque chose qui leur appartienne? Il est rare qu'ils le refusent. Mais les traiter durement ou prétendre l'emporter par la force, c'est s'exposer à ne rien obtenir. Ils sont habiles dans les affaires, & fort attachés à leurs anciens usages. Ils traitent tous les Européens avec politesse, à l'exception des Portugais pour lesquels ils ont de l'aversion. Au contraire, ils aiment les Hollandois & agissent avec beaucoup de bonne-foi à leur égard; car Bosman dit qu'étant obligés de se confier à eux jusqu'à l'année suivante, ses compatriotes sont toujours assurés d'être payés en entier à leur retour.

Le vol, le meurtre, l'adultère y sont punis sévèrement. Barbot dit que si un homme & une femme, de quelque qualité qu'ils soient, sont surpris en adultère, ils sont aussi-tôt mis à mort, & que leurs corps servent de pâture aux bêtes sauvages. La sévérité de cette loi (1) les

(1) Barbot. P. 358-359. Busching. T. 10, p. 577-78.

éloigne de ce crime, de manière qu'il eſt rare qu'aucun s'en rende coupable. Tous les eſclaves mâles qui ſe vendent ou qui ſervent dans le Pays, ſont étrangers; ou ſi les habitans ſont condamnés à l'eſclavage pour quelque crime, il eſt défendu de les vendre pour le tranſport. La liberté eſt un privilège naturel de la Nation, auquel le Roi même ne donne jamais d'atteinte. Chaque Particulier ſe qualifie d'eſclave de l'Etat; mais cette qualité n'emporte d'autre dépendance que celle de tous les Peuples libres à l'égard de leur Prince & de leur Patrie. Les femmes, humiliées dans toute l'Afrique, ſont ſeules exceptées d'une loi ſi favorable aux hommes. Elles peuvent être vendues & tranſportées au gré de leurs maris (1). Leurs Villes ſont gouvernées par des Officiers qui ont le pouvoir de décider dans les cauſes civiles. Mais pour les affaires criminelles, ils doivent les envoyer à la Cour du Roi qui réſide dans la Ville de *Oedo* ou de *Grand-Benin*. Cette Ville eſt ſituée dans une plaine charmante, & ombragée par les plus beaux arbres du monde. Sa circonférence eſt d'environ ſix lieues, en y comprenant le Palais (2).

(1) Boſman. P. 461.

(1) Nyendal. P. 462.

Elle

Elle contient 30 rues, la plupart de 120 pieds de largeur, & s'étendant d'une porte à l'autre en droite ligne. Il y en a une ſur-tout qui a une lieue de longueur, ſans y comprendre le fauxbourg, & elle eſt d'une largeur extraordinaire. Ses portes ne ſont que de bois; mais, outre une garde continuelle, elles ſont de plus défendues par un boulevard de terre. Les femmes y entretiennent une propreté charmante, & ont ſoin, comme en Hollande, de nettoyer conſtamment le devant de leurs maiſons qui ſont bien alignées. Les marchés y ſont nombreux & fournis chaque jour de beſtiaux, de coton, d'ivoire & de marchandiſes d'Europe, &c. Chaque marchandiſe a ſon quartier ſéparé, & l'ordre y eſt uni à la propreté. Cette grande Ville eſt diviſée en pluſieurs quartiers, dont chacun eſt gouverné par un Magiſtrat, nommé Roi de la rue, chargé de maintenir l'ordre, & d'adminiſtrer la juſtice.

Le Règne des Fétiches eſt établi à *Benin*, comme ſur toutes les côtes précédentes. Nyendal rapporte que les habitans prennent tout ce qu'ils voient d'un peu extraordinaire pour autant de Divinités, juſqu'aux crânes & aux ſquelettes des morts. Cependant ils les conſidèrent comme des

Divinités subalternes, qui servent de médiatrices entr'eux & le Dieu principal, dont ils ont une idée moins grossière. Ils le croient immatériel & tout-puissant; & dans la persuasion qu'il n'a pas de corps, ils regardent comme une absurdité de le représenter par des images sensibles. Ils reconnoissent qu'il est le Créateur du Ciel & de la Terre, & qu'il continue de gouverner le monde par les lois d'une profonde sagesse. Ils l'appellent *Orissa*. Mais ils pensent qu'il est inutile de l'honorer, parce qu'il est nécessairement bon; au lieu que le Diable étant un esprit méchant, qui peut leur nuire, ils se croient obligés de l'appaiser par des prières & des sacrifices. Toutes leurs maisons sont tellement remplies de Fétiches, qu'à peine y trouve-t-on une place libre. Ces Idoles ont aussi des autels particuliers, où on leur offre quelquefois des sacrifices. Les habitans de *Benin* sont superstitieux. Ils croient aux apparitions nocturnes. Ils ont des devins & des sorciers; & le Grand-Prêtre se donne pour très-fameux dans la magie. Ils ont aussi des formes judiciaires, par lesquelles ils cherchent à découvrir si un homme est innocent ou coupable, lorsque le délit n'est pas clairement prouvé.

Le Roi de *Benin* est si puissant, selon Dapper, qu'il peut dans un seul jour rassembler une armée de vingt mille hommes, & un peu plus de temps lui suffit pour en mettre cent mille en campagne. Aussi se fait-il respecter & de ses voisins & de ses sujets.

On trouve dans le Royaume de *Benin* une grande Ville, nommée *Doni* ou *Boni*, qui est à quatre lieues de la mer, à l'Est de la rivière de *Bandi*, & environnée de marais. Les habitans se préservent de leurs exhalaisons, en entretenant de grands feux dans leurs habitations. Ils croient en un Être suprême ; mais trop petits pour lui offrir un hommage religieux, ils adorent un lézard, nommé *Guana*, gros comme la jambe d'un homme, & dont la queue se termine en pointe. On en voit beaucoup courir dans la ville, & les habitans ont le plus grand respect pour eux.

La Rivière de Bandi abonde en requins, qui entourent souvent en troupes les vaisseaux destinés à recevoir les esclaves qu'on fait dans le pays. Ils dévorent avec la plus grande avidité les cadavres Nègres qu'on jette dans la mer. Les Matelots Chrétiens sont enterrés à une petite distance de la Ville, sur une pointe sablonneuse; & comme on ne les met qu'à une légère profon-

deur, les miasmes qui s'en exhalent, sont souvent très-nuisibles.

Le commerce de la Ville consiste en ivoire, en huile de palmier, qui tient lieu de beurre, mais sur-tout en esclaves; car la traite est plus considérable sur cette rivière qu'en aucun autre lieu de la Guinée. Les Anglois y achètent annuellement 8000 Noirs. *Le vieux* & *le nouveau Kalabar* ou *Calbari*, sont aussi très-fréquentés par les Anglois. On n'y trouve que de l'eau corrompue. Les naufrages y sont fréquens; & des équipages entiers sont quelquefois la victime des intempéries du climat. Tant de calamités n'ont pu écarter de ces parages dangereux les avides Marchands d'esclaves. Les François commencent à s'y porter, & à y trouver la mort.

Les bords de la rivière de *Gabon*, située exactement sous la ligne, produisent aussi une grande quantité d'esclaves. Il y a peu de pays plus abondans; mais les marais le rendent mal-sain. Les Anglois y achètent presque tous les esclaves que font les unes sur les autres, les petites nations qui l'habitent & qui sont perpétuellement acharnées à leur destruction mutuelle. Comme il n'y a point de marché, ils sont obligés de s'enfoncer jusqu'à cinquante lieues dans ces marais infects. Les

esclaves de Benin, du Calbari, du Gabon, sont très-inférieurs à ceux qu'on achète ailleurs. Aussi les Anglois les revendent-ils aux autres Nations.

Les Royaumes de Loango & de Congo.

Les Royaumes au Sud de la ligne où l'on fait la traite des esclaves, sont ceux de *Loango*, de *Congo*, d'*Angola*, de *Benguela*. Ils ont environ trois cents cinquante lieues du Nord au Sud, & deux cents trente de l'Ouest à l'Est. Un grand nombre des Naturels professent la Religion Chrétienne portée sur cette côte par les Portugais qui s'y sont établis les premiers, & qui y possèdent encore le pays d'Angola & de Benguela.

Le sol est si fertile dans le Royaume de Loango, que, quand il est bien cultivé, il donne trois moissons par an. Il produit plusieurs sortes de grains, du bled d'inde, du manioc, du tabac, du poivre, des cannes à sucre, de la cochenille, & une si grande quantité de riz qu'il n'a presque point de valeur, des fruits, des légumes, de l'huile de palmiers, &c. Les Nègres remuent la terre avec une espece de truelle large & creuse. On y trouve le *metombos*, dont le tronc distille une liqueur agréable qui sert de vin; de ses branches on fait des solives & des lattes pour la charpente. Ses feuilles couvrent les toits, & résistent aux plus fortes pluies. Son écorce tra-

vaillée devient une étoffe dont se revêtent les habitans. Le Peuple, nommé *Bramas*, pratique la circoncision, ainsi que la plupart de ceux de la Guinée. Les hommes sont vigoureux, de haute taille, civils, généreux, mais sans mœurs. Ils sont très-superstitieux. Leurs statues sont nommées *Mokissos*. Chacun peut en faire, mais il faut en apprendre l'art des Prêtres. Cette création dure plusieurs jours, & donne lieu aux cérémonies les plus ridicules.

Les femmes sont chargées de tous les travaux serviles. Elles sont même obligées de labourer & de semer les champs du Roi. Pendant que les maris prennent leur repas, elles se tiennent à l'écart, & mangent ensuite leurs restes. S'ils arrivent, elles se prosternent. Elles ne leur parlent qu'à genoux. Tous les enfans y naissent blancs. Ce n'est que deux jours après qu'ils deviennent noirs. Cependant quelques Nègres restent blancs, & l'on en fait des sorciers pour le Roi, devant lequel ils peuvent s'asseoir. On les respecte, & dans les marchés ils peuvent prendre ce qui leur plaît, sans trouver de résistance. Leurs yeux sont gris, leur chevelure est blonde ou rousse, leur teint cadavéreux, leur vue foible pendant le jour. La nuit ils ont le regard ferme, sur-tout à la

clarté de la lune. Ils ſont très-forts, mais leur pareſſe eſt extrême. Ils préſident aux cérémonies religieuſes. Ils reſſemblent aux deux *Albinos* trouvés dans les Alpes, & décrits par M. de Sauſſure.

Une loi défend, ſous peine de mort, de voir manger le Roi, & cette loi s'étend juſqu'aux animaux. Il boit en compagnie, mais dès qu'il lève la coupe, tous les aſſiſtans ſe proſternent devant lui. On ne peut toucher à ſes alimens ou au vaſe qui lui a ſervi. Tout ce qui ſort de ſa table, eſt enterré ſur le champ. On croit qu'il a une ſonnette, dont le ſon force les voleurs à rendre incontinent ce qu'ils ont pris. Lorſqu'il eſt ſur ſon trône, des Nains ſe placent devant lui, & lui tournent le dos. Ces Nains ont une tête très-groſſe, & pour la rendre plus difforme encore, ils s'enveloppent d'une peau d'animal. Ce Roi entretient des armées nombreuſes, mais ſans diſcipline.

Saint-Salvador, capitale du Congo, eſt ſituée à cinquante lieues de la mer ſur une haute montagne, dont le ſommet offre une plaine d'environ dix milles de tour, bien cultivée, & ſi remplie de villages qu'elle contient plus de cent mille ames. La plaine qui l'environne, eſt d'une fertilité extrême en grains de toute eſpèce. Elle

a des prairies d'une herbe excellente, & des arbres d'une verdure continuelle. L'air y est frais & sain : ce sont ces deux motifs qui ont engagé les Rois à y établir leur demeure.

Les habitans des Villes tirent leur subsistance du commerce. Ceux qui demeurent à la campagne, vivent de l'agriculture & de l'entretien des bestiaux. Ceux qui sont établis sur les rivières, subsistent de la pêche. D'autres gagnent leur vie à recueillir le vin de Tombo, d'autres enfin à fabriquer les étoffes du pays. Ils sont en général pacifiques. Ils annoncent de l'intelligence, & reçoivent amicalement les étrangers. Leur conversation est douce, honnête, raisonnable.

Le Roi de Congo est despote, mais il a un Conseil de dix à douze vieillards. Il envoie dans chaque Province un Juge revêtu de son autorité pour la décision de toutes les causes civiles. Ils n'ont pour règle que leur caprice ou l'usage. Leurs sentences ne vont point au delà de l'emprisonnement ou de l'amende. Le Roi est seul Juge des causes criminelles, quand elles sont graves. Il est sous la protection du Roi de Portugal, sans en être dépendant. Le Congo jouit d'un beau climat. Les jours y sont presque tous égaux aux nuits. Pendant l'hiver, les pluies

tombent en gouttes très-grosses & très-pressées. Les rivières se débordent, le pays est inondé. En été le Ciel est toujours serein. Le sol y est bon, & l'on prétend qu'on y recueille deux moissons par an. Les femmes y labourent la terre ayant leurs enfans sur le dos. Ce Pays abonde en riches minéraux & en quadrupèdes de toute espèce, & on y trouve une variété infinie d'oiseaux.

Le Royaume d'Angola n'est pas moins fertile que ceux que nous avons parcourus. Il est arrosé par un grand nombre de rivières. On y trouve de nombreux troupeaux, & tout ce qu'il faut pour vivre dans l'aisance. Les Rois de cette contrée ne peuvent, suivant Dapper, ni toucher ni posséder rien de ce qui vient d'Europe, à l'exception des métaux, des armes, des ouvrages en bois & en ivoire, peut-être pour s'imposer la nécessité de ne pas se livrer aux liqueurs spiritueuses, & pour en donner l'exemple à leurs sujets. Mais ils sont trop despotes, pour que leur exemple puisse avoir aucune influence. Vis-à-vis *Saint-Paul de Loanda*, capitale du Pays, est une Isle extrêmement agréable par sa situation & par ses fruits. Les Portugais de la Ville y ont des maisons de plaisance.

Royaumes d'Angola & de Benguela.

L'air du Royaume de Benguela est si dangereux ; il communique aux alimens des qualités si pernicieuses, que les étrangers qui en usent à leur arrivée, n'évitent point ou la mort ou de fâcheuses maladies. On conseille ordinairement aux passagers de ne pas descendre au rivage, ou du moins de ne pas boire de l'eau du pays qu'on prendroit pour une lie épaisse. On reconnoît aisément combien l'air est funeste aux Blancs; car tous ceux qui habitent ce Pays, ressemblent à des morts sortis du tombeau. Leur voix est foible & tremblante, & leur respiration entrecoupée comme s'ils la retenoient.

Il y a un usage horrible établi dans ce Royaume. Les femmes, d'intelligence avec leurs maris, emploient tous les artifices de leur sexe, pour attirer d'autres hommes dans leurs bras. Quand elles y sont parvenues, elles livrent ces amans à leurs maris qui les emprisonnent aussi-tôt pour les vendre à la première occasion, sans avoir aucun compte à rendre de cette violence.

Le principal commerce des Européens dans ce Royaume, consiste en esclaves. Les uns viennent de l'intérieur des terres. D'autres sont condamnés à cet état pour des crimes vrais ou prétendus. D'autres enfin sont le fruit de la guerre ou des

enlèvemens particuliers. Les Portugais font presque toute la traite sur cette côte. Elle finit au Cap-Negro à 16 degrés de latitude méridionale.

Telle est l'idée générale que les voyageurs les plus dignes de foi nous donnent de la Guinée, & du caractère de ses habitans. Pour rendre intéressante cette description, j'aurois pu compiler un grand nombre d'observations particulières sur la Religion, le Gouvernement, les usages, les mœurs de chaque Peuple. Ces tableaux auroient sans doute corrigé la sécheresse des détails géographiques que je viens d'offrir à mes Lecteurs. Mais je serois sorti de mon sujet; j'aurois écrit un volume sans rien faire pour la cause que je plaide. Je me suis donc abstenu de tout détail étranger au but que je m'étois proposé; savoir, de prouver que la Guinée est très-fertile, & que ses habitans peuvent y être aussi heureux qu'aucun de ceux qui couvrent la surface du Globe. A quel point ces données fortifieront-elles mes argumens en faveur de l'abolition de la traite des Nègres & de leur affranchissement successif? c'est ce qu'entrevoient déja toutes les personnes qui savent à quel point une honnête aisance dans le sein de sa patrie peut contribuer au bonheur d'un individu.

Conféquences des obfervations précédentes

De toutes les obfervations raffemblées dans ce Chapitre, bornons-nous actuellement à conclure :

1°. Que la Guinée, quelque barbare qu'on la fuppofe, a néanmoins fait des progrès fenfibles vers la civilifation. On y trouve des Gouvernemens fages, des lois dignes des pays les plus éclairés, des arts qui fe perfectionnent par la comparaifon, un goût naturel pour le travail, l'intelligence du commerce, fur-tout l'induftrie néceffaire pour tirer parti de l'agriculture, de la pêche, de la fertilité du fol. Il eft vrai que fi l'on compare les Nations qui l'habitent à celles de l'Europe, on les trouvera fort retardées. Mais n'avons-nous pas vu, au commencement du fiècle, un peuple, peut-être auffi barbare, fe civilifer tout-à-coup fous l'impulfion d'un grand homme? Les progrès des Nègres feront plus lents ; cependant rien ne nous défend d'efpérer qu'ils parviendront un jour au même point de perfection.

2°. Que les Nègres, loin d'être ce peuple brutal, ftupide, fourbe, qu'on nous dépeint, font doux, fenfibles, francs dans leurs procédés, traitant les étrangers avec cette politeffe que la nature infpire, & qu'une fatale expérience peut feule altérer. Il eft vrai que leurs liaifons avec

les Européens ont affoibli ces qualités précieuses. Cependant on retrouve chez eux le germe des vertus que les Poètes nous retracent dans leurs descriptions des premiers âges, & qui, loin d'exister parmi nous, disparoissent dans tous les Pays que nous visitons. Cessons donc de vanter sans cesse notre supériorité ; & si un fatal orgueil continuoit à nous aveugler sur ce point, la comparaison de ce qu'étoient l'Asie, l'Afrique, l'Amérique avant nos usurpations, avec ce qu'elles sont maintenant, ne suffiroit-elle pas pour nous détromper.

3°. Que ces Peuples aiment naturellement la paix ; & que s'ils font entr'eux des guerres fréquentes, c'est que nous leur avons communiqué notre avarice avec nos autres passions. Avant que nous eussions imaginé d'échanger avec eux des bagatelles contre leurs Compatriotes, leur pays étoit fort peuplé, l'agriculture étoit le travail des sujets, le soin de maintenir l'ordre celui des Chefs. Nous avons offert à leurs Rois des riens brillans, pour qu'ils nous livrassent des prisonniers de guerre ou des criminels : aussi-tôt ils ont créé des guerres & des crimes. L'arrivée d'un vaisseau Européen est devenu le signal d'un combat, d'un carnage ; & ces Peuples n'obtiennent

de trève que quand l'Europe, déchirée par des guerres inteſtines, eſt obligée de renoncer à un commerce qui devient ſa honte, en faiſant le malheur de la Guinée.

4.° Que, loin de rendre un grand ſervice aux Nègres en les enlevant de leur pays, comme nous le prétendons orgueilleuſement, nous les arrachons d'une terre où les plus riches productions croiſſent, pour ainſi dire, ſans culture; où un travail modéré ſuffit pour ſatisfaire la nature dans tous ſes beſoins, où il n'exiſte aucun être ſouffrant; & dans quel but? pour les tranſplanter dans une terre étrangère, où les plus rudes travaux les attendent, que dis-je? où ils trouvent un eſclavage éternel. Mais n'anticipons point ſur l'ordre que nous nous ſommes propoſé.

5.° Enfin que ces contrées, juſqu'ici le théatre de notre barbarie plutôt que de notre induſtrie, pourroient devenir la ſource d'une honorable richeſſe pour la Nation Européenne qui auroit l'art de mériter la confiance des habitans par ſa douceur, ſon humanité, ſa bonne-foi. Il n'eſt nulle culture précieuſe ſur la ſurface du globe, dont elles ne ſoient ſuſceptibles. Celles qui ſont marécageuſes, ſeroient bientôt ſaignées

par la main de l'agriculteur. Le ſucre, le café, le coton, l'indigo, y croîtroient auſſi-bien que dans les Iſles de l'Amérique. Les Nègres prêteroient leurs bras, ſans qu'il fût néceſſaire de les aſſervir. Plus près de la mère-patrie, délivrés des frais énormes de l'achat des eſclaves, & des dangers d'une longue navigation, les Européens qui y formeroient des établiſſemens, pourroient fournir toutes ces denrées à un prix très-modéré, & s'enrichir par leur culture. Puiſſe cette heureuſe révolution arriver bientôt pour venger l'Afrique de toutes les injuſtices des habitans des Iſles!



CHAPITRE IV.

Manière de se procurer des ESCLAVES en Afrique.

LES faits que j'ai présentés jusqu'ici, sans être étrangers à mon sujet, ne sont néanmoins qu'une préparation à ceux que renfermeront ce Chapitre & les deux suivans. C'est à cette époque qu'entrant dans la carrière, je vais rencontrer à chaque pas des scènes propres à déchirer tout homme sensible, & à faire rougir ceux même qui en sont les principaux acteurs. Il me faudra du courage pour me renfermer dans les bornes fixées à l'historien, & pour renvoyer à ma seconde partie l'expression des sentimens douloureux que ces recherches ont fait naître dans mon ame. Mais dans sa simplicité ma narration n'en sera pas moins touchante; & plus elle sera dépouillée d'ornemens étrangers, plus elle produira d'effet sur les cœurs bienfaisans. D'ailleurs les nombreux exemples de la barbarie Européenne parleront plus fortement en faveur de ceux qui en sont les victimes, que tous les élans d'une éloquence d'autant plus inutile,

inutile, que la vérité est dans ce cas-ci le plus sûr moyen de persuader.

L'esclavage n'est point l'état habituel des peuples de la Guinée. Ils jouissent de la liberté individuelle comme les habitans de l'Europe ; & tout acte qui les en prive, est une tyrannie de la part des Souverains & une perfidie de la part des particuliers. Nous n'avons en général que des idées fausses, soit sur cette vaste contrée, soit sur la manière dont on s'y procure les Nègres qu'on transporte en Amérique. Le même préjugé qui nous fait croire qu'on n'y trouve ni culture, ni arts, ni Gouvernement, ni principe d'humanité, nous aveugle sur les barbaries que nos compatriotes y commettent chaque jour. On nous dit qu'une partie des esclaves qu'on en tire, est vendue par leurs parens, & que les autres sont des prisonniers de guerre, rachetés de la mort au prix de leur liberté. Le premier cas n'a jamais existé ; le second, quoique fréquent, ne peut être excusé, parce que la traite des Nègres est la cause plutôt que l'effet de ces guerres fréquentes, comme nous le prouverons dans la suite.

L'esclavage n'est pas l'état habituel des Nègres dans leur Patrie.

Affirmons donc, à l'honneur de l'humanité, qu'il est faux qu'une partie des esclaves soit

Les Nègres ne vendent point leurs enfans.

vendue par leurs propres parens, & que les Africains ont une affection pour leurs enfans, qui ne le cède en rien à la nôtre.

Cette justification des Nègres est de la plus grande importance en morale. Confirmons-la donc par de puissantes autorités. Il n'est pas inutile de remarquer auparavant, que la plupart des détails que nous avons sur les habitans de la Guinée, nous les devons à des Voyageurs intéressés directement ou indirectement dans la traite des Nègres, & par conséquent à nous cacher la vérité. Cependant ils ne peuvent refuser d'avouer que les Nègres ont le plus vif amour pour leurs enfans. Astley, dans sa collection de voyages, vol. II, pag. 269 & 275, dit « que les Nègres du Nord de la » Guinée & de la Côte d'Or sont passionnés » pour leurs enfans & qu'ils les aiment avec ten- » dresse. » Bosman dit, page 340 : « Beaucoup » de gens en Hollande s'imaginent que les parens » vendent ici leurs enfans, les hommes leurs » femmes, les frères leurs frères. Mais ceux » qui le croient, se trompent ; car cela n'arrive » jamais que par un crime atroce. » Ces observations sont confirmées par J. Barbot, p. 326 ; & par le Chevalier Sloane, dans l'introduction de son Histoire naturelle de la Jamaïque. Celui-ci,

parlant des Nègres, dit « qu'on croit généra-
» lement qu'ils haïssent leurs enfans, & par con-
» séquent qu'ils les vendent aux étrangers. Mais
» cela est faux; car les Nègres de la Guinée
» étant divisés en différentes Capitaineries comme
» les Indiens, ont des guerres; & outre ceux qui
» sont tués dans la bataille, on prend beaucoup
» de prisonniers qui sont vendus comme esclaves
» & amenés ici. Mais les Nègres de cette Isle;
» quoique leurs enfans soient esclaves pour
» toujours, ont tant d'amour pour eux, qu'un
» maître n'ose pas vendre ou éloigner un petit
» enfant, sans surveiller avec soin ses parens, de
» peur qu'ils ne se pendent. »

Si quelques pères inhumains ont pu se résoudre à sacrifier leurs enfans à leur avarice ou à une dure nécessité, ces exemples sont si rares qu'on ne peut, sans mauvaise foi, les alléguer comme un usage reçu. D'où provient donc l'erreur dans laquelle beaucoup de voyageurs sont tombés? Le Pirate Nègre qui se répand dans les campagnes pour enlever des esclaves, fait passer les enfans qu'il a saisis, pour les siens, afin de cacher sa violence, & de jouir de ses fruits sans être poursuivi. Ce qui contribue à l'erreur, c'est que le marchand d'esclaves dit en arrivant au marché,

qu'il amène ses fils. Les substantifs *fils* & *esclave* sont synonymes dans les langages de la Guinée. Cette ambiguité se retrouve dans plusieurs autres langues; & le même mot qui signifie *fils* ou *garçon*, en Latin, en Grec, en Hébreu, désigne aussi un *domestique*. On le prend quelquefois dans le même sens en François. Les Européens, trompés par cette équivoque, en ont conclu faussement que, si l'Africain vend ses propres enfans, sur lesquels les usages de la Guinée lui donnent des droits absolus, ils ont pareillement le droit de les acheter.

Afin de fixer l'attention de mes Lecteurs sur la vérité dégagée de toutes les ombres dont la cupidité cherche à l'envelopper, recherchons les moyens employés sur les Côtes d'Afrique pour se procurer des esclaves, & confirmons nos assertions par les faits les plus authentiques.

Moyens de se procurer des esclaves.

Les moyens le plus généralement employés pour se procurer des esclaves, sont l'enlèvement, les guerres que les Souverains de la Guinée se font les uns aux autres pour cet objet, les actes de despotisme qu'ils se permettent, enfin, les condamnations juridiques.

L'enlèvement, premier moyen de se procurer des esclaves.

Je commence par l'enlèvement, comme le premier moyen qui ait été mis en usage; comme

le plus productif; enfin, comme le plus honteux pour les individus qui l'emploient, & pour les Nations qui l'autorisent. Ces enlèvemens sont faits ou par les marchands Noirs qui vendent par échange aux Européens les compatriotes qu'ils surprennent, ou par les Européens eux-mêmes.

Souvent les vaisseaux Négriers remontent les fleuves jusqu'à ce qu'ils trouvent un lieu convenable pour jeter l'ancre. De-là ils envoient des chaloupes ou des pataches bien armées devant les villages situés sur les rives. On prend sur ces pataches des Naturels familiarisés avec cette pratique. Arrivés devant les habitations, ils tirent un coup de fusil, ou ils battent de la caisse pour indiquer qu'ils ont besoin d'esclaves. Après en avoir rassemblé un nombre suffisant, ils les conduisent dans les vaisseaux. D'un autre côté, les campagnards qui demeurent près des navires en station, mettent immédiatement en vente les esclaves qu'ils peuvent se procurer ou qu'ils tenoient en réserve. Souvent encore des marchands Nègres qui remontent jusqu'à trois cents lieues dans des canots bien armés, pour faire des captures, amènent jusqu'à cent esclaves à la fois, & complètent bientôt la cargaison

des vaiſſeaux. C'eſt ainſi que ſe fait en général la traite ſur le Sénégal & la Gambie.

Il y a ſur la rivière de Sierra-Leona différens comptoirs appartenans à des marchands d'Europe. Leurs Agens entretiennent un certain nombre de bateaux qu'ils envoient ſur la rivière, pour recevoir les eſclaves que leur amènent les courtiers Nègres. Par ce moyen ils ont toujours un certain nombre d'eſclaves prêts à être embarqués lorſqu'il arrive un vaiſſeau avec lequel ils ont des liaiſons.

Un navire Négrier mouille-t-il à la côte qui eſt entre le Cap-Monte & celui des Palmes? Les Naturels qui ont des eſclaves à vendre, s'empreſſent de l'indiquer en allumant des feux ſur le rivage. Le Capitaine envoie auſſi-tôt ſes chaloupes. Elles reçoivent trois ou quatre eſclaves à la fois, & les conduiſent dans les vaiſſeaux. Quelquefois les Naturels les amènent eux-mêmes. Cette méthode eſt longue; & il y a des vaiſſeaux qui reſtent près d'un an ſur cette partie de la côte, avant de compléter leur cargaiſon. Lorſque le Capitaine prévoit qu'il ſera obligé de demeurer long-temps, comme cela arrive à Bonny, & au nouveau Kalabar, il fait détacher les voiles, amener les vergues & les

mâts; puis l'on bâtit ſur le navire une eſpèce de pavillon, afin de préſerver l'équipage de la chaleur du ſoleil qui eſt ſuffocante ſous cette latitude, ou de la pluie qui dans une ſaiſon de l'année eſt très-violente. Mais ce bâtiment ne remplit que très-imparfaitement ce but. Il laiſſe un paſſage à la pluie & au vent, lorſqu'ils ſont très-violens. D'un autre côté il concentre la chaleur dans le vaiſſeau, au point que le ſéjour en devient funeſte à beaucoup de matelots.

Un autre uſage de ces eſpèces de maiſons formées ſur le tillac, eſt d'empêcher les Nègres de ſe jeter dans la mer, afin d'y trouver ou leur ſalut ou la mort. En effet ils s'efforcent ſouvent de le faire, & toutes les précautions ſont inſuffiſantes pour prévénir ces évènemens.

Voici comment les marchands Nègres qui fourniſſent ces vaiſſeaux, ſe procurent des eſclaves. Quelques-uns ſe cachent dans les forêts ou près des routes, attendant le voyageur ſans défiance, comme le chaſſeur attend le lièvre timide. D'autres ſe mettent en embuſcade dans les champs de riz, pour enlever tous les enfans qui y ſont apoſtés pour chaſſer les oiſeaux. Il y en a qui ſe tiennent près des ſources d'eau douce, afin de ſaiſir le laboureur

altéré qui vient y étancher ſa ſoif, ou près des baies pour ſurprendre ceux qui y pêchent pour leur nourriture ou leur amuſement. Mais le poſte le plus avantageux eſt dans les prés, lorſque l'herbe eſt haute, ou à côté du ſentier qui communique d'un village à l'autre. Cette pratique eſt ſi ordinaire, que beaucoup de Naturels, quoique leurs habitations ſoient à une petite diſtance, n'oſent ſe viſiter la nuit. Et nous oſons les nommer ſauvages, tandis que c'eſt nous qui lançons contr'eux d'infames raviſſeurs, qui encourageons ceux-ci à enlever leurs timides compatriotes, pour les faire ſervir à notre barbare cupidité !

Quand un vaiſſeau touche à la Côte d'Or pour faire la traite, il jette ordinairement l'ancre vers *Annamabou*, ſur-tout s'il eſt Anglois. Il envoie d'abord des chaloupes pour acheter de l'or. Quand il s'en eſt procuré une quantité ſuffiſante, il commence la traite. Sur le reſte de la côte on reçoit des marchandiſes d'Europe en échange des eſclaves qu'on livre. Mais ce qu'il y a de remarquable, c'eſt que les Naturels ne vendent point d'eſclaves, qu'on n'ajoute une certaine quantité d'or aux articles qu'on leur offre ; de manière qu'on ne recueille ce métal

dans une partie de la côte que pour le rendre dans l'autre.

Les marchands Noirs qui fournissent les vaisseaux qui arrivent à Juida, à Bonny, à Kalabar, tirent les esclaves de très-loin & en caravanes nombreuses. Ils ne font pas le voyage eux-mêmes; mais ils établissent une communication régulière depuis l'intérieur du pays jusqu'à la mer. Les facteurs les plus éloignés, ayant rassemblé un troupeau d'esclaves, l'exposent en vente dans des marchés à une centaine de lieues de leur demeure. D'autres marchands s'y trouvent. Ils achètent ces esclaves, les conduisent dans d'autres marchés, & les livrent à de nouveaux facteurs. Ce n'est donc qu'en passant par plusieurs mains, qu'ils parviennent aux marchands Noirs qui sont sur la côte. Une partie de ces esclaves parcourt jusqu'à 400 lieues. Cette distance n'est point exagérée, car il y en a dont le langage n'est entendu d'aucun de leurs compagnons d'infortunes. On peut les acquérir de la première main pour la valeur d'un pistolet ou d'un sabre. Mais passant par le territoire de différens Rois qui vendent le passage, les rétributions qu'ils exigent, ajoutées au profit de chaque marchand, en augmentent considérablement le prix.

Suivant M. Moore, on amène ces esclaves liés par le cou avec des cordes de cuir, à trois ou quatre pieds l'un de l'autre, & il y en a trente ou quarante dans une même ligne. On leur met sur la tête un sac de bled ou une dent d'éléphant. Après être sortis des montagnes, ils ont de grands bois à traverser; & comme il ne s'y trouve pas d'eau, on les charge encore de leurs propres provisions dans des sacs de peau. Ce Voyageur en a vu, près de la Gambie, des caravanes considérables. Il dit que sans s'être donné la peine de compter les marchands qui voyageoient ainsi, il jugea qu'ils étoient au nombre de cent. Ils se répandent, ajoute-t-il, dans diverses régions avec des marchandises Angloises, dont ils font des échanges. Ces marchands assurent que leurs esclaves sont des prisonniers de guerre. Mais on ne peut se fier à leur rapport, & il est bien démontré qu'ils en ont enlevé la plupart, ou qu'ils les ont achetés des ravisseurs.

Voici, selon M. l'Abbé Raynal, la manière dont ces voyages se font : « Les marchands » d'hommes s'associent entre eux, & formant des » espèces de caravanes, conduisent, dans l'espace » de deux ou trois cents lieues, plusieurs files

» de trente ou quarante esclaves, tous chargés de
» l'eau & des grains nécessaires pour subsister
» dans les déserts arides que l'on traverse. La
» manière de s'en assurer, sans trop gêner leur
» marche, est ingénieusement imaginée. On
» passe dans le cou de chaque esclave une fourche
» de bois de huit à neuf pieds de long. Une
» cheville de fer rivée ferme la fourche par
» derrière, de manière que la tête ne puisse pas
» passer. La queue de la fourche, dont le bois
» est fort pesant, tombe sur le devant, & embar-
» rasse tellement celui qui y est attaché, que,
» quoiqu'il ait les bras & les jambes libres, il ne
» peut ni marcher, ni lever la fourche. Pour se
» mettre en marche, on range les esclaves sur une
» même ligne; on appuie & on attache l'extré-
» mité de chaque fourche sur l'épaule de celui qui
» précède, & ainsi de l'un à l'autre jusqu'au
» premier dont l'extrémité de la fourche est portée
» par un des conducteurs. On n'impose guère de
» chaîne aux autres, sans en sentir soi-même le
» fardeau. Mais pour prendre sans inquiétude le
» repos du sommeil, ces marchands attachent les
» bras de chaque esclave sur la queue de la
» fourche qu'il porte. Dans cet état, il ne peut
» ni fuir, ni rien attenter pour sa liberté. Ces

» précautions ont paru indiſpenſables; parce que » ſi l'eſclave peut parvenir à rompre ſa chaîne, » il devient libre. La foi publique, qui aſſure » au propriétaire la poſſeſſion de ſon eſclave, » & qui dans tous les temps le lui remet entre » les mains, ſe tait entre l'eſclave & le marchand » qui exerce de toutes les profeſſions la plus » mépriſée. »

Les marchandiſes que les Européens livrent en échange à leurs agens Nègres, & que ceux-ci donnent à leur tour à ceux qui leur vendent leurs compatriotes, quand ils ne les enlèvent pas eux-mêmes, ſont ou des cowries, petits coquillages qui ſervent de monnoie dans diverſes contrées, ou des étoffes & d'autres productions de l'Orient; ou enfin des fuſils, de la poudre à canon, des épées, de la batterie de cuiſine, du fer en barre, des toiles, des grains de collier, &c. Les ſpéculateurs varient ces articles ſelon la deſtination des navires, & le goût régnant du peuple avec lequel ils doivent trafiquer; car les Africains changent ſouvent de modes ainſi que les Européens.

C'eſt avec les liqueurs ſpiritueuſes qu'on paie le plus grand nombre des eſclaves. Les Nègres ſont naturellement ſobres. Mais nous leur avons appris

à aimer ces liqueurs avec passion ; & pour donner une idée de la quantité qu'ils en consomment, il suffit de dire qu'en 1786 on a envoyé dans la Guinée, de Liverpool seulement, 739,264 pintes de liqueurs Angloises (1).

Dès qu'un Capitaine Européen a jeté l'ancre sur une côte pour la traite, il fait complimenter le Roi du pays, il lui envoie des présens, & lui demande la permission de trafiquer. S'il a été

(1) Les vaisseaux sont toujours chargés de ces liqueurs fortes. Mais les matelots ne se font aucun scrupule d'ouvrir & d'entamer les bouteilles & de les remplir ensuite avec de l'eau simple. Cette infidélité, comme toutes les autres, est plus nuisible aux hommes qui la commettent, qu'à ceux qui l'éprouvent.

Nous ne livrons en général aucune marchandise dans son état naturel. Les liqueurs sont affoiblies par de l'eau; l'on met de faux fonds aux barils de poudre. L'on coupe des aunes entières dans le milieu des pièces de lin & de coton : en un mot, les Africains sont trompés dans le nombre, dans le poids & dans la quantité de tout ce qu'ils achètent : & ce vol industrieux excite entre les Blancs une coupable émulation. Chaque jour semble ajouter à notre perfidie, à l'altération de nos mœurs. Les Africains à leur tour sont obligés de contracter nos vices pour pouvoir s'en défendre. Ils deviennent jaloux, insidieux, vindicatifs. *J. Newton. Voyez le Journal de Paris, 30 juillet 1788.*

généreux, il eſt toujours ſûr de l'obtenir. Dès qu'il a reçu une réponſe ſatisfaiſante, il aviſe aux moyens les plus expéditifs de remplir l'objet de ſon voyage. Il met en campagne ſes facteurs Nègres. Il cherche à ſéduire les Monarques voiſins par de brillans appas; & pour joindre l'économie à la diligence, il lance ſes matelots dans les environs, avec ordre de faire eux-mêmes autant d'eſclaves qu'il leur eſt poſſible.

Dans ſon enfance la traite des Nègres, nous l'avons vu, n'étoit qu'un enlèvement fait par les Européens qui venoient dans la Guinée pour y échanger leurs marchandiſes contre de l'or, de l'ivoire, ou d'autres productions du pays. Cette violence, quoique dangereuſe & peu profitable, s'eſt néanmoins continuée juſqu'à préſent. Les Capitaines, fixés ſur la côte ou ſur les rivières, engagent les Naturels à venir à bord. Ceux-ci, pleins de candeur, y montent ſans ſoupçonner le deſſein formé contre eux, & cette confiance leur coûte la liberté. D'autres ſont invités à une conférence ſur la côte. On leur offre des liqueurs. Comme ils n'y ſont point accoutumés, le plus léger excès les conduit à l'ivreſſe. On en profite pour les entraîner au vaiſſeau. On les enchaîne, on les engloutit dans

une étroite priſon, avant qu'ils puiſſent ſe douter de leur malheur. Les chaloupes qui remontent les rivières, s'emparent auſſi des Nègres iſolés qu'elles rencontrent ſur le rivage. Cette piraterie eſt même un des objets de leur voyage. Cependant les Européens ne ſe procurent qu'un très-petit nombre d'eſclaves par ce moyen. Ils préfèrent en général d'engager les Naturels du pays, à faire le métier infâme de raviſſeurs. Mais, ſoit qu'ils commettent eux-mêmes ces enlèvemens, ou qu'ils n'en ſoient que les promoteurs, leur crime n'en eſt pas moins odieux.

Beaucoup de gens ſe plairont à douter que les Européens qui font la traite, oſent ſe permettre des injuſtices ſi révoltantes. Mais il ſuffit de connoître le motif qui les conduit en Afrique, pour concevoir qu'ils doivent être peu délicats ſur le choix des moyens. D'ailleurs, ce n'eſt point une ſimple conjecture. Tous les Voyageurs appuient cette aſſertion par des faits nombreux; & malheureuſement il n'en eſt point de mieux conſtatée.

Voici un exemple qui prouve que tout eſt permis aux Européens ſur les côtes de la Guinée, & qu'ils ne ſe font aucun ſcrupule d'employer

tour-à-tour la trahison & le meurtre pour remplir le but qui les y attire.

Les vaisseaux *la Reine de l'Inde*, *le Duc d'York*, *la Nancy* & *la Concorde de Bristol*; *l'Edgar de Liverpool*, & *le Cantorbery de Londres* jetèrent l'ancre, en 1767, dans la rivière du vieux Kalabar.

Les habitans de la vieille Ville & ceux de la Ville neuve du vieux Kalabar, étoient alors divisés par une jalousie provenant de quelques marchés d'esclaves. Les Capitaines des vaisseaux que je viens de nommer, envoyèrent des lettres aux habitans de la vieille Ville, & en particulier à Ephraim Robin Jean, un des principaux habitans. Ils leur exprimoient dans ces lettres, combien ils étoient affligés que les deux partis fussent désunis. Ils ajoutoient que si les citoyens de la vieille Ville vouloient venir à bord, ils leur accorderoient une sûreté inviolable; & qu'ils travailleroient de concert avec eux à rétablir la bonne harmonie avec leurs voisins.

Les habitans de la vieille Ville acceptèrent cette invitation avec la plus vive joie. Les trois frères d'Ephraim se mirent dans un canot avec vingt-sept compatriotes, & dirigèrent leur course vers la Reine de l'Inde, suivis de neuf autres

canots

canots remplis de Nègres. Ils furent envoyés le lendemain à l'Edgar, & après cela au Duc d'York, sur lequel ils montèrent, laissant leurs canots & leur suite à côté du vaisseau. Les Naturels qui étoient sur les autres canots, furent ou distribués à bord, ou placés à côté des vaisseaux.

Les choses ainsi disposées, les Européens commencèrent l'exécution du complot le plus barbare. L'équipage du Duc d'York, aidé du Capitaine & des Contre-maîtres, armés de pistolets & de coutelas, se précipitèrent dans la cabane pour saisir leurs trois hôtes, qui soupçonnoient d'autant moins cette perfidie, qu'ils se croyoient sous la sauve-garde des traités. Ces malheureux, alarmés d'une violence si opposée à la foi qu'on leur avoit promise, & frappés d'étonnement de la conduite de leurs prétendus amis, essayèrent de s'échapper par les fenêtres de la cabane; mais ayant été blessés, ils furent obligés d'abandonner leur dessein & de se laisser enchaîner.

Dans le même instant, on donna l'ordre de tirer sur le canot qui étoit à côté du Duc d'York. Il fut bientôt submergé, & les malheureux Africains qu'il contenoit, furent saisis, tués ou noyés. Les autres vaisseaux suivirent aussi-tôt cet

exemple. Un grand nombre de ces Nègres furent mis à mort ; les autres regagnèrent le rivage à la nage.

Ce massacre avoit été concerté entre les ennemis de ces infortunés & les Anglois. Ceux-là s'étoient cachés dans les buissons pour attendre l'évènement. Dès qu'ils virent le succès du complot, ils sortirent de leur retraite, & s'embarquant dans leurs canots, se mirent à la poursuite de ceux de leurs ennemis qui évitoient en nageant le feu des Anglois. Ils furent secondés par les chaloupes des vaisseaux. Ils tuèrent la plus grande partie de ceux qui fuyoient; & si l'on ajoute ceux qui furent saisis & emmenés, à ceux qui furent noyés ou tués soit par les Européens, soit par les habitans de la nouvelle Ville, la perte totale de leurs ennemis fut de trois cents hommes.

A peine ce carnage fut-il achevé, qu'un canot, rempli des principaux habitans de la nouvelle Ville, arriva à la portée du Duc d'York. Ils venoient demander l'aîné des frères d'Ephraim Robin Jean. Cet infortuné, levant les mains vers le Commandant du vaisseau, le conjura de ne pas violer les droits sacrés de l'hospitalité au point de livrer un étranger qui ne lui avoit fait aucun mal, à des ennemis

avides de ſon ſang. Les ſupplications les plus touchantes ne purent émouvoir ce féroce Chrétien, qui exigea des habitans de la nouvelle Ville un eſclave à la place de celui qu'ils demandoient. Dès que ceux-ci eurent obtenu Robin Jean, ils le forcèrent d'entrer dans le canot, & ils lui tranchèrent la tête en préſence de tout l'équipage, & de ſes frères au déſeſpoir. Ces derniers ne ſubirent pas le même ſort; mais celui qu'on leur réſerva, ne fut pas moins terrible; car ils furent conduits dans les Iſles avec ceux de leurs amis qui avoient échappé au carnage, & vendus pour eſclaves.

Voilà un exemple bien frappant de la conduite des Européens à l'égard de ces Naturels innocens, timides, & ſans défiance. Ce fait ne peut être malheureuſement ni contredit, ni adouci. Il eſt de notoriété publique. Les témoins en étoient nombreux. Ce n'eſt pas le crime d'un ſeul particulier; c'eſt celui de ſix vaiſſeaux appartenans à différens ports. Il ſuffit donc pour donner une idée du ſyſtême général de tous les Européens qui vont en Afrique trafiquer de l'eſpèce humaine.

Dira-t-on que ſi les Européens ſe permettoient fréquemment d'enlever les Naturels du pays, ou de commettre des atrocités ſemblables à celle

que je viens de citer, on uſeroit de repréſailles; & que l'équipage du vaiſſeau ſeroit bientôt mis en pièces? Cela n'arrive que trop ſouvent. Les Nègres ſe vengent toutes les fois qu'ils en trouvent l'occaſion. Mais ils le font avec une ſagacité d'autant plus digne d'être remarquée, qu'elle prouve à quel point ils reſpectent la juſtice. En effet, loin de punir indiſtinctement les Blancs du crime commis par quelques-uns d'entr'eux, ils attendent qu'un vaiſſeau du même port mouille ſur la côte. Ils ont l'art de le diſtinguer; & ils font payer aux matelots le crime de leurs compatriotes. Il y a un port en Angleterre, dit M. Clarkſon qui m'a fourni le fait précédent, d'où il partoit annuellement un grand nombre de vaiſſeaux pour la traite des Nègres, & qui n'en envoie plus depuis ſix ans. Quelle eſt la cauſe de ce changement? Le Capitaine d'un de ces vaiſſeaux enleva un ſi grand nombre de Naturels, le fait devint ſi notoire ſur la côte, qu'aucun vaiſſeau de ce port n'auroit trafiqué avec ſûreté depuis cet attentat. Les Européens ſe contentent donc de ſaiſir des individus iſolés, lorſqu'ils peuvent le faire ſans danger, laiſſant les facteurs Noirs commettre & expier le plus grand nombre des enlèvemens.

Dans les pays très-peuplés, ces facteurs achètent des esclaves avec une apparence de bonne-foi. Mais arrivent-ils dans des villages isolés, où ils ne craignent ni d'être découverts, ni d'être repoussés? alors ils invitent les Naturels à une conférence, ils ouvrent un tonneau d'eau-de-vie, ils les encouragent à en boire. Dès qu'ils sont parvenus à les enivrer, ils donnent un signal à leurs gens qu'ils avoient placés en embuscade. Ceux-ci tombent subitement sur ces malheureux, saisissent tous ceux qu'ils peuvent atteindre, & les entraînent à bord. Ces brigands ne se font pas davantage de scrupule, quand ils trouvent des cabanes solitaires sur les bords de la rivière, de charger de fers les habitans qu'elles renferment.

Si nous considérons que plusieurs de ces facteurs parcourent un pays immense, qu'ils y rencontrent les plus nombreuses occasions de satisfaire leur cupidité, qu'il y a des marchés réguliers dans tout l'intérieur du pays jusqu'à la distance de 400 lieues de la mer, que le goût des marchandises Européennes est devenu pour les Nègres une passion, & que les enlèvemens sont aussi fréquens à une grande distance que sur la côte, nous concevrons aisément que les esclaves enlevés

forment la plus grande partie du nombre exporté annuellement.

Mais ne nous bornons pas à présenter des conjectures, tandis que nous pouvons les appuyer sur des faits. Écoutons M. Clarkson, que nous avons déja cité plusieurs fois. Il a été dans le cas d'interroger un Capitaine Négrier, qui connoît d'autant mieux ces contrées, qu'il a commandé plusieurs fois des vaisseaux qui faisoient la traite, & qu'il parle deux langages Africains. Ce Capitaine a eu la curiosité de demander à une partie des esclaves qui étoient sur son vaisseau, comment ils avoient été réduits à ce déplorable état. Il a certifié à M. Clarkson, à son retour, que la plupart lui répondirent qu'ils avoient été enlevés à une source d'eau douce, dans un chemin, ou au milieu de leurs plantations. Il ajoute qu'il peut affirmer, que plus de la moitié des esclaves, transportés dans les Colonies Européennes, ont été arrachés sans miséricorde du milieu de leurs champs & même de leur famille.

Un autre Navigateur qui a fait cinq voyages en Guinée, & qui mérite la plus haute confiance, a confirmé ce rapport à M. Clarkson. Cet Auteur l'ayant prié de lui faire l'histoire de quelques-uns des esclaves qu'il avoit interrogés

ſur ſon vaiſſeau, le Capitaine lui fit le récit ſuivant :

« Le premier eſclave, dit-il, qui fixa mon » attention, étoit un homme d'une phyſionomie » ſpirituelle, qui parloit un mauvais Anglois. » Je fus curieux de ſavoir comment il avoit été » réduit en eſclavage; voici ce que j'en recueillis. » Il fut invité un jour chez un marchand Noir » qui lui promit de le régaler. Il y trouva » pluſieurs convives. Il ſe livroit à la joie avec » une douce ſécurité, lorſque ſes hôtes tombèrent » tout-à-coup ſur lui. Il eut aſſez d'agilité » pour ſe tirer de leurs mains; & il auroit ſans » doute pu leur échapper, en fuyant dans les » bois, ſi un gros chien lancé contre lui n'avoit » arrêté ſa courſe. Il fut donc ſaiſi, enchaîné » & traîné au vaiſſeau.

» La ſeconde perſonne que j'interrogeai, » étoit une femme groſſe. Comme elle ne com- » prenoit point le langage Africain que je » parlois, je me ſervis d'un Interprète Noir, » & j'appris par ſon moyen que cette femme étoit » allée viſiter une amie dans le village voiſin; » mais que revenant de nuit, elle fut ſaiſie par » un parti de brigands qui la vendirent le » lendemain à un marchand Nègre. Ce Mar-

» chand s'en défit bientôt. Après avoir passé par » plusieurs autres mains, elle arriva enfin au » rivage, où elle fut vendue au Maître du » vaisseau.

» Un autre esclave avoit été enlevé à ma » propre vue. Un marchand Noir l'avoit invité » à venir le voir, en lui promettant qu'après le » repas il lui procureroit le plaisir de monter » sur un vaisseau. Le Nègre y consentit. Ils » entrent dans le canot du marchand qui le » conduit vers le côté du vaisseau. Comme il » admiroit un objet si nouveau pour lui, quelques » Nègres apostés dans le navire sautèrent sur » lui, le saisirent, le portèrent en haut & le » vendirent. Il supporta sa captivité avec autant » de courage que de résignation. (1) » Le même vaisseau renfermoit beaucoup d'autres Nègres enlevés de la manière que nous avons décrite; mais les exemples précédens suffisent pour en donner une idée.

Les guerres, second moyen de se procurer des esclaves.

Le second moyen employé par les Européens pour se procurer des esclaves, c'est de fomenter des guerres entre les Souverains de la Guinée.

---

(1) Un Nègre, qui avoit enlevé un grand nombre de ses compatriotes, fut enlevé à son tour; & tel est l'ordre des choses.

Ces Princes, ainſi que ceux de l'Europe, ſont ſouvent ambitieux, jaloux, brûlant d'accroître leur territoire, leur revènu, leur pouvoir. Cette ambition ſuſcite des guerres meurtrières; & les ennemis qui échappent au fer des ſoldats, ſont condamnés à l'eſclavage. Mais le nombre de ces guerres eſt peu conſidérable; & nous ne les compterions pas comme une ſource de l'eſclavage des Nègres, ſi elles n'avoient pas le plus ſouvent pour aiguillon le déſir de faire des eſclaves. Les Princes qui entreprennent ces eſcarmouches, car on ne peut pas leur donner un autre nom, ne ſont ſouvent que des Chefs de tribus. Semblables à ces chaſſeurs qui proportionnent le carnage qu'ils font des habitans des forêts, à la conſommation des Seigneurs qui les gagent, les Souverains n'expoſent leurs ſujets qu'autant qu'ils pourront auſſi-tôt jouir du fruit de leur victoire. Tant qu'on ne leur demande point d'eſclaves, ils ſont en paix. Arrive-t-il une flotte de marchands; ils marchent auſſi-tôt à la conquête de quelque canton, ils brûlent des villes, ſaccagent les campagnes, emmènent captifs tous les habitans, à moins que, victimes eux-mêmes de leur cupidité, ils ne deviennent la proie du traitant qui devoit les enrichir.

Cette aſſertion eſt trop importante pour n'avoir pas beſoin d'être conſtatée par des faits. Ceux qui ſuivent, n'ont point été pris au haſard, mais ils ſont atteſtés par des perſonnes qui en ont été les témoins, & qui n'ont intérêt ni à les cacher, ni à les exagérer.

Selon M. Moore, quand le Roi de *Barſalli* (1) manque d'eau-de-vie ou d'autres marchandiſes d'Europe, il envoie un exprès au Gouverneur du Fort S. James pour lui en demander une cargaiſon. Le Gouverneur ſouſcrit auſſi-tôt à cette demande. A l'arrivée du vaiſſeau, le Roi ſe met en campagne, il fond ſur quelque état ennemi, en ſaiſit les habitans, & les échange contre les marchandiſes qu'il déſire. Lorſqu'il n'eſt en guerre avec perſonne, il tombe ſur quelqu'une de ſes propres villes qui ſont nombreuſes, & il ne rougit point de livrer ſes propres ſujets. Quand il a fait choix de celle qu'il veut ſaccager, il y entre pendant le jour. Il en reſſort ſecrètement la nuit ſuivante, après avoir mis le feu

(1) Le Royaume de Barſalli eſt ſitué près de la Gambie, le long de la rivière qui porte le même nom. Il s'y fait un grand commerce d'eſclaves. Le Roi eſt un des plus puiſſans du pays. Il eſt Jalof; & ſon pays eſt preſque tout peuplé de Mandingos.

à une partie. Ses ſoldats apoſtés dans le quartier qui a été ménagé, ſaiſiſſent les habitans qui cherchent à ſe ſauver des flammes, & qui ne ſe doutent pas de rencontrer un ennemi plus redoutable. On les lui amène, il leur fait lier les mains derrière le dos, & marche avec eux ou à Joar ou à KoWar, où il les vend aux Européens.

Voici un autre fait bien frappant. Quelques vaiſſeaux étant arrivés à l'Iſle de Gorée pour faire des eſclaves, le Damel envoya auſſi-tôt pluſieurs de ſes ſujets dans l'intérieur du pays pour s'en procurer. Un accident imprévu retint ces chaſſeurs, (qu'on me permette cette expreſſion encore trop douce), de manière qu'ils n'arrivèrent point au temps fixé. Ce délai mit en fureur le Roi. Il vouloit des eſclaves. Pour en obtenir, quoiqu'en paix avec tout le pays, il n'héſita point de faire ſortir toutes ſes forces & d'attaquer une Tribu voiſine. Le combat fut ſoutenu de part & d'autre avec la plus grande opiniâtreté. Enfin la victoire ſe déclara en ſa faveur. Il fit environ 180 priſonniers; mais la plupart bleſſés mortellement ne vecurent que peu de jours. Plus de deux cents hommes reſtèrent ſur le champ de bataille, outre les enfans qui furent maſſacrés.

Les extraits ſuivans ne prouvent pas moins à quels excès conduit la traite des Nègres. Le premier eſt tiré, mot-à-mot, du Journal du Chirurgien d'un vaiſſeau de Liverpool. Il n'a pas beſoin de commentaire.

« *De Seſtro le* 29 *Décembre* 1724. Point de marché aujourd'hui, quoique pluſieurs marchands Nègres ſoient venus à bord. Il nous ont appris que le Peuple eſt parti pour faire la guerre dans l'intérieur du pays, & qu'ils emmèneront ſûrement beaucoup de priſonniers dans deux ou trois jours. Cette eſpérance nous engage à nous arrêter ici. »

« *Le* 30. Point d'affaires; mais nos marchands ſont revenus nous annoncer que le Peuple a brûlé quatre villes ennemies, de manière que nous attendons demain les captifs . . . Un gros vaiſſeau eſt arrivé . . . & hier il en vint un autre de Londres. »

« *Le* 31. Beau-temps; mais point encore d'eſclaves, quoique nous voyons chaque nuit des villes en feu; mais nous apprenons que beaucoup d'habitans de Seſtro ont été tués par les Nègres de l'intérieur, de ſorte que nous craignons que cette guerre ne ſoit ſans ſuccès. »

« *Le 2 Janvier.* Nous avons vu pendant la nuit un feu très-considérable, & ce matin nous avons découvert que la ville de Sestro est brûlée de fond en comble jusqu'aux fondemens. Elle contenoit plusieurs centaines de maisons, de manière que les ennemis étant trop redoutables maintenant, notre commerce est perdu sur cette plage. En conséquence, nous avons levé l'ancre vers les sept heures, & les autres vaisseaux en ont fait autant pour aller plus bas. »

Le second extrait est aussi tiré du Journal d'une personne dont l'autorité est indubitable, qui a servi comme Chirurgien dans un vaisseau expédié de New-York, il y a environ 20 ans, pour la traite. « Arrivé sur la côte, le Capitaine députa, selon la coutume, une personne au Roi, pour lui annoncer son arrivée, pour lui offrir des présens, & lui demander une cargaison d'esclaves. Le Roi s'engagea de la fournir, & pour remplir sa parole, il se mit en marche, dans le dessein d'attaquer à l'improviste ses ennemis, de leur prendre quelques Villes, & de faire prisonniers tous leurs habitans. Quelque-temps après, le Roi envoya dire au Capitaine, qu'il n'avoit point encore eu le succès dont il s'étoit flatté, mais qu'il avoit l'espoir de

ſe procurer le nombre d'eſclaves qu'il lui avoit promis, & que pour le réaliſer il perſiſteroit juſqu'à ce qu'il eût rencontré ſes ennemis en raſe campagne. Il y parvint. Le combat projeté ſe donna, il dura trois jours, & il fut ſi ſanglant que 4500 hommes reſtèrent ſur la place. » Celui qui rapporte ce trait a vu les morts ſur le champ de bataille : « Imaginez, ajoute-t-il dans ſon » Journal, quel touchant ſpectacle de voir les » veuves pleurant ſur le corps de leur mari, & » les enfans déplorant la perte de leur père, &c. » Voilà donc à quel prix on ſe procure des hommes ! Voilà donc comment les Chrétiens prêchent l'Évangile aux Païens ! Religion ſainte ! eſt-ce là ce précepte de charité qui fait ta gloire & ton triomphe ? -- Mais je pourſuis ma narration, car ſi je voulois donner un libre cours à la douleur qui me ſuffoque, en tranſcrivant ces funeſtes exemples de la barbarie à laquelle peut conduire la ſoif de l'or, je paſſerois les bornes que je me ſuis fixées dans cette premiere Partie de mon Ouvrage.

Voici une nouvelle preuve que c'eſt à cet infame trafic qu'il faut attribuer la plupart des combats qui dépeuplent la Guinée. L'Auteur du récit ſuivant a été long-temps ſur les côtes

d'Afrique. Il a eu le malheur d'y faire naufrage, & d'être pris par les Naturels qui le conduisirent avec ses compagnons dans l'intérieur du pays. Les difficultés qu'il rencontra pendant sa marche, le traitement que lui firent éprouver les Nègres, les scènes dont il fut le témoin durant son séjour dans le centre de la Guinée, font le sujet de plusieurs lettres intéressantes qu'il a remises à M. Clarkson, avec la permission d'en faire l'usage qu'il jugeroit convenable.

« Je fus envoyé avec plusieurs matelots dans un petit bâtiment sur le Sénégal, pour acheter des esclaves. Nous avions avec nous quelques Africains libres; & comme les navires sont souvent attaqués d'un côté du fleuve par les Nègres, & de l'autre par les Maures, ils sont toujours armés. Étant restés à l'ancre, pendant long-temps, à une certaine hauteur, nous remarquâmes un grand nombre de Nègres dans des habitations situées sur la rive droite, & pour notre sûreté nous ne détournâmes pas les yeux de dessus eux. Le lendemain matin un matelot apperçut du grand mât un corps nombreux s'approcher en bataille rangée. Ils marchoient avec la plus grande vîtesse, & ils se jetèrent avec fureur sur les habitans de la ville. Cette attaque

ſubite jeta d'abord une grande confuſion parmi les aſſiégés. Mais ils ſe rallièrent bientôt, & ſe battirent courageuſement. Ils avoient quelques armes à feu. Ils en firent néanmoins peu d'uſage; parce qu'ils en vinrent immédiatement aux mains. Ils n'employèrent donc que des lances & des ſabres. Une partie des agreſſeurs montoient de petits chevaux. Les deux armées ſe battirent, pendant une demi-heure, avec le plus grand acharnement, montrant un courage & une perſévérance dont je n'avois point vu d'exemple dans ces contrées. Les femmes & les enfans de la ville reſtoient ſerrés ſur le rivage, pouſſant des cris horribles, & attendant l'iſſue du combat dans la plus grande perplexité. L'évènement fut fatal à leurs amis. Ils furent vaincus, & ils ſe précipitèrent dans le Sénégal, pour chercher leur ſalut ſur les côtes de Barbarie. Mais ils furent ſuivis par les vainqueurs, qui oublièrent qu'ils n'avoient livré le combat que pour faire des eſclaves; & la cruauté faiſant taire en eux l'avarice, ils ne firent point de priſonniers, mais ils paſsèrent ſans miſéricorde au fil de l'épée tous ceux qu'ils pouvoient atteindre. Le carnage fut horrible; & comme nous n'étions qu'à deux ou trois cents braſſes, leurs hurlemens nous déchiroient

déchiroient le cœur. Nous avions levé l'ancre dès le commencement du combat ; & nous restions immobiles près de la place où les vainqueurs massacroient les vaincus que leurs blessures empêchoient de nager. Ils portèrent même la barbarie au point de donner la mort aux femmes, aux enfans qu'ils purent atteindre. Tant d'atrocités enflammèrent notre colère ; & pour en arrêter le cours, nous fîmes sur les vainqueurs une décharge de nos canons & de nos armes à feu. Cette attaque soudaine les obligea de se retirer à quelque distance du bord, & de nouveaux coups de canon les chassèrent bientôt dans les bois. Cependant tout le fleuve étoit couvert des fuyards qui le traversoient pour échapper à la mort. La couleur de leurs têtes faisoit sur les eaux un effet singulier. Ces infortunés ne nous redoutant pas moins que leurs vainqueurs, plongeoient tous à la fois, quand nous tirions, & demandoient grace par les cris les plus lamentables. Touchés de leur situation, nous prîmes le parti de l'adoucir. Nous favorisâmes la retraite des uns, nous montâmes & redescendîmes le fleuve pour tirer de l'eau ceux que leurs blessures ou la fatigue empêchoient de gagner le bord. Mais tous ceux qui n'avoient

pas eu la force de se jeter à la nage, furent égorgés avant que nous eussions pu venir à leur secours. Par un sentiment de justice & de générosité que je crois sans exemple parmi des marchands d'esclaves, nous rendîmes la liberté à ceux que nous avions sauvés, & nous les posâmes sur le rivage de la Barbarie, où ils se réunirent au petit nombre de leurs compagnons échappés au massacre de la journée. »

Quelle fut la cause de cette scène d'atrocités? La vue seule d'un vaisseau. Les agresseurs supposant avec raison qu'il remontoit le fleuve pour faire des esclaves, formèrent aussi-tôt le projet d'enlever les paisibles habitans de la rive du Sénégal pour les vendre aux Européens. Ils étoient auparavant amis. Un appât séducteur leur est offert. Bientôt les passions les plus féroces s'emparent de leur ame, & les portent aux forfaits qui viennent d'être décrits. Il est vrai que loin d'assouvir leur barbare cupidité, ils trouvèrent la punition de leur crime. Mais hélas! combien d'infortunés durent, dans cette journée désastreuse, leur perte aux encouragemens que les Européens donnent à ces brigandages! & si dans ce moment le sentiment naturel de la bienveillance, ce sentiment que les passions ne peuvent qu'affoiblir sans

l'éteindre tout-à-fait, ne s'étoit ranimé avec violence dans l'ame des témoins de ce combat, livré uniquement parce qu'ils étoient présens : s'ils eussent agi selon les principes admis parmi tous les marchands d'esclaves, ils n'auroient arraché ces malheureux à la mort, ils ne leur auroient tendu une main secourable, que pour les charger de fers, que pour les condamner à l'esclavage le plus odieux. — Et tel a été le résultat de la découverte de l'Amérique. Nous avons commencé par massacrer tous ses habitans. Il a fallu la repeupler. Pour cet effet, nous nous sommes emparés d'un nouveau Continent. Les mœurs y étoient douces, les habitans pleins d'humanité, le Gouvernement modéré. Nous avons substitué à ces avantages l'intempérance, l'avarice, la férocité, la trahison, le despotisme. Nous avons armé le Prince contre ses sujets, le voisin contre son voisin, l'ami contre son ami ; & ce pays où tous les dons de la nature sont répandus avec profusion, où il seroit si aisé de former les établissemens les plus avantageux, où nous trouverions tant d'encouragemens de la part des habitans, pourvu que nous fussions aussi humains qu'ils le sont ; ce pays, dis-je, est devenu le théatre des scènes les plus sanglantes,

des injuſtices les plus atroces. Tous les droits de l'amitié, des traités, de la bonne-foi y ſont foulés aux pieds, les liens de la ſociété rompus, les campagnes arroſées de ſang. Nous y détruiſons l'agriculture; nous reſtreignons le riche commerce que nous pourrions y faire en un ſimple brigandage; nous nous ſommes même acquis une réputation ſi bien établie, que la vue ſeule d'un vaiſſeau Européen eſt depuis long-temps le ſignal d'une guerre ouverte, ou la récompenſe d'une fraude particulière. Auſſi-tôt que les Nègres l'apperçoivent, ils ſe diſpoſent à attaquer ou à ſe défendre; le plus fort à faire une capture conſidérable; le plus foible à s'enſevelir ſous un monceau d'ennemis, plutôt que de tomber entre les mains d'un ennemi bien plus redoutable encore, d'un ennemi qui cauſe tous ſes maux, d'un ennemi dont la cruauté eſt d'autant plus rafinée, que ſans lui ôter la vie il lui fait ſouffrir mille morts.

Faut-il d'autres preuves que c'eſt à nous ſeuls que nous devons attribuer la plupart des guerres que ſe font les Souverains & les Peuplades de la Guinée? En voici une qui eſt démonſtrative. Les maux que la dernière guerre a produits, ont été, en quelque manière, compenſés par la

trève à laquelle elle a donné lieu en Afrique (1). Elle a suspendu le trafic odieux qu'on y fait. L'Afrique a conservé un million de sujets utiles. Les cultivateurs des Isles ne pouvant remplacer ceux de leurs esclaves qui auroient succombé sous le poids des mauvais traitemens, ont adopté un systême plus humain. Ils ont suppléé aux ravages de la mort, en ménageant les femmes, en prenant soin des enfans, en favorisant la population; de manière que la nécessité a opéré

---

(1) Étant dernièrement à Bonni, je fis beaucoup de questions à un marchand Noir, sur la véracité duquel je pouvois compter. Il m'informa que pendant trois ans de guerre il n'avoit vu qu'un seul vaisseau Européen sur la Côte, savoir, le *Moseley Hill*, Capitaine Ewing, de Liverpool, qui fit un achat très-considérable, les Nègres étant à très-bas prix, à cause de l'interruption de la traite. Poussant plus loin les recherches, je demandai à mon marchand Nègre quelle avoit été la conséquence de cette suspension. Il leva les épaules, & me dit *qu'elle avoit rendu les marchands plus pauvres & qu'elle les avoit obligés à travailler pour se soutenir.* Un de ces facteurs Nègres, informé que la société des Quakers travailloit à l'abolition de la traite, dit *que ce seroit une chose très-fâcheuse pour eux, & qu'ils seroient réduits au même état que pendant la guerre, où la pauvreté les obligeoit de labourer la terre & de planter des ignames.* — Falconbridge. P. 9.

une révolution que la bienfaiſance devoit ſeule produire (1).

Le moyen de faire des eſclaves eſt néanmoins plus meurtrier que productif. En effet, il eſt rare que ſur dix hommes, tués de part & d'autre, on faſſe plus d'un priſonnier. Quelques Apologiſtes de la traite prétendent que la plupart des Nègres, tranſportés de la Guinée dans les Iſles, ſont des priſonniers de guerre. Mais j'oppoſerai à cette ſuppoſition le calcul le plus ſimple. On exporte annuellement cent mille eſclaves. Si la moitié ſeulement étoit le fruit de la guerre, elle coûteroit, chaque année, 500,000 habitans à

(1) Écoutons encore M. Falconbridge. « Quand j'allai ſur la côte d'Angola, il n'étoit pas venu ſur la rivière Ambris un ſeul vaiſſeau Négrier depis cinq ans, quoiqu'il y en ait une affluence chaque année. J'appris que la chûte du commerce pendant cette époque, n'avoit produit d'autre effet que de rétablir la paix & la confiance parmi les citoyens, vertus que l'arrivée d'un vaiſſeau fait auſſi-tôt diſparoître. Et pendant la ſuſpenſion de la traite à Bonni, aucune de ces funeſtes conſéquences dont on dit avec tant d'aſſurance qu'elle ſeroit ſuivie, n'a eu lieu. La réduction du prix des Nègres & la pauvreté des facteurs Noirs, paroiſſent avoir été le ſeul mauvais effet, & les bons ont été très-probablement le rétabliſſement de la paix, la confiance parmi les habitans, & la deſtruction des enlèvemens. »

la Guinée, en comptant les pertes énormes que font les vainqueurs & les vaincus. Et si la Guinée perdoit annuellement un si grand nombre d'habitans, outre ceux qu'on lui enlève par les autres moyens de se procurer des esclaves, depuis long-temps elle ne seroit plus qu'un vaste désert.

Ce calcul est confirmé par une réflexion très-frappante. Si la guerre produisoit un grand nombre de prisonniers & par conséquent d'esclaves, la plupart de ceux qu'on embarqueroit, auroient des blessures récentes ou invétérées. On n'en voit cependant que très-rarement; & M. Falconbridge, Chirurgien de plusieurs vaisseaux Négriers, affirme qu'il n'est tombé dans ses mains aucun Nègre dont les blessures fussent récentes; ce qui seroit arrivé s'ils eussent été des prisonniers de guerre. Ce qui fortifie cette assertion, c'est que la Côte de Malaguette & celle d'Or, où il n'y a point de marché, fournissent un très-grand nombre d'esclaves. (1)

---

(1) Il existe sur la côte d'Or une race d'hommes nommés *Fantins*, vifs, laborieux & pleins de courage: élevés par les Européens qui fréquentent la côte, ils apprennent leurs langues, l'art de la navigation & surtout celui de faire des esclaves. Les navires qui vont pour la traite dans le golphe de Benin, ou plus bas,

Actes de despotisme, troisième moyen de se procurer des esclaves.

Le troisieme moyen que les Européens mettent en usage, pour se procurer des esclaves, consiste à exciter plusieurs Souverains de la Guinée à étendre un joug despotique sur leurs Sujets.

---

prennent ordinairement en passant un contre-maître & vingt à trente Fantins. Le Capitaine fait avec leur Chef une convention par écrit, contre-signée du Gouverneur Anglois, qui porte l'engagement de n'emmener aucun de ces Nègres dans les Indes Occidentales. Quand les matelots manquent, ce qui n'arrive malheureusement que trop souvent, ces Naturels audacieux que le Capitaine encourage par de bons traitemens, font toutes les affaires avec une vigueur & une activité dont les matelots Européens sont d'autant moins capables que le strict nécessaire leur est souvent refusé.

M. Stanfield qui nous fait connoître ce peuple, ajoute que pendant tout le temps qu'il a résidé dans le royaume de Benin, il n'a oui parler d'aucune guerre. Toutes les recherches qu'il a faites sur la manière de se procurer des esclaves, lui ont confirmé que le plus grand nombre sont saisis dans l'intérieur des terres, ou par la fraude ou par la violence, & qu'ils passent par différentes mains avant d'arriver à la côte.

Il y a encore dans le Royaume de Benin un corps d'hommes indisciplinés, nommés *Joemen*, qui se sont rendus indépendans, sous la protection des facteurs Européens. Leur Roi, Brigand, fort audacieux, est nommé Badjeka. Ces bandits n'ont ni villes, ni villages; mais quand ils pensent qu'une contrée est

Dès que ces Princes ſavent qu'un vaiſſeau déſire d'échanger une cargaiſon de marchandiſes d'Europe contre des Nègres, ils envoient auſſi-tôt des troupes contre quelques villages; ils les brûlent; ils chargent de chaînes leurs habitans.

---

favorable à leurs déprédations, ils y fixent auſſi-tôt leur demeure. Ils n'achètent point d'eſclaves; mais ils en vendent en nombre conſidérable. N'ayant ni établiſſement, ni plantation, ils vivent uniquement de cet horrible métier, qui dans une Nation civiliſée comme celle de Benin, doit produire chaque jour des actes de cruauté dont on ne peut ſe former une idée.

Il y a auſſi dans les Baies & les Iſles nombreuſes que forme vers ſon embouchure la rivière *Formoſa*, une eſpèce de pirate, nommé le Capitaine Lemma-Lemma. Ce perſonnage a une groſſe flotte de canots armés en guerre, avec leſquels il fait des deſcentes dans les parties de la côte qui ne ſont point gardées. Ayant ſecoué le joug du Roi de Benin, il en ſaiſit les ſujets toutes les fois qu'il le peut; c'eſt à lui que le Capitaine du vaiſſeau que M. Stanfield montoit, dut la plus grande partie de ſa cargaiſon. Pour la compléter avec célérité, il lui déclara qu'il mettroit en vente à tel jour une certaine quantité de marchandiſes de première qualité; que le vaiſſeau mettroit inceſſamment à la voile & qu'il n'en viendroit point de long-temps. Ces menaces produiſirent l'effet déſiré; car Lemma-Lemma vint au temps marqué, avec un nombre conſidérable d'eſclaves.

Cette violence eſt très-commune dans l'intérieur du Pays ; & ſes circonſtances dépendent de l'autorité plus ou moins abſolue du Prince. Nous avons déja vu que le Roi de Barſalli n'épargnoit point ſes gens, pour ſatisfaire ſon goût pour l'eau-de-vie ou les autres marchandiſes Européennes. Le Roi de Kayor ne ſe fait pas plus de ſcrupule. M. de Brue ayant reçu des marchandiſes d'Europe, écrivit au Roi, que s'il avoit un nombre ſuffiſant d'eſclaves, il étoit prêt à faire des échanges avec lui. Ce Roi, ainſi que les autres Princes Nègres, a toujours une reſſource commode pour ſe procurer des eſclaves ; c'eſt de vendre ſes propres Sujets. Le Roi eut recours à ce moyen. Il ſaiſit 300 Nègres qui ne s'attendoient point à cette injuſtice, & il fit auſſitôt avertir le Directeur qu'il avoit des eſclaves à lui livrer. M. de Brue s'y rendit. Les effets que le Roi déſiroit montant au double de la valeur des eſclaves, il demanda qu'on les lui livrât ſur ſa parole. M. de Brue refuſa. Cette réponſe mit le Roi dans une violente colère. M. de Brue la remarqua, & craignant de déplaire au Roi, il lui propoſa de lui accorder la permiſſion de prendre autant de ſes ſujets qu'il en faudroit pour compléter la ſomme. Mais le Roi refuſa

cette demande, dans la crainte d'exciter de nouveaux troubles parmi ses sujets. Il fut donc obligé de se passer de ceux qu'on ne vouloit pas lui donner à d'autres conditions. Mais il en conserva beaucoup de ressentiment.

Si ces Souverains n'ont qu'un pouvoir borné, ils sont obligés d'user de prudence, de peur d'exciter des révoltes parmi leurs sujets. Pour cet effet, ils font entourer de nuit les villages qu'ils ont décidé de dépeupler. On donne l'alarme aux habitans, en mettant le feu à leurs maisons. Les fuyards sont saisis, envoyés au marché ou vendus aux marchands Nègres qui traversent constamment ces états.

Si ces Princes ont un pouvoir absolu, ils n'ont pas besoin d'attendre la nuit pour exécuter ce dessein. Tel est le Roi actuel de *Dahomai :* semblable à ces Empereurs Romains qui distribuoient de grandes largesses au peuple, pour gagner sa bienveillance, il pousse souvent la prodigalité au point de dissiper toutes ses finances. Pour les rétablir, il entoure une de ses villes, en surprend les paisibles habitans, les fait traîner au marché, & répare par cette barbarie les pertes que lui avoit causées sa folle générosité. Il est vrai que plusieurs villes obtiennent de lui le privilège

d'être à l'abri de ces actes de despotisme. Mais quand il est en colère, il ne les épargne pas plus que les autres, il les dépeuple sans égard pour sa parole Royale; & si elles lui adressent des remontrances, il leur répond fièrement que tous ses sujets sont faits pour obéir à ses ordres suprêmes.

Condamnations juridiques, quatrième moyen de procurer des esclaves aux Européens.

Le quatrième moyen de procurer aux Européens des esclaves, c'est de condamner à cet état les Nègres atteints & convaincus de quelque crime. Avant d'avoir aucun commerce avec les Européens, les Africains infligeoient aux coupables les mêmes peines que les sociétés qui sont également civilisées. Maintenant tous sont condamnés à perdre la liberté. Ce changement grossit beaucoup le nombre des esclaves. Mais il ne suffit point pour satisfaire la cupidité des Souverains de la Guinée. Ils ont employé un nouveau moyen pour l'assouvir. Ils ont multiplié les crimes pour multiplier les coupables. Ce n'est point encore assez: & qui peut assigner des bornes à l'avarice, quand elle domine un tyran? Ils ont fixé des gradations subtiles dans les délits, afin d'en établir dans les punitions. Ils ont statué que les forfaits graves coûteroient non-seulement la liberté à l'offenseur, mais à tous les

mâles de sa famille, mais à sa famille entière ; mais à ses amis, aussi loin qu'il leur plairoit d'étendre leur rigueur despotique. Quelques voyageurs prétendent même que (1) le Roi de Kayor pousse la tyrannie au point de rendre un village entier responsable des fautes d'un seul

---

(1) Moore rapporte qu'un habitant du Royaume de Kantor voulant décocher une flèche contre un tigre qui dévoroit sa chevre, tua par hasard un homme. Le Roi, quoiqu'informé de l'innocence de son intention, profita de cette heureuse circonstance pour comprendre inhumainement le prétendu coupable, sa femme, ses enfans, parmi les autres esclaves qu'il s'étoit engagé de livrer aux Anglois. On amena un jour au même Officier un homme de Tamani qu'on lui proposa d'acheter, parce qu'il avoit volé une pipe de tabac. Moore envoya aussi-tô. prier l'Alcade de modérer une sentence si rigoureuse, & il obtint que le criminel demeureroit libre.

Quelqu es facteurs Noirs dont l'un exerçoit une charge de magistrature, ayant besoin d'une espèce particulière de marchandise & n'ayant point d'esclave à donner en échange, accusèrent un pêcheur de la rivière d'Ambris, d'avoir usé d'extorsion dans la vente de son poisson; & comme la décision les regardoit, ils prononcèrent aussi-tôt que ce malheureux étoit coupable, & ils le condamnèrent à être vendu. En conséquence il fut acheté par le vaisseau dont M. Falconbridge, qui rapporte le fait, étoit chirurgien, & conduit à bord.

habitant, & qu'à la moindre offenſe il les vend tous comme eſclaves.

Ces rafinemens de cruauté dans l'ordre judiciaire ſont tels, qu'aucune Nation civiliſée n'y a encore atteint, quoique le nombre des crimes y ſoit en raiſon des goûts, des paſſions, & de la complication des lois. Auſſi l'avarice & le commerce de l'eſpèce humaine ont-ils pu ſeuls les imaginer. Si l'on ne connoiſſoit pas l'hiſtoire de ce commerce, on pourroit croire que la race humaine eſt beaucoup plus méchante dans la Guinée que dans tout autre pays, puiſqu'il faut de telles lois pour la contenir ; ou que les Princes qui la gouvernent, jaloux de détruire l'empire du vice, ne prononcent des arrêts ſi ſévères que pour effrayer ceux qui ſeroient tentés de le commettre. Mais que ces ſuppoſitions ſont loin de la vérité ! Les Africains ne ſont pas plus enclins au crime que les autres peuples du globe, & leurs Princes, loin de conſulter la juſtice dans leurs nombreuſes condamnations, ne conſultent que leur intérêt.

Dans les États ſagement gouvernés, le bonheur du Monarque eſt toujours lié à celui des Sujets. Mais hélas ! combien la politique Africaine n'eſt-elle pas oppoſée à ce principe ! Les Princes

trouvent leur profpérité dans la corruption de leurs fujets : & loin de les détourner du vice, ils emploient les moyens les plus odieux pour les y entraîner. C'eft ce qu'on remarque avec indignation fur la Côte d'Or. L'adultère y eft puni, ainfi que tous les délits graves, par la perte de la liberté. Cette loi eft un nouvel inftrument, dont fe fervent les Rois pour fatisfaire leur avarice. Ils entretiennent un grand nombre de femmes qui n'ont d'autre emploi que de féduire chaque nuit des jeunes-gens fans expérience. Le crime confommé, elles dénoncent le malheureux qu'elles ont captivé. Le procès eft bientôt jugé. Les lois mettent le coupable au pouvoir du Prince, qui l'envoie au marché, & qui reçoit le prix de fon forfait.

Voici la manière dont fe jugent les caufes criminelles, dont le réfultat coûte la liberté à tant d'individus.

Dès qu'un homme eft accufé d'un crime, il eft mis en prifon. Là, on le fait jeûner pendant vingt-quatre heures, jufqu'à ce qu'on inftruife fon procès. Quand l'heure arrive, on le place fur un mortier renverfé, & les Prêtres lui mettent une grande baguette dans la main. Dans cette fituation ils lui adminiftrent une

liqueur composée de l'écorce de deux arbres, nommés *Neno* & *Quoni*, infusée dans de l'eau, & qui est un poison. Si l'accusé auquel on en fait boire, n'éprouve aucun symptome de poison, il est déclaré innocent. Si l'on observe quelque symptome, on prononce qu'il est coupable. Dans ce dernier cas on lui donne aussi-tôt de l'huile de palmier qui détruit l'effet de cette liqueur, & on le vend. Il n'est pas inutile de remarquer que si l'on fait boire de cette huile à la personne qui va subir l'épreuve, elle empêche que le poison ne produise aucun effet. Combien n'est-il donc pas aisé aux Princes & aux Prêtres de faire des innocens ou des coupables, selon leur intérêt ou leur passion? Et cependant telle est la manière de décider les causes criminelles depuis Sierra-Leona jusqu'à l'extrémité de la Côte d'Or. La moitié des coupables de la Guinée, & sur-tout les nombreux Sorciers qu'on en exporte, sont jugés de cette manière. Les Nègres de Loango emploient une liqueur empoisonnée, nommée *Bonda*. Celui qui ne peut la supporter, est déclaré coupable. Il y a encore d'autres épreuves dans la Guinée qui multipliant également les criminels, favorisent l'avarice de leurs Juges.

Il

Il eſt d'autres moyens employés en Guinée pour faire des eſclaves, que je ne ferai qu'indiquer. Pluſieurs Marchands près de la Côte nourriſſent des troupeaux d'enfans pour les vendre dès qu'ils ſont parvenus à l'âge du travail. La condition de ces infortunés eſt d'autant plus déplorable, qu'ils connoiſſent leur deſtination, qu'ils en ſentent toute l'horreur, qu'ils ont ſans ceſſe devant les yeux la funeſte perſpective d'abandonner un jour patrie, parens, amis, tout ce qu'ils ont de plus cher ici-bas, pour obéir ſervilement aux Européens auxquels ils ſont deſtinés. Quelle eſt déchirante, pour cette mère qui allaite ſon enfant, la penſée que dès qu'il aura atteint l'âge de la vigueur, on l'arrachera de ſes bras, on le tranſportera à travers les mers dans des pays d'où il ne reviendra jamais, pour le ſoumettre à un eſclavage éternel! Qu'il eſt cruel le moment où le tyran donne le ſignal du départ! & quel peintre pourroit s'élever au niveau de ce ſujet mélancolique! L'homme ſenſible voit cette ſcène d'horreur. Il verſe des larmes amères ſur ce raffinement de barbarie; mais il n'entreprend pas de le décrire. Il eſt des impreſſions que le cœur ſent fortement, mais que la plume la plus éloquente ne peut qu'affoiblir.

Autres moyens de faire des eſclaves.

La fureur du jeu produit aussi des esclaves dans la Guinée. On voit des Africains, dominés par cette passion, hasarder leur fortune, leurs femmes, leurs enfans, enfin leur propre personne, devenir par-là les esclaves du gagnant, subir leur sort, & passer au pouvoir des Européens.

Il paroît inconcevable que des êtres raisonnables puissent porter une passion à un tel excès; & ceux qui ne connoissent pas le cœur humain, seroient tentés de l'en croire incapable. Mais combien de folies l'amour du jeu n'a-t-il pas produites dans tous les temps & chez tous les peuples! On a vu des Germains perdre toute leur fortune, & jouer leur liberté. Les Huns portoient cette passion plus loin encore; & plusieurs d'entr'eux, après avoir perdu leurs armes, le plus précieux des biens pour une Nation guerrière, ont hasardé au jeu jusqu'à leur propre vie.

Les débiteurs insolvables sont encore saisis & vendus par leurs créanciers. Mais les esclaves de ce genre sont si peu nombreux qu'ils méritent à peine d'être cités. En voici néanmoins deux exemples.

Un Mandingos avoit perdu au jeu toutes ses possessions qui étoient considérables, & il ne lui

restoit que trois esclaves. Il les hasarda, & il ne fut pas plus heureux. Un de ces esclaves ne jugeant point à propos d'être la victime de l'imprudence de son maître, recouvra sa liberté par la fuite. Les deux autres furent livrés au créancier. Son débiteur n'ayant rien à lui donner en échange de cet esclave fugitif, se vit contraint de tenir sa place. Il fut vendu, & passa bientôt dans les Isles.

Un autre Africain de la même Nation & d'un âge avancé, avoit contracté une dette. Poursuivi par son créancier, il en obtint un terme, à condition qu'il lui donneroit un gage de son exactitude, & que s'il manquoit à sa parole, il se soumettroit à être vendu sur le champ. Le vieillard engagea son petit-fils à servir de caution, bien assuré d'avoir au temps fixé les moyens nécessaires pour se libérer. L'époque du paiement est passée, & le débiteur ne paroît point. Mais il ne se fait pas attendre long-temps. Il arrive peu d'heures après avec des effets suffisans pour payer sa dette. Hélas! il n'étoit plus temps: & quel ne fut pas son désespoir, quand il vit son petit-fils prêt à être livré à un Européen! Ce père infortuné tomba aux pieds de son créancier, le conjurant d'avoir pitié de son âge, & de lui permettre de

racheter ce ſoutien de ſa vieilleſſe. Mais ſes ſupplications, ſes larmes, ſes ſanglots, tout fut vain. Son fils fut traîné à ſa vue dans un vaiſſeau Européen, & tranſporté dans les régions de l'eſclavage.

Traitement des eſclaves depuis leur achat à leur embarquement.

Les ſouffrances des Nègres commencent avec leur captivité. Dès l'inſtant qu'ils tombent dans les mains de leurs raviſſeurs, ils éprouvent toutes les horreurs de leur nouvelle ſituation. En effet, à combien de ces infortunés la fatigue & les mauvais traitemens ne donnent-ils pas la mort, avant qu'ils ſoient vendus aux Européens! Gagnent-ils la mer ſur les rivières? on les jette au fond d'un canot les mains liées avec des branches d'ozier. Comme ce voyage dure pluſieurs jours, il leur eſt d'autant plus funeſte, qu'ils ſont expoſés pendant tout ce temps à une chaleur concentrée ou à de longues pluies, ſur-tout à une humidité continuelle, provenant de l'eau dont eſt toujours couvert le fond des canots où ils ſont couchés.

Font-ils la route par terre? attachés les uns aux autres avec des fourches ou des courroies de cuir, obligés à de longues marches dans des bois & des déſerts, manquant ſouvent d'eau ou de proviſions, il en périt un grand nombre par

la laſſitude, le beſoin, & le ſuicide auquel les porte le déſeſpoir.

Arrivés ſur la côte, les Capitaines ne les achètent qu'après leur avoir fait ſubir l'examen le plus honteux. Le Chirurgien les viſite comme un boucher viſite le bétail qu'il marchande à la foire. Il recherche s'ils n'ont point d'infirmités, s'ils ont les dents blanches, le jarret nerveux, la poitrine bonne, une conſtitution vigoureuſe; en un mot, s'ils pourront ſupporter le travail auquel ils vont être condamnés. Si tout en eux annonce une ſanté robuſte, on convient du prix, on les marque à la poitrine ou à l'épaule avec un fer chaud, on les conduit à bord, on les enchaîne deux à deux. Le Capitaine a néanmoins le droit de renvoyer le lendemain, mais pas plus tard, ceux auxquels il a découvert quelque vice phyſique. Les Nègres refuſés, loin d'être délivrés par-là des mauvais traitemens attachés à l'eſclavage, paient bien cher le défaut de nature qui cauſe leur excluſion. Qu'ils la doivent à l'âge ou à une conſtitution délicate, n'importe, ils eſſuient toute la mauvaiſe humeur de leurs maîtres. Ils ſont battus, affamés comme des êtres qui vont déſormais leur être à charge. On a vu même des marchands Noirs conduire ſous la poupe du

vaiſſeau les eſclaves qu'on venoit de leur rendre ; & les décapiter en préſence de tout l'équipage ; dans la crainte, ſans doute, s'ils les relâchoient, qu'ils n'allaſſent effrayer leurs compatriotes par le récit de leur enlèvement & de tout ce qu'ils ont ſouffert dès l'inſtant qu'ils ont ceſſé d'être libres.

Les eſclaves que les facteurs Européens achètent d'avance pour fournir les vaiſſeaux qu'ils attendent, ſont jetés dans les priſons des Comptoirs ; & l'air méphitique de ces cachots, le regret de ce qu'ils ont perdu, le ſouvenir des amis auxquels ils viennent d'être arrachés, la mauvaiſe nourriture qu'on leur donne, la cruelle perſpective qui s'ouvre devant eux, en font mourir un grand nombre avant leur embarquement. Barbot nous apprend que ſous la plate-forme du Château du Cap-Corſe, eſt une grande voûte taillée dans le roc & deſtinée à renfermer les eſclaves. « Ce » lieu eſt diviſé en pluſieurs loges qui con- » tiennent juſqu'à mille hommes. On ne peut » rien imaginer de plus heureux pour ſe garantir » du ſoulèvement des Nègres. Une grille de fer » qui eſt ſur la ſurface de la voûte, lui donne » de l'air & de la lumière ; mais la multi- » tude des vaiſſeaux qui abordent pour le com- » merce, ne leur laiſſe guère le temps de s'en-

» nuyer dans ce féjour. Ils ont tous l'épaule » droite marquée avec un fer chaud, de ces deux » lettres D Y, qui fignifient Duc d'York. (1) »

Telles font les principales circonftances qui accompagnent la traite des Nègres. J'aurois pu en conftater l'évidence par un plus grand nombre de faits. Mais ceux qui précèdent, fuffifent pour démontrer que ce trafic eft auffi cruel dans fon exécution, qu'il eft injufte dans fon principe. D'ailleurs, pourquoi multiplier les exemples de la barbarie humaine? Ces tableaux déchirent le cœur des hommes fenfibles, fans faire une grande impreffion fur ceux qui font accoutumés à l'oppreffion. Cependant je ne puis terminer ce Chapitre fans tirer de l'intéreffant voyage au Cap de Bonne-Efpérance, par M. Sparrman, un fait d'autant plus lié à mon fujet, qu'il indique jufqu'à quel point les Européens ofent porter la cruauté à l'égard des Africains que nous nommons fauvages, parce qu'ils ne connoiffent point nos arts de luxe, & fur-tout notre funefte politique.

Ce favant Voyageur, parlant des *Hottentots Boshis*, avec lefquels les Hollandois du Cap

(1) Barbot. P. 170.

ſont continuellement en guerre, dénonce la cruauté avec laquelle ces Colons cherchent à détruire ceux qui réſiſtent aux efforts qu'ils font pour les réduire en eſclavage. « Les femmes » enceintes, » dit-il, « & les enfans à la mamelle, » ne ſont point à l'abri des effets de la haine » & de l'eſprit de vengeance qui anime conſ- » tamment les habitans de la Colonie à l'égard » de la nation des Boshis : tous ſont égorgés » quand on peut les ſaiſir, à moins qu'ils ne » ſoient trouvés propres à augmenter le nombre » des eſclaves. Il règne entr'eux un eſprit de » haine & de vengeance, que les habitans ſur- » tout ont ſoin de fomenter. Dès qu'un Colon » entrevoit un Boshi, il le tire à l'inſtant, » lâche ſur lui ſes chevaux & ſes chiens, » les anime à le pourſuivre, & chaſſe le miſé- » rable ſauvage avec plus de fureur & d'achar- » nement que ſi c'étoit un loup ou quelque » autre bête féroce. Si les habitans apprennent » que les Boshis ſont en plaine, ils vont à » cheval les attaquer. Quoique les Sauvages ſoient » en très-grand nombre, quelques payſans ſuffiſent » pour les mettre en déroute. Car ceux-ci ont » toujours ſoin de ſe tenir à la diſtance de cent » ou cent cinquante pas. Ils ont dans leurs gros

» mousquets une forte charge ; ils descendent
» de cheval, posent leur arme sur son appui,
» comme il est d'usage, pour pouvoir ensuite
» ajuster avec plus de certitude ; & l'on m'a
» assuré que d'une seule balle ils perçoient six,
» sept & huit hommes ; ce qui est d'autant plus
» probable, que les Boshis lorsqu'ils se voient
» attaqués, se réunissent en un peloton & se
» tiennent extrêmement serrés. Le Gouvernement
» n'est complice des cruautés exercées par les
» Colons, qu'en négligeant d'en prendre con-
» noissance ; mais c'est aussi de sa part un excès
» de négligence d'avoir laissé une Nation entière
» à la merci de chaque paysan individuellement,
» & même de quiconque juge à propos d'en-
» vahir les terres des Sauvages. L'on devoit natu-
» rellement attendre qu'excités par l'intérêt,
» animés par un esprit de vindication, & n'étant
» réprimés par aucun frein, les habitans usur-
» pateurs auroient bientôt oublié la prudence
» & l'humanité. Je n'accuse pourtant pas tous
» les Colons de participer à ces cruautés & à
» tant d'autres qui se commettent trop fréquem-
» ment sur ce coin du globe. Tandis que quel-
» ques-uns s'enrichissent à force d'inhumanité, il
» en est qui gémissent, qui tremblent que tous

» ces crimes n'attirent enfin la vengeance céleste » sur la tête de leurs enfans & la malédiction » dans leurs possessions. (1) »

J'en dirai de même de tous les Européens intéressés à la traite des Nègres, dont les opérations ne paroissent pas moins atroces à tous ceux qui les jugent sans prévention. Elle est barbare dans son principe, elle est barbare dans ses effets: dans son principe, parce que tout homme qui réduit en esclavage son semblable, commet un crime, & qu'il ne peut alléguer pour sa justification que les lois de son pays l'y autorisent, parce qu'elles n'ont aucun droit sur les habitans de la Guinée: dans ses effets, parce que quand la servitude seroit légale, il ne seroit point permis de mettre en usage l'enlèvement, le meurtre, la perfidie pour se procurer des esclaves.

O vous qui vous préparez à envoyer des vaisseaux en Afrique pour acheter de nouveaux Nègres, réfléchissez, je vous en conjure, avant de le faire, sur tout ce qu'une telle spéculation a d'injuste & d'inhumain. Jusqu'ici, je me plais à le croire, vous vous êtes fait illusion sur la nature

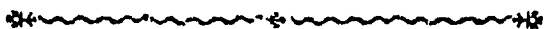
---

(1) Voyage au Cap de Bonne-Espérance, par M. Sparrman. T. 2, p. 152.

de ce trafic ; vous l'avez cru légitime parce qu'il est autorisé ; & loin de le regarder comme un déshonneur pour celui qui l'entreprend & pour celui qui y contribue, vous n'avez pas craint, en vous y intéressant, de manquer à la probité dont vous vous piquez dans toutes les affaires. Cette erreur excuse le passé ; mais voici l'époque où elle doit cesser. Le flambeau de l'humanité commence à éclairer cette fatale illusion. Bientôt il va mettre au grand jour cette vérité si long-temps méconnue, que la traite des Nègres n'est qu'une odieuse piraterie ; qu'elle encourage les brigandages publics & particuliers, des guerres meurtrières, le despotisme d'une infinité de petits Souverains, les condamnations les plus arbitraires. Cette lumière réfléchira une honte éternelle sur tous ceux qui se permettront désormais ce commerce odieux. Ils ne pourront le continuer sans se dévouer d'avance au mépris de tous les bons citoyens ; & je doute que beaucoup de François aient le cœur flétri par l'intérêt, au point d'ordonner, pour s'enrichir, la dévastation des plus riches contrées, l'enlèvement de leurs paisibles habitans, le massacre de ceux qui préfèrent la mort à l'esclavage. — Avant d'aller renouveller ces scènes d'horreur.... arrêtez

donc un moment, & ne donnez point le ſignal du départ ſans apprendre quels ſont les crimes dont vous allez être les inſtrumens où les complices.... Contemplez toute l'infamie dont vous allez vous couvrir.... Penſez que votre ſuccès va coûter la vie ou la liberté à pluſieurs centaines de vos ſemblables. Alors, ſi vous faites quelque cas d'une conſcience tranquille, d'une réputation intacte, de l'eſtime des bons citoyens; ſi vous avez quelque reſpect pour les lois naturelles & civiles; je dis tout: ſi vous êtes Chrétiens, vous renoncerez à votre funeſte projet, vous chercherez un moyen plus légitime de ſatisfaire votre ambition, vous ne déshonorerez plus ſur les côtes d'Afrique une Religion qui n'eſt qu'un ſcandale quand on la ſépare de la charité.





CHAPITRE V.

Transport des ESCLAVES *dans les Isles.*

DÈS que les Capitaines Européens sont parvenus à rassembler un nombre suffisant d'esclaves, ils mettent à la voile, & cinglent vers les Colonies où ils doivent recevoir le prix de leurs travaux. Départ des vaisseaux Négriers pour les Colonies.

Il semble au premier abord, que pendant la traversée, les Nègres devroient être traités avec toute l'humanité que méritent des êtres qu'on a privés de la liberté, qu'on a séparés de tout ce qu'ils ont de plus cher, pour les transporter à travers les mers sur le sol de l'esclavage. Cette indulgence les familiariseroit peu-à-peu avec leur nouvelle condition. Elle serviroit même la cupidité des marchands, puisque, s'ils traitoient leurs esclaves comme des hommes, ils conserveroient leur santé, & en trouveroient un débit fort aisé à leur arrivée au Port. Mais bien loin de là, ce voyage met le comble à la cruauté inséparable de ce trafic. Tous les actes de barbarie que nous avons présentés jusqu'ici, ne sont

qu'une esquisse de ceux qu'éprouvent sur mer ces tristes victimes de l'avarice Européenne. Cette inhumanité est même poussée si loin, qu'elle cause la mort à un quart de la cargaison; ce qui prouve que le vice s'enlace dans ses propres filets, & que ce qu'il fait pour son avantage, tourne le plus souvent à sa ruine.

Aussi-tôt que les esclaves achetés ou enlevés sont arrivés au bord de la mer, on les conduit aux vaisseaux auxquels ils appartiennent. A leur arrivée à bord, on les distribue dans les chambres qui leur sont destinées. Les hommes occupent le devant du navire; les femmes qui ne forment ordinairement que le tiers de la cargaison, le derrière; les enfans le centre, & ces chambres sont formées par deux cloisons.

Dimensions des navires Négriers.

Ces vaisseaux Négriers ont différentes dimensions. Il y en a depuis 11 jusqu'à 800 tonneaux, & qui portent depuis 30 jusqu'à 1200 esclaves.

La hauteur des chambres où sont placés les esclaves, varie selon la grandeur du navire. Mais elle est en général de trois à cinq pieds, de manière qu'il leur est impossible de se tenir debout dans la plupart des vaisseaux, & dans quelques-uns de rester assis.

Voici les dimenſions de deux vaiſſeaux Négriers que j'ai vus & meſurés, en 1785, dans un port d'Angleterre.

L'un étoit de 50 tonneaux. La longueur des chambres où les eſclaves devoient être jetés, étoit de 38 pieds, la plus grande largeur de 9 pieds, 8 pouces, & la hauteur à peine de 4 pieds. Ce navire étoit deſtiné à tranſporter 140 eſclaves. Il eſt clair qu'ils n'auront pu ſe tenir qu'aſſis ou couchés, & qu'ils auront été ſerrés, pendant toute la traverſée, au point de n'occuper que dix-huit pouces quarrés. On pourroit comparer cette maſſe d'infortunés, tous joints & à demi-couchés, à un troupeau de moutons raſſemblés dans un temps d'orage, ſi ceux-ci n'avoient pas, ſur les premiers, l'avantage de reſpirer un air ſalubre; tandis que les autres ſont conſtamment expoſés aux miaſmes peſtilentiels qui s'exhalent ſans ceſſe de leurs corps ſuans ou malades.

L'autre vaiſſeau que j'ai meſuré, étoit de 12 tonneaux. La longueur de l'appartement deſtiné aux eſclaves, étoit de 24 pieds, la plus grande largeur de 8, & la plus petite de 4. La hauteur étoit de 2 pieds 9 pouces. Ce vaiſſeau devoit tranſporter trente-ſix eſclaves. M. Clarkſon

fait mention d'un navire destiné à contenir trente esclaves ; & ce navire, le croira-t-on ? avoit été construit pour promener six personnes sur la Saverne.

M. Falconbridge nous donne les dimensions d'un vaisseau de Liverpool, qui prit sur la rivière de Bonni, suivant le rapport du Capitaine, 600 Nègres ; mais les facteurs Noirs ont assuré à notre Auteur, aussi-tôt après le départ du navire, qu'il en contenoit près de 700. Mais ils y étoient amoncelés au point qu'ils étoient obligés de se coucher les uns sur les autres. Aussi la cargaison fut-elle attaquée d'une si affreuse contagion, que, sans avoir essuyé de mauvais-temps ou une traversée plus longue qu'à l'ordinaire, il en périt la moitié dans le voyage.

Afin que nos Lecteurs puissent se former une idée de l'espace occupé par chaque Nègre, voici les dimensions de ce navire. Il étoit de 235 tonneaux. Sa largeur étoit de 25 pieds, sa longueur de 92, & il étoit divisé en quatre chambres. Le magasin avoit 15 pieds, la chambre des hommes Nègres 45, celle des femmes 10, celle des enfans 22, outre une plate-forme pratiquée entre les ponts, qui avoit

9 pieds

9 pieds de largeur, & une longueur égale à celle des chambres (1).

Tels sont les appartemens préparés d'ordinaire pour recevoir les Nègres arrachés de leur patrie, pour aller souffrir & mourir sur un sol étranger.

Une disposition si funeste aux esclaves est d'autant plus extraordinaire, que le sentiment de l'intérêt devroit suffire pour porter les Propriétaires de ces navires à défendre aux Capitaines de prendre plus de Nègres que la chambre qui leur est destinée n'en peut contenir, de manière qu'ils puissent s'asseoir sans se toucher & se heurter. Mais c'est ici sur-tout que l'avarice trouve en elle-même sa punition. On accorde aux Capitaines Anglois six pour cent du produit des Nègres qu'ils transportent dans les Isles, &

(1) Le Courier de l'Europe de Juin dernier annonce qu'on présenta, le 13 du même mois, à la Chambre des Communes un état des navires employés à la traite des Nègres & de leurs dimensions, par lequel il paroît qu'on n'accorde à chacun de ces malheureux qu'un espace de de 18 pouces quarrés pendant la traversée ; & cela dans le climat le plus mal-sain qu'il y ait au monde, & dont la chaleur est habituellement à trente-cinq degrés du thermomètre de Réaumur.

cette fatale conceſſion les engage à charger leurs navires au point que les eſclaves y ſont, pour ainſi dire, amoncelés les uns ſur les autres (1).

Réflexions des Nègres dans ces étroites priſons.

Hélas! quelles doivent être cruelles les réflexions de ces malheureux eſclaves, au moment qu'ils ſont jetés dans cet horrible cachot! Quels ſouvenirs douloureux n'élève pas dans leur ame cette affreuſe ſituation! & quel funeſte préſage de l'avenir qui va s'ouvrir devant eux! Les bleſſures encore récentes que leur enlèvement a faites dans leur cœur, les tendres liens qu'il a rompus, les douceurs dont il les a privés, que ſais-je? peut-être, une épouſe éplorée, des enfans en bas-âge, des parens qu'ils ſoutenoient par leur travaux, maintenant ſans protecteur, ſans appui; cette contrée délicieuſe où ils ont reçu le jour, ce champ qu'ils cultivoient en

(1) Les réglemens proviſoires que le Parlement Britannique a faits, le 10 juin dernier, ſur la motion de Sir William Dolben, établiſſent la proportion des Nègres dont on pourra charger déſormais un vaiſſeau, à trois ſur deux tonneaux; de manière que le navire mentionné ci-deſſus, qui contenoit 700 eſclaves, n'auroit pu en tranſporter que 351. Ces réglemens n'ont force de loi que juſqu'au mois de juin prochain, que la grande queſtion de la traite des Nègres ſera réſolue.

pleine liberté, cette moisson dont ils se préparoient à recueillir les fruits; tous ces objets qu'ils chérissoient & dont ils viennent d'être arrachés par la main de l'oppression, s'unissent au poids des fers dont ils sont chargés, aux sanglots des malheureux qui partagent leurs peines, à l'air infect qu'ils respirent (1), à la nourriture sale & fétide qu'on leur distribue avec la plus grande avarice, pour leur offrir un tableau effrayant du sort qu'on leur destine. Ils ne voient d'autre ressource qu'en la barbarie des bourreaux qui les entourent. Ils les conjurent de leur donner la mort, plutôt que de leur faire souffrir une longue agonie;

---

(1) Dans chaque chambre sont placés trois ou quatre baquets d'une forme conique, où les Nègres doivent satisfaire les besoins de la nature. Lorsqu'ils sont placés à quelque distance de ces baquets, ils sont obligés de passer sur le corps de leurs compagnons, & d'entraîner avec eux ceux qui partagent le poids de leurs chaînes. Cette gêne, quoique inévitable, occasionne des querelles toujours funestes à quelques-uns des assistans. Dans cette fâcheuse situation ceux qui sont hors d'état d'atteindre ces baquets, y renoncent & infectent la place où ils sont couchés: de là les reproches des voisins incommodés des miasmes qui s'exhalent de cette évacuation, & qui ne pensent pas qu'à leur tour ils seront réduits à la même extrémité.

& leurs vœux ne font fouvent que trop promptement exaucés.

Réfolutions que la vue d'un vaiffeau Négrier m'a infpirées.

Dans le voyage que je fis en 1785, à Liverpool & à Briftol, je montai fur plufieurs navires Négriers, & je les vifitai avec foin. Ferai-je part à mes Lecteurs des fenfations déchirantes que j'éprouvai, lorfque je me trainai dans cet horrible cachot, deftiné à engloutir plufieurs centaines d'infortunés? Voilà, m'écriai-je avec horreur, voilà le féjour funefte où mon femblable va lutter, pendant deux mois, entre l'efclavage & la mort! Voilà le plancher qu'il verra jonché de fes compatriotes expirans ou défefpérés! Voilà les parois qu'il fera retentir des malédictions dont il accablera fes bourreaux! Ah, quel homme fenfible pourroit refpirer un inftant l'air infect de cette cale étroite qui reffemble à un tombeau, & qui l'eft pour tant de malheureux, fans déplorer l'invention de l'art fatal qui apprit aux Européens à fe tranfporter dans des contrées éloignées, à y enlever des êtres bons & fans défiance, à les expofer à tous les hafards d'une navigation périlleufe! & pourquoi? pour augmenter leur fortune, c'eft-à-dire, leurs paffions & leurs vices. Ces réflexions ouvrirent mon ame à la plus fombre mélancolie. Je rougiffois d'être

homme ; j'aurois rougi d'être Chrétien, ſi le Chriſtianiſme ne réprouvoit fortement ces actes de tyrannie.... Je ne ſortis de cet état pénible, que pour faire le vœu ſolemnel de dévouer mes travaux au ſoulagement de cette portion nombreuſe de l'humanité.... Je remplis aujourd'hui mon engagement. Grand Dieu ! ſi tu avois proportionné mes forces à mon zèle, mon Ouvrage communiqueroit à tous mes Lecteurs le ſentiment qui l'a dicté, & les Nègres auroient en moi un défenſeur digne de leur cauſe !....

Vers les huit heures du matin on conduit les Nègres ſur le tillac. Après avoir viſité leurs fers (1), on fixe l'extrémité d'une longue chaîne ſur le pont, on la paſſe aux anneaux des fers de chaque homme, & l'on attache l'autre extrémité avec un cadenas. On lie juſqu'à 50 eſclaves à la même chaîne, & ces précautions ont pour objet d'empêcher qu'ils ne ſe révoltent, ou ne ſe jettent dans la

(1) Les Anglois, les Hollandois, les Danois, tiennent rigoureuſement les hommes aux fers, ſouvent même les femmes : la foibleſſe de leurs équipages les réduit à cette ſévérité. Les François plus nombreux accordent plus de liberté, & pour l'ordinaire ils briſent tous les liens 3 ou 4 jours après le départ. *Raynal.*

mer. Si le temps est beau, on les laisse sur le tillac jusqu'à 4 ou 5 heures ; à cette époque on les débarrasse de leur chaîne commune, & on les reconduit dans leur cachot.

Alimens des Nègres pendant le voyage.

Ils font, pendant la traversée, deux repas par jour. On les nourrit avec des feves de marais bouillies, des ignanes, & quelquefois du riz ou du porc. Ce dernier aliment est souvent distrait de la provision destinée aux matelots. On les régale quelquefois d'une sauce, composée d'huile de palmier, de farine, d'eau & de poivre. Les ignanes sont la nourriture favorite des Nègres qui y sont accoutumés dès l'enfance ; le riz & le bled, de ceux qui viennent de la Côte du Grain & de la Côte d'Or. Les fèves qu'on leur donne, sont tirées d'Europe ; le riz est acheté sur la Côte de Guinée, parce qu'il y est supérieur & à meilleur marché. Les Nègres de la Côte d'Or mangent tout ce qu'on leur présente & en abondance ; aussi sont-ils plus robustes que ceux des autres Côtes. Mais ils ont en général une telle aversion pour les fèves, que quand ils prennent leur repas sur le tillac, ils les jettent furtivement dans la mer. Il s'élève mille querelles parmi eux pendant qu'ils mangent, sur-tout quand ils sont à la petite ration,

ce qui arrive quand le passage est plus long qu'à l'ordinaire. On leur donne une pinte d'eau à chaque repas. Mais quand les vaisseaux approchent des Isles par un vent favorable, ils l'ont à discrétion.

Quand ils refusent de manger, ce qui arrive à ceux qui, dans les accès de leur désespoir, préferent la mort à une vie si malheureuse, on approche des charbons de feu de leurs levres, au point de les brûler ; & s'ils persistent dans leur refus, on les menace de les leur faire avaler. Ces moyens produisent en général l'effet désiré. Des Mariniers dignes de foi, assurent qu'ils ont vu un Capitaine Négrier faire couler du plomb fondu dans la bouche de ceux qui s'obstinoient à ne vouloir point prendre de nourriture (1).

---

(1) Le Capitaine Phillips passant de la Guinée dans les Isles avec un vaisseau de 450 tonneaux, qui contenoit 700 Nègres, un grand nombre de ces infortunés sautèrent dans la mer pour y chercher la mort, & d'autres refusoient toute nourriture dans le même dessein. On conseilla à M. Phillips de faire couper les bras & les jambes à quelques-uns de ces rebelles, pour épouvanter les autres, comme le pratiquent plusieurs Capitaines. Mais celui-ci se refusa à cette barbarie. Il perdit 320 Nègres avant d'arriver à la Barbade. *Churchill's Coll. of Voyages, Vol 6, p. 219.*

L'exercice étant absolument nécessaire à l'entretien de la santé, on engage les Nègres à danser, quand le temps leur permet de monter sur le tillac. S'ils ne le font qu'avec répugnance, ou qu'ils ne montrent pas assez d'agilité, l'Inspecteur qui les surveille, leur donne des coups de fouet, jusqu'à ce qu'il leur ait rendu le goût de la danse. Leur musique est le bruit du tambour; & lorsque celui qu'on leur abandonne pour cet usage, est brisé, ils se servent du fond d'un baquet. On force encore ces malheureux à chanter; & quel est le sujet de leurs hymnes? On le soupçonne aisément; ce sont des lamentations sur leur exil & sur les peines qu'ils endurent dans leur captivité.

On parvient plus aisément à faire diversion au chagrin des Négresses, en leur offrant de petits cadeaux, en leur permettant de former des liaisons avec les Officiers ou les matelots. Mais ce commerce donne souvent lieu à des excès qui mettent le comble aux horreurs de ce voyage.

Leurs traitemens.

Les mauvais traitemens (1) que souffrent les

(1) Les Capitaines se permettent souvent de châtier de la manière la plus arbitraire les Nègres qu'ils ont

Nègres, pendant la traversée, ne peuvent être ni décrits ni conçus. Ils sont beaucoup plus affectés du mal de mer que les Européens, & il leur donne souvent la mort. Mais ce qu'il y a de plus funeste encore, c'est qu'ils sont privés des douces influences d'un air souvent renouvellé. Afin de leur procurer cet avantage précieux,

---

à bord. Voici deux exemples rapportés par des témoins oculaires, qui prouvent à quel degré la cruauté est portée dans la traversée.

Peu avant que nous quittassions la côte, les chambres étant remplies au point que les esclaves étoient étroitement serrés les uns contre les autres, il arriva une nouvelle chaloupe pleine de Nègres dans la nuit, après que tous ceux qui étoient à bord, furent replongés dans leur prison. Les nouveaux venus y furent aussi introduits & chargés d'y chercher une place. Il en résulta beaucoup de tumulte. Dans la chambre des femmes le bruit fut augmenté par une des arrivantes qui fut assez malheureuse pour jeter par terre une espèce de cuvier. Dès le matin elle fut attachée au pied du lit du Capitaine, la tête appuyée dessus, & l'on ordonna à un matelot de la fouetter. L'intérêt qu'inspire le sexe, se faisant sentir dans son ame, il ne lui administra point cette punition avec une sévérité suffisante pour satisfaire son tyran. Ce matelot fut aussi-tôt lié & vivement châtié de l'indulgence qu'il avoit témoignée. Celle qui avoit causé son supplice, ne fut point épargnée; on la

la plupart des vaisseaux Négriers ont cinq ou six sabords de chaque côté, qui suffisent pour purifier l'air tant qu'il fait beau.

Maladies auxquelles les expose la privation d'un air frais

Mais une mer forte ou une grosse pluie forcent-elles de fermer ces soupiraux ? alors la circulation de l'air extérieur est totalement interrompue. L'atmosphère intérieure s'échauffe,

---

fustigea de nouveau jusqu'à ce que son dos fût couvert de pustules. Je me rappelle que quand je les pansai, elles étoient si épaisses, que je fus obligé de les couper pour y appliquer un appareil. - *Stanfield.*

Le Lieutenant d'un vaisseau Négrier faisant la traite dans une chaloupe, acheta une jeune Négresse avec un bel enfant encore à la mamelle. Au milieu de la nuit, l'enfant se mit à pleurer, le sommeil du Marin en fut interrompu, il se leva & jura dans un accès de fureur, que si cet enfant crioit encore, il emploieroit un moyen sûr de l'appaiser. Ces menaces glacèrent d'effroi la malheureuse mère. Elle promit, en tremblant, d'appaiser son nourrisson. Mais ses efforts étant vains, son barbare maître se leva pour la seconde fois, il arracha le petit Nègre des bras de cette femme & le jeta dans la mer. L'enfant se tut en effet : mais il ne fut pas si aisé d'appaiser sa tendre mère. Sa vie étoit trop précieuse à son cruel tyran, pour qu'il lui permit de suivre son enfant. Mais il fut obligé d'essuyer & les reproches & ses cris lamentables jusqu'à ce qu'il l'eût mise dans le vaisseau. -- *J. Newton.*

il se vicie promptement par la respiration & par les miasmes putrides qui s'exhalent de toute part ; de là des fièvres & des flux de sang qui donnent la mort à un très-grand nombre d'esclaves.

Pendant les voyages que M. Falconbridge a faits de la Guinée aux Isles Angloises, il a vu les plus terribles effets de cette privation de l'air. Il cite sur-tout un exemple bien propre à donner une idée des souffrances des Nègres pendant leur traversée.

« Un temps humide & un gros vent ayant » obligé, dit-il, de fermer les sabords, & de » couvrir la grille du plafond, la fièvre & le » flux de sang commencèrent à tourmenter les » Nègres. Tant que cette maladie contagieuse » régna, ma profession m'obligea de les visiter » très-souvent. Mais leur chambre étoit si chaude » que je n'y pouvois demeurer qu'un instant. La » chaleur n'étoit pas la seule chose qui rendît » leur état insupportable. Le plancher étoit » tellement couvert de sang & de corruption, » que ces malheureux nageoient, pour ainsi dire, » dans la fange. Il n'est pas au pouvoir de l'ima- » gination de se peindre un tableau plus dégoû- » tant, plus affreux. Un grand nombre de

» ces malheureux s'évanouissoient à chaque heure ;
» il falloit les porter sur le tillac, où ceux qui
» échappoient à la mort, ne se rétablissoient
» qu'avec peine. La situation de ces Nègres étoit
» si déplorable (1), que je faisois tout ce qui
» dépendoit de moi pour les soulager. Mais je
» risquai d'être la victime de mon zèle. Un
» jour qu'il faisoit très-chaud, & que j'étois
» en chemise, un quart d'heure après être entré
» dans leur chambre, je me trouvai si accablé de
» la chaleur & du méphitisme de l'air, que je
» fus prêt à m'évanouir, & ce ne fut pas sans
» peine que je gagnai le tillac. Je pris bientôt
» la même maladie ; & je languis plusieurs mois
» avant de regagner la santé & les forces.

» Ces exemples, loin d'être rares, arrivent
» plusieurs fois dans le cours de la traversée ; &
» souvent les esclaves souffrent encore davantage,
» sur-tout quand ils sont trop nombreux ; ce qui
» n'arriva point dans ce voyage, car le navire
» avoit cent Nègres de moins qu'il ne devoit
» en prendre. »

---

(1) Une minute, un instant passé dans la chambre des esclaves, durant la traversée, serviroit mieux la cause de l'humanité que la plume d'un Robertson ou toute l'éloquence du Sénat Britannique. *Stanfield.*

Achevons le tableau de la ſituation de ces malheureux Africains, amoncelés dans une priſon infecte, où ils n'ont ſouvent que 18 pouces quarrés de ſurface pour ſe tenir aſſis ou couchés (1). Suppoſons que le temps ait empêché, pendant pluſieurs jours, de les faire monter ſur le tillac, & même de renouveler l'air de leurs chambres. Peut-on enfin ouvrir la grille que la pluie avoit obligé de fermer? Alors quel aſpect déchirant pour un cœur ſenſible! Ici, un monceau de ces pauvres Nègres que la chaleur exceſſive & les vapeurs méphitiques ont fait tomber en défail-

(1) Un fait qui me paroît mettre le ſceau de l'évidence au récit de ces mauvais traitemens, c'eſt que quand Sir, Wm Dolben Baronnet porta dans la Chambre des Communes des règlemens deſtinés à déterminer la manière de tranſporter les Nègres, juſqu'à ce que la queſtion ait été diſcutée dans toute ſon étendue, les marchands de Londres & de Liverpool préſentèrent une requête dont le but étoit d'empêcher la ſeconde lecture de ce bill, ſous prétexte qu'il nuiſoit à leurs intérêts. Que doit-on conclure de cette oppoſition? que ces règlemens proviſoires étoient néceſſaires, & les injuſtices qu'ils devoient prévenir bien avérées; car ſans cela en quoi leur auroit nui une loi qui ne tendoit qu'à réprimer des abus dont ils prétendent ne pas ſe rendre coupables?

lance, ou auxquels elles ont donné la mort. Là, d'autres infortunés qui profitent d'un reſte de force, pour ſe preſſer du côté de l'air qu'on vient de leur rendre (1). Ils ouvrent la bouche pour le reſpirer, & ſouvent ce paſſage ſubit leur devient fatal. Et combien d'obſtacles n'ont-ils pas à vaincre, avant de parvenir à l'ouverture? Ils doivent paſſer ſur le corps de leurs camarades évanouis ou expirans. Ils doivent entraîner avec eux celui qui partage leurs chaînes, & qui peut-être a déja ſuccombé ſous le poids de ſes maux. Ils n'ont pas aſſez de force pour le ſoulever; & retenus par ce fardeau, ils ſubiſſent bientôt le même ſort. Ailleurs, ce ſont d'autres infortunés qui ſe roulent dans le ſang & la fange dont le plancher eſt inondé. Ah! combien leur état n'a-t-il pas dû être inſupportable, avant qu'on ait r'ouvert la communication de ce principe de la reſpiration & de la vie dont ils ont été privés pendant pluſieurs jours? Hélas! il faut avoir partagé cette affreuſe détreſſe pour s'en former une idée.

---

(1) Les règlemens proviſoires que vient de faire le Parlement d'Angleterre, ordonnent l'uſage des Ventilateurs.

Soins qu'on prend des malades.

Les grilles & les sabords étant r'ouverts, le Capitaine voit par lui-même la terrible situation de la plupart de ses esclaves, & saisi d'effroi, il fait porter incessamment les malades sur le tillac. On leur administre tous les secours nécessaires. Ceux qui donnent peu d'espoir, sont conduits dans une espèce d'hôpital, où l'on en prend le soin le plus attentif. Quant à ceux que le grand air parvient à rétablir, on les plonge de nouveau dans l'abyme d'où ils viennent de sortir, ce séjour de la douleur & de la mort où leurs souffrances vont bientôt se renouveler.

La plupart de ceux qui sont transportés dans le dépôt des malades, ne vivent que quelques heures. Ceux qui se soutiennent plus long-temps, devenant chaque jour plus foibles & plus maigres, le contact des planches sur lesquelles ils couchent, & le roulis du vaisseau, les fatiguent au point que les parties saillantes de leurs os se font jour à travers leurs muscles & leur peau. Ils languissent pendant quelque-temps dans cette situation (1);

(1) Les Capitaines Négriers attribuent en général la mortalité de leurs esclaves au flux de sang. Les Officiers de l'équipage qui n'ont d'autre désir que de s'avancer, sans considérer la légitimité des moyens qu'ils emploient pour y parvenir, n'ont garde de les contredire.

enfin la Providence, prenant pitié de leurs cris & de leurs maux, leur envoie la mort, pour mettre un terme à tant de souffrances. (1)

(1) On affirme, à la louange des Capitaines, que les Nègres indisposés sont nourris des restes de leur table. Il y a un trop grand nombre de malades dans chaque vaisseau Négrier, pour que cette assertion ne soit pas fausse. *Falconbridge.*

Les chirurgiens faisant leur visite du matin, trouvent souvent un vivant & un mort enchaînés ensemble. C'est le supplice de Mézence.

M. Stanfield étant à bord d'un navire Négrier, le médecin & son élève moururent. On le força de se charger de leurs fonctions, parce qu'il savoit le latin & qu'il avoit parcouru quelques livres de médecine. Quel emploi fatal dans un vaisseau plein de malades & sous une latitude brûlante! Les seules directions qu'il eut pour l'aider à s'en acquitter, étoient quelques remarques sur le dernier période du flux de sang, écrites par un chirurgien de St. Thomas sur un chiffon de papier. Il est vrai que la plupart de ceux qui exercent cet art sur les vaisseaux, ne sont guère plus instruits, parce qu'il faut avoir bien peu de ressources pour se décider à le faire. D'ailleurs, à quoi serviroient les plus vastes connoissances, tant qu'on laissera subsister la cause des maladies? Tant qu'on persistera à loger les Nègres si à l'étroit, l'air sera toujours infecté, les chambres pleines de matières fétides, les fièvres épidémiques & les dyssenteries aussi communes que dangereuses.

Les

Les hommes vivement affectés par l'oppression, expriment leur sensibilité en raison de la force de leur ame, de l'énergie de leurs idées, de la vigueur de leur tempérament, enfin du degré d'espérance qui leur reste. Mais lorsqu'ils sont les victimes d'une cruauté d'autant plus révoltante, qu'elle est plus réfléchie & moins méritée, d'une cruauté qui ne doit finir qu'avec la vie de ceux qui l'éprouvent; alors le désespoir met le comble à un état si critique; ils détestent une existence dont chaque instant est un supplice; & si la Religion ne vient pas verser dans leur ame le baume salutaire d'une récompense éternelle, ils tranchent sans hésiter le fil d'une vie semée de tant de traverses. Les Nègres sont des hommes comme nous. Ils ont la même sensibilité, les mêmes passions, la même délicatesse. Ils doivent donc endurer les souffrances dont nous les accablons, avec une impatience égale à celle que nous manifesterions, si notre sort étoit aussi déplorable. Extrémités auxquelles ces mauvais traitemens portent les Nègres.

Les uns saisissent la première occasion qui se présente pour se jeter dans la mer: ces tentatives sont même si fréquentes, que la plupart des navires ont un treillis de bois destiné à leur ôter cette ressource. Cette précaution n'empêche pas Le suicide.

que plusieurs ne réussissent à trouver un asyle, soit dans la bouche des requins, soit dans les eaux du vaste Océan. Quinze Nègres appartenant à un navire de Liverpool, parvinrent à se jeter dans la mer. On en sauva un petit nombre. Les autres furent dévorés par les requins. Un vaisseau François qui partoit de la même côte, éprouva une perte semblable. M. Falconbridge rapporte d'autres tentatives de cette nature.

Ceux qui n'ont nul espoir de mettre fin de cette manière à leurs maux, refusent toute nourriture. Les Européens nomment ce refus opiniâtreté, & le punissent sévèrement; mais les menaces les plus effrayantes & les corrections les plus sévères ne font nulle impression sur ceux qui préfèrent une mort prompte à un esclavage éternel.

Un vaisseau qui étoit à l'ancre dans la rivière de Bonny, contenoit une belle Africaine qui avoit atteint l'âge de 16 ans. Sa captivité l'affectoit au point qu'elle forma la funeste résolution d'y mettre un terme, en refusant tout ce qui pourroit la soutenir. En peu de temps elle perdit son embonpoint & sa fraîcheur; & elle dépérissoit d'une manière si visible, qu'en dépit de tous les soins qu'on prenoit d'elle, sa mort

paroissoit très-prochaine. Effrayé de la perte qui le menaçoit, le Capitaine la fit remettre à terre, & chargea un facteur Noir d'en prendre soin tant que le vaisseau resteroit dans la rivière. Dès qu'elle eut revu son pays natal, qu'elle eut retrouvé ses compatriotes & sa liberté, elle oublia ses souffrances passées, & reprit ses forces. Mais ce calme ne fut pas de longue durée. Étant informée qu'on alloit la reconduire dans le vaisseau, elle en fut si effrayée qu'elle se donna la mort (1). Pauvre infortunée ! à quoi ont servi les soins qu'on a pris de ton enfance, les inquiétudes d'une tendre mère, les qualités aimables dont la nature t'avoit douée? à te préparer à devenir ton propre bourreau ou l'esclave d'un Européen.

La cruelle situation des esclaves, pendant la traversée, produit un autre effet non moins terrible; je parle de la folie. Le même Capitaine avoit acheté dans un voyage précédent, une Africaine du même âge. Arrivée à bord, elle pleuroit sans cesse. Elle se refusoit à toute conversation avec ses compagnes d'infortune, & bientôt le désespoir la fit tomber dans le délire. On l'en- La folie.

(1) Clarkson, Falconbridge.

chaîna dans l'entrepont au grand mât du vaiſſeau. Elle y reſta pluſieurs jours, prenant tantôt de la nourriture, & tantôt la rejetant avec dédain. Enſin elle parut tranquille. Mais ce calme ne fut que momentané. Ses accès redoublèrent. Elle ſe plaiſoit à chanter, ſur les tons les plus lugubres, l'éloignement de ſes amis & de ſa patrie. On employa tous les remèdes de l'art ; mais ce fut en vain. Sa maladie avoit commencé à la rivière Ambris, où elle avoit été achetée ; elle continua, avec de légers intervalles, juſqu'au Port-Marie, où l'on profita d'un bon moment pour la vendre. Il eſt probable qu'elle n'aura pas tardé à reprendre ſes accès, & que ſon nouveau maître l'aura maltraitée plus d'une fois pour corriger ſon prétendu entêtement.

Un autre navire qui étoit alors ſur la même côte, renfermoit une infortunée, également attaquée de cette funeſte maladie. Dès qu'elle fut amenée à bord, elle fut ſi vivement affectée de l'idée qu'elle alloit être ſéparée pour jamais de ſes parens, de ſes amis, de ſa patrie, qu'elle refuſa toute nourriture, préférant de mourir à vivre dans l'éloignement de ceux qui poſſédoient toute ſa tendreſſe. Cette ſéparation revenant ſans ceſſe à ſon eſprit, ce ſouvenir douloureux ébranla

ſes fibres au point qu'elle perdit la raiſon. On l'enchaîna ſur le tillac, & elle ne vécut que peu de jours.

Un autre effet de la ſituation des Nègres, pendant leur tranſport, eſt un ſentiment ſi profond de l'injuſtice qu'on leur fait, qu'il les conduit à punir leurs oppreſſeurs au haſard de leur propre vie.

Parmi les eſclaves achetés par un navire Anglois à l'ancre dans la rivière de Bonny, étoit un homme dans la maturité de l'âge. Tout en lui annonçoit une noble fierté & un courage indomtable. Ayant été conduit un jour ſur le tillac, pour prendre l'air, il regarde autour de lui, il voit un couteau placé à côté d'un matelot qui dînoit. Quoiqu'enchaîné, il ſe jette deſſus, il le ſaiſit, il le plonge dans le ſein du matelot, & forçant celui qui partageoit ſes chaînes, à le ſuivre, il bleſſa trois autres matelots qui n'eurent pas le temps de s'enfuir. Trouvant enfin que ſon compagnon d'infortunes ne ſe prêtoit qu'avec répugnance à l'exécution de ſon deſſein, il lui plongea le couteau dans le cœur, indiquant, de la manière la plus expreſſive par ſes geſtes & par ſa phyſionomie, qu'il le regardoit comme indigne de vivre, puiſqu'il n'avoit pas le *La révolte.*

courage d'expoſer ſes jours pour une ſi belle cauſe.

Cependant tout l'équipage prit l'alarme, & tandis que l'eſclave s'avançoit vers la porte de la cabane, traînant après lui ſon compatriote expirant, pour poignarder le Capitaine qu'il ſuppoſoit être l'auteur de ſes maux, il reçut à la fois un coup de fuſil & un coup de ſabre qui le couchèrent ſur la place.

On ignore quelle étoit la condition de cet homme courageux, quand il tomba entre les mains des Européens. Mais il eſt probable que, regardant tous les gens du vaiſſeau comme des raviſſeurs & des aſſaſſins, ſa ſituation lui paroiſſoit déſeſpérée; ſans cela auroit-il tenté, ſeul & ſans ſecours, une entrepriſe qui devoit lui coûter la vie?

Ceux qui entreprennent de ſoulever leurs compagnons d'infortune, pour briſer tous enſemble leurs fers, courent des dangers auxquels ils échappent rarement. C'eſt ce que prouve le récit d'un Capitaine qui porta une cargaiſon d'eſclaves à la Barbade. Cet évènement outrage l'humanité au point qu'on ſeroit tenté de le révoquer en doute, s'il n'étoit rapporté par une perſonne qui mérite la plus haute confiance, & qui le tient

de la bouche même du Capitaine (1). Interrogé sur le succès de son voyage, il répondit : « Qu'il » avoit eu beaucoup de difficulté à engager les » habitans de la Guinée à se faire la guerre pour » lui procurer les esclaves dont il avoit besoin ; mais » que, quand il en eut rempli son navire, il eut » bien une autre peine à les engager à prendre » de la nourriture, ces malheureux préférant » une mort cruelle à l'existence pénible & humi- » liante qu'on leur destinoit. » Questionné de nouveau sur les moyens qu'il employa, pour prévenir les suites de cette résolution, il répondit : « Qu'il fit monter tous les Nègres sur le tillac ; » & comme ils persistoient à refuser les alimens » qu'on leur présenta, il ordonna à ses matelots » de se saisir de l'un des plus obstinés, de le » couper en petits morceaux, & de forçer les » autres à manger son corps mutilé, leur jurant » qu'il les traiteroit tous de la même ma- » nière, s'ils persistoient dans leur obstination. » Cette horrible exécution, dont il s'applaudissoit comme d'un acte de courage, produisit l'effet désiré, & tous les esclaves se soumirent.

(1) Benezet.

On trouve un évènement pareil, cité dans la collection des voyages d'Astley par M. Atkins, Chirurgien de l'Escadre de l'Amiral Ogle. Il dit que M. Harding, Capitaine d'un vaisseau où plusieurs Nègres & une Négresse avoient essayé de se soulever dans l'espoir de recouvrer leur liberté, en condamna plusieurs à une mort cruelle, en leur faisant d'abord manger le cœur & le foie de ceux qui avoienr déja subi le supplice. Quant à la femme, il donna ordre qu'on la suspendît par les pouces, qu'on la fouettât, & qu'on la taillât à coups de couteau, en présence des autres esclaves, jusqu'à ce qu'elle fût expirée.

Un autre Capitaine Négrier, après s'être procuré sur la Côte du Grain 190 esclaves, avoit mis à la voile. On découvrit bientôt quelque mouvement parmi les Nègres. En conséquence, on en fit monter un sur le tillac, & on l'accusa d'exciter ses compagnons à la révolte. Sans autre forme de procès, on l'attacha à un anneau, on passa une corde à un de ses fers, & on l'éleva perpendiculairement avec tant de force que tous ses membres en furent disloqués. Dans cette situation il souffrit tout ce qu'une canaille inhumaine & sans discipline peut se permettre de

plus barbare. Quand ses bourreaux furent las de le mutiler, ils le descendirent & le jeterent dans la mer.

On devoit naturellement espérer qu'une punition si cruelle feroit sur l'ame de ses complices une impression bien propre à étouffer en eux tout esprit de révolte. Mais elle ne fit que les aigrir davantage ; & ils intimidèrent l'équipage au point qu'on leur laissa leurs fers, & que quand on les conduisoit sur le tillac, tous les matelots les enjouoient avec leurs fusils pointés à travers une barricade formée sur le vaisseau.

Malgré cette punition effrayante, & les précautions qui l'avoient suivie, deux esclaves brisèrent leur fers, & s'avancerent d'un air intrépide pour venger leurs compatriotes. Les matelots firent une décharge sur ces rebelles. Mais ceux-ci n'en furent point intimidés, & appuyés par leurs amis, ils rompirent la barricade, désarmèrent la sentinelle, & après un combat opiniâtre sur le tillac, ils obligèrent les matelots de se réfugier sur les hunes & dans le fond du vaisseau.

Il restoit cependant sur le pont un homme que les révoltés n'avoient point vu. Assis vers la poupe & raccommodant ses habits, il ne s'apperçut de la révolte que quand il n'y eut plus moyen

de fuir. Cependant il saisit une corde, il s'y suspendit, & la fenêtre de la cabane étant ouverte, il parvint à s'y glisser promptement.

Son premier soin fut d'ôter l'échelle qui conduit de la cabane au tillac, pour couper toute communication entre lui & les esclaves. Puis il courut au Capitaine & à un matelot qui étoient malades, & leur apprit tout ce qui se passoit dans le navire. A cette nouvelle, ils quittèrent le lit, & saisissant leurs armes, ils attendirent de pied ferme les révoltés.

Ceux-ci ne tardèrent pas à paroître. Ils s'étoient armés de pièces de bois, & ils les lançoient en bas avec intrépidité. Mais leurs ennemis tirant sur eux à mesure qu'ils approchoient, un grand nombre tombèrent morts ; & ceux qui étoient enchaînés avec eux, hors d'état de s'enfuir, partagèrent leur destin.

Le combat dura encore quelque temps. Enfin les esclaves privés de leurs courageux conducteurs, & fatigués soit de leurs blessures, soit du poids de leurs chaînes, se reposèrent un instant. Les matelots prirent avantage de cette circonstance. Ils se réunirent, s'armèrent, & firent une décharge générale dans le plus gros de la petite armée des esclaves.

Ce choc fut trop rude, pour que ceux-ci puſſent y réſiſter. Ils ſe ſéparèrent & s'enfuirent où ils purent. On les arracha ſans peine de leur retraite, & on les amena tous ſur le tillac.

Quelle fut la fin de cette ſcène d'horreur? La plupart des eſclaves, bleſſés grièvement, offrant l'alternative ou d'une prompte mort, ou d'une convaleſcence très-onéreuſe au vaiſſeau, le Capitaine ordonna de les jeter en mer. Ils écoutèrent l'arrêt de leur mort avec les démonſtrations de la plus vive joie. Ils n'en retardèrent l'exécution que pour embraſſer leurs parens & leurs amis; puis, la gaîté peinte ſur le viſage, regardant leurs bourreaux avec dédain, ils ſe jetèrent dans la mer, où ils trouvèrent un remède prompt à leurs maux.

Le réſultat de cette révolte fut que de 190 eſclaves, embarqués ſur ce navire, il n'en reſtoit que 90, quand il toucha la Barbade.

Il y a peu de traverſées où il n'arrive quelque évènement funeſte, cauſé ou par un accident imprévu, ou par la conduite des marchands d'eſclaves.

Evènement funeſte arrivé pendant la traverſée.

Voici un exemple du premier cas. Un vaiſſeau, chargé de 300 eſclaves, fut atteint d'un vent furieux. A dix heures du ſoir, il s'ouvrit une

voie d'eau, & malgré tous les efforts de l'équipage, on découvrit, à l'approche du jour, sept pieds d'eau au fond de cale.

A peine cette découverte fut-elle faite, que le lest se portant tout d'un côté, fut prêt à submerger le navire. L'équipage fit tous ses efforts pour le soutenir ; mais en vain. Le mât d'artimon fut renversé, on coupa les haubans du grand mât, il tomba un peu au dessous du tillac, & entraîna avec lui le mât de misaine. On jeta en mer les canons du côté du vent, & le vaisseau se redressa.

Pendant tout le second jour, l'équipage fut occupé à pomper. Mais quel ne fut pas le désespoir général, quand on s'apperçut que tous les tonneaux d'eau & de provisions avoient été mis en pièces, de manière qu'on ne sauva qu'un peu de biscuit, de la farine & quelques liqueurs spiritueuses ?

Le troisième jour, les travaux redoublèrent avec le péril. A cette époque, on entendit des hurlemens affreux & des lamentations déchirantes, partant du cachot des esclaves qui n'avoient reçu aucune nourriture depuis le commencement du danger. Quelques femmes étoient déja mortes, & l'une d'entr'elles s'étoit noyée.

Le quatrième jour, une partie des matelots, les autres n'ayant pu résister à la fatigue, continua avec ardeur le travail des pompes. Les cris des esclaves étoient encore plus perçans. Les hommes, devenus furieux par la faim excessive qu'ils enduroient, étoient parvenus, par un effort presque surnaturel, à rompre leurs chaînes, & ils essayoient, avec une ardeur irrésistible, de forçer la grille & la porte de leur chambre. Le Capitaine, saisi d'horreur à l'ouie des cris épouvantables qui partoient de tous les coins du navire, ne savoit quel parti prendre. Il se décida enfin à ordonner le massacre de ceux qui paroissoient le plus désespérés, & cinquante Nègres furent mis à mort.

Vers le soir du cinquième jour, on apperçut dans le lointain un vaisseau. On lui fit des signaux de détresse ; & il étoit nuit quand il vint au secours de ce malheureux équipage qu'il prit à bord. Quant aux esclaves, ils furent laissés dans leurs chambres aux prises avec les horreurs de la faim & la fureur des vagues (1).

Voici un exemple de la conduite des marchands d'esclaves pendant la traversée. Il est d'autant

(1) Clarkson.

plus connu qu'il fit la matière d'un procès qui fut jugé au Banc du Roi en Mars 1783.

Cruauté d'un Capitaine pendant la traversée.

Le navire *Zong* ou *Zung*, Capitaine Luc Collingwood, partit, le 6 Septembre 1781, de l'Isle de S. Thomas pour la Jamaïque avec 440 Nègres & 17 Blancs. Le 27 Novembre suivant, le Capitaine prit la Jamaïque pour St. Domingue, & cette erreur alongea son voyage. A cette époque une maladie contagieuse commença à ravager sa cargaison, comme cela arrive d'ordinaire dans les vaisseaux Négriers, de manière qu'il ne perdit pas moins de 60 esclaves & de 7 Blancs, & qu'un grand nombre de ceux qui survivoient, étoient attaqués du même mal. Par conséquent, la quantité des bouches avoit considérablement diminué.

Collingwood, effrayé de la perte que les Propriétaires du vaisseau alloient essuyer, imagina un moyen abominable pour les indemniser. Il prit la détestable résolution de choisir les plus malades & de les jeter dans la mer, espérant que s'il pouvoit prouver la nécessité de cette action, la perte passeroit des Propriétaires aux Assureurs. Pour cet effet, il chercha à persuader les Officiers que si les Nègres mouroient de mort naturelle, la perte seroit sur le compte des

Propriétaires ; mais que s'ils étoient jetés vivans dans la mer, les Assureurs en deviendroient responsables (1).

L'excuse qu'il proposa d'alléguer, c'est que l'eau manquoit. Mais cette excuse étoit d'autant moins naturelle, que personne n'avoit encore été mis à la petite ration ; que le temps annonçoit une pluie prochaine ; enfin qu'il ne falloit pas vingt-quatre heures pour aborder dans un pays ennemi. Cependant il crut son argument invincible ; & pour commencer à exécuter son dessein, il choisit 132 des plus malades, il en

(1) On regarde en général les esclaves transportés, comme une propriété particuliere dont les Capitaines n'ont à rendre compte qu'aux armateurs, ainsi que d'un ballot de marchandises. On les assure comme tout autre effet commerçable, & s'ils sont traités avec une inhumanité qui leur cause la mort ; si dans la crainte d'une révolte, au milieu d'une tempête, ou dans une disette de vivres, on en jette une partie dans la mer, la question est simplement débattue civilement entre le propriétaire & la Compagnie d'assurance, sans que le Capitaine soit poursuivi criminellement. Que les spéculateurs soient indemnisés : & peu importe la perte de la cargaison. Ils envoient bientôt un nouveau vaisseau courir les mêmes hasards & commettre les mêmes injustices.

fit jeter, le même jour, 54, & le lendemain 42 partagèrent leur ſort.

Mais, comme ſi la Providence, irritée de cet infame deſſein, eut réſolu d'ôter à celui qui l'exécutoit, toute excuſe pour le continuer, en fourniſſant une preuve contre lui, elle envoya une forte pluie après cette dernière expédition; cette pluie dura trois jours & l'on ramaſſa beaucoup d'eau.

Néanmoins le deſtin de ces victimes infortunées étant préordonné, elles n'échappèrent point à leur malheureux ſort. Les 16 premiers ſe laiſsèrent jeter dans la mer, ſans faire de réſiſtance; & les 10 autres, loin de permettre que leur bourreaux miſſent la main ſur eux, ſe précipitèrent d'eux-mêmes, & ſuivirent leurs compagnons. Quand le vaiſſeau arriva au Port, il lui reſtoit encore 1800 pintes d'eau. Les Propriétaires affectèrent de cenſurer l'imprudence du meurtrier; les Aſſureurs refuſèrent de payer l'aſſurance, & il en réſulta un procès (1).

(1) Affirmer que tous les Capitaines Négriers ſont également inhumains, ſeroit un ſophiſme qui feroit plus de tort à celui qui le prononceroit, qu'à ceux qui en

Ce

Ce forfait, quelqu'atroce qu'il paroisse, n'est pas le seul de ce genre. Le Dr. Gregory nous apprend qu'un vaisseau Négrier passant, il y a peu d'années, d'Afrique à la Jamaïque avec une cargaison d'esclaves, toucha vers le port. Le Capitaine & l'équipage se sauvèrent dans la chaloupe; mais, par une précaution très-inutile à leur salut, ils assommèrent les Nègres qui nageoient vers le rivage.

Il y a peu d'années qu'un vaisseau, parti de la Guinée avec plus de 900 Nègres, & retenu long-temps en mer par un calme & des vents

---

feroient les objets. Mais on peut poser en thèse générale, que les bornes étroites de la chambre destinée aux esclaves, le nombre considérable qu'on y engouffre, la mauvaise nourriture qu'on leur donne, l'air corrompu qu'ils respirent pendant toute la nuit & une partie du jour, sont des sources de maladies qui donnent la mort au cinquième de la cargaison, lors même que les Officiers la traiteroient avec une bonté qu'on trouve rarement parmi eux. Ce qui prouve que ces vices sont une suite immédiate de la traite des Nègres, & que pour les corriger il faut la supprimer, c'est que les Capitaines sont les premiers intéressés à conserver leurs esclaves. S'il en meurt un si grand nombre pendant le voyage, c'est donc qu'il est presque impossible, dans l'état des choses, que cela n'arrive pas.

contraires, fut reduit à la plus cruelle extrémité. Pour sauver les matelots & quelques Nègres, on jeta en mer les autres liés dos-à-dos, de manière que le vaisseau n'amena au Port que 100 Nègres. Ce fait est affirmé par une personne digne de la plus haute confiance, & qui s'en est positivement assurée. Et ne vaudroit-il pas mieux que la traite des Nègres fût annullée pour jamais, que de voir de pareils évènemens se renouveller (1)?

---

(1) Voici encore un exemple bien frappant des effets terribles de la traite des Nègres. Il arriva, il y a quelques années, à une lieue du fort Acre, sur la côte de Guinée. « Un Capitaine avoit acheté près de cinq cents » esclaves, & il étoit prêt à mettre à la voile pour les » Isles. C'est l'usage, sur ces vaisseaux, d'enchaîner les » hommes deux à deux, avec une petite barre de fer » qui leur lie la jambe; & quand on les mène sur le » tillac, de les y retenir par une chaîne commune. Les » femmes & les enfans restent libres. Telle étoit la situa- » tion de ces esclaves; lorsqu'un matelot qui tiroit de » l'eau-de-vie à la lumière d'une lampe, mit le feu au » tonneau: l'explosion fut si violente & l'incendie si » rapide, que les matelots jugeant impossible de l'éteindre avant qu'il parvînt à une grande quantité de » poudre qui étoit à bord, ne pensèrent qu'à sauver » leur vie. Ils cherchèrent d'abord à ouvrir le cadenas

Mettons fin à un récit également douloureux pour l'Auteur qui le présente, & pour le Lecteur sensible qui n'a pu le parcourir sans verser des larmes amères sur le sort de ces malheureuses victimes de notre insatiable avidité. Les faits que nous avons offerts, suffisent pour prouver & le peu de soin qu'on a de la santé des Nègres pendant la traversée, & les mauvais traitemens

---

» des deux chaînes qui retenoient les esclaves sur le » tillac. Mais dans la confusion la clef s'étoit égarée ; » & à peine eurent-ils le temps de dégager une chaîne » en tordant le cadenas, que l'activité du feu s'accrut » au point qu'il se jetèrent tous dans la mer. Le » feu ayant gagné les poudres, le navire sauta en l'air » avec tous les esclaves fixés à la seconde chaîne, & » ceux de la première qui n'avoient pas suivi l'exemple » des matelots. Il y avoit heureusement alors trois vais- » seaux Portugais en vue ; ils mirent à l'eau leurs cha- » loupes, & aidés des gens du port, ils retirèrent environ » deux cent cinquante de ces pauvres gens qui étoient » encore vivans. Dans ce nombre il en mourut cin- » quante au port, & c'étoient ceux qui étoient liés » ensemble ; leurs menottes leur cassèrent la jambe » quand ils sautèrent dans la mer, ces fractures s'en- » flammèrent par les efforts qu'ils firent pour nager, » & l'on ne put pas en sauver un seul. Les deux cents » qui survécurent à cet accident, furent bientôt vendus » à d'autres navires. » *Benezet*, pag. 104.

qu'on leur fait éprouver. Ces deux causes réunies font que de 100,000 esclaves, exportés annuellement de la Guinée, il en meurt au moins 20,000, dans le voyage qui dure sept semaines ou deux mois (1).

La traite des Nègres est aussi très-funeste aux matelots.

La traite des Nègres n'est pas seulement funeste aux malheureux qui en sont les objets; elle étend ses fâcheuses influences jusque sur les matelots qui y sont employés. Un climat chaud & mal-sain, un voyage long & sans commodités, les châtimens sévères des chefs, plusieurs autres causes également actives, rendent cette traversée aussi fatale aux Européens qu'aux Nègres.

Moyens employés pour se procurer des matelots.

Si ce trafic étoit, comme l'affirment avec complaisance les Apologistes de l'esclavage, une pépiniere de matelots, ils préféreroient les navires qui y sont destinés à tout autre vaisseau marchand : & c'est exactement le contraire. On n'en obtient qu'en employant tour-à-tour la violence & la

(1) M. Barbot, passant la ligne, rencontra une corvette Angloise qui alloit à Nevis. Elle avoit séjourné dix mois au vieux Kalabar & n'avoit conservé de son équipage que cinq hommes capables de travailler. De trois cents esclaves qui composoient sa charge, le tiers étoit déja mort, quoiqu'il n'y eût que trois semaines qu'elle étoit sortie de la rivière.

ruse. Londres renferme des maisons publiques, où on les recrute. Là, on use de toute espèce d'artifice pour engager le matelot ignorant & sans défiance, à contracter des dettes. On unit le vin à la débauche pour séduire ses sens, pour imposer silence à sa raison. On le maintient quelque-temps dans cette ivresse. Ses dettes s'augmentent, & son embarras redouble. On menace de l'arrêter, de le plonger dans une étroite prison. Quand on l'a suffisamment effrayé, arrive un Agent qui lui propose, comme par hasard, un voyage en Guinée. L'hôtesse se mêle dans la conversation. Elle prend le ton de la compassion, de l'amitié même pour persuader sa victime. Refuse-t-il? on le jette en prison. Accepte-t-il? on paie ses dettes, & on le conduit au vaisseau (1).

M. Stanfield qui a été employé à la traite des Nègres, & qui dans un petit Ouvrage qu'il a publié dernièrement en Angleterre, cherche à réparer son erreur, en dévoilant tous les mystères de cet affreux trafic: M. Stanfield, dis-je, nous

(1) J'ai vu plusieurs de ces maisons à Bristol & à Liverpool. Elles sont très-connues, & le Gouvernement les tolère.

apprend qu'il a été entraîné dans trois de ces maiſons en parcourant une ſeule rue. Il ajoute qu'il a connu pluſieurs matelots, qui ſe croyant aſſez adroits ou aſſez courageux pour réſiſter à tous les attraits qu'on y préſente, s'y rendirent bien préparés à s'amuſer aux dépens de ces embaucheurs. Cependant l'ivreſſe leur fit bientôt oublier ces belles réſolutions. Ils ſignèrent les articles entre les mains de ces mêmes hommes qu'ils ſe croyoient ſûrs de tromper, & ſe replongèrent par leur imprudence dans une ſituation dont ils avoient déja éprouvé toute l'horreur.

L'engagement ſigné, on donne à ces nouveaux matelots un billet à ordre pour l'argent qu'on leur a promis. Mais ce billet n'eſt payable que quand ils ſeront en mer, & que le pilote aura rapporté une liſte de l'équipage. Cependant il faut qu'ils acquittent leurs dettes, & qu'ils achètent quelques proviſions. Pour cet effet, on les engage à faire un teſtament en faveur de l'hôteſſe inhumaine qui les a conduits dans le piège. Le ſecond Contre-maître du navire dans lequel M. Stanfield s'embarqua, & M. Stanfield lui-même furent obligés de ſuivre cet uſage. Ils n'avoient aucune dette à payer, & ils logeoient dans un café;

cependant ils furent contraints de faire un testament en faveur de la maîtresse de la maison, afin de se procurer quelque aisance pendant le voyage. Il est vrai qu'ils annullèrent ces dispositions par un acte postérieur. Mais combien d'hommes sans expérience se sont laissé séduire par ces pièges adroits ? Et quel cas a-t-on dû faire en Angleterre de cette énorme liste d'hommes, de femmes, d'enfans qui ont appuyé dernièrement la requête de la Ville de Liverpool contre l'abolition de la traite des Nègres ? Ces êtres sans principes craignoient de perdre les nombreux héritages que laissent les matelots qui meurent dans le voyage de Guinée ; & tel a été le motif de leurs réclamations.

Leurs traite[illegible] sur les [illegible].

Les vaisseaux destinés à la traite des Nègres, renfermant beaucoup plus d'hommes qu'ils ne peuvent en contenir, il n'est pas possible que les matelots soient nourris avec autant d'abondance que dans les navires destinés à tout autre commerce. Quand les Nègres sont à bord, la ration de l'équipage est encore diminuée. On ne leur donne qu'un petit morceau de bœuf ou de porc. Ils n'ont d'autre liqueur spiritueuse que celles qu'ils échangent en Afrique contre leurs habits ; & leur portion d'eau est très-modique. La

raiſon pour laquelle les alimens, & ſur-tout l'eau, leur ſont diſtribués avec tant de parſimonie, c'eſt que le vaiſſeau eſt ordinairement chargé de marchandiſes ou d'eſclaves, au point qu'on ne laiſſe aux proviſions qu'une place très-reſſerrée.

Tant que le navire eſt au Port ou près des côtes, les Officiers encouragent les matelots, en les traitant avec humanité, & en leur accordant une nourriture abondante. Mais a-t-on gagné la pleine mer? alors la ſcène change. On ne craint plus ni la déſertion ni les clameurs des matelots. On diminue leur ration. On ne leur donne dans des pays brûlans qu'une très-petite quantité d'eau. On les ſoumet à un travail ſans relâche. On leur fait éprouver tous les genres d'oppreſſion.

Le ſort malheureux des matelots employés au commerce des Nègres ne ſauroit être exagéré. Les faits les plus notoires le conſtatent, & il y a peu d'exceptions. Mais pour ne rien laiſſer à déſirer aux perſonnes qui veulent avec raiſon que les conjectures ſoient appuyées ſur des autorités inconteſtables, voici deux rapports qu'on peut d'autant moins révoquer en doute, que ceux qui les font en ont été les témoins oculaires, & que leur

témoigage a été mûrement pesé dans le Parlement Britannique.

Témoignage de M. Stanfield.

Le premier est M. Stanfield que j'ai déja cité plusieurs fois. Il peint ce qu'il a vu, ce qu'il a senti. Il le fait sans fiel, sans exagération. Mais il déclare qu'on peut le prendre comme un terme moyen de l'état des matelots sur les navires Négriers, parce qu'il a vu un grand nombre d'exemples d'une plus grande cruauté, & peu où le sort de l'équipage ait été meilleur.

« Nous avions heureusement, » dit-il, « un vaisseau qui faisoit eau & un mauvais-temps. Ainsi la crainte que nous ne fussions obligés de relâcher à Lisbonne, retarda de quelque temps nos souffrances. Le fouet ne parut qu'au 28 degré de latitude. On en avoit menacé depuis long-temps ; mais la considération précédente en avoit suspendu l'usage. On ne s'en fut pas plutôt armé qu'on s'en servit sans ménagement. L'ignorance & la mauvaise humeur l'infligeoient sans remords & sans crainte de répondre un jour de ces abus d'autorité. J'ai entendu moi-même le Capitaine donner aux Officiers ces ordres barbares : « Vous » êtes maintenant dans un vaisseau Négrier. » Aucun des matelots, de quelque ton que vous lui

» parliez, ne doit vous donner de mauvaiſes
» réponſes. Mais s'ils font mine de vous déplaire,
» battez-les de manière à les mettre à la
» raiſon. »

« Cet ordre cruel fut bientôt exécuté par le Contre-maître ſur le Tonnelier, homme reſpectable, laborieux & peu fait pour offenſer perſonne. Il aimoit à plaiſanter. Un trait de bonne humeur piqua le Contre-maître, qui pour le punir le frappa avec violence. Le Tonnelier menaça l'Officier d'aller ſe plaindre au Capitaine; mais cette menace lui valut une nouvelle baſtonnade. Il ſe traîna ſur le pont, le viſage couvert de ſang, perſiſtant d'aller demander juſtice; mais il fut maltraité une troiſième & une quatrième fois, & il auroit été aſſommé, ſi quelques matelots, ſe mettant entre-d'eux, ne lui avoient ſauvé la vie en l'arrachant des mains de ſon bourreau (1).

» A peine ſe paſſoit-il une heure dans le jour, qu'on n'inſligeât des châtimens de cette nature. La plus légère faute recevoit la même punition; & pour la rendre plus cruelle, on

(1) M. Stanfield cite pluſieurs autres traits de barbarie, dont celui-ci peut donner une idée.

versoit quelquefois du vinaigre & du poivre sur les plaies de ces malheureux.

» On fixa d'abord notre ration de pain à cinq livres par semaine. On la distribuoit chaque dimanche, & cette circonstance seule distinguoit ce jour sacré des autres jours. Mais cette quantité fut bientôt diminuée. Sans avoir un grand appétit, la plupart des matelots avoient consumé leur provision dès le mardi ; & la portion de bœuf salé qu'on y joignoit chaque jour, étoit si petite que, quoique nous n'eussions pas de l'eau pour appaiser la soif qu'il causoit, nous n'osâmes jamais le faire tremper, de peur d'en diminuer la quantité.

» Au commencement du voyage on nous accordoit 3 pintes d'eau par jour. Pendant les derniers mois elle fut réduite à une pinte. Une pinte d'eau dans la Zone Torride ! Durant les calmes qu'on éprouve sous cette latitude, nous étions dans la chaloupe, remorquant le vaisseau du matin au soir. Là, je m'estimois heureux, quand une goutte de sueur, coulant de mon front dans ma bouche, humectoit mon palais desséché. Un secret précieux, dont j'ai long-temps fait usage, étoit de lécher le matin la rosée qui s'attachoit sur le tillac. Mais ce monopole fut

enfin découvert, & le léger rafraîchissement qu'il me procuroit, diminua par la concurrence. Plusieurs matelots buvoient leur portion d'eau dans l'instant qu'ils la recevoient, & restoient 24 heures avec une soif brûlante. Le Médecin eut beau déclarer que les provisions salées qui irritoient la soif, & le manque d'eau pour la satisfaire, devoient dans ce climat avoir les conséquences les plus fatales ; ses menaces ne produisirent aucun effet.

» Au milieu de cette disette, à laquelle les matelots étoient condamnés, le Capitaine, outre une forte provision de biere & de vin, avoit chaque matin & chaque soir un chaudron plein d'eau pour son thé ; & loin que rien manquât dans la chambre des Officiers, l'un d'eux qui étoit mon ami, me donnoit souvent une abondante portion.

» Outre cette privation d'eau, dont les effets sont si funestes, voici un autre effet de l'accumulation des esclaves dans le navire pendant la traversée : c'est qu'il ne reste aux matelots aucune place pour suspendre leurs hamacks. Tant qu'ils naviguent dans une latitude tempérée, ils couchent en haut ou en bas sur des coffres ou des cables. Mais, lorsque le soleil plus actif augmente la

chaleur, ils couchent sur le tillac, exposés à toute la malignité des rosées les plus épaisses & les plus mal-saines.

» Les Avocats de la traite des Nègres s'efforçent de prouver que la mortalité des matelots doit être uniquement attribuée à la nature du climat. Mais cette assertion n'est fondée ni sur le raisonnement ni sur l'expérience. Le climat peut y contribuer. Mais c'est le traitement de ces malheureux qui en est la cause essentielle. J'ai oui dire à notre Médecin, homme fort intelligent, que si ce commerce étoit fait aux Isles Canaries avec les mêmes circonstances, on ne perdroit pas moins de matelots, & je suis persuadé que si l'on exportoit de l'Afrique toute autre marchandise que des esclaves, & si les Capitaines Négriers traitoient leurs matelots avec autant d'humanité que ceux qui font d'autres voyages maritimes dans les Indes Orientales ou en Amérique, aucune des causes de mortalité dont j'ai été le témoin, n'existeroit.

» Outre celles que j'ai citées, il en est deux qui produisent encore des effets très-funestes, & qui proviennent non du climat, mais de la traite en particulier. Je parle des séparations faites entre les ponts qui arrêtent le courant de l'air, & de

l'usage de fabriquer une maison sur le navire, tant qu'il est sur la côte.

» Cette maison concentre la chaleur dans l'intérieur, & empêche le renouvellement de l'air, & sous ce point de vue elle est déja très-nuisible; mais sa construction n'est pas moins fatale. Je ne connois rien de si désastreux que le travail de couper du bois & du bambou pour l'élever & la couvrir. On le fait ordinairement sur le bord des rivières. Le visage & le corps des pauvres matelots sont exposés à l'ardeur d'un soleil brûlant; car tout vêtement devient insupportable. Ils sont plongés, jusqu'à la ceinture, dans une boue empoisonnée par les reptiles venimeux qui l'habitent, & tourmentés par des essaims d'insectes qui les dévorent. Le pied leur glisse à chaque coup qu'ils frappent, & leurs barbares inspecteurs ne leur donnent pas un moment de repos. Ce travail forcé, la cruauté des Officiers, l'office dégoûtant de nettoyer, chaque jour, la chambre des esclaves, & d'en enlever les ordures contagieuses dont elle est couverte; voilà, selon mon avis, les trois grandes causes de la destruction des matelots dans la traite des Nègres. »

Témoignage de M. Falconbridge.

La seconde autorité que je citerai pour prouver que la traite des Nègres est très-funeste

aux matelots, est celle de M. Falconbridge. Il a fait plusieurs voyages dans les Indes Occidentales sur des vaisseaux Négriers. Il déplore le funeste usage de construire une maison sur le vaisseau, pendant le cours de la traite. Il confirme ce que M. Stanfield dit sur la rareté de l'eau. Il ajoute que le mauvais air qui émane de la chambre des Nègres, est très-funeste à l'équipage; que la nécessité où sont les matelots de coucher sur le tillac, ne leur est pas moins nuisible; que l'eau mal-saine qu'ils boivent souvent, la mauvaise nourriture qu'on leur donne, les traitemens inhumains des Officiers, toutes ces causes s'unissent pour appauvrir leur sang, pour les rendre très-sujets aux fièvres putrides, aux dyssenteries ou au scorbut.

Concluons donc que la traite des Nègres, loin d'être une école pour les matelots, en est réellement le tombeau. Je reviendrai dans mon second volume sur cet important objet, un des plus forts argumens en faveur de l'abolition de la traite des Nègres. Nous y verrons que les vaisseaux envoyés pour recueillir & transporter des esclaves, perdent dans le cours d'un seul voyage le quart & souvent le tiers de leur équi-

page, de manière que la traite des Nègres fait périr plus de matelots dans un an que tous les autres commerces maritimes pris ensemble dans deux ans (1). En 1786, un vaisseau appar-

(1) Un Capitaine de vaisseau employé à la traite des Nègres, sur la Côte de Guinée, est actuellement détenu en prison, & poursuivi aux dépens de la société, établie à Londres pour l'abolition du commerce des esclaves. Il est accusé d'avoir traité inhumainement & mutilé un certain nombre de matelots Anglois qui servoient à son bord. Ce même Capitaine s'est porté à de tels excès de barbarie envers les habitans de l'Afrique, qu'on ne peut même en répéter le détail. On lui attribue, entr'autres, le trait suivant dont la preuve a déja été produite par la société de Londres devant le Conseil privé, & sera présentée à la Chambre des Communes. Une jeune femme Nègre, avec son enfant à la mamelle, fut enlevée à son mari & à ses parens, & offerte par les Marchands d'esclaves au Capitaine dénoncé. Il consentit bien à acheter la jeune femme, mais il ne voulut rien donner de l'enfant, prétendant qu'il n'en pouvoit tirer aucun parti: néanmoins, comme on ne voulut point vendre l'un sans l'autre, il se détermina à les acheter tous deux; & dans le même moment il fit sauter, de sang-froid, la cervelle de l'enfant sur le pont, & le jeta dans l'eau en présence de sa mère. Comme la jeune femme étoit d'une grande beauté, elle fut traînée une heure après dans la chambre de ce même Capitaine, & forcée d'en-

tenant

tenant à Mrs. Miles, Barber & Compagnie, perdit au Cap Mensurado, sur la Côte de Malaguette, tout son équipage (1), excepté trois matelots,

---

durer les embrassemens de ce scélérat. Si ce fait est aussi certain qu'on le dit, il n'est pas douteux que le Capitaine n'expie juridiquement l'atrocité de sa conduite. *Mercure de France*, 1 Novembre 1788.

(1) M. Falconbridge appuie ses observations en donnant l'état des pertes que fit le vaisseau auquel il appartenoit. Cet état induiroit en erreur si l'on en vouloit statuer un terme moyen. Nous avons déja dit que la mortalité des Nègres pendant la traversée étoit environ d'un quart; celle des matelots est souvent beaucoup plus forte, & c'est ce que prouve le fait suivant.

L'équipage de ce navire, à son départ d'Angleterre, étoit composé de quarante-six personnes, sans compter le Capitaine, le Contre-maître & M. Falconbridge. On en perdit sur la côte quinze par la désertion, & de ce nombre deux seulement sont revenus en Angleterre, & cinq par la mort. Il en périt trois dans la traversée, deux dans les Indes Occidentales, cinq reçurent leur congé qu'ils demandèrent avec instance, parce qu'ils étoient las des mauvais traitemens qu'ils essuyoient depuis long-temps, cinq désertèrent : ces dix étoient malades; & il est vraisemblable qu'ils ne seront jamais retournés dans leur patrie.

Il en mourut un dans le retour en Angleterre; un autre, hors d'état de travailler par une longue maladie, fut envoyé dans un autre vaisseau; de manière que de

par l'uſage de croiſer dans des chaloupes pour prendre des eſclaves ; uſage d'autant plus fatal aux matelots, qu'il les expoſe pendant des ſemaines entières au ſoleil brûlant & aux roſées abondantes de la Guinée.

---

quarante-ſix matelots il n'en revint que quinze dans leur patrie avec le vaiſſeau ; & la plupart de ceux qui déſertèrent, périrent ſans doute de misère, car on n'en a eu aucune nouvelle. Ainſi, à peine le tiers de l'équipage de ce vaiſſeau eſt-il revenu en Angleterre.

Le Capitaine Phillips, qui avoit embarqué ſept cent Nègres, dans le Royaume de Juida, perdit dans la traverſée, qui dura deux mois & onze jours, quatorze matelots & trois cents vingt-quatre Nègres.

On importe à l'Iſle de France & à l'Iſle de Bourbon des Nègres de Mozambique, quelque peu de Guinée, beaucoup de Madagaſcar où l'eſclavage n'étoit pas connu avant les invaſions des Européens, & quelques Malais. La traite s'y fait toute par des François.



CHAPITRE VI.

Vente des ESCLAVES *dans les* INDES OCCIDENTALES; *travaux auxquels on les soumet; leur nourriture, leurs châtimens, leur population, leur religion.*

Sensations que la vue du port éveille dans l'ame des Négres.

APRÈS une navigation longue & périlleuse (1) la vue du Port inspire la plus vive alégresse à tous les nautonniers. Arrivés au terme de leurs travaux & de leurs dangers, ils ne regardent l'Océan écumeux que pour se réjouir d'avoir échappé à sa voracité; & les objets agréables qui se présentent à leurs yeux au moment de leur débarquement, chassent bientôt le souvenir des

(1) Les navires chargés de Négres & allant dans les Isles, touchent souvent à l'Isle Saint-Thomas ou à celle du Prince. Là on met les malades à terre, pour respirer le bon air, & on fait une provision d'eau. La première est presque circulaire; elle a environ quarante lieues de tour, & elle est située sous l'Equateur, à quarante-cinq lieues de l'Afrique. Elle produit du bled d'Inde, du riz, des fruits, du sucre, &c. L'Isle du Prince, qui est beaucoup plus petite, est à 1 degré 30 minutes de latitude septentrionale, & offre les mêmes productions.

privations qu'ils ont éprouvées, & des tempêtes qui ont menacé leur vie. Quelles sont différentes les sensations des malheureux que nous avons suivis depuis leur départ d'Afrique! Les peines qu'ils ont endurées pendant la traversée, leur donnent une idée de celles qui leur sont réservées. Ils s'attendent à être dévorés par leurs tyrans; ou s'ils ont quelque soupçon de l'esclavage auquel ils sont destinés, ces chaînes qui les accablent, cette prison dans laquelle ils ont été plongés pendant long-temps, ces châtimens auxquels on les soumet sans raison, tout leur présage le plus funeste avenir. Loin donc d'éprouver aucune satisfaction à la vue de l'Isle où ils vont aborder, ils déplorent le succès de leur navigation. La foule d'Européens qui se précipitent vers le navire à son arrivée, leur annonce que leurs peines doubleront avec le nombre de leurs tyrans. La comparaison du pays où ils doivent fournir une honteuse carrière, avec celui où ils passèrent de si doux momens dans le sein de l'innocence & de la liberté, aggrave leurs maux présens par l'amertume de leurs regrets; & la crainte d'être séparés de ces parens, de ces amis, de ces compatriotes qui ont partagé leur triste sort, met le comble à leur supplice.

Manières de vendre les esclaves.

Quand un navire Négrier est arrivé à sa destination, le Capitaine cherche à s'en défaire au plutôt, de peur d'essuyer de nouvelles pertes. Il ordonne qu'on les nourrisse avec abondance pendant quelques jours, qu'on leur frotte le corps avec de l'huile de *Palma Christi*, afin de les rendre plus souples; en un mot, qu'on ne néglige rien pour leur donner l'apparence de la santé, de la vigueur. Quand ces préparatifs sont achevés, il fait annoncer sur les papiers publics la vente de sa cargaison, qui se fait de trois manières, par Courtiers, à l'Encan, ou par Lots.

Par Courtiers.

Quand les Planteurs Américains ont besoin d'esclaves, ils donnent souvent leurs commissions à des Courtiers qui montent sur les navires, & accaparent tous les Nègres, excepté les malades. Mais avant de conclure le marché, ils les examinent avec le soin le plus particulier. Ils ne recherchent point s'ils sont spirituels, mais si leurs membres sont bien nerveux, s'ils sont constitués de manière à soutenir un long travail, s'ils ont un caractère propre à se plier à tous leurs caprices; & souvent on se permet dans cet examen des choses qui font rougir l'humanité, dont on auroit même honte dans la visite des bestiaux.

A l'encan. Quand les Courtiers n'ont point reçu de commissions, ou qu'ils ne demeurent pas d'accord sur le prix, le Capitaine prend le parti de vendre sa cargaison à l'encan. Pour cet effet, il fait conduire ses esclaves dans un vaste hangard, où ils sont mis à l'enchère, & ils passent au pouvoir du dernier enchérisseur. Mais on n'expose ordinairement à l'encan que les Nègres malades ou affoiblis par l'abstinence; & ce sont des Chirurgiens ou des Juifs qui s'en chargent par spéculation. Ils les envoient chez eux pour les faire guérir & engraisser; & ceux qu'ils sauvent, les dédommagent de la mort des autres.

Quand les Capitaines ont beaucoup d'esclaves malades, ils emploient diverses ruses pour tromper les acheteurs. Un marchand de Liverpool ayant beaucoup de Nègres attaqués du flux de sang, fit arrêter l'évacuation pendant quelques heures. Ils furent vendus à des Juifs, qui quoiqu'ils les vissent défaits, les achetèrent, dans l'espoir qu'ils guériroient bientôt. Mais bientôt la maladie reprit son cours; & l'humeur devenant d'autant plus âcre, qu'elle avoit été long-temps arrêtée, la plupart moururent, & les acheteurs payèrent fort cher leur confiance. Plusieurs de ces pauvres Nègres ont des maladies si graves à leur arrivée

dans les Colonies, que la vivacité de la douleur qu'ils éprouvent, les oblige de s'arrêter à chaque minute quand on les fait marcher; mais les marchands les traitent avec la dernière dureté, lorsqu'ils ne sont pas bonne contenance.

Le troisième moyen que les Capitaines Négriers mettent en usage pour se défaire de leur cargaison, est aussi singulier qu'il est expéditif. Après avoir vendu les malades à des Chirurgiens ou à des Juifs, ils placent les autres dans une vaste cour, & font annoncer par des affiches l'heure de la vente. L'instant arrivé, les portes de la cour s'ouvrent tout-à-coup, & une foule d'acheteurs s'y précipitent. Les uns ont en main des marques attachées à une ficelle, qu'ils pendent au bras de tous les Nègres qu'ils peuvent atteindre. D'autres tâchent d'en embrasser un grand nombre avec une corde ou des mouchoirs liés ensemble. Puis chacun reconnoît ses marques, & convient du prix (1). On ne sauroit se faire une idée de la confusion qu'entraîne cette manière de vendre les esclaves. Elle élève souvent de vives altercations parmi les acheteurs qui Vente par lots.

(1) On fait souvent d'avance un prix général à tant par tête: alors c'est à celui qui sera le plus heureux.

tombent les uns ſur les autres, & ſe diſputent vivement leur proie. Mais ce qui eſt au deſſus de toute deſcription, c'eſt la terreur que cette invaſion ſubite jette dans l'ame de ces pauvres Nègres. Ils pouſſent des cris effroyables, ils fuient avec précipitation, convaincus qu'ils ſont arrivés au moment où ils vont ſubir la mort à laquelle ils s'attendent depuis ſi long-temps. Les hommes ſe débattent, les femmes ſe jettent dans les bras l'une de l'autre, quelques-unes s'évanouiſſent, d'autres expirent de frayeur. Ah! que cette ſcène prouve bien à quel point cet infame commerce dégrade notre nature! Comme on y foule aux pieds les principes de l'humanité! Comme on s'y accoutume aux actions les plus criminelles! Comme on y fait peu de cas de la vie de ces pauvres Africains deſtinés à ſervir de bêtes de charge, & traités plus mal que la plupart des animaux!

Il ſe fit, il y a peu de temps, une vente de cette nature à Kingſton, dans la Jamaïque, à bord d'un vaiſſeau. Les Nègres étoient réunis ſur le tillac. Le ſignal donné, les marchands fondirent ſur le pont pour ſaiſir leur proie. Les Nègres furent ſi effrayés de ce choc ſubit, que trente d'entr'eux ſautèrent dans la mer. Mais

ils furent repris par les chaloupes des autres navires.

Une autre vente au Port-Marie, dans la même Isle, n'effraya pas moins ceux qui en étoient les objets. Elle fit sur-tout la plus vive impression sur les femmes, qui pousèrent des cris de terreur, propres à toucher les cœurs les plus féroces. On ne conçoit pas pourquoi les Capitaines ne préviennent pas leurs Nègres de cette scène terrible, afin de leur épargner l'effroi qu'elle excite dans leur ame.

Aussi-tôt que la vente est finie, & elle ne dure qu'un instant, chaque marchand enlève sa proie (1); & comme le hasard seul la lui a

(1) Les Planteurs Américains étampent leurs Nègres dès l'instant qu'ils les achètent. Ils se servent, pour cette opération, d'une lame d'argent, qui forme leur chiffre. Elle est soutenue par un manche. Ils frottent l'endroit où l'étampe doit être appliquée avec de la graisse, & ils mettent dessus un papier huilé; ils chauffent ensuite l'instrument ou au feu, ou dans du tafia bouillant, & on l'applique légèrement. La chair s'enfle aussi-tôt; & dès que l'effet de la brûlure est passé, la marque reste imprimée sur la peau, sans qu'il soit jamais possible de l'effacer. — Quel affront fait à la nature humaine! Quelle odieuse usurpation! Quelle riche matiere pour une plume éloquente!

procurée, il sépare souvent pour jamais les parens, les amis, les compatriotes. Ce moment est terrible pour ces pauvres Nègres dont l'amitié étoit la seule consolation. C'est ce que prouve le trait suivant : Dans un lot d'esclaves exposés à l'encan à S. Domingue, étoient deux époux & leur enfant, peut-être les tristes restes d'une habitation dévastée pour les obtenir. Il ne convenoit pas à l'acheteur de se charger de tous les trois. Il fallut les séparer. Leurs gestes, leurs cris, leurs sanglots exprimoient plus énergiquement ce qu'ils sentoient, que le discours le plus pathétique. Ils s'embrassoient, & serrés étroitement, ils se jetoient aux pieds du barbare qui alloit leur arracher ce qui seul leur rendoit la vie supportable. Mais rien ne put toucher l'Européen. Cette scène le fatiguoit, & pour y mettre fin, il fit séparer ces tendres époux. Le lendemain, le Nègre trouva une occasion favorable d'abréger sa misère. Il la saisit, & punit par sa mort le barbare qui l'avoit réduit à cette cruelle nécessité.

On ne sauroit exagérer l'inhumanité des Capitaines à l'égard de leurs esclaves, lorsqu'ils sont pressés de s'en défaire. C'est ce que prouve l'exemple suivant.

Cruauté d'un Officier à l'égard d'un esclave rebuté.

Un Officier Négrier qui avoit été chargé de vendre un certain nombre d'esclaves, reconduisoit au vaisseau ceux qu'on avoit rebutés. Il apperçut parmi eux un Nègre qui avoit l'air vigoureux, mais qui ne marchoit qu'avec répugnance. Il lui rendit à l'instant sa vivacité à coups de canne. L'esclave tomba. L'Officier le releva, en lui donnant une nouvelle correction. L'esclave n'eut pas fait dix pas qu'il chancela de nouveau. Cette seconde chûte étant regardée comme l'effet d'une criminelle opiniâtreté, l'Officier furieux redoubla les coups, & ne cessa que quand il eut vu ce malheureux expirer à ses pieds. L'Européen ordonna froidement aux autres esclaves de traîner leur compatriote au rivage, où sans cérémonie & sans délai il le fit jeter dans la mer. Ce cadavre fut bientôt dévoré par les requins, dont le port étoit rempli. Ce poisson vorace avoit suivi les vaisseaux depuis la Côte d'Afrique; & comme on avoit transporté 10,000 esclaves dans cette saison, il fut attiré par la puanteur & constamment nourri par les cadavres qu'on jetoit à chaque heure en mer, pendant la traversée.

Sort des esclaves qu'on ne peut vendre.

Les esclaves qu'on ne peut vendre par les trois moyens que j'ai décrits, sont une charge

pour les vaiſſeaux qui déſirent de revenir en Europe. Que deviennent-ils? Le Lecteur peut aiſément le ſoupçonner. Ce qu'il y a de très-certain, c'eſt qu'ils ne ſont pas vendus dans les Colonies; & ce qui ne l'eſt pas moins, c'eſt qu'on ne les reconduit point dans leur patrie.

Les deux faits ſuivans réſoudront le problême. Un Nègre & une Négreſſe étoient reſtés ſeuls d'une cargaiſon vendue, il y a peu de temps, dans une Iſle Angloiſe. On n'avoit pu s'en défaire à cauſe de leur langueur. Peu de temps après, l'homme mourut. Il fut auſſi-tôt mis dans un bateau, pour être conduit hors du port & jeté dans la mer. Le tyran qui commandoit le navire, prit le parti de ſe débarraſſer en meme temps de ce qu'il ne pouvoit ni vendre ni emmener en Europe. En conſéquence, il ordonna qu'on prît auſſi la femme, & qu'on la jetât dans la mer, quoiqu'elle reſpirât encore. On ſeroit tenté de révoquer en doute un fait ſi atroce. Mais la traite des Nègres donne lieu à tant d'actes de cruauté qu'elle rend tout croyable. Un homme qui a pu ſe réſoudre à enlever de leur pays natal pluſieurs centaines d'êtres libres qui ne lui ont point fait de mal, de les amonceler dans

une chambre si basse & si étroite qu'à peine ils ont dix-huit pouces quarrés pour se tenir assis ou couchés, de les exposer à l'air le plus méphitique, aux maladies les plus aiguës, à la vente la plus ignominieuse; un tel homme, dis-je, peut-il rougir d'un nouveau forfait? Non. Le crime lui est devenu familier; & celui que je cite, doit moins étonner que si c'étoit un acte de vertu.

Cependant un des matelots chargés de cet ordre, après avoir jeté le cadavre dans la mer, saisit la femme pour en faire de même. Dans cet instant elle ouvrit les yeux, & fit connoître par un cri foible, mais déchirant, qu'elle respiroit encore. Le matelot hésita un moment; mais son maître le surveilloit, il craignit sa colère & la plongea dans la mer. Elle s'éleva à la surface de l'eau, parvint à atteindre la rame, & la serra avec violence. Il la frappa plusieurs fois à la tête pour lui faire lâcher prise. Mais la terreur de la mort donnant à cette femme une force surprenante, il fallut que les deux matelots unissent leurs efforts pour lui arracher son point d'appui, & pour lui faire subir l'arrêt auquel elle venoit d'être condamnée.

Un autre vaisseau appartenant au même port, avoit vendu toute sa cargaison, excepté un jeune Africain malade. Quoique foible & maigre, on en avoit offert un prix modique; mais les Officiers le refusèrent, de peur de diminuer la valeur de leur privilège (1). Cependant ils désiroient de s'en défaire. Le Chirurgien reçut ordre de le jeter dans la mer. Mais il refusa positivement d'obéir, alléguant que cet homme étoit encore vivant. On employa donc un moyen en apparence moins violent. On le priva de toute nourriture. Il languit pendant huit jours, & le neuvième il expira à la grande satisfaction de ses bourreaux.

Retour des Capitaines Négriers en Europe.

Aussi-tôt après avoir achevé leur vente, & reçu en denrées l'équivalent de leurs esclaves, les Capitaines

---

(1) Les Officiers d'un vaisseau Négrier ont souvent le privilège d'un certain nombre d'esclaves. Quand on s'est défait de toute la cargaison, on divise la somme qu'on en a retirée par le nombre des esclaves vendus; ce qui fixe le prix moyen de chaque esclave. Si donc un Officier a le privilège de deux esclaves, il est payé selon le prix moyen. Ceux qui sont vendus à bas prix, diminuent ce prix & par conséquent le profit de chaque Officier. Le Nègre dont je viens de parler, l'auroit porté à 7 liv. 4 sous de moins qu'il n'étoit réellement; & voilà pourquoi sa mort fut jurée.

qui les ont tranſportés en Amérique, ſe hâtent de revenir en Europe, la conſcience chargée du reproche honteux d'avoir contribué, pour leur part à la mort de 25,000 de leurs ſemblables; ſans compter ceux qui périſſent par les moyens employés en Afrique pour obtenir les 100,000 eſclaves qu'ils en ont exportés.

Les détails dans leſquels nous ſommes entrés jusqu'à préſent, ſont généraux à toutes les Nations qui font la traite des Nègres. Il ſe trouve, il eſt vrai, des Capitaines qui ne négligent rien pour alléger le poids des maux inſéparables de ce trafic. Mais le nombre en eſt peu conſidérable. D'ailleurs, plus des deux tiers de la traite eſt faite par les Anglois, qui avouent eux-mêmes que leur cruauté ſurpaſſe celle de toutes les autres Nations. Les détails renfermés dans le reſte de ce Chapitre, offrent beaucoup plus d'exceptions. Mais ſi l'état des Nègres, tel que je vais le décrire, n'eſt pas univerſel, il eſt du moins le plus général. Les détails précédens ont d'heureuſes exceptions.

Les eſclaves acquis par les cultivateurs Américains, ſont diſtribués dans les plantations auxquelles ils ſont deſtinés. On les confie à des gens faits au travail, qui les y accoutument inſenſiblement. Cet apprentiſſage leur eſt ſouvent très- Emploi & mortalité des eſclaves nouvellement achetés.

funeste; & s'il en périt près d'un quart dans la traversée, il n'en périt pas moins dans les deux premières années de leur séjour dans les Colonies (1). Cette mortalité a plusieurs causes. Le sol de la Guinée est en général si fertile, qu'un léger travail suffit à ses habitans pour se procurer abondamment tout ce qui est nécessaire à la vie. Il n'en est pas de même de celui des Indes Occidentales. Il exige une culture assidue; & les Nègres accoutumés à l'indolence & à la liberté, s'habituent difficilement à de grandes fatigues, aggravées encore par le poids de l'esclavage. Qu'on ajoute à cela une nourriture souvent insuffisante, des châtimens sévères, le chagrin, le désespoir, & l'on sera moins étonné que le propriétaire s'estime fort heureux quand il ne meurt dans les deux premières années qu'un esclave sur quatre nouveaux. L'air ne doit entrer pour rien

(1) M. Clarkson affirme qu'il en périt souvent un tiers. Cette perte dépend beaucoup du nombre des esclaves qui sont importés malades, & de la quantité de terrein à défricher dans l'Isle. A la Martinique & à la Guadeloupe où tous les terreins sont en culture, il en meurt moins pendant qu'on les acclimate qu'à Saint-Domingue où l'on fait chaque année de nouveaux défrichemens.

dans cette mortalité, parce qu'il a la même température, & qu'il est plus salubre que celui de la Guinée ; les pays cultivés l'étant en général davantage que ceux qui renferment beaucoup de marais, de bois, de végétaux en putréfaction.

Travaux des esclaves dans les Colonies.

Les travaux des esclaves varient selon les saisons & les cultures auxquelles ils sont appliqués. Mais on peut dire en général qu'ils sont très-pénibles. Ceux qui vont *au jardin*, c'est-à-dire, qui cultivent la plantation, sont réveillés avant l'aurore par le claquement de fouet du *Commandeur* chargé d'inspecter leur conduite, & de punir leur négligence. A midi on leur accorde deux heures, non pour prendre un repos si nécessaire sous ces latitudes, quand on a labouré sept heures, mais pour aller préparer leur repas & celui de leur famille. A deux heures précises le Commandeur rappelle au jardin ; & le travail dure jusqu'à la nuit pour ceux qui ne sont point obligés de veiller au moulin. Dans la plupart des plantations les Nègres attachés aux travaux particuliers de la sucrerie, n'ont pas d'autre occupation pendant la récolte. Alors ils sont divisés par *quart*, c'est-à-dire, en deux bandes qui se relèvent toutes les quatre heures. Le travail

de ceux qui sont aux moulins ou aux chaudières ; est extrêmement pénible, & demande des ouvriers très-exercés (1). Il y a des plantations dans les Isles Angloises, où les esclaves, après avoir travaillé toute la journée au jardin, sont encore divisés en trois bandes, & répartis aux moulins & aux chaudières où ils veillent tour-à-tour une partie de la nuit. Aussi l'excès de la fatigue tue-t-il bientôt ceux qui y sont soumis.

Outre le travail du jardin, les esclaves sont obligés d'aller deux fois par jour recueillir de l'herbe pour le bétail des moulins. Ce dernier devoir les fatigue d'autant plus, qu'ils vont souvent chercher cette herbe à une grande distance de la plantation. Lorsque leur paquet du soir a été reconnu par le Commandeur, & on ne les y envoie que quand la nuit met fin aux autres travaux, ils rentrent dans leurs cases, ramassent du bois, préparent leur souper & celui

(1) L'entretien du moulin & des chaudières est souvent dangereux pour ceux qui y sont assujettis pendant la nuit. On en a vu qui, ne pouvant résister au sommeil, ont perdu le bras soit au feu, soit en présentant des paquets de cannes aux cylindres. Cependant, depuis l'invention du renvoi, ces malheurs sont moins fréquens.

de leur famille. Ces soins les occupent plusieurs heures ; & il est près de minuit, lorsqu'ils peuvent se jeter sur les claies couvertes de paille de manioc, où ils doivent se reposer des fatigues de la journée. Il est peu de constitutions assez robustes pour résister à un travail continuel de quatorze ou quinze heures ; car on ne prétendra pas qu'on leur accorde deux heures de repos au milieu du jour, puisqu'ils sont contraints de les employer à cueillir l'herbe destinée aux bestiaux, à travailler le terrein qui doit leur fournir une partie de leur nourriture, enfin à préparer leur repas. Le Dimanche même, ce jour solemnel que le Législateur Suprême nous ordonne de consacrer au repos de notre corps & à la nourriture de notre ame, le Dimanche ne met point d'interruption à leurs fatigues, car ils n'ont que ce temps-là pour cultiver leurs patates & leur manioc (1) ; & dans les plantations où on leur fournit leur subsistance, il n'est que trop commun de les faire travailler même ce jour-là.

(1) Il y a des Nègres qui font si peu de cas de la vie, qu'ils ne cultivent les terreins qui doivent les nourrir, qu'autant qu'ils y sont forcés par le Commandeur de l'habitation.

La culture n'est pas si pénible dans les Colonies, qu'en Europe.

On croiroit que la culture des Colonies est infiniment pénible, puisqu'on n'accorde aux ouvriers qu'on y soumet, d'autre repos que celui que la nature exige impérieusement; & cependant la plupart des cultures Européennes demandent plus de soins que celles d'Amérique. D'où vient donc que les Nègres sont si souvent forcés par le travail? C'est qu'un Nègre n'étant pas plus estimé qu'un cheval ou un bœuf, on ne s'est point encore avisé de rendre la culture plus aisée par l'usage de la charrue & des autres instrumens agraires, employés en Europe avec le plus grand succès. Tout se faisant à bras, le labourage est plus pénible sans être aussi avantageux.

Les productions ordinaires des Isles défrichées par les Nègres, sont les cannes à sucre, le café, le coton, le cacao, l'indigo, la cochenille, le rocou, le gingembre, &c.

Culture du sucre.

La canne à sucre, autrefois cultivée en Espagne & en Sicile, fut transportée d'Afrique dans le nouveau monde, peu de temps après sa découverte. Elle exige un sol léger, poreux & profond, allant en pente & exposé tout le jour aux ardeurs du soleil. Quand le champ qui lui est destiné, est bien préparé, on fait des lignes

à trois pieds & demi de distance. Cette opération achevée, on place les Nègres vis-à-vis de chaque ligne, après avoir marqué sur le manche de leur houe la distance des fossés qu'ils doivent creuser. Chaque fossé a quinze ou vingt pouces de long, quatre à cinq pouces de largeur, & sept à huit de profondeur. A mesure qu'ils avancent, de jeunes Nègres jettent dans chaque fossé deux morceaux de cannes de dix-huit pouces de long; d'autres Nègres marchent après eux pour ajuster ces deux tiges l'une contre l'autre, en laissant hors de terre les bouts du côté de la tête. Puis ils remplissent la fosse de la terre que les premiers en avoient tirée. On plante ordinairement les cannes à sucre dans la saison des pluies.

Au bout de quelques jours, le plant lève, il pousse à vue-d'œil des feuilles, des rejetons. On se hâte de sarcler les herbes & les lianes, & cette partie de la culture est la principale. Chaque nœud des boutons produit des tiges qui forment autant de cannes. Quand elles ont été sarclées deux ou trois fois, c'est-à-dire, au bout de six mois, les cannes deviennent assez fortes pour détruire d'elles-mêmes toutes les plantes qui pourroient appauvrir le terrein. Elles croissent quinze à dix-huit mois, après

quoi on les coupe, & l'on en exprime le suc qui a été l'objet de leur culture. Les souches de ces cannes poussent un second jet dont la récolte est inférieure à la première. On pourroit en retirer une troisième ; mais elle ne seroit point avantageuse au cultivateur qui a assez de bras pour renouveller son champ.

Les François coupent leurs cannes depuis Janvier jusqu'en Octobre : qu'on cesse de le faire, parce qu'elles montent en *fleche*. A mesure qu'on les coupe, on les lie en paquets avec les extrémités des têtes, nommées *œil de la canne*, & on les conduit dans des *cabrouets* à la sucrerie pour en extraire le suc. Jamais on ne coupe plus de cannes qu'on ne peut en consommer dans l'espace de 24 heures ; sans cela le suc s'échaufferoit, il fermenteroit & deviendroit inutile.

Des Nègres offrent les paquets de cannes à des cylindres mis en mouvement par l'eau, par le vent ou par des bestiaux, afin d'en extraire le *vezou* ou la substance sacharine. Le suc est reçu dans une chaudière, & l'on en fait évaporer la partie aqueuse. Il passe de-là dans d'autres chaudières, sous lesquelles on entretient un feu plus vif. Ces opérations ont pour but de séparer l'écume du sucre, & de le conden-

ſer en cryſtaux, ce qui conſtitue le ſucre brut. On l'envoie dans cet état en Europe, où il eſt rafiné. Cependant il reçoit dans les Iſles Françoiſes une nouvelle préparation, nommée le *terrage*, pour en ſéparer les parties hétérogènes; alors il exige moins de bâtimens pour le tranſporter. Le ſyrop qu'on ſépare des cryſtaux par le moyen d'un cône troué à ſon ſommet, ſert à faire le *taſia* ou le *rum*.

Cet apperçu de la culture du ſucre, prouve qu'elle n'eſt pas très-pénible, & que la vigne demande des travaux dont celle-là n'eſt point ſuſceptible. Mais elle entraîne le Planteur à des dépenſes très-conſidérables en moulins, ſucrerie, beſtiaux, hangars, forges, atteliers, &c.; c'eſt pourquoi elle n'eſt faite qu'en grand. Cependant c'eſt la principale production des Iſles, & toutes les autres priſes enſemble occupent moins de bras que celle-là. Il me ſera aiſé de prouver dans la ſuite qu'en forçant les Colons de conſerver les eſclaves qu'ils poſſèdent, en leur ôtant la faculté de s'en procurer de nouveaux, on diminuera leurs dépenſes annuelles, & par conſéquent le prix de cette denrée.

Le cotonnier eſt de tous les arbuſtes d'Amérique le plus aiſé à cultiver. Le planter en Du coton.

Avril, élaguer quelque-temps après les jets peu vigoureux, étêter deux fois ceux qu'on a conſervés, arracher les mauvaiſes herbes qui l'entourent, faire la récolte, voilà tous les ſoins qu'il exige.

On le renouvelle tous les trois ans, en le coupant près de terre. Alors les nouveaux jets donnent un coton plus blanc & plus abondant. L'arbuſte produit tous les ſix mois une coque ovale de la groſſeur d'un œuf de pigeon, d'un brun foncé, & même noir. Ce bouton, parvenu à ſa maturité, crêve en faiſant un petit éclat; on le cueille auſſi-tôt. Il renferme trois ou quatre loges; chacune contient pluſieurs grains de la groſſeur d'un pois, enveloppés d'une bourre blanche qui conſtitue le coton. On peut faire deux récoltes par an, l'une en ſeptembre, qui eſt la plus belle, l'autre en mars, moins avantageuſe à cauſe des vents qui agitent l'arbuſte, & des pluies qui saliſſent le coton. Après la récolte on ſépare la graine de la bourre, ce qui ſe fait par le moyen d'un moulin, composé de deux rouleaux qui, tournant en ſens contraire & ayant des cannelures, prennent le coton & le dégagent de la graine qu'il renferme.

Du café. Le cafier ne demande pas de plus grands tra-

vaux. Sa ſemence ne levant que quand elle eſt récente, ce n'eſt pas ſans peine qu'on l'a tranſporté de l'Arabie, ſa véritable patrie, dans les Iſles de l'Amérique. Il demande un ſol favorable, l'expoſition du Levant, la fraîcheur des roſées, une chaleur tempérée par des pluies (1). Il iroit à 15 ou 20 pieds; mais on l'arrête à 6 ou 7 pieds, pour rendre ſa récolte plus aiſée. Il eſt en grand rapport au bout de 3 ans; il eſt toujours verd, & on le voit porter tout à la fois des fleurs, des fruits imparfaits & d'autres qui ſont parvenus à leur maturité. Le fruit eſt rouge & de la groſſeur d'une ceriſe. Sa chair renferme une fève d'abord tendre & d'un goût déſagréable. Peu à peu cette enveloppe ſe deſſèche, le noyau ſe durcit; & ce qui formoit auparavant un fruit mol, pulpeux & bon à manger, devient une gouſſe brune, très-amère, qui renferme une fève diviſée en deux lobes ou grains de café. — On recueille le fruit avant qu'il ſoit ſec; on l'etend ſur un glacis pour le faire ſécher; on le met enſuite au pilon, pour

(1) Le café ruine bientôt le terrein qui le produit, & le temps n'eſt peut-être pas très-éloigné, où il ne pourra plus croître dans nos Colonies.

en ouvrir les gousses, & le dégager du *parchemin* qui retient les deux lobes ; puis on le nettoie dans des cribles.

La description de ces trois arbrisseaux suffit pour démontrer que la culture des Isles n'a rien de pénible par elle-même, & que si les Nègres sont surchargés de travail, c'est que leurs maîtres consultent moins leurs véritables intérêts que le besoin du moment.

Cases des esclaves. Chaque famille Nègre a sa case, bâtiment de trente pieds de long, sur quinze de large. Les murs de ces cases sont composés de claies qui soutiennent un torchis de terre grasse & de bouze de vache. Elles n'ont qu'une porte & une fenêtre. Elles sont alignées, & quand la plantation est considérable, elles forment plusieurs rues. Cette habitation des Nègres est placée à quelque distance de celle des maîtres, & sous le vent, pour préserver celle-ci des incendies qui sont assez fréquens ; car les Nègres font du feu dans leurs cases presque toute la nuit pour dissiper l'humidité. Chaque case est divisée par un espace de quinze à vingt pieds, où les Nègres tiennent de la volaille & un porc. Leurs lits sont dans de petits enfoncemens pratiqués dans le mur. Ils consistent en deux ou trois planches posées

ſur des traverſes. Ces planches ſont quelquefois couvertes d'une natte de latanier ou de paille de manioc ; un billot de bois ſert de chevet. Leurs meubles ſont quelques calebaſſes, un banc, une table, & des uſtenſiles de bois.

Les Nègres n'ont pour tout vêtement qu'un caleçon & une caſaque. Ils ne ſont point chauſſés. Mais les jours de fête, quand ils ont fait quelque économie, ils ſe piquent de parure.

Les alimens des Nègres ſont les ignames, les bananes, le manioc, les patates, &c. Chaque habitation a une place commune, couverte de ces légumes, & on les diſtribue aux eſclaves en raiſon de leur abondance. On accorde encore dans pluſieurs Iſles à chaque Nègre, à quelque diſtance de l'habitation, une portion de terre pour la cultiver, avec la permiſſion de vendre le produit ou de l'employer à leur ſubſiſtance. Ils la travaillent les jours de fête, & au milieu de la journée, après avoir préparé & mangé leur repas. Quand la place à vivres leur fournit des proviſions ſuffiſantes pour leur entretien, & que l'habitation eſt près d'un bourg, ils y portent le dimanche leurs légumes, leurs fruits, leur volaille ; & l'argent qu'ils en retirent, contribue à adoucir leur ſort. Mais, Leur nourriture.

quand ils ſont obligés de vivre uniquement du produit de leur jardin, ce qui arrive, lorſque des maîtres avides ne font pas planter aſſez de proviſions, & qu'une ſécheresſe détruit leurs petites récoltes, alors leur ſituation eſt vraiment affreuſe. Il eſt vrai que dans les Iſles Françoiſes les Magiſtrats qui veillent à la police générale des habitations, & les Capitaines de quartiers font une ronde, quatre fois l'année, pour reconnoître ſi la place à vivres eſt bien entretenue. Mais quelle eſt la loi ſi ſage qui ne puiſſe être éludée? Je ſais qu'il n'eſt pas moins de l'intérêt des Planteurs Américains, que leurs eſclaves ſoient nourris avec abondance, que de celui d'un Fermier François que ſes beſtiaux ne manquent de rien. Mais ſeroit-ce la première fois que la cupidité a été trompée? Et ne peut-on pas dire en général qu'on ne prévoit point aſſez dans les plantations les temps de calamité?

Les Auteurs Anglois peignent avec des traits déchirans l'état des Nègres dans leurs Colonies, les travaux inouis auxquels ils ſont ſoumis, la parcimonie avec laquelle on les nourrit. Ces faits, confirmés par les perſonnes les plus dignes de foi, ne peuvent être révoqués en doute. J'écris en faveur des eſclaves de toutes les Co-

lonies. Je devrois donc chercher à émouvoir la compassion de mes Lecteurs, en leur traduisant ces tableaux touchans; & peut-être ne deviendroient-ils que trop vrais pour beaucoup de nos habitations? Cependant je préfère de dire, à la louange des Planteurs François, qu'ils ne poussent point en général à ce degré la rigueur du despotisme. Ils nourrissent avec autant de soin leurs Nègres que leurs bestiaux, parce que leur conservation ne leur est pas moins précieuse. Les mêmes alimens étant distribués à l'esclave & au bœuf, le sort du premier n'est pas plus malheureux que celui de l'autre. Je ne pourrois donc prétendre, sans faire injustice aux Planteurs François, que leurs animaux à quatre pieds sont mieux traités que ceux qui n'en ont que deux. — Mais ne puis-je pas leur accorder que leurs Nègres trouvent une nourriture suffisante, soit dans la place commune, soit dans les terreins qu'ils cultivent dans les instans où tout les invite au repos, sans affoiblir les argumens qui condamnent l'esclavage. On leur distribue chaque jour un régime de bananes ou quelques livres de manioc, comme on donne à un cheval de poste une ration de foin & d'avoine. S'ils n'avoient pas de quoi manger, l'avarice, loin de se

satisfaire, trouveroit en elle sa propre punition. J'en dirai de même des soins qu'on prend des esclaves, quand ils sont malades. Il est tout simple qu'on cherche à conserver leur vie, s'ils sont jeunes & vigoureux. Aussi chaque habitation a-t-elle une infirmerie & un Chirurgien qui lui est attaché. Les chevaux ont des écoles vétérinaires ; le maître d'une pièce de bétail ne néglige rien pour la conserver, lorsqu'elle est malade. Pourquoi le Nègre seroit-il le seul du troupeau qu'on abandonneroit, lorsqu'une maladie vient menacer sa vie ? Il coûte presque autant qu'un cheval Anglois ; il est donc tout simple qu'on en ait presque autant de soin. Aussi quand nous admettrions que les Nègres ont des patates, des bananes ou du manioc en abondance, lorsque la saison est favorable, & qu'ils sont soignés dans leurs maladies, en pourrions-nous inférer que les maîtres sont pleins d'humanité, & que les esclaves sont heureux ? Si l'on cherchoit à nous y contraindre, nous n'aurions besoin de recourir à aucune exagération pour prouver le contraire. Il nous suffiroit d'un mot : les Nègres sont soumis au despotisme de leur maître, tout aussi bien que les animaux avec lesquels ils partagent les travaux

de l'habitation. Qu'on nous persuade donc qu'un bœuf est susceptible de bonheur ; alors il faudra croire à la félicité si vantée de l'esclave que nous achetons au marché, dans des vues bien différentes.

Cependant, si nous accordons tous ces points au Planteur François, nous l'invitons à convenir à son tour qu'il se permet quelquefois, à l'égard de ses Nègres, des rigueurs si tyranniques & des châtimens si arbitraires, qu'il n'en faut pas davantage pour empoisonner les jouissances qu'une abondante ration d'ignames peut leur procurer. Un esclave arrive-t-il après l'heure fixée ; un mal-aise l'empêche-t-il de mettre à son travail toute l'ardeur qu'on en exige ; ne recueille-t-il pas la quantité d'herbe qui lui est prescrite? un Commandeur inhumain le couche aussi-tôt sur une échelle, & il lui applique un nombre de coups proportionné au délit. Le fouet dont on se sert pour ces cruelles punitions, déchire la peau, enlève des morceaux de chair, & laisse des traces ineffaçables sur le corps ; ce qui est d'autant plus mortifiant pour celui qui subit ce supplice, que les Nègres attachant un honneur à avoir le dos exempt de toutes cicatrices, il perd souvent le fruit de plusieurs années d'assi- Leurs châtimens.

duité par l'humeur injuste de l'esclave qui le surveille, ou du maître prévenu contre lui (1).

Si les Planteurs m'ont forcé jusqu'à présent à convenir que leurs Nègres sont aussi heureux que les animaux qui ont été achetés dans le même marché, je me flatte qu'ils ne feront pas de difficulté de m'accorder à leur tour, qu'ici la comparaison est toute en faveur du dernier, puisqu'il n'arrive jamais qu'on châtie un bœuf avec autant de rigueur qu'un esclave. Le fouet, employé pour déchirer le dos d'un Nègre, n'est

(1) Les Propriétaires ou les Economes-Gérans se permettoient, dans les Isles Françoises, de donner tant de coups de fouet aux esclaves, que le Gouvernement a jugé à propos, dans une ordonnance du 3 décembre 1784, de borner le nombre à *cinquante*. Cette ordonnance, faite pour l'Isle de Saint-Domingue, défend aux maîtres de *mutiler* leurs esclaves, sous peine d'infamie, & de les mettre à mort sous peine d'être poursuivi rigoureusement. Il falloit qu'on se permît ces atrocités, puisqu'il a été nécessaire de faire une loi pour les prohiber. J'aime à croire qu'elle aura prévenu une partie de ces punitions arbitraires. Mais ne peut-on pas encore faire beaucoup de mal à un esclave avec *cinquante coups de fouet*, somme allouée par l'édit au Planteur? D'ailleurs, il est défendu d'en donner *davantage*, mais est-ce *de suite* ou dans le cours de la journée?

pas à la vérité plus pesant que celui dont nos postillons sont armés. Mais aussi quelle différence entre le caractère d'un Postillon & celui d'un Commandeur! Est-il jamais arrivé que celui-là ait battu son cheval jusqu'à le mettre hors d'usage? & c'est ce que se permet trop souvent le farouche esclave, chargé de la police de l'habitation. En vain l'air retentit des cris du malheureux qu'il fustige. Son cœur est sourd aux sanglots de la douleur; ou s'il y est sensible, la crainte de perdre son emploi, s'il montre de la commisération, le force à exécuter l'arrêt dans toute sa rigueur. Le sang ruisselle des plaies que vient de faire cet exécuteur des volontés arbitraires d'un tyran. Il faut l'arrêter. Il faut guérir promptement l'esclave, afin qu'il puisse reprendre ses travaux (1). On verse sur son dos

(1) On a vu un Planteur employer un coffre de fer garni de trous, y enfermer la triste victime de son despotisme, & le faire placer assez près du feu pour lui causer une douleur très-vive, par conséquent des cris & des hurlemens qui ne l'empêchoient point d'assouvir sa vengeance. Que gagnoit-il par cette exécrable invention? L'esclave ne suspendoit que peu de jours son travail; au lieu que s'il l'avoit fait fouetter, il auroit été privé plus long-temps de ses services.

déchiré du jus de citron & des cendres ; cette application redouble sa douleur, mais elle cicatrise bientôt ses plaies, elle prévient la gangrène, & c'est ce que le maître demande.

Voilà les punitions ordinaires, autorisées par les lois & multipliées selon le caprice des maîtres, la dureté des commandeurs ou la négligence des esclaves. Mais l'arbitraire se borne-t-il là? Un despote peut-il n'être pas cruel; & un Planteur vivement irrité contre un Nègre, se bornera-t-il à le faire fustiger? Les lois lui interdisent toute autre acte d'autorité, je le sais: Mais sont-elles observées? Je sais aussi que non: & je me fonde sur l'aveu de la plupart des Colons Américains que j'ai été à portée de consulter. Il est une méthode sûre d'en obtenir tous les détails qu'on désire. Interrogez-vous un habitant des Antilles? armez-vous de patience. Laissez-le vanter à son aise le bonheur des Nègres: convenez avec lui pour quelques instans, qu'ils sont plus heureux que nos paysans: point de contradiction pour qu'il vienne de lui-même au point où vous l'attendez. Bientôt il vous prouvera que le maître a un droit absolu sur ses esclaves. Il parlera de ces derniers avec le mépris qu'inspire leur condition. Il vous dira

qu'ils ont constamment besoin d'être réprimés & par une méthode sévère & par des châtimens exemplaires. Vous croit-il persuadé de ces principes ; alors il ne tarde pas à vous satisfaire en vous citant quelques-uns de ces supplices arbitraires, administrés pour intimider les esclaves, & maintenir l'obéissance qui fait la sûreté des maîtres. Ce moyen m'a constamment réussi. Aussi ai-je recueilli une foule d'exemples de maîtres qui se sont permis de mutiler, que dis-je, de faire mourir des esclaves dans l'intérieur de leurs habitations (1). Mon but étoit de les consigner dans cet ouvrage. Mais j'épargne à mes lecteurs cette liste déchirante. Je suis las d'écrire des atrocités ; mon cœur se refuse à en citer de nouvelles, & je brûle de finir un volume qui n'en est malheu-

(1) Cela prouve à quel point nous devons nous tenir en garde contre les rapports de ceux qui ont vécu dans les Colonies. Ayant été pendant long-temps les témoins des actes de cruauté qu'on y commet, ils se sont habitués à ce spectacle. Leur cœur a perdu sa sensibilité ; & le même traitement qui révolteroit un Européen, accoutumé à vivre avec des hommes libres, leur paroît doux, humain, propre à faire le bonheur des esclaves.

reusement que trop plein. (1). Hélas! faut-il beaucoup d'efforts pour prouver que l'homme peut se porter aux derniers excès lorsque les passions le dominent, & qu'il n'est arrêté par aucun frein? Quel est l'objet des lois? est-ce de contenir l'homme doux & paisible? Il n'en a pas besoin. Leur but est de prévenir le crime, de désarmer la vengeance, de punir le coupable. En Europe elles sont les mêmes pour tous les citoyens. Mais en Amérique quelle différence n'établissent-elles pas entre un Européen & un Nègre? Un esclave se permet-il de résister à la violence d'un homme libre? la loi le condamne à la mort. Une femme blanche se disputoit, dans un marché du Cap-François, avec une Négresse; celle-ci osa donner un soufflet à son adversaire, elle fut arrêtée, & la potence fut la peine de son crime.... Et les Blancs peuvent battre, mutiler à leur gré *les gens de couleur*. On a vu un jeune homme couper les oreilles à six esclaves que son père venoit de lui

(1) D'ailleurs, mon plan me forcera de revenir sur ces punitions arbitraires, dans le premier chapitre de mon second tome, où je donnerai l'analyse des codes Noirs, François & Anglois.

donner . . . afin de les reconnoître. On a vu un tonnelier colérique tuer de sa doloire tous les Nègres qui irritoient sa fureur. On a vu une Négresse qui avoit volé un canard, recevoir cinquante coups de fouet, être frottée de jus de citron pimenté, être enchaînée en plein air, & y rester quinze jours, pour achever d'expier le crime affreux dont elle s'étoit rendue coupable. On a vu un Nègre, après avoir osé se débattre contre son maître qui l'arrêtoit pour le faire fustiger, être étendu la face contre terre, les membres tirés avec effort & liés à des piquets, recevoir par quatre Commandeurs cinq cents coups de fouet, être lavé avec du vinaigre & du poivre, & survivre de plusieurs jours à cet exécrable supplice (1). On a vu . . . . . Mais je m'arrête. — Je me suis engagé à jeter un voile sur ces scènes d'horreur. La cause que je plaide, n'a pas besoin de ces sombres tableaux pour inté-

(1) Si le Ministère public prenoit connoissance de ces actes de despotisme, ceux qui se les permettent, seroient punis selon la rigueur des lois. Mais il est rare qu'il s'occupe de la police intérieure d'une habitation, & malheureusement il ferme les yeux sur ces actes de despotisme, qu'un seul exemple frappant préviendroit peut-être pour jamais.

reſſer les ames ſenſibles ; & l'on ſait, depuis des ſiècles, que l'eſclavage entraîne à ſa ſuite la barbarie, l'oppreſſion. J'aime d'ailleurs à croire que ces exemples ſont rares ; mais quand il n'en exiſteroit qu'un ſeul, ne ſuffiroit-il pas pour faire déteſter le deſpotiſme qui l'a produit & qui peut le multiplier.

Mépris qu'on a pour les Nègres.

Il eſt tout ſimple que des hommes achetés dans un marché à prix d'argent, ſoient regardés comme des êtres d'une nature très-inférieure à l'homme. Auſſi les Nègres ſont-ils confondus avec les animaux qu'on acquiert par les mêmes moyens & dans le même lieu. Je ne dis pas aſſez, car ils ſont ſouvent traités avec plus de mépris. J'ai vu dans des gazettes de S. Domingue & de la Martinique, à l'Article des Plantations à vendre, les beſtiaux placés avant les Nègres dans l'énumération du mobilier attaché au domaine (1). Cette obſervation

---

(1) En voici quatre exemples pris entre mille.

Gazette de la Martinique, du jeudi 18 mai 1780.

A vendre une habitation, ſituée au Trou-au-chat, de 16 quarrés de terre, &c..... cuiſine, magaſin, platine montée, 3 autres caſes, colombier, *lapinière garnie*, 1 CHEVAL, 4 Nègres, &c.

paroîtra puérile. Mais ne prouve-t-elle pas à quel degré notre avarice a rabaissé la nature humaine? Comme elle est parvenue à renverser l'énorme barrière qui sépare l'homme de la brute; comme elle s'est avilie en humiliant le Nègre! Cruelle réflexion, non-seulement pour le Philosophe, mais pour le Chrétien qui se plaît à contempler dans l'homme, l'image auguste de l'Esprit Créateur qui le vivifie!

Réponse à cette objection il est de l'intérêt des maîtres de bien traiter leurs esclaves.

Si je n'ai fait qu'indiquer ce que le sort des Colonies a d'affreux, c'est parce que ma plume se refuse à tracer de nouvelles atrocités, & que je veux ménager la sensibilité de mes Lecteurs, en leur épargnant des tableaux dont l'aspect les feroit frissonner. Une autre réflexion m'y a engagé. Les Planteurs me taxeroient d'exagéra-

---

De la même Isle, du jeudi 29 mars 1781.

Le Sieur Jean Martin, devant partir pour France, a à vendre 50 BÊTES à corne, 50 MOUTONS, 21 esclaves, dont il fera bonne composition pour du comptant.

De la même Isle, du jeudi 22 août 1782.

A vendre une habitation à la Rivière salée, consistante en 46 quarrés de terre, &c. .... belle écurie, 9 beaux MULETS, 5 BOEUFS & 14 Nègres.

On offre encore, *le* 14 *avril* 1785, à vendre 35 bêtes à cornes, 18 mulets & 180 Nègres grands ou petits.

tion. Ils m'accuseroient de ne citer que des exceptions. Ils répéteroient sur-tout, cette réponse qu'ils font à tous ceux qui déplorent la malheureuse condition de leurs Nègres : qu'il est de leur intérêt de les conserver par une bonne nourriture pour entretenir leur vigueur, & par des soins attentifs, quand ils sont malades. — Il n'entre pas dans mon plan de réfuter ici les objections. Cependant comme celle que je viens d'exposer se présentera souvent à l'esprit de mes Lecteurs, je ne crois point inutile d'y répondre.

Il est de l'intérêt des Planteurs de conserver leurs Nègres : j'en conviens. Néanmoins ils font souvent tout ce qu'il faut pour les perdre. Pourquoi cela ? Voilà un problème moral, aussi difficile à résoudre que celui-ci : Pourquoi ne sommes-nous pas tous vertueux, puisque nous avons un si grand intérêt à l'être ? Un homme prodigue se ruine, quoique tout l'invite à conserver sa fortune. Un autre ternit sa réputation, quoiqu'il n'y ait rien de plus précieux que l'estime publique. Est-il rien de plus désirable que la santé ? cependant combien d'hommes qui la détruisent par des excès ! Le véritable bonheur est dans la vertu seule ; cependant est-ce là

que la plupart des mortels vont le chercher? Nous voyons le bien; neanmoins nous faisons le mal par foiblesse, par caprice ou par ignorance. Qu'une forte passion nous agite, alors rien ne nous arrête, ni notre intérêt présent, ni notre intérêt à venir. Nous bravons à-la-fois & les lois divines & les lois humaines. Nous ne cherchons qu'à nous satisfaire, & les plus grands sacrifices ne nous coûtent rien pour y parvenir. Le Planteur est un véritable despote. Accoutumé à commander, la plus légère résistance l'irrite; & si nous pouvons sacrifier notre vie pour nous venger, est-il à supposer qu'il se refusera cette satisfaction aux dépens de la vie d'un esclave?

Mais quittons les généralités morales, &, pour prouver par des faits plus convainquans, que l'intérêt des Planteurs n'influe pas si favorablement qu'on le pense, sur la conservation de leurs Nègres, recherchons quelle est la population & la mortalité de ceux de nos Isles (1).

---

(1) Les Isles de France & de Bourbon ne sont pas comprises dans les énumérations suivantes, quoiqu'elles soient également cultivées par des esclaves. — Selon M. Necker, la première renferme 25,151 Nègres, & la seconde 26,175.

Population des Nègres des Colonies

Voici la population actuelle des Isles Angloises :

	Habitans libres.	Esclaves.	Produits réduits en caisses de sucre de 1200 livres.
Dans la Jamaïque	30,000	174,000	100,000.
La Barbade	20,000	80,000	24,000.
La Grenade & Grenadilles.	7,000	30,000	36,000.
St. Vincent	4,000	15,000	10,000.
La Dominique.	4,000	15,000	20,000.
Antigoa	6,000	36,000	10,000.
Montserrat.	2,000	9,000	6,000.
Nevis	2,000	10,000	8,000.
St. Christophe.	3,000	27,000	20,000.
L'Anguille & la Tortole	3,000	14,000	10,000.
	81,000	410,000	242,000.

Voici l'état de la population des Colonies Françoises, tel qu'il a été envoyé au Ministre de la Marine en 1787.

	Blancs.	Gens de couleur libres.	Esclaves.
St. Domingue	24 192	19,632	304,196.
La Martinique	11,008	4,566	70,120.
La Guadeloupe	12,039	1,877	82,978.
Ste. Lucie	2,105	1,667	16,689.
Tabago	425	231	12,639.
Cayenne	1,346	1,762	10,430.
	51,115	29,735	507,154.

On peut néanmoins porter plus haut le nombre des esclaves, parce que les habitans ne font pas toujours des déclarations exactes à cause des droits qu'ils paient pour chaque tête d'hommes. M. l'Abbé Raynal dit qu'en 1778 la population des Isles Françoises étoit de 61,350 Blancs, & de 512,000 Nègres esclaves (1) : & M. Necker établit que celle des derniers alloit, en 1779, au delà de 500,000, avec les Isles de France & de Bourbon. Ces recensemens prouvent que le nombre des esclaves de nos Colonies s'est soutenu depuis dix ans, sans éprouver de grandes variations.

L'Amérique Septentrionale contenoit autrefois 400,000 esclaves. Mais les efforts généreux des Amis de la liberté, & les loix qu'ils ont obtenues en faveur des Nègres, ont sans doute réduit ceux-ci à moins de la moitié.

On ne connoît pas le nombre total des esclaves Portugais & Espagnols. M. l'Abbé Raynal porte ceux de Portorico à 6,540, ceux de Cuba à 28,766, & ceux de S. Domingo à peu de chose.

---

(1) Il y a un Blanc sur dix Nègres. Quel avantage n'auroient pas ceux-ci s'ils savoient tirer parti de leur supériorité !

Les Hollandois ont 60,000 eſclaves à Surinam ; 8,000 à S. Euſtache, 7,000 à Babiche, 3,518 à S. Martin ; en tout 78,518, ſans comprendre ceux de Curaçao.

Les Danois en ont 2,324 à S. Jean, 4,296 à S. Thomas, 22,224 à Ste. Croix ; en tout 28,864.

Leurs naiſſances & leur mortalité.

M. l'Abbé Raynal dont le témoignage eſt ſi ſûr dans tout ce qui ſe rapporte au commerce des Colonies & aux moyens de l'augmenter, porte le nombre total de l'Amérique à 1,400,000. En ſuppoſant que l'affranchiſſement opéré depuis dans les Etats-Unis, ne l'ait diminué que de 100,000, le nombre actuel ſeroit de 1,300,000. — Dans les pays civiliſés, le rapport moyen des naiſſances aux morts, eſt comme 14 à 12, de manière que la population y va toujours en croiſſant. Dans les Colonies c'eſt le contraire. Les morts excèdent les naiſſances d'un quinzième de la maſſe totale ; & la preuve en eſt évidente : il faut tirer chaque année quatre-vingts ou cent mille Africains pour entretenir le même nombre d'eſclaves. Suppoſons que les naiſſances ſoient, ainſi qu'en Europe, à la population totale, comme 1 à 22, ce qui donne chaque année 60,000 enfans ; ſuppoſons encore que le produit de la traite des Nègres n'aille qu'à 80,000, nous

aurons une perte annuelle de 140,000 ames, c'est-à-dire, un *neuvième*. L'Hôtel-Dieu de Lyon, célèbre, à la vérité, par la sagesse de son administration & par les secours éclairés qu'on y donne aux malades, n'en a perdu, en 1788, qu'un *douzième*; cependant la plupart des sujets qui y entrent, sont attaqués d'une maladie grave & souvent mortelle (1). La proportion des morts aux malades est à-peu-près égale dans l'Hospice de Charité, fondé par Madame Necker. En supposant donc qu'il puisse entrer à l'Hôtel-Dieu 1,300,000 malades dans une année, il n'en mourroit dans la même proportion que 114,585, ce qui fait 25,415 de moins que dans les Colonies de l'Amérique. Triste résultat! combien n'est-il pas propre à balancer les brillantes descriptions qu'on nous

---

(1) Il est entré, en 1788, dans cette maison célèbre par l'étendue & la sagesse de ses bienfaits, 17,147 malades, & il n'en est mort que 1496. — C'est une proportion de 8 & $\frac{2}{3}$ pour cent. Encore faut-il observer qu'il y a plus de 300 phtysiques ou autres individus attaqués de maladies chroniques, qui n'y entrent, pour ainsi dire, que pour se faire enterrer. On y dépose encore tous les ouvriers fracassés par des chûtes graves; ce qui augmente considérablement la liste mortuaire.

fait du bonheur des Nègres dans les Antilles ?

Causes de cette mortalité.

Quelle cause assignera-t-on à cette fatale mortalité ? Dira-t-on pour la diminuer que les Négresses sont peu fécondes ? Cela est contredit par le fait. Elles pullulent beaucoup plus que les femmes blanches. L'attribuera-t-on à l'impureté de l'air & aux chaleurs qui règnent dans ces contrées ? Nous avons déja vu que les Nègres n'ont perdu que la liberté en passant de la Guinée en Amérique. Ils y ont retrouvé la même latitude & un air plus sain. Alléguera-t-on qu'ils sont sujets à des maladies nombreuses & graves ; à des maux d'estomac qui les affaissent, les anéantissent, & finissent par les étouffer ; *au pian*, sorte de petite vérole qui leur est particulière, & qui enlève beaucoup de victimes ; enfin à la petite vérole même, si fatale à la plupart des enfans ? Mais aussi quel point de comparaison avons-nous pris ? . . . Des Hôpitaux remplis de malades d'autant plus difficiles à guérir, que nés dans une Capitale ou dans une ville de manufactures, accoutumés à une vie sédentaire, ayant un tempérament foible & délicat, la nature fait peu d'efforts pour les sauver. Il ne faut donc chercher ni dans le climat, ni dans les maladies particu-

lières aux Nègres, la véritable cauſe de leur mortalité. On ne peut l'attribuer qu'aux cruels traitemens qu'ils ſubiſſent, & au peu de ſoin qu'on prend de leurs enfans; en un mot, à leur eſclavage, à leur traite. Ils gémiſſent ſous un joug inſupportable. Ils ſont ſoumis à tous les genres de privations, & à la plus cruelle de toutes, la perte de la liberté. Quand le cœur eſt malade, le corps éprouve bientôt le même ſort. Les Nègres languiſſent pendant quelques années, puis ils ſuccombent ſous le poids de la douleur & du travail. Et ne ſuffit-il pas de connoître les calculs que les Planteurs font ſur les probabilités de la vie de leurs Nègres, pour concevoir combien la condition de ces eſclaves eſt affreuſe? Dans la Jamaïque, s'il ne meurt qu'un quart de ceux qui ſont exportés récemment, on s'applaudit du marché qu'on a fait. Dans toutes les Iſles s'ils vivent 8 ou 10 ans, on eſt très-ſatisfait des ſervices qu'ils ont rendus. Un auteur digne de ſoi, obſerve que ſur 80,000 Nègres qui cultivent la Barbade, il en meurt annuellement 5000 de plus qu'il n'en naît; & les circonſtances de la traite nous prouvent que la même proportion exiſte dans les autres Iſles. Les Nègres devroient s'augmenter d'autant plus

rapidement dans les Colonies, qu'ils n'ont jamais de guerres à ſoutenir, & que leurs femmes ſont très-fécondes; cependant ils s'épuiſent au point que leur race y ſeroit totalement détruite dans le court eſpace de quinze ans, ſi on ne la revivifioit pas chaque année par de nouvelles recrues. D'où vient cette mortalité, ſinon de l'inhumanité de la plupart des habitans des Colonies, de cette maxime barbare, qu'au bout de dix ans de travail la vie de leurs eſclaves ceſſe d'être précieuſe, du peu d'encouragement qu'on offre aux mariages, du libertinage ſcandaleux des Blancs avec les Négreſſes, enfin de l'abandon des enfans? C'eſt ce que nous apprend Mr. Thomas Jeffery. « Il eſt impoſſible, « dit-il, » de réfléchir ſur la ſervitude de » cette claſſe dégradée de l'humanité, ſans » y prendre le plus vif intérêt. En effet, » rien de plus affreux que le ſort de ces infor» tunés. On croiroit qu'ils n'ont été créés que » pour être la diſgrace de l'eſpèce humaine. » Bannis de leur pays, privés de la liberté, » ce bien ſuprême que toutes les autres Nations » portent au plus haut prix, ils ſont, en quelque » ſorte, réduits à la condition des bêtes de » charge. Quelques racines & des patates, voilà

» leur

» leur nourriture ; des haillons qui ne les garantissent ni de la chaleur du jour, ni des fraîcheurs de la nuit, voilà leurs seuls vêtemens. Leur sommeil est court, leur travail sans relâche ; ils ne reçoivent point de gages, quand ils font leur devoir, mais on leur donne vingt coups de fouet pour la faute la plus légère (1). » Ils sont la richesse de leurs maîtres, & ils vivent dans la plus affreuse pauvreté. Ils préparent à leurs maîtres une vie molle & voluptueuse, & ils en sont cruellement maltraités. C'est à leur travail que leurs maîtres doivent tout ce que leurs tables offrent de plus délicat, & leurs vê-

(1) An account of part of North America printed 1761.

M. Newton assure qu'il tient d'un Planteur d'Antigoa auquel son vaisseau avoit été consigné, qu'on a fait les calculs les plus exacts pour déterminer ce qui étoit le plus avantageux aux Propriétaires, de fixer aux esclaves un travail modéré, d'abondantes provisions & un traitement propre à prolonger leur vie, ou de les forcer par le travail, & d'en acheter de nouveaux pour les remplacer ; & que le résultat de ces admirables calculs a été que la dernière méthode est la plus profitable. Il ajoute qu'il pourroit nommer plusieurs plantations dans l'Isle d'Antigoa, où il est très-rare qu'il y ait un esclave qui vive plus de neuf ans. *Ex pede Herculem.*

temens de plus précieux, & la nourriture la plus grossière leur est même épargnée, & leurs habits ne peuvent les garantir ni de l'ardeur du soleil, pendant le jour, ni des fraîcheurs excessives de la nuit. Cependant ce sont leurs semblables, leurs frères; ce sont les enfans du même père; ils ont le même droit à ses faveurs. Oui, hommes injustes & cruels, qui faites profession d'être Chrétiens, mais dont la conduite déshonore les principes, ce sont vos frères que vous traitez avec tant de barbarie. Cette vérité vous révolte. Vous essayez de nier qu'ils soient de la même nature. Vous prétendez que ce sont des sauvages qui ne pensent, ni ne sentent, qui n'ont ni intelligence, ni perfectibilité; ou si rougissant de la futilité de ces prétextes, vous reconnoissez qu'ils ne diffèrent de vous que par leur couleur & leur ignorance, vous vous justifiez en alléguant qu'ils sont plus heureux parmi vous que dans leur patrie. — Ils sont plus heureux parmi vous! Est-ce donc pour les rendre tels que vous les achetez, & que vous les vendez suivant vos besoins ou vos caprices? Est-ce pour les rendre heureux, que vous les accablez du plus pénible travail, & que vous abrégez de la moitié le cours de leur existence? Est-ce pour

les rendre heureux, que vous leur infligez les punitions les plus ſévères pour les plus légers prétextes, & qu'ils paient de leur vie les efforts qu'ils font pour ſe ſouſtraire à votre tyrannie ? Ah ! prenez un inſtant leur place, & répondez-moi : Quel jugement porteriez-vous alors de ces prétextes dictés par l'avarice, fortifiés par l'inſenſibilité ? Ces chaînes vous paroîtroient-elles bien légères ? Le travail auquel on vous obligeroit pendant quatorze heures, n'excèderoit-il point vos forces ? Le fouet dont on puniroit la plus légère interruption, n'auroit-il rien qui vous révoltât ? L'avarice de ceux qui vous devroient leur fortune, vous paroîtroit-elle juſte & légitime ? La mort qui viendroit au bout de dix ans de ſervitude mettre fin à une vie ſemée de travaux ſans récompenſe, & de douleurs ſans conſolation, vous ſembleroit-elle le terme fixé par la nature à tout être heureux & tranquille ? —— Ah ! diſons-le, ſans nous arrêter aux ſubtilités que les cultivateurs d'Amérique accumulent pour excuſer leur barbarie, diſons-le, à la honte de l'Europe, cent mille eſclaves arrachés annuellement de l'Afrique pour remplacer ceux qu'un travail exceſſif & un traitement inhumain font périr dans nos Iſles, ne ſont-ils pas une preuve frappante de cette

cruelle vérité, que nous ne jouissons des richesses de l'Amérique qu'au prix des larmes & du sang d'une multitude d'êtres avilis par notre cupidité, mutilés sans raison, d'autant plus malheureux qu'ils méritent moins de l'être.

Motifs qui engagent les Planteurs à traiter leurs esclaves avec sévérité.

Qaels peuvent être les motifs qui engagent les Européens à traiter leurs esclaves avec tant de sévérité? Disons-le, à la honte de ces hommes qui dans leur patrie ont sans cesse le mot humanité dans la bouche. C'est l'avarice; mais l'avarice la plus aveugle, la plus répréhensible. Elle leur fait considérer l'esclavage comme l'état naturel des peuples qu'ils tiennent subjugués; & loin de convenir qu'ils sont doués des mêmes prérogatives, ils ne les regardent que comme de vils instrumens de leur cupidité. Ce principe les porte à n'estimer l'existence de ces esclaves, qu'autant qu'elle peut leur être avantageuse, & à l'envisager comme un poids accablant dès que la vieillesse ou des infirmités mettent un terme à leurs travaux. S'ils étoient moins éblouis par l'appât du gain, ils concevroient bientôt que le même motif qui les engage à ménager les chevaux qui enlèvent leurs brillans équipages, ou les bœufs qui tracent de pénibles sillons, doit les porter à prendre un soin particulier des esclaves dont la

conſervation fait leur proſpérité. Mais on ne leur demande que dix ans de vie (1). Quand ils ont paſſé la vigueur de l'âge, on leur préfère des jeunes gens dont le travail ne peut qu'être plus avantageux ; & ces anciens ſerviteurs dont on a accéléré la vieilleſſe, deviennent l'objet de la mauvaiſe humeur des maîtres dont ils ne ſatisfont plus la cupidité.

A cette avarice ſe joint l'effervescence des paſſions les plus violentes. Le deſpote frémit à la plus légère contradiction. Elle l'irrite, elle enflamme ſon reſſentiment, & ſa vengeance, loin d'être en raiſon de l'inſulte, ne ſuit que la violence de ſon orgueil ou de ſa vivacité. Le cultivateur, pénétré de l'idée préſomptueuſe que ſes eſclaves ſont une claſſe d'êtres dégénérés, faits pour obéir implicitement à tous ſes caprices, regarde la plus légère oppoſition à ſa volonté ſuprême comme une révolte criminelle ; & il punit d'autant plus promptement, d'autant plus

(1) Un Nègre rapporte à ſon maître 15 à 20 louis par an de profit, tous frais faits. Il revient en Afrique à 500 livres. A ſon arrivée en Amérique, il coûte environ 1000 livres ; & quand il eſt acclimaté, il vaut juſqu' 60 louis. Un Nègre artiſan rend juſqu'à 2000 liv. à ſon maître.

févérement, qe'il fe met avec impunité au deffus des lois. On ceffera même d'être étonné qu'il foit plus cruel à l'égard de fes Nègres, que de fes animaux domeftiques, fi l'on penfe que regardant ceux-ci comme totalement dénués de raifon, il n'en exige que des travaux mécaniques fans pouvoir les accufer de caprice ou d'opiniâtreté; au lieu qu'attribuant aux premiers une volonté, une intelligence, un jugement, quoiqu'à un degré très-borné, il prend la plus légère négligence (des devoirs pénibles qu'il leur impofe) pour une défobéiffance impardonnable. La colère l'aveugle fur fes vrais intérêts. Il croit, en puniffant, ne donner qu'un exemple, tandis qu'il fatisfait fon reffentiment; & la mort de fon efclave ne l'afflige que lorfqu'il doit le remplacer.

Enfin, le nombre des Nègres étant dans toutes les Ifles fort fupérieur à celui des Blancs, & une grande partie étant non des Créoles attachés à leur nouvelle patrie, mais des Africains qui regrettent fans ceffe le fol d'où ils ont été arrachés, les Européens font dans la crainte continuelle que leurs efclaves ne fe révoltent & ne les fubjuguent. Toutes les lois condamnent donc au dernier fupplice le plus léger mouvement. On croit que cette

rigueur parviendra mieux à les contenir, qu'un traitement humain, qu'un travail modéré, que l'affection du maître, que l'encouragement de leur population ; on croit que plus ils seront avilis, moins ils penseront à recouvrer leur liberté ; & l'on ne voit pas qu'en renouvellant sans cesse les Colonies par des Africains désespérés d'avoir quitté leur famille & leur patrie, on a mille fois plus à craindre de leur fureur que de ces indigènes paisibles, qui, nés sous la glèbe, entourés de leurs pères & de leurs enfans, sentent d'autant moins le joug qui leur est imposé, qu'ils n'ont aucune idée d'un état plus heureux.

La rigueur de leur sort les conduit souvent à la révolte.

La cruauté conduit à la révolte. Les Nègres, irrités par les maux qu'ils souffrent, détestant le joug appesanti sur leur tête, avides de cette liberté dont ils jouirent une fois & dont ils déplorent sans cesse la perte, saisissent toutes les occasions de rentrer dans les droits que la nature leur donna & que la politique Européenne a pu seule leur enlever. Comme ils n'ont ni chef pour les conduire, ni armes pour se défendre, ni prudence pour combiner leurs mesures, ces insurrections sont bientôt dissipées. Mais ceux qui en ont été les instigateurs, paient chèrement ce malheureux effort. On leur coupe les jarrets ou

la moitié d'un pied ; on les fouette à la mort & l'on verse du poivre ou du sel sur leurs plaies; on les met à la torture pour connoître leurs complices; on va même jusqu'à les brûler vifs. Cruelles punitions ! Combien ceux qui les infligent, ne doivent-ils pas avoir de remords, puisqu'ils sont eux-mêmes la cause du crime dont elles sont la suite!

Au vol. Leur faim, excitée par des travaux immodérés & peu satisfaite par la nourriture qu'on leur distribue, les porte nécessairement au vol. Tantôt ils enlèvent à leurs voisins des patates ou d'autres légumes pour satisfaire les besoins de la nature. Cette violation des lois de la propriété leur coûte la vie, & leur maître est indemnisé de leur perte. Tantôt, persuadés qu'ils ont quelque droit aux productions du champ qu'ils ont cultivé, ils se permettent de prendre quelques-uns des fruits qu'ils ont couvert de leurs sueurs; alors leur maître les fait châtier avec la plus grande sévérité, pour donner un exemple; ou s'il les dénonce en justice & qu'ils soient punis de mort, il est encore indemnisé de leur perte.

A la fuite. Aigris par tant de cruautés, souvent ils rompent leurs chaînes & s'enfuient dans les montagnes où ils préfèrent de se nourrir des fruits

que la terre produit naturellement, de manger même de la terre, plutôt que d'obéir à un tyran qui étend fur eux un joug de fer (1). On annonce auffi-tôt leur évafion, & l'on promet une récompenfe à celui qui les ramènera. Quand on parvient à les arrêter, on les conduit auffi-tôt à la geole du bourg, d'où les maîtres les font retirer. Rendus à l'habitation, ils font enchaînés, mis à la torture, mutilés, fouettés à la mort, le tout pour avoir obéi aux impulfions de la nature, pour avoir défiré d'être libres (2).

Il n'eft pas befoin, dans les Colonies Angloifes, du concours des lois pour faire des exécutions de

---

(1) Selon le Code Noir tout efclave qui s'eft abfenté pendant un mois, doit avoir les *oreilles coupées* & être marqué d'*un fer chaud*. S'il récidive, il a le *jarret coupé*. A la troifième fois il *eft puni de mort*.

(2) On nomme ces Nègres *Marrons*, & l'on fait fouvent des chaffes pour les détruire. Il y en a un fi grand nombre dans les montagnes de la Jamaïque, qu'ils font trembler cette Colonie & qu'ils pourroient bien un jour en opérer la deftruction. Les papiers publics des Ifles Françoifes font pleins de fignalemens de Nègres qui font *partis marrons*. Quand la maréchauffée les atteint, elle les ramène à la *geole* du bourg, & ils font rendus à l'habitant qui les punit à fon gré.

cette nature. Il eſt vrai que la mort d'un eſclave coûteroit au maître une amende de 15 louis, s'il étoit pourſuivi rigoureuſement. Mais le cas eſt ſi commun, qu'on n'y fait plus d'attention; & l'uſage a conſacré cette maxime, que les Planteurs ont un droit abſolu ſur leurs eſclaves. – Comment une Nation ſi célèbre par la ſageſſe de ſes loïs, où la vie d'un homme eſt ſi précieuſe, où l'on met tant de ſoin pour conſtater le délit, où il faut l'unanimité de douze Juges pour condamner un coupable, où tous les jugemens ſont fondés ſur ce principe général, qu'il vaut mieux abſoudre dix criminels, que de punir un innocent, peut-elle tolérer dans ſes poſſeſſions de tels actes d'inhumanité? Comment ne réfléchit-elle pas ſur ſes Colonies un rayon de la lumière qui l'éclaire? Comment ſouffre-t-elle que ſes Citoyens, dès qu'ils ont quitté la vue de leur patrie, deviennent durs & tyranniques, maîtres de la vie & de la liberté de leurs ſemblables, ſans reſpect pour la loi naturelle qui prononce l'égalité de tous les hommes, pour les lois de leur pays où tous les droits de l'humanité ſont ſi bien défendus, pour celles de la religion qui nous enjoint de traiter tous nos ſemblables comme des frères?

La sévérité des Maîtres à l'égard de leurs esclaves, n'est cependant pas si universelle, qu'il n'y ait, sur-tout dans les Colonies Espagnoles & Françoises, des exceptions bien consolantes à la description que j'en ai faite. Sans doute, il existe en Amérique comme ailleurs des hommes bienfaisans, qui ne s'estimant heureux qu'autant qu'ils voient la paix, le contentement, régner autour d'eux, se plaisent à adoucir tout ce que l'esclavage peut avoir d'humiliant & le joug de pénible; qui, loin d'exiger de ceux qu'un fatal usage asservit à leurs lois, un travail excessif, imposent silence à la voix de l'avarice pour n'écouter que celle de l'humanité, traitent leurs Nègres comme des serviteurs affectionnés plutôt que comme de vils animaux, consultent, dans les travaux qu'ils leur imposent, la nature plutôt que la coutume, leur attribuent une nourriture suffisante pour réparer leurs forces & entretenir leur santé, & loin de se prévaloir des lois qui sont toutes pour eux, leur abandonnent un petit pécule propre à les encourager quand ils sont en santé, & à leur procurer quelque soulagement quand ils sont malades. Ces maîtres, dont la bienfaisance est d'autant plus louable, qu'elle est plus rare & plus fortement combattue par le préjugé, trouvent

La sévérité des Planteurs à l'égard de leurs esclaves, a d'heureuses exceptions.

leur récompenſe dans leur vertu même. Leurs Nègres travaillent avec d'autant plus d'activité, qu'ils ſont moins épuiſés. Trop ſatisfaits de leur ſort lorſqu'ils le comparent à celui des eſclaves qui appartiennent à d'autres maîtres, pour déſirer d'en changer, ils ne penſent ni à ſe révolter ni à ſe donner la mort. « Je te vendrai, » voilà un mot, ſuffiſant pour les faire rentrer dans le devoir lorſqu'ils s'en écartent ; & ſi le bonheur peut exiſter avec la ſervitude, ils en jouiſſent dans toute ſa plénitude.

Religion des Nègres. Ces maîtres étendent encore leurs ſoins bienfaiſans ſur l'éducation religieuſe de leurs eſclaves. Non contens de les traiter comme des hommes, ils déſirent d'en faire des Chrétiens. Après avoir adouci le poids de leurs chaînes dans cette vie, ils pourvoient à leur ſalut dans la vie à venir ; & perſuadés que mieux ils ſeront initiés dans les lois de vertu, de charité, qui forment l'eſſence de l'Evangile, plus ils ſeront attachés à ceux qui les prennent pour règle conſtante de leur conduite, ils ne négligent rien pour leur inculquer ces principes ſalutaires qui tendent à les fortifier dans le devoir, & à les conſoler de leurs maux par l'eſpérance la plus glorieuſe.

Mais en général, rien de plus négligé que

leur éducation morale. Dans les Colonies Françoises on les baptise, ils assistent au service Divin, & c'est tout. La Société pour la Propagation de la Foi Chrétienne & quelques Ecclésiastiques respectables ont cherché dans les Colonies Angloises à dissiper l'ignorance de ce peuple idolâtre. Mais leur zèle n'étant point encouragé, le succès n'a pas répondu à leurs efforts. Ils seront même infructueux ces efforts tant que les Nègres seront accablés sous le joug de l'esclavage. La Religion Chrétienne est une loi de liberté. Il n'est donc point de l'intérêt des Planteurs, que leurs esclaves en connoissent les préceptes bienfaisans. Ils sentiroient bientôt toute l'injustice de leurs maîtres; & apprenant qu'ils sont leurs égaux par la Religion comme par la Nature, ils supporteroient leur condition avec la plus vive impatience.

Les Nègres admettent néanmoins un dogme bien propre à les consoler de la rigueur de leur sort, c'est celui de l'immortalité. Mais ils le combinent avec ce qui forme leurs plus chers désirs. Ils sont persuadés que la mort n'est pour eux qu'un passage subit des landes arides de l'esclavage, aux rians pâturages de la liberté; qu'ils ne terminent leurs jours dans les Antilles que pour revoir incessamment

cette patrie, l'objet conſtant de leurs regrets & de leurs vœux ; qu'ils y retrouveront les parens, les amis qu'ils ont tant pleurés ; qu'ils les rejoindront pour ne les plus quitter ; & que dans le ſein du repos, de l'abondance, ils ſeront à l'abri des atteintes de ces cruels Européens qui depuis des ſiècles y portent la dévaſtation & la mort. — Si cette illuſion peut alléger le poids de leurs peines, quelle influence n'auroit pas ſur leur ame ce dogme conſolateur, cette idée ſi douce pour le malheureux, qu'à l'épreuve ſuccèdera la récompenſe, & que ſi Dieu ſemble tolérer maintenant l'injuſtice & le déſordre, c'eſt qu'il ſuſpend l'exécution de ſes décrets, juſqu'à ce qu'il reprenne la ſublime fonction de Rémunérateur ! A cette époque, il parlera : & ce malheureux objet de l'avarice Européenne, le Nègre verra ſes fers ſe briſer avec éclat, ſes tyrans aſſervis pour jamais, une éternité de bonheur le dédommager des rigueurs de notre domination. — Je m'arrête à cette penſée délicieuſe, elle diſſipe la mélan-

---

(1) Cet eſpoir produit beaucoup de ſuicides parmi eux. On eſt preſſé de jouir. Les Nègres ſe tuent parce qu'ils ſont très-malheureux dans les Colonies & qu'ils brûlent de rejoindre les objets chéris dont la ſéparation fait leur déſeſpoir.

colie dont la cruelle tâche que je viens de remplir, a pénétré mon ame. J'avois presque désiré que tant d'infortunés n'eussent jamais reçu l'existence.... J'adore maintenant cette SAGESSE ineffable qui ne les soumet à cette épreuve que pour mieux faire éclater sa haine pour l'OPPRESSION, & sa Justice envers l'OPPRIMÉ.

Fin du premier Volume.